

2023

---

# RAPPORT INVESTISSEMENT RESPONSABLE

RAPPORT ÉTABLI SELON LA LOI ÉNERGIE CLIMAT

**LBPAM** 

 **TOCQUEVILLE**  
Finance

# Sommaire

Édito .....	3
Présentation du Groupe LBP AM .....	4
Nos faits marquants 2023 .....	6



## Nos démarches d'investisseur responsable

1.1 Notre politique d'investissement responsable .....	8
1.2 Notre gouvernance d'entreprise, pensée pour l'investissement responsable .....	11
1.3 Notre responsabilité au quotidien .....	15



## Nos actions d'investissement responsable

2.1 Intégration des enjeux de durabilité dans l'analyse .....	29
2.2 Intégration des enjeux de durabilité dans les processus de gestion .....	41
2.3 Dialogue et engagement avec les entreprises .....	53
2.4 Gestion des risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance .....	66



## Focus environnement

3.1 Notre politique climat .....	72
3.2 Notre politique biodiversité .....	97



## Des clés pour comprendre

4.1 Informations issues des dispositions de l'article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat .....	107
4.2 Informations issues des dispositions de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 .....	130
4.3 Pour en savoir plus .....	154

# Édito



**Emmanuelle Mourey**  
Présidente du Directoire  
de LBP AM



**Vincent Cornet**  
Directeur général  
de Tocqueville Finance

**Après un exercice 2022 marqué par la définition de l'ambition environnementale transversale de nos sociétés de gestion, LBP AM et Tocqueville Finance, en matière de climat et de biodiversité, 2023 a été consacrée au déploiement à l'approfondissement de ces engagements, mais également, à la formalisation de notre ambition commune en matière sociale.**

En matière de climat, **nous avons poursuivi des travaux techniques, sur nos outils et nos données, afin de déployer notre objectif ambitieux d'aligner 80 % de nos encours totaux sur une cible de décarbonation**

compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris dès 2030. Nous avons poursuivi notre action d'engagement actionnarial en faveur du développement, par les entreprises investies, de plans de transition robustes, et nous avons cherché à contribuer, par des actions de plaidoyer, à leur bonne intégration dans la réglementation en matière de transparence des entreprises, mais également, aux standards définissant ce que constitue, aujourd'hui, une « finance responsable ».

Concernant la biodiversité, **nous avons déployé nos nouvelles politiques d'exclusions et d'engagement, et poursuivi les développements afin de se doter d'attentes actionnariales claires** et ambitieuses en matière de gestion d'enjeux sous-jacents tels

que l'eau, l'économie circulaire, la déforestation ou les pesticides, d'une politique d'exclusion des pesticides, et d'un nouvel indicateur

d'évaluation de la qualité de la gestion des entreprises de leurs impacts sur la biodiversité.

Enfin, **nous avons traduit notre engagement au respect des Droits humains en définissant notre première Politique Droits humains**, bâtie

sur les grands standards internationaux, afin d'exposer en toute transparence notre manière de les déployer au sein de nos gestions, par nos outils d'analyse, de sélection, d'engagement et d'exclusion.

Nous avons à ce titre conduit de nombreuses diligences renforcées et engagements sur des domaines de risques saillants pour les Droits humains, sur nos portefeuilles.

**Cette année a également été, à l'échelle européenne et à l'échelle nationale, une année de renforcement du cadre réglementaire et des standards de marché.**

*Au même titre que le climat et la biodiversité, la préservation des Droits humains revêt un intérêt fondamental, universel. En tant que gestionnaire d'actifs, notre engagement en la matière est novateur, parce que nous adoptons une approche holistique, considérant les liens de rétroaction qui existent entre les composantes environnementale et humaine.*

Nous soutenons la nécessité d'un socle ambitieux, clair et cohérent et avons ainsi répondu à de nombreuses consultations relatives à l'évolution des labels d'État français, mais également de la réglementation européenne en matière de finance durable. Pour alimenter l'ensemble de ces travaux, LBP AM a aussi cherché à évaluer la manière dont notre intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, avait influé sur la performance financière de nos fonds. Nos initiatives, nos outils et nos fonds ont été récompensés par plusieurs prix, tels que le « Prix de la finance durable », à l'occasion des Grands Prix de l'Agefi 2023 et le « Prix de l'innovation digitale » décerné par « Funds/Option Finance ».

**Enfin, une nouvelle page de croissance s'est ouverte en 2023, avec la finalisation de l'acquisition de La Financière de l'Échiquier, pour devenir un leader européen de référence multi-spécialiste de la gestion de conviction, des solutions et de la finance durable.** En 2024, nous œuvrons résolument pour capitaliser sur les savoirs faire complémentaires de nos équipes en matière de durabilité, afin de développer l'offre de services innovants et de haute qualité pour nos clients.

*Ce rapport explicite notre démarche d'investisseur responsable au service de notre ambition : Valoriser le capital financier, naturel et humain et accompagner les transitions durables des clients.*

# Présentation du Groupe LBP AM

Le Groupe LBP AM est aujourd'hui détenu à hauteur de :

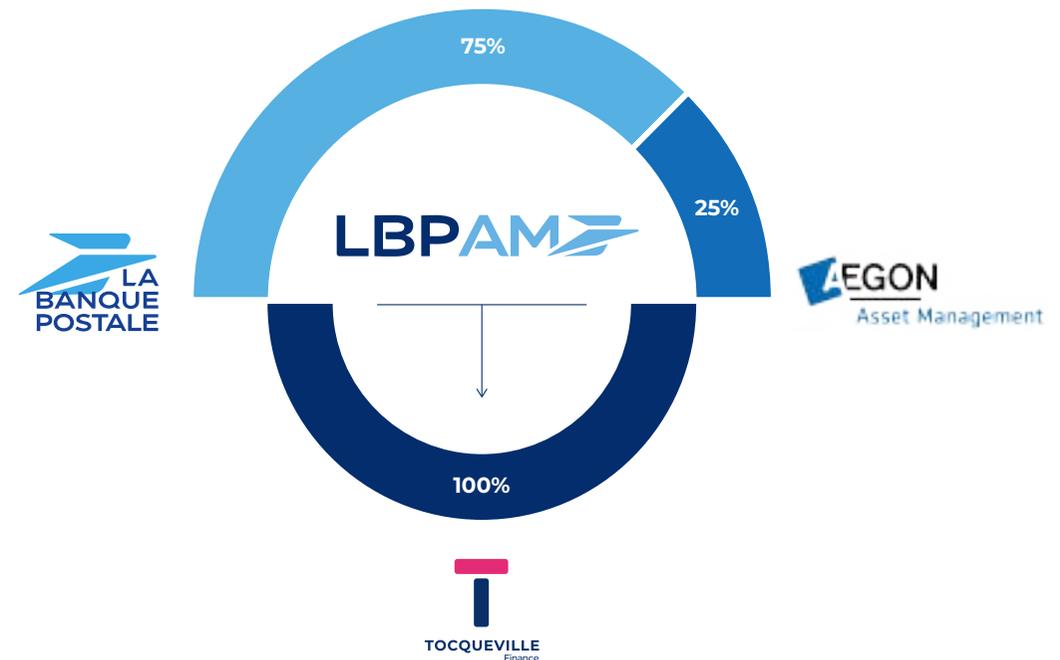
**75 %**  
par La Banque Postale et

**25 %**  
par Aegon Asset Management.

L'acquisition par LBP AM de LFDE — l'une des principales sociétés de gestion entrepreneuriales en France — finalisée en juillet 2023 a donné naissance à un acteur incontournable de la gestion de conviction en France et en Europe. Au 31 décembre 2023, les encours consolidés du Groupe LBP AM s'élèvent à 67,8 milliards d'euros d'actifs gérés et distribués (périmètre LBP AM, Tocqueville Finance (TFSA) et La Financière de l'Échiquier (LFDE)).

Les travaux d'intégration et de convergence de LFDE étant en cours lors de l'exercice 2023, le présent rapport porte pour la suite sur le périmètre LBP AM et TFSA, LFDE étant doté d'un rapport RSE indépendant pour l'année 2023.

## UN ÉCOSYSTÈME ACTIONNNARIAL ET PARTENARIAL SOLIDE



# Nos expertises en gestion

Gérant de conviction multi-spécialiste et pionnier de l'ISR, le Groupe LBP AM est organisé autour de quatre pôles d'investissements :

LBP AM et Toqueville Finance :  
**une gamme de fonds ouverts 100%  
 labellisés ISR**



## Actions Tocqueville Finance

- Une gestion de conviction en actions européennes et thématiques
- Une connaissance approfondie des entreprises de la zone Euro/Europe

**Value • Small & Mid Cap •  
Croissance • Blend • Thématiques**



## Actifs réels & privés

- Un financement responsable des actifs réels et de l'économie
- Une stratégie de diversification et de rendement, avec une origination multicanale

**Dette privée Infrastructure,  
Immobilier, Corporate PME/ETI •  
Dutch Mortgages**



## Multi-actifs & performance absolue

- Des expertises multiples pour adapter les objectifs d'investissement et les profils de risque
- Une compétence historique dans la construction de solutions dédiées

**Allocation dynamique • Actions  
internationales**



## Solutions quantitatives

- Une gamme internationale Smart beta, exhaustive et labellisée Label ISR
- Une gestion structurée pour diversifier ses actifs avec des objectifs sur-mesure

**Smart beta • Gestion structurée**

*Ce rapport présente la politique d'investissement responsable de LBP AM et de Tocqueville Finance, ses évolutions, son pilotage et sa mise en œuvre, selon les exigences de transparence définies par la loi énergie climat française ainsi que des recommandations de la Taskforce on Climate-Related Financial Disclosure.*

*La section 4.4 fournit une vision synthétique du lien entre le contenu de ce bilan et les critères d'application de l'article 29-LEC.*

# Nos faits marquants 2023

1

## Renforcement de nos engagements en faveur de la préservation des Droits humains

En décembre 2023, LBP AM dévoile sa politique Droits humains, s'inscrivant dans le cadre de sa démarche d'investissement responsable. Bâtie sur les principes et standards internationaux (UNGP, Principes directeurs de l'OCDE, Charte internationale des Droits de l'Homme et Conventions fondamentales de l'OIT), celle-ci traduit l'engagement du Groupe LBP AM au respect des Droits humains internationalement reconnus, dans ses activités d'investissement.

Cet engagement s'appuie sur une cartographie des risques du portefeuille et sur la mise en œuvre d'une « diligence raisonnable » conforme aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme (UNGP), pour prévenir et atténuer les risques d'impacts négatifs sur les Droits humains en lien avec les activités d'investissement. Plusieurs risques saillants ont ainsi fait l'objet de diligences renforcées et actions de gestion des risques au cours de l'exercice.

Pour en savoir plus [↗](#)

Politique Droits humains

2

## Participation active aux discussions sur l'évolution du label ISR

Le Groupe LBP AM s'est activement positionné dans le débat relatif à l'évolution du label d'État pour les fonds ISR, en publiant publiquement des propositions de développement de l'ambition du label à l'attention du comité qui en assure la mise à jour. Il a participé à un groupe de travail mis en place par ce dernier afin de proposer des critères d'exigences relatifs au suivi des controverses et à l'engagement. À la suite de la publication du projet de cahier des charges établi par le comité, le Groupe LBP AM a poursuivi son engagement afin de porter ses propositions plus techniques auprès des pouvoirs publics, directement et via la FIR et l'AFG.

Pour en savoir plus [↗](#)

Cahier des charges du nouveau label ISR

3

## Intégration systématique de l'enjeu de la préservation de la biodiversité dans la politique d'investissement

LBP AM - TFSA a déployé les engagements pris pour intégrer systématiquement l'enjeu de la préservation de la biodiversité dans sa politique d'investissement, conformément à sa politique. En parallèle, il a poursuivi le développement de cette dernière afin de se doter d'attentes actionnariales claires et ambitieuses en matière de gestion d'enjeux sous-jacents tels que l'eau, l'économie circulaire, la déforestation ou les pesticides, d'une politique d'exclusion des pesticides, d'un nouvel indicateur d'évaluation de la qualité de la gestion des entreprises de leurs impacts sur la biodiversité, et de déclinaisons spécifiques aux investissements dans les actifs réels.

Les mesures décrites dans cette politique contribuent à 19 des 23 actions cibles définies dans le Cadre Mondial pour la Biodiversité, permettant au Groupe LBP AM de contribuer au changement de trajectoire requis pour préserver la nature et déployer un cadre cohérent de gestion des risques sur cette dernière.

Pour en savoir plus [↗](#)

Politique biodiversité

Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming-Montréal

## L'ISR by LBP AM : évalué et récompensé

La politique et les pratiques d'investisseur responsable du Groupe LBP AM ont reçu les évaluations suivantes en 2023 :

- Les PRI : 91/100 et 5 étoiles pour la Strategy Governance & Policy, 92/100 et 5 étoiles pour la gestion quantitative active, 88/100 et 4 étoiles sur la gestion fondamentale, 96/100 et 5 étoiles sur le crédit et 94 /100 et 5 étoiles sur la dette privée
- Le CDP : A- dans le cadre de l'évaluation du Groupe LBP qui intègre les activités du Groupe LBP AM

En outre, il a aussi remporté le « Prix de la finance durable » de L'Agefi, récompensant ses engagements ISR et RSE.

# 1<sup>re</sup> PARTIE

---

## NOS DÉMARCHES D'INVESTISSEUR RESPONSABLE

LBP AM et Tocqueville Finance mettent la notion de responsabilité au cœur de leur stratégie. Depuis le choix du 100 % ISR en 2018 qui a permis de façonner des sociétés de gestion dédiées à l'investissement responsable, un nouveau cap stratégique a été dessiné : celui de la neutralité carbone de leurs portefeuilles.

Ce chapitre présente en détail la politique d'investissement responsable de LBP AM - TFSA. Vous découvrirez comment ces engagements se déclinent dans la gouvernance d'entreprise, les outils, les produits, les expertises et le quotidien des collaborateurs.

# 1.1 Notre politique d'investissement responsable

## 1.1.1 Le fondement de notre approche, le 100% ISR

### PERMETTRE À TOUS D'ÊTRE ACTEURS

C'est l'ambition du Groupe LBP AM, gérant de l'épargne des Français via le réseau de La Banque Postale et accompagnant ses clients distributeurs et institutionnels dans leur démarche d'investissement responsable. Après un engagement pionnier dans l'ISR dès les années 90 avec des premiers fonds éthiques, et dans les années 2000 avec des premiers fonds thématiques, LBP AM - TFSA a fait en 2018 le choix stratégique d'obtenir le label ISR public français pour tous les fonds ouverts éligibles, afin :

- De garantir un engagement de sélectivité et de transparence à ses clients
- Mais aussi d'intégrer l'ISR à tous les processus de gestion et au travers de toutes ses équipes.

### UNE EXIGENCE DE QUALITÉ

Ce cadre définit des principes engageants pour la société de gestion :

- Seuils quantitatifs de sélectivité,
- Obligations de transparence sur ses pratiques,
- Reporting sur ses résultats, en particulier pour la 2<sup>e</sup> version du label.

Le respect de ces règles et la qualité du processus de gestion sont vérifiés lors d'un audit sur site par un organisme indépendant, accrédité par le label.

Pour en savoir plus : [Le Label ISR](#)

### UN VECTEUR DE TRANSFORMATION VERS UNE FINANCE PLUS DURABLE

Le projet de labellisation ISR des fonds ouverts a mobilisé l'ensemble des collaborateurs de LBP AM et de TFSA sur plus de deux ans pour transformer l'organisation, depuis la déclinaison du processus de gestion du label sur toutes les classes d'actifs, l'adaptation du modèle d'analyse ISR quantitative, la formation des analystes, l'évolution des outils de gestion, de suivi des risques et des bases de données, jusqu'à l'évolution des produits. Cet engagement a été atteint dès la fin de l'année 2020. LBP AM - TFSA est aujourd'hui la seule société de gestion française diversifiée et de taille significative à avoir réussi la certification ISR par un tiers indépendant de sa gamme de produits ouverts, dans sa variété. Avec 118 fonds et mandats labellisés ISR, elle propose ainsi le plus grand nombre de fonds bénéficiant du label ISR français.

### UN SOCLE ROBUSTE POUR DES OFFRES ADAPTÉES À LA DIVERSITÉ DES BESOINS

Ces processus ISR intégrés, outils ISR, bases de données et expertises, sont enrichis et flexibilisés au fil des ans pour permettre à LBP AM et TFSA de proposer systématiquement, pour les mandats et les fonds dédiés, leur savoir-faire ISR de manière adaptée aux besoins exprimés par leurs clients. LBP AM et TFSA développent des solutions ISR au cas par cas pour répondre à leurs demandes spécifiques.



## L'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE, PORTEUR DE SENS



### 1.1.2 Nos trois leviers ISR

#### L'ANALYSE ET L'INTÉGRATION DES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, SELON LA MÉTHODOLOGIE PROPRIÉTAIRE GREaT

L'objectif : identifier les entreprises qui ont une gestion responsable et qui proposent une offre de produits ou service contribuant à répondre aux enjeux sociétaux clés, en particulier une transition juste, et celles qui ont des pratiques moins robustes sur ces deux dimensions. Pour ce faire, elle se base sur les quatre piliers :

- G-Gouvernance responsable,
- R-gestion durable des Ressources naturelles et humaines,
- E-transition Énergétique,
- T-développement des Territoires.

L'approche GREaT a été déclinée à toutes les classes d'actifs et permet de noter les pratiques de développement durable de près de 12 000 entreprises.

L'intégration a notamment lieu par le biais des seuils quantitatifs établis et audités dans le cadre du label ISR. Ce cadre exigeant définit des principes engageants pour la société de

gestion : seuils quantitatifs à suivre, obligations de transparence sur ses pratiques et reporting. Le respect de ces règles et la qualité du processus de gestion sont vérifiés lors d'un audit sur site par un organisme indépendant accrédité par le label.

#### L'ENGAGEMENT AUPRÈS DES ENTREPRISES AFIN DE LES INCITER À AMÉLIORER LEURS PRATIQUES DANS CES QUATRE THÈMES

La politique d'engagement de LBP AM - TFSA constitue l'un des leviers de mise en œuvre de l'action d'investisseur responsable. Ce dialogue, tout au long de l'année, vise à affiner la compréhension des pratiques des sociétés en matière de développement durable, mais également à encourager leurs améliorations sur des domaines spécifiques. Les rencontres avec les entreprises s'articulent avec les décisions de vote de LBP AM - TFSA aux assemblées générales, reposant sur une politique de vote engagée, et dont les résultats sont publiés.

La politique d'engagement s'articule avec les politiques ISR thématiques de LBP AM - TFSA, dans lesquelles sont présentés les objectifs,

principes, modalités d'action, priorités et attentes vis-à-vis des sociétés investies :

- Politique de vote
- Politique charbon
- Politique pétrole et gaz
- Politique biodiversité
- Politique Droits humains

La politique d'engagement définit également les modalités de conduite d'un dialogue avec d'autres types de parties prenantes.

L'année 2023 a été marquée par

- **Le déploiement des principes d'engagement associés aux politiques thématiques ESG** à l'instar de la Biodiversité et des Droits humains.
- **Les nombreux échanges avec les pouvoirs publics et le régulateur**, que ce soit sur le Say-on-climate, le label français ISR, l'évolution du règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) ou encore les enjeux de régulation internationale sur des sujets tels que la lutte contre la corruption, la pollution plastique et le greenwashing.

Pour en savoir plus

Politique d'engagement

## L'EXCLUSION DES ENTREPRISES

Le comité GREaT de LBP AM - TFSA est l'instance qui décide de l'exclusion de sociétés exposées à des controverses majeures et de sociétés opérant dans des secteurs sensibles (armes controversées, tabac, jeux d'argent, charbon thermique et une partie des sociétés pétrolières et gazières), en application des politiques de LBP AM et de TFSA qui sont exigeantes et régulièrement actualisées.

Ainsi depuis 2019, LBP AM - TFSA s'est engagé à exclure progressivement les sociétés minières et de production d'électricité ayant des plans d'expansion liés au charbon, et non engagée à sortir de cette énergie d'ici 2030 pour les pays de l'OCDE et 2040 pour le reste du monde. Cet engagement s'est durci en 2021 pour l'étendre aux émetteurs fournissant des services en amont et en aval, qui génèrent au moins 20 % de leur chiffre d'affaires avec le charbon. Les données proviennent de la Urgewald's Global Coal Exit List et du fournisseur Trucost.

En 2023, LBP AM - TFSA a renforcé sa politique d'exclusion sectorielle, sur deux thématiques:

### 1 - Préservation de la biodiversité

LBP AM - TFSA s'engage à exclure les sociétés ayant les incidences les plus graves et irrémédiables sur la biodiversité et qui ne mettent pas en place de mesures de remédiation appuyées d'un plan d'action crédible. En 2023, LBP AM a fait évoluer sa politique d'exclusion biodiversité sur les points suivants:

- **Politique d'exclusion lié à la déforestation:** intégration des entreprises minières au périmètre sur la base de controverses ou de mauvaises pratiques mises en lumière par des poursuites judiciaires
- Déploiement d'une **politique d'exclusion liée aux pesticides**
- Déploiement de **politiques d'exclusion géographique spécifique aux actifs réels:** Afin de contribuer à la Cible 3 du Cadre Mondial pour la Biodiversité, le département Actifs Réels de LBP AM met en place des actions afin d'éviter de contribuer à la perturbation d'habitats sensible

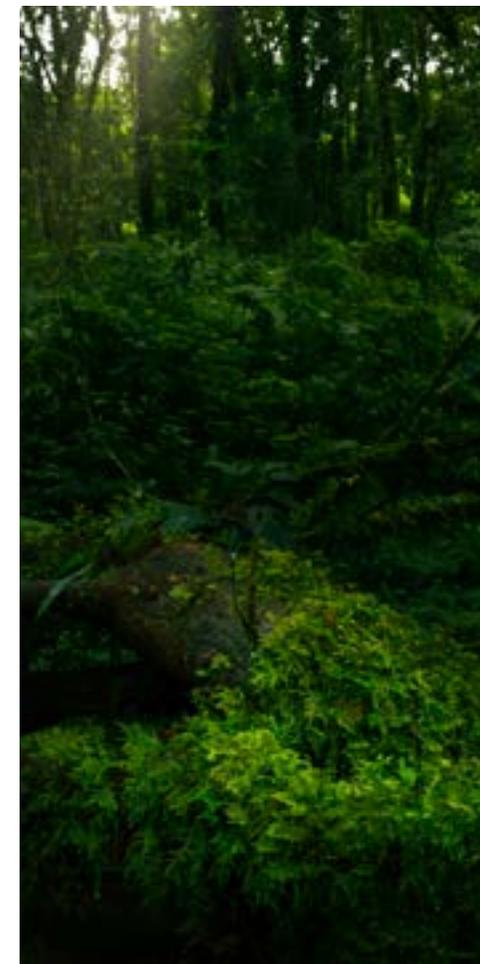
### 2 - Prévention et atténuation des risques en matière de Droits humains

Dans le cadre du développement de la politique Droits humains, LBP AM et TFSA peuvent exclure les entreprises pour lesquelles il existe un risque inacceptable qu'elles causent, contribuent ou soient liées à des violations particulièrement graves de leurs normes éthiques fondamentales, et pour lesquelles l'exclusion constitue le moyen le plus efficace de réduire le risque de violations continues des normes. Cette politique d'exclusion normative, appliquée à l'ensemble des fonds ouverts LBP AM - TFSA ainsi qu'à tous ou à une partie des fonds dédiés ou mandats selon le choix des investisseurs, permet ainsi de **prévenir et d'atténuer les risques d'impact négatif sur les Droits humains en lien avec leurs activités d'investissement.**

Pour en savoir plus [↗](#)

Politique Droits humains

Politique d'exclusion



# 1.2 Notre gouvernance d'entreprise, pensée pour l'investissement responsable

## 1.2.1 Des instances de décision sur-mesure pour garantir notre démarche d'investisseur responsable

Le pilotage de la définition et mise en œuvre de la politique d'investissement responsable relève, chez LBP AM et TFSA, d'une gouvernance transversale et au plus haut niveau, portée par le Directoire.

Présidé par Emmanuelle Mourey, il est composé de membres ayant une longue expérience dans la gestion d'actifs et plus particulièrement au sein de sociétés de gestions spécialistes en ISR. Ils ont par ailleurs des rôles actifs au sein d'associations professionnelles (AFC) ou de Commissions (AMF) qui participent à l'évolution des normes réglementaires ESG tant françaises qu'europpéennes.

Cette gouvernance s'ancre sur plusieurs comités dédiés, aux missions complémentaires.

### LE COMITÉ FINANCE DURABLE

Ce comité réunit les membres du Directoire, les responsables des équipes de gestion et d'analyse, des équipes commerciales et des risques, et RSE pour définir les orientations stratégiques en matière de finance durable et piloter leur mise en œuvre.

Placé sous la responsabilité de l'adjoint au directeur des gestions, et composé de 14 membres de droit représentant l'ensemble des compétences et lignes métiers clés des sociétés de gestion, le comité se réunit toutes les trois semaines et dispose des compétences d'orientation et de validation des politiques ISR de LBP AM - TFSA.

Il valide également les décisions clés d'application de ces politiques, telles que de nouveaux engagements pris par LBP AM et TFSA en matière d'ISR, les grandes évolutions méthodologiques, les principes d'évolution de procédures ou outils structurants.

Enfin, ce comité est une instance de veille et partage d'information sur les évolutions réglementaires et de marché, et de diffusion des politiques, actions et résultats ISR de LBP AM et TFSA.

Ses décisions sont fréquemment préparées par des groupes de travail ad hoc pour instruire un projet spécifique. Les supports de délibération sont élaborés par la responsable de l'équipe Solutions ISR, ayant 14 ans d'expérience en ISR, et rattachée à l'adjoint au directeur des gestions et à la présidente du Directoire.



## LE COMITÉ GREAT

Placé sous la présidence du directeur adjoint des gestions, ce comité réunit les responsables et représentants des équipes de gestion, d'analyse et de risque sur une fréquence trimestrielle afin de valider la mise en œuvre en termes de la politique d'exclusion, délibérer sur les actions de gestion suite à des diligences normatives renforcées, et piloter le déploiement de la politique d'engagement. Il comporte deux collègues, votant respectivement pour LBP AM et TFSA.

Le COO, secrétaire du comité, est responsable de la diffusion du relevé de décisions du Comité et de l'intégration opérationnelle des décisions prises dans les systèmes de gestion et de contrôle.

L'équipe Solutions ISR et l'équipe Analyse Fondamentale et Durable assurent la veille continue des émetteurs en fonction des critères de la politique et produisent le support de délibération. La Direction des Risques dispose d'un droit d'alerte en cas de désaccord avec la décision du Comité afin de faire arbitrer le sujet par le Directoire.

## LE COMITÉ DE GOUVERNANCE

Ce comité thématique réunit spécialistes ISR, gérants-analystes et responsables juridiques et des risques, une ou plusieurs fois en amont de la saison des assemblées générale pour valider l'évolution de la politique de vote et de son application. Il est placé sous la responsabilité de la responsable de l'équipe Solutions ISR.



## LE COMITÉ DE PILOTAGE RÉGLEMENTAIRE ESG

Complément dédié du comité de veille, ce comité placé sous la présidence du Secrétaire Général assure la veille sur les évolutions réglementaires et standards en matière de finance durable et organise le déploiement des chantiers de transformation associés. Il est préparé par l'équipe Solutions ISR.

## LE COMITÉ DE GESTION ESG

Réunion de gestion hebdomadaire, ce comité présidé par la directrice adjointe des investissements de TFSA rassemble les analystes ISR, les gérants et analystes pour assurer une bonne circulation de l'information relative à la stratégie et évolutions méthodologiques ISR, prioriser et organiser les diligences renforcées, informer et organiser des actions d'engagement.

## LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance du Groupe LBP AM est présidé par le président du Directoire de La Banque Postale, et comprend 17 membres :

- 9 membres exerçant des fonctions au sein du Groupe La Banque Postale,
- 3 exerçant des fonctions au sein du Groupe Aegon Asset Management,
- 2 membres indépendants,
- 3 représentants les salariés de La Banque Postale Asset Management.

### Il veille en particulier à ce que le Groupe LBP AM remplisse son rôle d'acteur financier responsable,

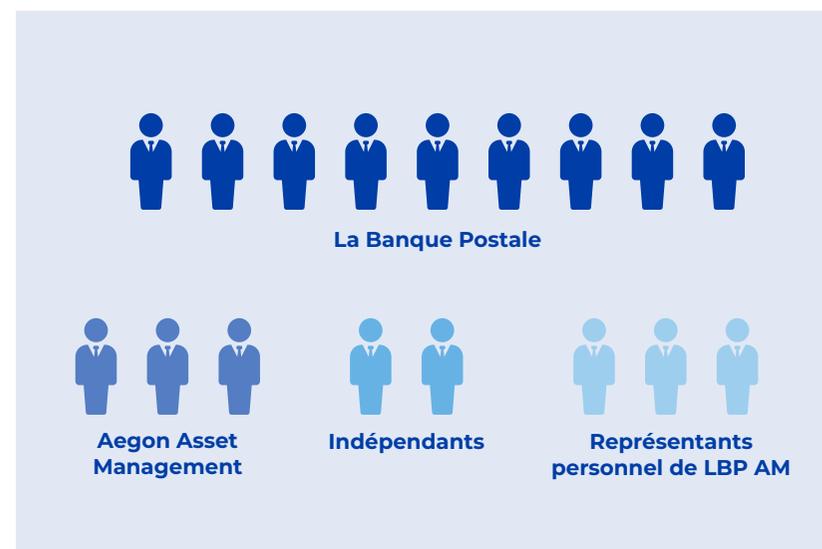
en validant la stratégie et la feuille de route ISR fixée par le Directoire et les comités dédiés.

Pour cela, il peut notamment s'appuyer sur certains membres ayant une longue expérience dans la gestion d'actifs, le contrôle des risques ou encore la veille réglementaire. Les membres sont régulièrement sensibilisés par le Directoire aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance. Des présentations régulières sur l'évolution de la réglementation en la matière, sur la politique d'engagement de LBP AM et à l'enjeu de neutralité carbone (« Net Zero ») sont faites aux Conseils de Surveillance chaque année

Le Conseil de Surveillance a notamment traité des sujets suivants en 2023 :

- **Évolution du label ISR français**
- **Politique de votes de LBP AM**
- **Contribution aux travaux de l'ESMA sur les règlements européens SFDR et taxonomie**
- **Présentation des résultats des contrôles SPOT de place de l'AMF sur le respect des engagements extra-financiers des sociétés de gestion**

## Membres du conseil de Surveillance



## 1.2.2 Une démarche d'investisseur responsable intégrée jusqu'à notre politique de rémunération

Depuis 2021, notre politique de rémunération indique comment LBP AM et TFSA intègrent les risques en matière de durabilité dans l'évaluation de la performance.

### INTÉGRATION DANS LES OBJECTIFS « COLLECTIFS » SUR LA PERFORMANCE GLOBALE

Depuis 2021, l'ensemble des salariés de LBP AM ont un objectif commun sur les performances globales de l'entreprise, au sein duquel sont définis plusieurs enjeux extra-financiers, en lien avec la feuille de route stratégique sur l'ISR et la RSE. Par ailleurs, chaque salarié a également un objectif extra financier spécifique en rapport avec les enjeux extra-financiers de son métier.

Ainsi, la part variable individuelle comprend à minima 5% d'objectifs extra-financiers, étant précisé qu'un objectif cible dans les années à venir pourrait être fixé à 40 %.

### INTÉGRATION DANS LES ACTES DE GESTION

Par ailleurs, les gérants de placements collectifs ou de mandats individuels de LBP AM respectent à minima des contraintes d'exclusion dans leur processus d'investissement. De plus, les gérants assurent la gestion financière d'OPC justifiant d'un label ISR qui les conduits à prendre en compte des enjeux de durabilité conduits dans leurs actes de gestion : ces gérants d'OPC ont pour objectif la performance financière des OPC en respectant le cadre exigeant du label ISR. Les gérants sont, en outre, en charge de la gestion d'OPC qui assurent la promotion des caractéristiques E et/ou S (article 8 SFDR) ou qui poursuivent un objectif d'investissement durable (article 9 SFDR).

La méthode GREaT mise en œuvre par les gérants d'OPC ou de mandats de LBP AM inclut la prise en compte des risques de durabilité liés aux pratiques des entreprises via notamment les piliers G (Gouvernance responsable), R (gestion durable des Ressources) et E de Transition Énergétique (avec le risque climat).

Par le biais de cette méthodologie propriétaire, les gérants d'OPC ou de

mandats procèdent ainsi à une évaluation de l'impact des risques en matière de durabilité sur le rendement des portefeuilles dont ils assurent la gestion financière.

Pour en savoir plus [📄](#)

Politiques de rémunération LBP AM

Politiques de rémunération Tocqueville Finance



### Témoignage

« Nous irons plus loin dans l'implication de chaque collaborateur »



Lily Desnoes,

Directrice des Ressources Humaines, Groupe LBP AM

En cumulant les objectifs collectifs et individuels, nous souhaitons accroître le poids des objectifs extra financiers, en cohérence avec les ambitions fixées par LBP AM. En 2023, chaque métier a fixé un objectif extra financier en rapport avec les enjeux ESG de son métier. Par exemple, au sein du département des ressources humaines, notre objectif est de maintenir notre index homme femme à minima 90%, dans le secteur de gestion financière où il est difficile de recruter des femmes dans les métiers cœur. **D'ici 2 ans, notre ambition est d'accroître le poids des objectifs extra financiers, pour atteindre à minima 40%.**

# 1.3 Notre responsabilité au quotidien

## 1.3.1 Des équipes dédiées et une politique de formation pensée pour garantir notre démarche responsable

### UNE EXPERTISE ISR DIFFUSÉE DANS TOUS NOS MÉTIERS ET AUPRÈS DE TOUS NOS COLLABORATEURS

L'ISR est l'approche de gestion transversale et intégrée de LBP AM et TFSA, au travers de la diversité des métiers sur les 58,2 Md€ d'encours sous gestion. Pour la développer et la déployer, LBP AM et TFSA s'appuient sur :

- Une équipe de Recherche comprenant des analystes quantitatifs, ainsi que des analystes fondamentaux et durables qui regroupe des expertises financières et ESG, pour intégrer les deux approches au service de la gestion.  
**Ses fonctions :** enrichissement des méthodologies d'analyse fondamentale pour intégrer les risques et les opportunités ISR, production des analyses pour appuyer les gérants dans la génération d'idées d'investissement.

- Une équipe de spécialistes de l'ISR, Solutions ISR, qui coordonne l'élaboration des politiques et méthodologies transversales.  
**Ses fonctions :** développement continu des méthodologies de notation ISR et d'impact, des politiques thématiques, des politiques d'engagement et de votes, gestion de la prestation de services ISR, conduite des engagements et vote, coordination des chantiers transversaux notamment réglementaires et data, relation avec les parties-prenantes.

- Leurs gérants et analystes-gérants, au cœur de la gestion ISR.  
**Leurs fonctions :** déployer les stratégies ISR des fonds LBP AM et TFSA en appliquant les règles de gestion ESG et conduisant un dialogue actionnarial intégrant systématiquement les enjeux ESG.

Le succès de cette intégration passe également par la création d'instances de gouvernance où analystes et gérants sont au cœur des réflexions sur les méthodologies et politiques ISR, de manière ad hoc ou pérenne. Plus largement, l'ISR est également au quotidien de l'ensemble des équipes : sélection de fonds, risk managers, IT, structureurs, commerciaux, communication, RH... Chaque collaborateur de LBP AM et de TFSA est acteur de la dynamique ISR des sociétés de gestion.

### UN APPRENTISSAGE CONTINU POUR CONSOLIDER NOTRE CONNAISSANCE ET NOTRE COMPRÉHENSION DES ENJEUX DE L'ISR & RSE

Créer de l'adhésion et une synergie d'entreprise autour des sujets ESG est un des piliers RH et RSE de LBP AM et Tocqueville Finance. La Direction des Ressources Humaines a développé un parcours de sensibilisation et de formation de l'ensemble des collaborateurs aux enjeux clés de l'ESG.



**14 %**  
d'ETP sont dédiés  
au déploiement de  
la stratégie ESG



### La fresque du climat

Tout nouveau collaborateur est inscrit à la Fresque du climat; après en avoir fait profiter l'ensemble des collaborateurs présents, en septembre 2021.

### Champions Climat

En 2022, une communauté de 15 collaborateurs désignés comme « Champions Climat », composée de collaborateurs issus de différents métiers pour mettre en œuvre l'approche RSE de LBP AM - TFSA mais également pour être des facilitateurs dans la diffusion autour de ce thème, ont bénéficié d'un parcours de formation poussé de 16h auprès de l'organisme Carbone 4.

### Rencontres Impact

Un nouveau format de sensibilisation a également été lancé en octobre 2022: les Rencontres IMPACT. Ces rencontres sont organisées selon un cycle de conférences organisées tous les 3 mois autour des thématiques ISR et RSE portées par l'entreprise (territoires, climat, Droits humains et achats responsables...).

### Parcours Biodiversité

Dans une logique de montée en compétences sur les piliers ISR/ESG, la Direction des Ressources Humaines de LBP AM s'est engagée à former une fois tous les deux ans l'ensemble de ses collaborateurs à une thématique ESG/RSE. En 2023, un parcours de formation sur les enjeux de biodiversité a été lancé au sein du groupe. Ce parcours « blend » qui allie des temps d'apprentissage via du e-learning et des temps d'échanges en présentiel, invite les collaborateurs à découvrir, comprendre et approfondir les enjeux actuels autour de la biodiversité. Ce nouveau dispositif se décline en 3 étapes:

- 1 Découverte et apprentissage des enjeux de biodiversité:** Développement d'un parcours de E-learning sur les fondamentaux de la biodiversité, accompagné d'un quizz pour tester les connaissances acquises
- 2 Création d'un espace d'échanges et de débats:** Animation d'une masterclass avec une experte pionnière en biodiversité
- 3 Consolidation des connaissances** par un quizz de fin de formation

Au sein du modèle d'investissement responsable, il est primordial d'équiper les collaborateurs avec les outils nécessaires à la compréhension des enjeux RSE de LBP AM - TFSA, et plus largement des enjeux sociétaux. Ce type d'action permet l'union et l'engagement des collaborateurs autour de ces enjeux.

### Formations En Libre Service

Afin d'assurer un engagement continu, un volet de formation sur des thématiques de développement durable a été mis à disposition au sein de la plateforme MyLearning. MyLearning permet ainsi à chacun d'accéder à des ressources apprenantes autour de ces sujets ISR/RSE: podcasts, e-learning, conférences internes... L'objectif? monter en compétences, à son rythme et selon ses préférences et sa sensibilité.

### Call For Action

Ces initiatives de formation et d'engagement des collaborateurs s'inscrivent plus largement dans une démarche de call for action: LBP AM est conscient de sa responsabilité sociétale, et met en œuvre une démarche à la hauteur des enjeux. Ainsi, la sensibilisation et la formation s'inscrivent au cœur de la stratégie RH et RSE.

- 1 Compréhension** des enjeux de durabilité pour tous les collaborateurs.
- 2 Adhésion et appropriation** par les collaborateurs du sens de l'investissement responsable de l'entreprise, et de ce que cela implique en termes de comportement.
- 3 « Call for action »:** Encourager chaque collaborateur à mettre en œuvre, à son échelle des **actions** concrètes, dans la vie quotidienne, qu'il s'agisse de l'environnement personnel ou professionnel (ex. encouragement à la mobilité douce par les subventions de LBP AM).

En 2023, le budget des formations ESG représentait

**7,6 %** du budget total de formations,  
soit **18 000 €**.

### 1.3.2 Des outils de gestion sur-mesure pour mettre notre démarche responsable au cœur de la gestion

#### GREAT 360, UNE PLATEFORME PROPRIÉTAIRE DE GESTION ISR

LBP AM et sa filiale TFSA a intégré l'analyse ISR au centre de ses outils de gestion, pour accompagner la mise en œuvre des processus d'analyse et de gestion. Au cœur de ce dispositif, la plateforme propriétaire GREaT 360 est un outil complet d'aide à la décision qui permet aux gérants d'assurer aisément le pilotage ISR de leur portefeuille, grâce à une large gamme de fonctionnalités (voir partie 2.1 p.29).

#### Plateforme GREaT 360

 <b>DEEP DIVE</b>	Outil de visualisation, de compréhension et d'interprétation des scores GREaT (notes globales, par piliers et par indicateurs).
 <b>SIMULATION</b>	Outil de simulation d'impact de nouvelles transactions sur les métriques de durabilité et les ratios à respecter.
 <b>EXCLUSION</b>	Outil de gestion, de visualisation et de mesure d'impacts des politiques d'exclusion.
 <b>LABEL ISR</b>	Outil d'aide à la décision et de suivi du label ISR.

## Collaboration avec les fournisseurs ou prestataires:

GREat360, notamment, est alimenté par des prestataires de données couvrant notamment des besoins relatifs à la mise en œuvre des exclusions, des besoins relatifs à l'évaluation des sociétés, et des besoins de points de donnés bruts pour le suivi de KPI réglementaires.

**Ces contrats représentent près de 550 000€.**

	Accès à la recherche sur l'évaluation des controverses normatives; ainsi qu'à des données sur les activités controversées (industrie de l'armement, de tabac et des jeux d'argent)
	Accès à des données ESG et au suivi de controverses concernant des émetteurs et analyse de données et construction de modèles d'analyse de risque climat.
	Accès à des données ESG et au suivi de controverses concernant des émetteurs
	Accès à des données sur la trajectoire et l'alignement Net Zero des entreprises
	Données relatives à l'empreinte biodiversité via la méthodologie BIA-GBS (Biodiversity Impact Analytics powered by the Global Biodiversity Score™)
	Données relatives à l'impact environnemental des entreprises, en particulier sur les activités liées aux énergies fossiles
	Accès à des données ESG brutes
	Accès à des données sur les entreprises ayant des activités liées au charbon et aux énergies fossiles non conventionnelles
	Données taxonomie

En outre le processus d'analyse est enrichi par la recherche ISR de courtiers et de prestataires dédiés. En 2023, 1 300 000€ ont été consacrés à la donnée et la recherche ESG, soit 11,8% du budget total de recherche et donnée du Groupe LBP AM.

## DES OUTILS EN PERPÉTUEL DÉVELOPPEMENT POUR APPROFONDIR NOTRE DÉMARCHE

Face à l'enjeu lié à la croissance des données ESG et la multiplication des fournisseurs de données, LBP AM - TFSA a opté pour la mise en place d'une solution innovante de datahub, basée sur la technologie développée par MarkLogic, qui propose une solution unique pour l'intégration et la consommation agile de données. Cette solution permet d'ingérer, stocker, harmoniser et faciliter la recherche des données tout en les sécurisant. Le Datahub ISR permet à LBP AM - TFSA d'appliquer des standards élevés sur toute la chaîne de vie de la donnée, en termes d'intégration et harmonisation de nouveaux points de données, de contrôles de la fiabilité de la donnée et d'amélioration de l'accessibilité pour de nombreuses utilisations. Le Datahub ISR, alimenté par une vingtaine de sources de données différentes, est relié à l'outil propriétaire GREat360.

### Enrichissement du Datahub ISR

En 2023, le Datahub ISR a été enrichi de plus de 1 000 nouveaux points de données. Nous disposons ainsi jusqu'à 4 956 points de données, couvrant près de 68 000 émetteurs. Par ailleurs, son accès a été ouvert aux collaborateurs afin de leur permettre de consulter l'ensemble des données stockées. Dans une approche d'amélioration continue de la qualité des données, des évolutions du Datahub ISR sont prévues, notamment afin de développer des contrôles de cohérence et de fiabilité.

*« Nous disposons ainsi de 4 956 points de données, couvrant plus de 68 000 émetteurs »*

## Des outils au service de la prestation ISR

La prestation ISR de LBP AM-TFSA s'est développée pour accompagner ses clients dans leur désir de piloter la performance ISR de leur portefeuille sur des KPIs clés de leur choix.

La mise à disposition des notations ISR propriétaires aux clients privilégiés via Manaos, plateforme de service aux investissements:

En 2023, LBP AM s'est engagé dans un partenariat avec la plateforme de gestion de données Manaos. Ainsi, au sein de cette plateforme Manaos, les « scores GREaT » issus de la méthodologie LBP AM pourront être automatiquement associés aux données des portefeuilles des investisseurs, complétés par d'autres scorings disponibles depuis la marketplace ESG de la fintech, extraits en quelques clics au format Excel, SFTP ou API, ou encore intégrés à des rapports d'analyses ESG et autres documentations réglementaires (rapport SFDR PAI, EET, TCFD, PR PCR, Art.29 LEC\*...).



## Témoignage

*« Nous sommes convaincus que la simplification de l'accès aux données issues de notre recherche extra-financière est un enjeu pour nos clients institutionnels. Ce projet mené aux côtés de Manaos est animé par cette conviction commune. Notre objectif est d'offrir un service à forte valeur ajoutée, pour accompagner nos clients dans leurs démarches exigeantes de transition énergétique et plus globalement de finance durable. »*



**Pierre Ernst,**  
Membre du Directoire de LBP AM.

## LBP AM REÇOIT LE « PRIX DE L'INNOVATION DIGITALE » DÉCERNÉ PAR FUNDS ET OPTION FINANCE.

Le « Prix de l'innovation digitale » promeut les réalisations technologiques d'envergure des asset-managers. LBP AM a séduit le jury en remportant ce titre, à l'occasion du des « Trophées de l'asset management 2023 », avec le lancement du « Data Hub ISR », plateforme propriétaire intégrant et traitant une multitude de données extra-financières issues de divers fournisseurs.

« Ce nouveau Prix est une belle reconnaissance. La naissance du « Data Hub ISR » est le fruit d'une mobilisation transversale de nos équipes, de nos spécialistes data & innovation digitale à la direction des opérations, en passant par nos équipes solutions ISR et Communication & RSE. Nous sommes convaincus de la valeur ajoutée que le Data Hub ISR peut apporter aux investisseurs dans l'analyse de la trajectoire carbone des portefeuilles », affirme Patrick Pansier, Responsable data digital innovation. Le jury Funds-Option Finance a confié que les délibérations ont abouti à l'unanimité, quant au choix du vainqueur pour cette catégorie.

Pour en savoir plus [🔗](#)

LBP AM reçoit le « prix de l'innovation digitale » funds-option finance



## Focus

### Animation du Trophée de l'Innovation

Dans le cadre d'une démarche résolution orientée vers l'innovation et le développement durable, LBP AM organise avec ses filiales des Trophées de l'Innovation afin de valoriser et d'accompagner des entreprises innovantes, capables de devenir les licornes de demain et acteurs clés d'une économie durable.

Ces prix sont organisés en partenariat avec Investance Partners, Finance Innovation, Institut de la Finance Durable, Alpha FMC, B SMART, Microsoft et platform58, l'incubateur de La Banque Postale.

Cette seconde édition a été réalisée sous le haut patronage de Jean-Noël Barrot, ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, chargé du numérique, aux côtés d'un jury composé de 19 experts, sous la présidence de Pierre Ernst, membre du directoire de LBP AM - TFSA.

Cette année, près de 700 fintechs, greentechs et medtechs ont été contactées, 80 ont été retenues sur dossier, et 12 finalistes ont été auditionnées par le jury. Après des délibérations approfondies, le jury a récompensé trois lauréats :

- **Fintech de l'année** : ACHEEL : compagnie d'assurance française généraliste 100% digitale créée en 2020.
- **Greentech de l'année** : amR, start-up de data intelligence au service de la transition écologique des bâtiments, créée en 2017.
- **« Coup de cœur du Jury »** : Braintale, medtech créée en 2018 qui propose à ses utilisateurs médecins, CHU et partenaires du secteur de la santé.

Pour en savoir plus [🔗](#)

LBP AM dévoile les lauréats des Trophées de l'Innovation

### 1.3.3 Nos initiatives publiques et initiatives de Place

#### L'OBJECTIF :

Être acteurs de l'avancée de la recherche académique, de l'amélioration de la transparence environnementale des émetteurs, du développement de l'ISR, du développement des standards de demain en matière de gestion ISR ou encore d'initiatives collaboratives de pointe en matière d'engagement actionnarial.

« LBP AM s'engage depuis plus de 20 ans avec la communauté financière sur l'ISR et la Transition Énergétique et écologique. »

## Nos initiatives 1/3

	<p>La Fondation est un réseau international d'investisseurs dont l'objectif d'inciter l'industrie pharmaceutique à développer l'accès aux médicaments pour les populations de pays à faibles revenus. Elle publie tous les deux ans un <b>classement des vingt plus grands laboratoires sur le sujet</b>. LBP AM participe également à des campagnes d'engagement collaboratives.</p>
	<p>Emmanuelle Mourey (présidente du Directoire de LBP AM) est membre du Comité Stratégique depuis décembre 2019. LBP AM est membre des comités Investissement Responsable (IR) et Gouvernance d'entreprise. D'autres collaborateurs de LBP AM participent également à d'autres Commissions de l'AFG. En 2023, LBP AM est également impliqué dans un Groupe de travail qui porte sur SFDR.</p>
	<p>Helena Charrier (responsable des Solutions ISR de LBP AM) est membre de la <b>commission consultative climat et finance durable</b>, et a activement participé au développement de la position de la commission sur les say-on-climate.</p>
	<p>Le CDP encourage une divulgation accrue de l'impact sur l'environnement des investisseurs, des entreprises et du gouvernement. Trois fonds Actions de LBP AM en 2019, 2020, 2021 et 2022 ont reçu une récompense Climetric délivrée par l'initiative. En 2023, LBP AM a également participé aux campagnes d'engagement collaboratives « Non Disclosure Campaign », « Science-Based Targets Campaign » organisées par le CDP.</p>
	<p>Le CERES est un organisme américain rassemblant depuis 2018 des investisseurs internationaux souhaitant contribuer à la lutte contre la déforestation, principalement liée à l'élevage et à la culture de soja en Amazonie. En son sein, LBP AM participe à des campagnes d'engagement collaboratives suivantes organisées par le CERES : « Land use and Climate », « Deforestation », « Biodiversity », « Valuing Water Initiative ».</p>
	<p>L'initiative Climate Action 100+, notamment animée par les PRI et l'IIGCC, se donne pour mission, d'inciter les grands émetteurs de gaz à effet de serre de l'économie mondiale à réduire leurs émissions en ligne avec les objectifs de l'accord de Paris. En signant la charte de l'initiative, LBP AM s'engage à œuvrer pour encourager la transition énergétique à travers les investissements de ses fonds.</p>
	<p>LBP AM est membre fondateur de l'initiative française du Club 30 qui a été créé en novembre 2020 afin de promouvoir la diversité des genres au sein des instances dirigeantes du SBF 120. L'objectif est d'atteindre au moins 30% de femme dans les équipes dirigeantes d'ici 2025.</p>
	<p>Eurosif est l'association pan-européenne promouvant la finance durable au niveau européen. Les activités d'Eurosif consistent à contribuer aux politiques publiques et à mener des recherches permettant de mieux comprendre l'investissement responsable et les obstacles rencontrés par les investisseurs soucieux de durabilité. LBP AM participe à un Groupe de travail « Climate Reporting and Indicators » et participe également à au SFDR advisory Group.</p>
	<p>Cette initiative vise à encourager les industriels de l'agroalimentaire à encourager leurs pratiques en termes de bien-être animal et de nutrition. LBP AM participe aux Groupes de travail suivants: aquaculture Durable, protéines Durables, biodiversité et pollution, résistance aux antimicrobiens et antibiotiques.</p>

## Nos initiatives 2/3

	<p>Depuis 2022, LBP AM est signataire du Finance for Biodiversity Pledge et participe aux Groupes de travail suivants: Mesure d'impact Biodiversité: engagement autour de la biodiversité, fixation d'objectifs pour la biodiversité, actions de plaidoyer et engagement politique sur la biodiversité.</p>
	<p>Le FIR a été créé en 2001 afin de promouvoir l'ISR. LBP AM a rejoint le FIR en 2014. Helena Charrier (directrice Solutions ISR de LBP AM) et Nicholas Vantreesse (responsable RSE à La Banque Postale) ont été réélus au conseil d'administration du Forum pour l'Investissement Responsable en 2022, dont Helena Charrier est l'une des vice-présidentes. LBP AM est également membre de la Commission Dialogue et Engagement. LBP AM participe au Groupe de travail du FIR sur le <a href="#">say-on-climate</a>, et à l'engagement collaboratif sur le travail forcé et travail des enfants.</p>
	<p>LBP AM est membre de la Commission Sustainability de France Invest, organisation professionnelle rassemblant plus de 400 sociétés de gestion françaises du private equity et de la dette privée. L'association et ses membres s'engagent à accompagner les start-up, PME et ETI non cotées dans leur transformation vers des pratiques et modèles responsables.</p>
	<p>GFANZ est une coalition mondiale d'institutions financières engagées à accélérer la décarbonation de l'économie. L'alliance vise à élargir, approfondir et relever les ambitions de neutralité carbone dans l'ensemble du système financier et à démontrer l'engagement collectif des entreprises à aider les entreprises et les pays à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Dans le cadre de cette alliance, LBP AM a très activement participé aux Groupes de travail portant sur le développement d'un standard volontaire international en matière de plan de transition, pour l'économie réelle via la « Real Economy Pathways », et pour les institutions financières dans le cadre des travaux sur les « Portfolio Alignment ».</p>
	<p>Anciennement Finance for Tomorrow, l'IFD est une initiative de Paris Europlace pour promouvoir en France et à l'international, la finance durable. L'objectif est de réorienter les flux financiers vers une économie bas carbone et inclusive, en cohérence avec l'Accord de Paris et les Objectifs du Développement Durable. LBP AM est membre du bureau de l'initiative, de la Commission Policy et participe à des Groupes de travail Impact, Transition Juste, Biodiversité et Gouvernance Climat.</p>
	<p>IIGCC est un réseau d'investisseurs sur le changement climatique, collaborant à l'élaboration de guides de place et actions d'engagement. LBP AM participe aux Groupes de travail sur l'infrastructure Net Zéro, le Proxy Advisor Working Group ainsi que le Net Zéro Surgeries: investor practices.</p>
	<p>L'initiative Investor Engagement in Conflict-Affected and High-Risk Areas, organisée par PeaceNexus, organisée par Investor Alliance for Human Rights et Heartland Initiative, vise à engager des entreprises sélectionnées dans le domaine des technologies de l'information et des énergies renouvelables, afin de les challenger et de les inciter à adopter un ensemble de mesures et de procédures permettant de réduire effectivement les risques d'impacts négatifs sur les Droits humains et sur la dynamique de conflit liés à leurs opérations dans ces zones.</p>
	<p>Portée par l'ONG suédoise ChemSec, cette initiative regroupe plus de 50 investisseurs, signataires d'une lettre envoyée à 50 entreprises parmi les plus grands producteurs et utilisateurs mondiaux de PFAS, afin de les inciter à planifier leur sortie progressive des PFAS et à plus de transparence sur la gestion des risques et impacts liés à la production et à l'utilisation de ces substances.</p>

## Nos initiatives 3/3

	<p>La TCFD formule des recommandations sur les informations relatives au climat que les entreprises devraient partager pour aider les investisseurs à prendre les bonnes décisions financières. LBP AM s'engage à communiquer et à rendre compte des risques climatiques en lien avec les standards de la TCFD et encourage les sociétés à déployer ces standards.</p>
	<p>L'alliance a vocation à mobiliser les investisseurs responsables sur le respect des droits fondamentaux des personnes. LBP AM participe aux Groupes d'engagement sur « Corporate Human Rights Benchmark », « Rating Digital Rights » et « Uyghur Forced Labour ».</p>
<p>The Net Zero Asset Managers initiative</p>	<p>LBP AM s'est engagé à atteindre la neutralité carbone de ces portefeuilles via son engagement dans cette alliance, rassemblant des sociétés de gestion s'engageant à atteindre la neutralité carbone de leurs portefeuilles d'investissement à horizon 2050 sur une « juste part » de leurs encours et en appliquant des méthodologies établies. LBP AM était par avant signataire du Montréal Carbon Pledge qui est désormais clos, ses principaux objectifs ayant été atteints.</p>
	<p>La Chaire FDIR a pour objectif de favoriser la collaboration entre professionnels de la gestion d'actifs et chercheurs dont les travaux contribuent au rayonnement international de la Place de Paris sur ce thème essentiel. Depuis 2016, le LBP AM assure la Présidence de la Chaire.</p>
	<p>Les PRI ont été lancés par les Nations Unies en 2006. Il s'agit d'un engagement volontaire des investisseurs à intégrer les enjeux ESG dans la gestion de leurs portefeuilles. LBP AM participe aux Groupes de travail sur la responsabilité fiscale, la production de matières premières responsable et le Sustainable Systems Investment Manager Reference Group. LBP AM participe également à la campagne d'engagement collaborative Advance.</p>
	<p>Initiative lancée en 2018, dont les signataires s'engagent à une politique d'exclusion du tabac très stricte dans leurs investissements.</p>
	<p>En 2023, LBP AM a participé à une campagne d'engagement collaborative ayant pour but de promouvoir une meilleure prise en compte des risques sociaux et Droits humains liés au secteur du soin (notamment des maisons de retraite). En 2022, LBP AM est devenue signataire de la Déclaration des investisseurs sur les attentes à l'égard du secteur des maisons de retraite, document formalisant les objectifs de la coalition.</p>
	<p>L'ICGN est un réseau mondial d'investisseurs responsables qui promeuvent les normes les plus élevées de gouvernance d'entreprise dans le but de créer de la valeur à long terme et de contribuer à la durabilité des économies, des sociétés et de l'environnement. Pour ce faire, l'ICGN s'appuie sur un programme de travail international. LBP AM a rejoint le réseau en 2023.</p>
	<p>Groupe de travail portant sur la mise en place et déploiement d'un fichier d'échanges standardisés contenant des informations relatives aux caractéristiques extra-financiers des produits d'investissements (EET).</p>
	<p>CDC Biodiversité finance le projet Nature 2050 pour protéger la biodiversité et adapter les milieux naturels aux changements climatiques. Une partie des frais de gestion générés par l'activité Dette Privée de LBP AM contribue à financer la préservation et la restauration de la nature.</p>

## 1.3.4 Informations aux investisseurs

**Guidés par la volonté d'être le plus transparent possible sur ses engagements et méthodologie, LBP AM - TFSA publie :**

→ **les politiques ISR des sociétés de gestion : politique de vote, politique d'engagement, politique d'exclusion, politiques sectorielles sur le pétrole et le gaz et le charbon, politique de gestion des risques de durabilité ; politiques Droits humains, politique biodiversité**

**Pour en savoir plus** 

L'investissement responsable chez TFSA

→ **un reporting sur leur exécution sur une base annuelle :** rapport de vote et d'engagement, et le présent rapport 29 LEC;

**Pour en savoir plus** 

L'investissement responsable chez LBP AM

→ régulièrement des **informations à destination de nos clients**, par le biais de newsletters et articles mais également de vidéos pédagogiques sur le site internet de LBP AM;

→ **le code de transparence de nos fonds labellisés** ainsi qu'un rapport annuel ESGDH, et bien entendu le prospectus, le document d'information clé, les annexes précontractuelles SFDR des fonds et le cas échéant leur rapport 29 LEC.

LBP AM - TFSA partage également à ses clients institutionnels des éléments d'analyse pour les alimenter dans leur propre réflexion sur la critèresologie ISR qu'ils souhaitent appliquer à leur fonds.

**En 2023, LBP AM et sa filiale TFSA ont notamment partagé auprès de clients institutionnels les travaux d'analyse d'impact financier des méthodologies ISR.**

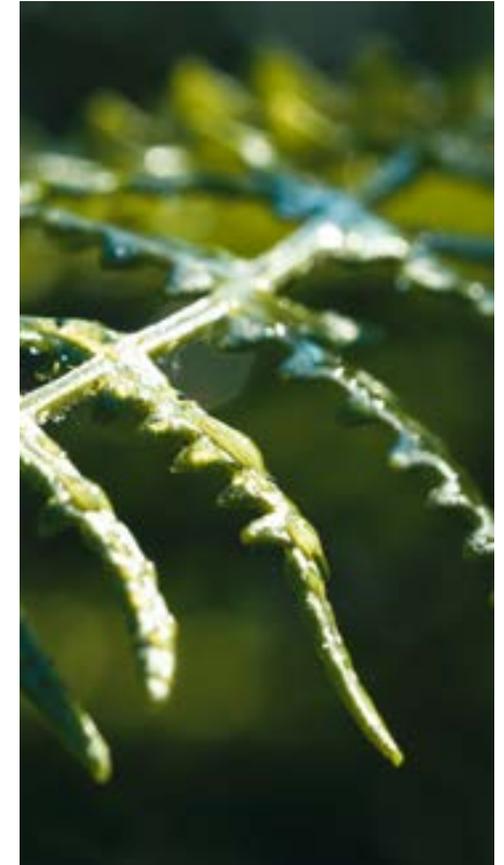
Lors de ces travaux, LBP AM a développé une série de portefeuilles modèles destinés à mesurer les impacts des différentes caractéristiques ESG des fonds sur leur performance financière.

Ces portefeuilles sont réajustés dynamiquement pour prendre en compte les changements suivants :

- Les listes d'exclusion
- La notation GREaT des émetteurs
- Leurs KPI extra-financiers (par ex leur empreinte carbone).

Pour une meilleure compréhension des effets, les portefeuilles sont construits par grandes zones géographiques (EMU / Europe / Amérique du Nord / Japon / Pays Émergents). Dans le cas particulier des exclusions sur l'année 2023, les exclusions ont contribué positivement à la performance des portefeuilles sur les zones EMU et Amérique du Nord, alors qu'elles ont contribué négativement sur les zones Japon et Pays Émergents.

De la même manière, LBP AM - TFSA a accompagné des clients dans l'appréciation de l'évolution de modèles de notations « customisés » sur le profil financier de leur portefeuille, afin d'engager une réflexion sur les évolutions que ces clients pourraient vouloir apporter.



### 1.3.5 Une entreprise responsable et citoyenne : notre politique RSE

**L'objectif de LBP AM - TFSA est d'être exemplaire dans son métier d'investisseur responsable, et attentif à ses parties prenantes et à ses impacts.**

La responsabilité est ainsi une valeur cardinale pour ses gestions d'actifs mais aussi pour la gestion de ses sociétés.

À l'instar de sa politique d'investissement durable, la politique RSE et diversité de LBP AM - TFSA prend appui sur la méthodologie GREaT. La politique RSE de LBP AM - TFSA repose donc sur 4 piliers, s'accompagnant pour chacun d'ambitions fixées, d'objectifs définis et de plans d'action spécifiques.

#### Les **4 piliers** de la politique RSE de LBP AM - TFSA



**PILIER 1:  
AGIR EN TANT QU'EMPLOYEUR  
RESPONSABLE**



**PILIER 2:  
RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE  
SUR L'ENVIRONNEMENT**



**PILIER 3:  
CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT  
DES TERRITOIRES**



**PILIER 4:  
AVOIR UNE GOUVERNANCE  
RESPONSABLE**



#### Témoignage

*« La cohérence entre nos politiques ISR et RSE est une vraie force. Nous avons construit la feuille de route RSE collectivement avec des responsables de chaque département (RH, moyens généraux, ISR, etc.) et autres parties prenantes. La mise en place d'objectifs extra-financiers est également un signal fort de l'engagement de LBP AM envers cette dernière. Un réseau d'ambassadeurs internes nous permet de déployer des actions à l'échelle de toute l'entreprise. Il est important que nos collaborateurs soient à la fois acteurs et bénéficiaires de cette politique RSE, et je crois que c'est le cas grâce au cadre de travail engageant et épanouissant que nous nous efforçons d'offrir à l'ensemble des collaborateurs. »*



**Carolina Viguet,**  
Directrice RSE du Groupe LBP AM

## Les engagements RSE de LBP AM et de sa filiale TFSA



### AGIR EN TANT QU'EMPLOYEUR RESPONSABLE

<b>Maintenir de bonnes conditions de vie au travail</b>	→ Accompagnement de cinq collaborateurs par le dispositif Responsage, permettant le soutien des salariés LBP AM - TFSA aidant un proche fragilisé par la maladie, le handicap ou le grand âge
<b>Assurer l'employabilité et l'évolution professionnelle des collaborateurs</b>	→ Formation de 96% des nouveaux collaborateurs à la fresque du climat et/ ou aux enjeux de biodiversité → Formation de 100 % des collaborateurs, au moins une fois par an, aux formations obligatoires (RGPD et cybersécurité par exemple), aux formations métiers ou ISR → Mise en place d'un objectif de rémunération variable extra financier individuel pour l'ensemble des collaborateurs
<b>Favoriser l'équité, la diversité et l'inclusion</b>	→ Organisation d'un « Meet & Share RH — Inclusion » dans le cadre de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH)



### RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE SUR L'ENVIRONNEMENT

<b>Réduire l'impact de nos activités</b>	→ Réalisation d'un bilan carbone par Greenly, qui révèle que 98 % des émissions de LBP AM - TFSA sont liés au scope 3 et principalement aux achats. Ceux-ci feront un plan d'action spécifique à horizon 2026.
<b>Limiter l'empreinte environnementale du numérique</b>	→ Mise en place d'un outil de gestion documentaire électrique afin d'optimiser le stockage des boîtes mail → Évaluation de l'empreinte environnementale du data center LBP AM - TFSA par Fruggr
<b>Encourager des écogestes auprès des collaborateurs</b>	→ Organisation de la « Semaine des écogestes numériques » → Mise en place d'une campagne de sensibilisation au recyclage

## Les engagements RSE de LBP AM et de sa filiale TFSA



### CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

<p><b>Renforcer l'impact de la gamme de produits</b></p>	<p>→ Versement de 382 668 € à des associations et fonds de dotation en 2023 via les fonds de partage</p>
<p><b>Mobiliser les collaborateurs en faveur d'actions solidaires</b></p>	<p>→ Création de la Tribu RSE, initiative collective qui regroupe une dizaine de collaborateurs œuvrant à sensibiliser et mobiliser leurs collègues autour de la feuille de route RSE de LBP AM. Les projets suivants ont été mis en place en 2023: installation de paniers de fruits bio pendant le printemps, exposition d'œuvres digitales liées à la biodiversité et au climat et la Semaine des écogestes numériques</p> <p>→ Sponsorisation de la course Ekiden</p> <p>→ Récolte d'une collecte record pour La Cravate Solidaire</p>
<p><b>Soutenir des entreprises contribuant au développement des territoires</b></p>	<p>→ Organisation de la première étape du roadshow « Fance is back » à Lyon pour valoriser l'entrepreneuriat français et partager l'engagement de LBP AM au cœur des territoires</p> <p>→ Organisation de l'édition 2023 des Trophées de l'innovation (focus p. 20)</p>



### AVOIR UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE

<p><b>S'engager dans une démarche d'amélioration continue</b></p>	<p>→ Mise à jour de la politique biodiversité ainsi que de la politique d'engagement, et publication d'une première politique Droits humains</p>
<p><b>Contribuer à développer le secteur financier de manière durable</b></p>	<p>→ Poursuite et intensification des actions de plaidoyer auprès des régulateurs financiers et des organisations professionnelles afin de porter la vision de l'investissement responsable au sein du marché et dans les réglementations</p>

## 2<sup>e</sup> PARTIE

---

# NOS ACTIONS D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

La raison d'être de LBP AM est de valoriser le capital financier, naturel et humain, pour accompagner les transitions durables des clients. LBP AM – TFSA innove constamment pour pouvoir, sur l'ensemble des fonds, déployer une démarche d'investissement 100 % responsable.

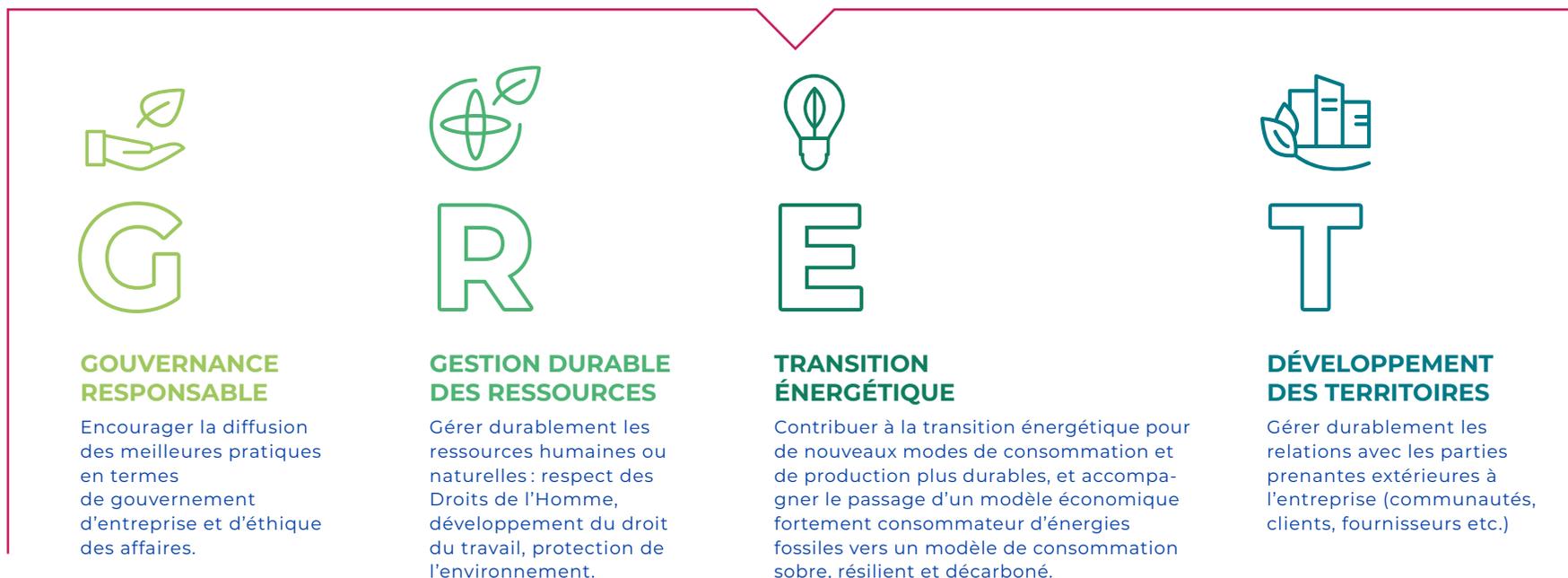
Dans ce chapitre, vous découvrirez comment les engagements de LBP AM et TFSA se traduisent en actions concrètes ainsi que les méthodes d'intégration des enjeux de durabilité dans les analyses, les processus de gestion, les dialogues et engagements avec les entreprises et la gestion des risques.

## 2.1 Intégration des enjeux de durabilité dans l'analyse

**LBP AM - TFSA souhaite identifier, sélectionner et suivre les entreprises, les États ou tout autre émetteur qui agissent en faveur du développement durable. Pour ce faire, il a défini la méthodologie d'analyse ISR GREaT, issue de plusieurs années de recherche, qui repose sur quatre piliers (cf schéma des piliers de la méthodologie).**

Ce cadre traduit, via l'attention portée au développement des territoires, la sensibilité du Groupe aux enjeux d'inclusion et de soutenabilité à l'échelle locale, partagée avec le Groupe public auquel il appartient. Les enjeux de relocalisation, de lutte contre les fractures territoriales, de soutien aux acteurs locaux, sont pleinement intégrés à l'analyse des émetteurs. Il est décliné en des outils et cadres adaptés à chaque classe d'actifs gérée par LBP AM - TFSA.

### Les 4 piliers de la méthodologie GREaT



## 2.1.1 Méthodologie d'analyse ISR des entreprises cotées et parapubliques

**La méthodologie GREaT se décline pour les entreprises privées et parapubliques. Elle repose sur une étape de recherche quantitative fondée sur un modèle propriétaire, complétée d'analyses qualitatives.**

### LA FORCE DE SON MODÈLE REPOSE SUR:

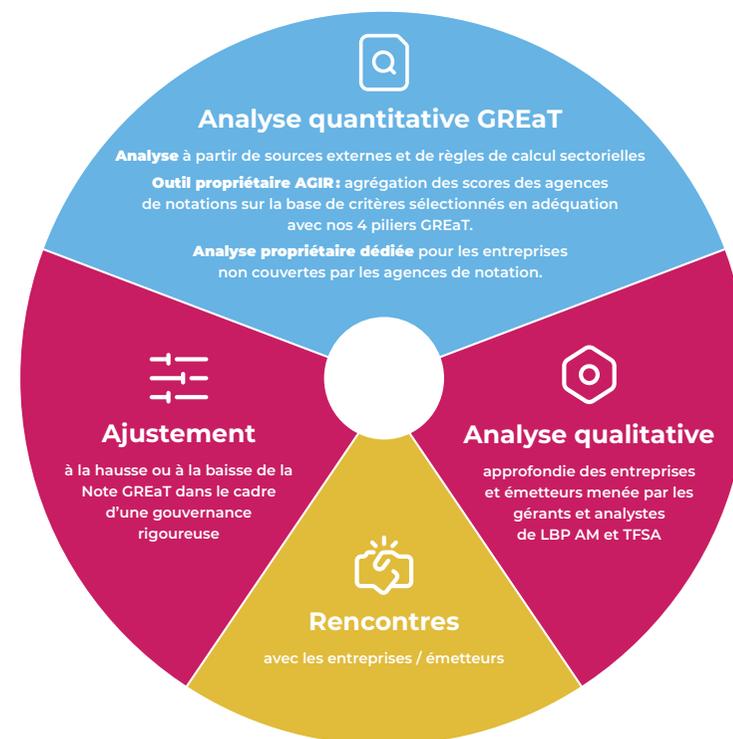
- une couverture large de près de 12 000 émetteurs,
- une fiabilité et une réactivité accrues grâce à la multiplicité et la complémentarité des sources d'évaluation,
- une finesse et une adhésion accrue par la combinaison d'une étape d'analyse quantitative et d'une étape qualitative conduite par les gérants et analystes de LBP AM et TFSA,
- un modèle d'analyse fondé sur la double matérialité, qui évalue à la fois l'impact des entreprises sur la société et leur résilience aux risques de durabilité, en examinant les politiques et pratiques RSE et la durabilité des modèles d'affaires.

### ANALYSE QUANTITATIVE GREAT

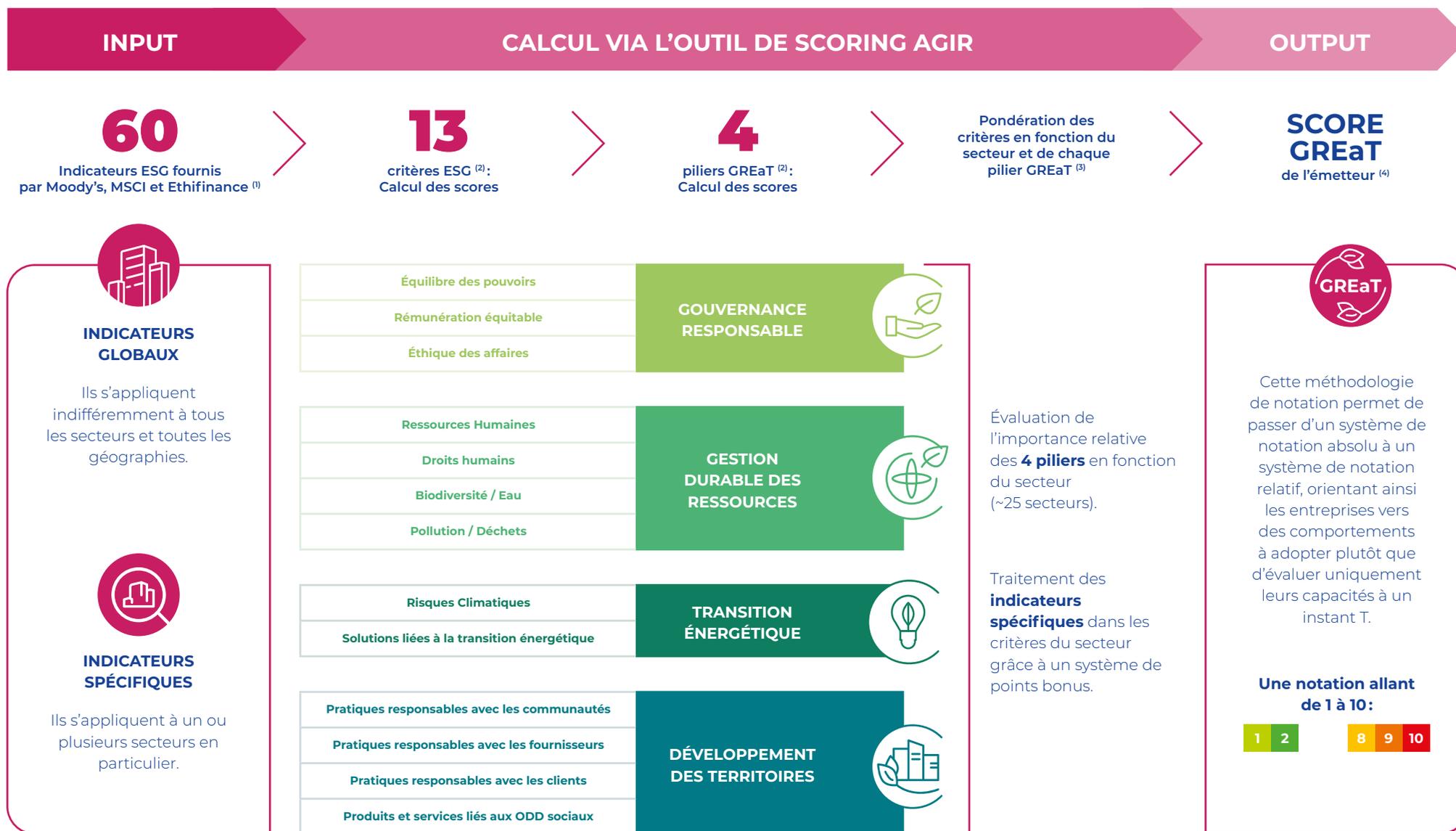
La notation quantitative ISR est construite sur 13 critères, évalués via 60 indicateurs, alimentés par des indicateurs collectés auprès d'agences de notation spécialisées telles que Moody's ESG et MSCI ESG, choisies pour leur complémentarité. Ils sont agrégés par l'outil de calcul propriétaire, baptisé AGIR, selon des modalités permettant de traiter de manière spécifique les différentes zones géographiques et tailles de société.

Pour paramétrer AGIR, les spécialistes ISR du Groupe évaluent la matérialité de chaque pilier GREaT pour chaque secteur afin de définir une pondération, comprise entre 15 et 35 %.

Au terme de ce processus, chaque émetteur de l'univers dispose d'une Note GREaT sur une échelle de 1 (qualité ISR forte) à 10 (qualité ISR faible).

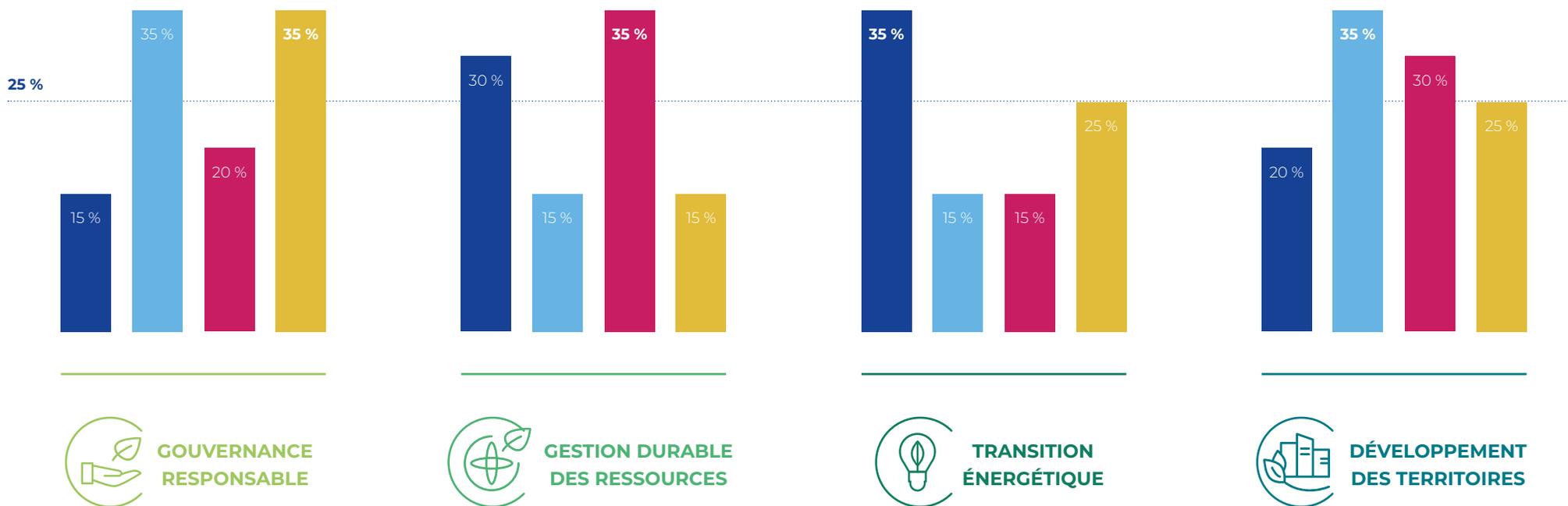


## Modèle de notation quantitative GREaT



(1) Couverture d'un univers de 10 000 émetteurs. (2) Moyenne arithmétique des scores des critères. (3) Application d'un % en fonction du secteur. (4) Somme des scores pondérés et dispersion par région.

## Exemples de pondération sectorielle des piliers GREaT



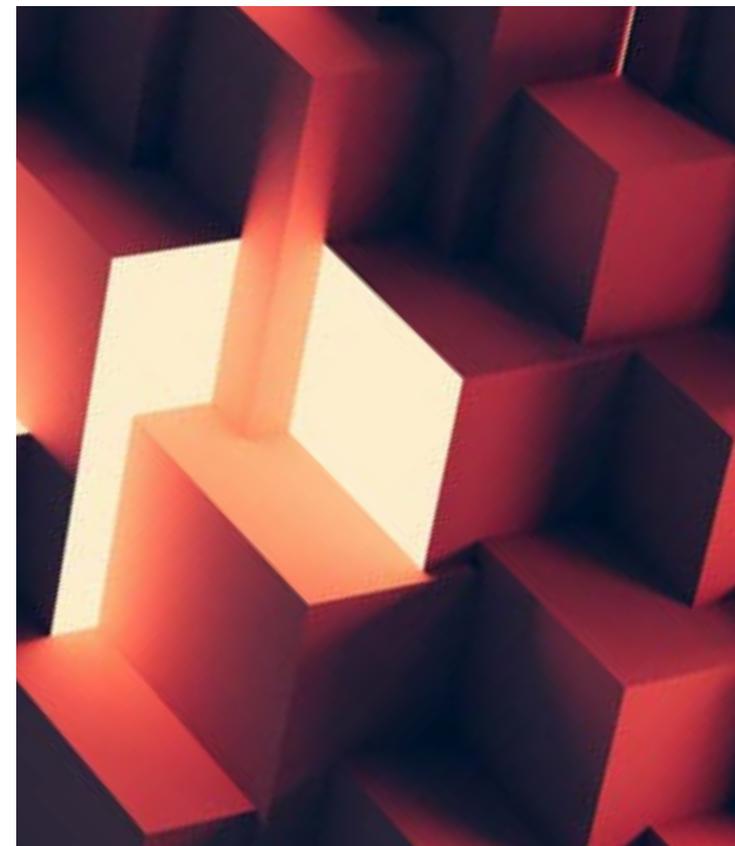
## 2023 une année riche en évolution pour le modèle de notation interne GREaT:

### → Intégration d'un nouveau fournisseur de données supplémentaire: EthiFinance Ratings

Comme mentionné en 2022, l'objectif d'intégrer un troisième fournisseur au modèle de notation quantitatif a été atteint lors de la mise à jour de novembre 2023 avec l'ajout de 18 indicateurs provenant d'Ethi-Finance Ratings. L'ajout de ce fournisseur de données spécialisé sur les petites et moyennes entreprises européennes a permis d'améliorer d'une part fortement la couverture sur ce segment (avec plus de 800 nouveaux émetteurs notés faisant passer le nombre d'émetteurs couverts d'environ 1 600 à environ 2 400) mais également de renforcer fortement la qualité et la confiance dans ces notes. Ainsi ce sont près de 12 000 émetteurs qui sont couverts par le modèle à fin 2023.

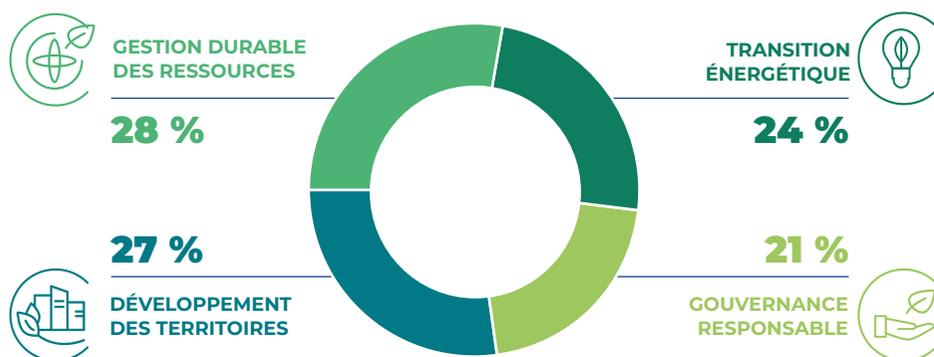
### → Création d'un indicateur de confiance

Dans la démarche d'amélioration du modèle, LBP AM et TFSA ont développé une nouvelle dimension qui lui permet de mieux appréhender la qualité des notes des émetteurs au travers d'un indicateur de confiance basé sur la couverture des indicateurs GREaT. Ce nouvel indicateur quantitatif allant de 0 à 100% permet de fournir plus d'informations aux gérants sur la fiabilité de la note d'un émetteur ainsi que sa stabilité dans le temps.

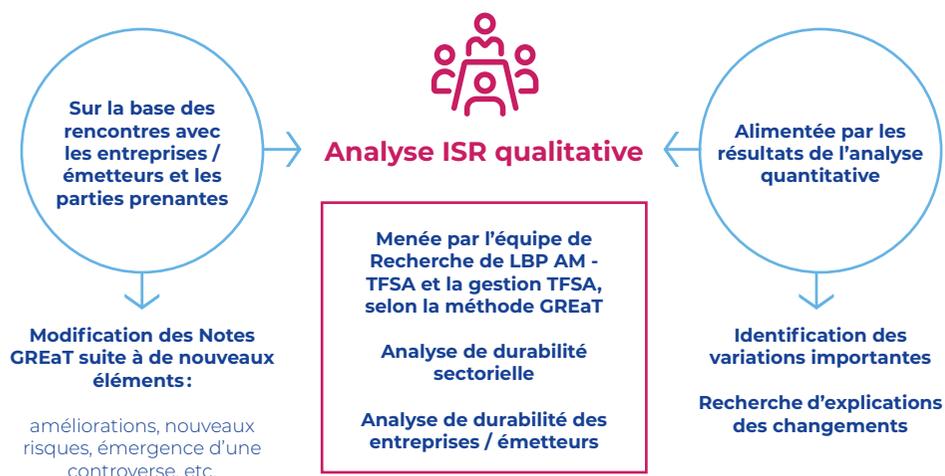


Au global, le modèle de notation GREaT du Groupe LBP AM est très équilibré :

## Poids moyen des piliers sur l'ensemble des secteurs



## Analyse ISR qualitative



## ANALYSE QUALITATIVE

À la suite et en parallèle de l'analyse quantitative, les analystes et gérants mènent une analyse qualitative des émetteurs, en se basant sur des sources de recherche internes et externes reconnues et sur leur connaissance détaillée des émetteurs. Ils peuvent s'appuyer sur les avis des parties prenantes des entreprises (ONG, syndicats, institutions internationales, médias, etc.) et les données issues des rencontres avec les entreprises. Les analystes disposent également des données provenant de fournisseurs spécialisés (par exemple : Trucost pour les impacts environnementaux, ISS pour les pratiques de gouvernance), ou généralistes (Bloomberg, Factset).

**L'analyse qualitative vise notamment à alimenter le processus de gestion via :**

→ **L'ajustement des notes ISR issues de l'analyse quantitative.** Ces ajustements, qui peuvent être proposés par les gérants et analystes, doivent remplir les conditions prédéfinies pour être retenues par l'équipe d'Analyse Fondamentale et Durable, responsable d'étudier et valider ou rejeter les propositions reçues :

- intégrer des informations récentes qui ne se reflètent pas encore chez les agences, permettant ainsi un gain en réactivité ;
- arbitrer entre des informations contradictoires apportées par les sources externes, permettant ainsi un gain en fiabilité ;

- tenir compte d'informations publiques complémentaires recueillies dans le cadre du dialogue régulier avec l'émetteur, permettant ainsi une pleine intégration des processus d'engagement actionnarial, de suivi et de sélection ;
- approfondir certains enjeux auprès des parties prenantes de l'émetteur, pour apporter des perspectives complémentaires.

**Afin de garantir rigueur et suivi, ces demandes d'ajustement sont systématiquement justifiées et tracées.**

→ **L'intégration de l'analyse ISR dans l'analyse financière, par le biais de l'analyse de l'impact financier potentiel des enjeux de durabilité** (analyse dite de « matérialité »). Cette démarche d'analyse parallèle vise à permettre aux gérants et aux analystes financiers de faire un usage complémentaire de l'analyse ISR en enrichissant leur analyse financière. Les analystes financiers sont ainsi encouragés à prendre en compte les enjeux ISR pour établir leur « Opinion » crédit ou action, en particulier lorsque ces enjeux peuvent avoir un impact dit « matériel » sur leur profil fondamental (tels que des litiges ou des changements réglementaires). La notion de matérialité s'articule autour de quatre axes : la probabilité de survenance, la sévérité, l'horizon temporel, la visibilité.

## 2.1.2 Méthodologie d'analyse ISR des émetteurs souverains

**Cette analyse vise à évaluer les États qui, à travers leurs politiques publiques, apportent des réponses durables aux grands enjeux de notre société. L'analyse se réalise autour des quatre piliers GREaT.**

À partir des indicateurs collectés auprès de sources variées (organismes publics internationaux, think tanks, ONG), LBP AM et TFSA cherchent à identifier les États qui respectent les Droits humains et l'environnement, promeuvent internationalement ces droits et principes, ceux qui développent un modèle de gouvernance responsable, respectueux des Droits humains et de l'environnement, et socialement juste.

Les États sont évalués selon 100 indicateurs, organisés en 18 critères sous 4 piliers, équipondérés. Les indicateurs sont collectés auprès d'organisations internationales: OCDE, Banque Mondiale, Nations Unies... ; auprès d'ONG reconnues: Transparency International, Reporters Sans Frontières... ; et auprès d'instituts de recherche tels que le World Justice Project, Notre Dame Gain initiative...

### Analyse ISR des 4 piliers GREaT



# G

#### GOVERNANCE RESPONSABLE

Capacité de l'État d'offrir à ses citoyens un cadre permettant la réalisation de leurs droits, d'assurer la stabilité de son système juridique, législatif et économique et l'efficacité des services publics, ainsi que de lutter effectivement contre la corruption ou tout comportement pouvant porter atteinte aux principes démocratiques et d'État de droit.



# R

#### GESTION DURABLE DES RESSOURCES

Les lois et pratiques de l'État permettent d'assurer le respect et la protection des droits fondamentaux, ainsi que la préservation de l'environnement naturel.



# E

#### TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Évaluation des politiques et pratiques de l'État, adoptées et mises en œuvre afin d'atténuer le réchauffement climatique et de s'adapter durablement à ses conséquences.



# T

#### DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Capacité des États à promouvoir internationalement le respect des droits fondamentaux et la préservation de l'environnement et, sur son territoire, à assurer une qualité et un niveau de développement permettant aux individus d'évoluer dans un environnement socialement juste et favorable à leur développement personnel.

## 2.1.3 Méthodologie ISR adaptée aux actifs réels et privés

**LBP AM a établi une pratique pionnière de prise en compte des critères de durabilité dans les actifs réels et privés depuis 2014.**

La dimension long terme des investissements réalisés motive fortement cette intégration dans les processus d'analyse. Les équipes de gestion, conjointement avec les spécialistes ISR, ont élaboré des grilles d'analyse basées sur les quatre piliers GREaT et adaptées à chaque classe d'actifs réels : Corporate, infrastructure et immobilier. Ces grilles permettent d'identifier les contributions des entreprises et des projets aux enjeux du développement durable et l'intégration des pratiques responsables dans leurs modèles d'affaires. Les grilles GREaT sont renseignées par les gérants et analystes de l'équipe Actifs réels et privés, à partir des documents de due diligence à disposition et, le cas échéant, d'un échange avec les porteurs du projet ou les représentants de l'entreprise. Une vérification indépendante de la grille est opérée par les spécialistes ISR de LBP AM, mettant en évidence les forces et les axes d'amélioration potentiels en matière de performance ESG. Enfin, une note GREaT globale est produite pour chaque transaction, celle-ci étant obtenue par pondération des scores attribués à chaque pilier d'analyse.

### DETTE PRIVÉE CORPORATE

Dans le cadre de ses diligences ISR, LBP AM demande aux entreprises de remplir une grille d'évaluation ISR GREaT afin d'indiquer, pour chaque pilier, si une politique est mise en œuvre pour maîtriser les risques sous-jacents, les moyens mobilisés pour son déploiement et les métriques utilisées pour évaluer l'efficacité de sa mise en œuvre. Cet exercice donne fréquemment lieu à un dialogue entre l'entreprise, les gérants Dette privée Corporate et les spécialistes ISR afin de clarifier certaines réponses et affiner la note GREaT globale. En outre, il devient de plus en plus fréquent que les gérants Dette privée Corporate et les spécialistes ISR œuvrent pour la mise en place de covenants ESG afin d'encourager, par la structuration même du contrat de prêt, l'amélioration des pratiques de durabilité de l'entreprise. **Très concrètement, il s'agit d'instaurer un système de bonus/malus sur la marge d'intérêts, en fonction de l'atteinte d'objectifs ESG pertinents au regard de l'activité pour inciter l'entreprise à améliorer sa performance sur un horizon temporel correspondant généralement à la durée du financement.**

En 2023, LBP AM - TFSA a fait évoluer la grille GREaT utilisée pour la notation ESG des dossiers afin de poursuivre la convergence avec le modèle AGIR 2.0 déployée sur la gestion liquide. L'évolution a notamment porté sur la réorganisation des critères d'analyse par pilier, le renforcement de la robustesse de la notation via l'introduction d'une échelle de réponse et notation prédéfinies afin d'en accroître l'objectivité et comparabilité, et l'ajout d'indicateurs propres aux enjeux des PME/ETI (ex : existence de mécanismes de partages de la valeur, formalisation de la politique RSE, etc.). Cette nouvelle version, qui conserve les fondamentaux méthodologiques propres à la philosophie de LBP AM, permet ainsi d'améliorer la manière dont la notation GREaT rend compte de la qualité des dispositifs mis en œuvre par les contreparties financées afin de piloter leurs risques et opportunités liés aux facteurs de durabilité.



## Sustainability Linked Loan pour le climat et la biodiversité

En 2023, la gestion Dette privée corporate et les experts de l'équipe Solution ISR ont poursuivi le déploiement de la stratégie Midcap Senior Debt commercialisée en septembre de l'année précédente. Étant classifiée article 9 au sens de SFDR, elle réalise 100% d'investissements durables en adossant au moins un KPI ESG et une trajectoire d'amélioration au closing de chaque créance. Les KPI sont choisis au cas par cas lors des dialogues avec les entreprises parmi les quatre thématiques suivantes : décarbonation du modèle d'affaire, amélioration des conditions de travail, partage de la valeur, et durabilité dans la chaîne de valeur.

11 créances étaient en portefeuille au 31 décembre 2023 avec une moyenne de 3,3 KPI par financement. **Signe de l'engagement des gérants et des experts ISR à encourager la progression des emprunteurs sur l'ensemble de leurs enjeux de durabilité, 54% des KPI étaient liés à la durabilité dans la chaîne de valeur (ex : audit RSE des fournisseurs, déploiement d'une politique d'achats responsables, etc.), 27% à la décarbonation du modèle d'affaire (ex : calcul de l'empreinte carbone, objectif de réduction SBT, etc.) et 19% à l'amélioration des conditions de travail (ex : réduction de l'accidentologie, taux de formations qualifiantes non obligatoires, etc.).**

La mise en place de KPI sur le thème du partage de la valeur reste un défi à ce jour compte tenu des difficultés à les décliner de manière pertinente dans les opérations. En effet, l'objectif des SLL est d'inciter les sociétés à être plus performante en récompensant l'atteinte d'objectifs au-dessus des seuils de conformité réglementaire. Or s'il est possible de délivrer cette ambition sur les trois autres thématiques de LBP AM, celle du partage de la valeur reste encore fortement encadrée par le droit du travail, ce qui n'a pas permis d'engager des contreparties dans cette voie. Les équipes restent néanmoins mobilisées pour mettre en place un premier KPI sur ce sujet et, marque de cet engagement, LBP AM a signé la **Charte d'Engagement sur le partage de la valeur** de France Invest en octobre 2023.

## DETTE PRIVÉE INFRASTRUCTURE

**L'analyse ISR est d'autant plus importante pour cette classe d'actifs que les financements consentis peuvent avoir des impacts environnementaux et sociaux significatifs, les actifs sous-jacents relevant de secteurs essentiels au développement économique et social des territoires (énergie, transport, télécommunications, santé).**

Tous les dossiers font l'objet d'une notation GREaT et d'un avis ISR présentés en comité d'investissement.

Les principaux critères d'analyse du projet portent sur :

- l'engagement de long terme des sponsors,
- l'impact sur la biodiversité, l'exposition aux risques physiques et de transition liés au climat,
- la contribution à la lutte contre le changement climatique,
- la qualité des pratiques sociales chez les sous-traitants,
- l'acceptation du projet par les communautés locales
- la contribution au développement économique du territoire d'implantation.

Les gérants renseignent la grille d'analyse sur la base de la documentation mise à disposition lors de la phase de due diligence. Celle-ci est alors transmise aux spécialistes ISR qui revoient les réponses proposées par la gestion, produisent la note GREaT et rédigent l'avis.

**La grille GREaT utilisée pour la notation des dossiers de dette infrastructure a évolué du modèle AGIR 1.5 vers le modèle AGIR 2.0 en 2023, afin de renforcer sa convergence avec le modèle de notation déployée sur la gestion liquide tout en assurant une meilleure prise en compte des spécificités de cette classe d'actifs.**

Deux fonctionnalités ont été introduites à cet effet :

- la distinction entre les contreparties projet ou corporate afin d'affiner l'analyse du pilier Gouvernance responsable,
- la distinction de l'analyse du pilier Gestion durable des ressources en fonction de si l'exploitation et la maintenance de l'activité financée est faite par les salariés de l'entité financée ou par des sous-traitants.

Cette grille révisée conserve les fondamentaux méthodologiques propres à la philosophie de LBP AM, et permet ainsi d'améliorer la manière dont la notation GREaT rend compte de la qualité des dispositifs mis en œuvre par les contreparties financées afin de piloter leurs risques et opportunités liés aux facteurs de durabilité.



# Focus

## La stratégie à impact sur le climat de LBP AM : un fonds de dette privée infrastructure classifié article 9 selon SFDR (p. 39)

**LBP AM a structuré une nouvelle stratégie à impact en septembre 2023 dont la thèse est de « contribuer à l'atteinte de l'objectif de l'Accord de Paris de limiter le réchauffement global à au moins 2°C**

- 1** contribuent substantiellement à l'atténuation du changement climatique ou
- 2** s'engagent à décarboner substantiellement leur activité ».

Les transactions correspondent à des projets d'énergie renouvelable s'inscrivant dans les différents axes de la transition énergétique.

Ainsi, trois nouveaux investissements ont été réalisés en 2023 dans des projets d'efficacité énergétique, de solaire photovoltaïque et de bornes de recharge de voitures électriques. À titre d'exemple, ce dernier porte sur le financement d'un réseau d'environ 18 000 sites comprenant plus de 34 000 points de charge dans 16 pays de l'Europe de l'ouest. La gestion

de dette infrastructure a contribué activement à la structuration de ce deal devant donner lieu à des réductions d'émission de l'ordre de 59 000 tCO<sub>2</sub> par an. Ainsi, ce projet contribue substantiellement à l'objectif d'atténuation du changement climatique de la taxonomie européenne dans la mesure où il correspond aux activités permettant un transport routier et public à faible émission ; ainsi qu'à la construction, modernisation, entretien et exploitation des infrastructures nécessaires à l'exploitation de transports routiers sans émissions de CO<sub>2</sub> à l'échappement.

**Le caractère « à impact » du fonds a été validé sur la base de la grille propriétaire interne destinée à évaluer la conformité des stratégies d'investissement avec les référentiels reconnus de l'investissement à impact tels que ceux du GIIN (Operating Principles for Impact Management) et du FIR-France Invest (définition de la finance à impact).**

LBP AM s'est ainsi assuré d'être alignée avec les meilleures pratiques en matière de formulation de l'intentionnalité, l'additionnalité et la mesurabilité de la stratégie d'investissement du fonds.

**La sélection des investissements éligibles à ce fonds suit ainsi un processus rigoureux afin de répondre à l'objectif d'investissement :**

- 1** sélection de contreparties qui contribuent substantiellement à l'objectif d'atténuation du changement climatique de la taxonomie européenne ou
- 2** sélection de contreparties qui ne contribuent pas substantiellement à l'objectif d'atténuation du changement climatique de la taxonomie européenne mais qui se fixent un objectif de décarbonation ambitieux afin de réduire significativement les émissions de GES induites par leurs activités.

Chaque dossier fait également l'objet d'un scoring d'impact établi par l'outil propriétaire afin de rendre compte de la contribution de chaque investissement à l'intentionnalité du fonds. Développé sur la base des cinq dimensions de l'impact du think-tank Impact Frontiers, ce score s'échelonne de 1 (pour un investissement contribuant de manière très positive à la thèse d'impact) à 10 (pour un investissement contribuant de manière très négative à la thèse d'impact).

**La stratégie donnera lieu à un rapport d'impact dans lequel seront communiqués des indicateurs de performance relatifs aux émissions de CO<sub>2</sub> évitées, la température induite du portefeuille ainsi que le score d'impact.**

Au regard de cette méthodologie, qui fixe un objectif d'investissement durable précis tout en veillant à ce que les externalités négatives soient maîtrisées, la stratégie a ainsi été classifiée article 9 au sens de SFDR.



## DETTE PRIVÉE IMMOBILIER

**LBP AM investit dans des dettes adossées à des immeubles à usage de bureaux, de logements, de commerces, de logistique, de santé, d'hôtels et de data centers dans une douzaine de pays européens. Dans la due diligence, LBP AM utilise une grille d'analyse ISR adaptée aux actifs immobiliers.**

L'immobilier étant une source importante d'émissions de gaz à effet de serre (environ 30 % pour la France), les critères liés à la transition énergétique y sont prépondérants : existence d'une certification environnementale pour la construction et l'exploitation, investissements prévus pour l'amélioration énergétique. Le confort pour les utilisateurs du bâtiment ainsi que la gestion responsable des ressources des investisseurs / sponsors sont également pris en compte. La gouvernance, aussi bien dans son aspect juridique qu'opérationnel, ainsi que le développement des territoires (insertion du bâtiment et association des parties prenantes locales) sont aussi des piliers de la méthodologie.

Il s'avère parfois difficile d'avoir toutes les informations nécessaires pour procéder à une analyse complète : pas d'informations, ou pas d'informations récentes sur la consommation énergétique ou les émissions de gaz à effet de serre ; certaines certifications (HQE, BREEAM, LEED) ou labels (HPE, BBC, Effinergie, BBCA) trop anciens ; identité de certains prestataires (property et facility management) pas toujours connue. Les gérants de Dette privée Immobilière renseignent la grille GREaT sur la base des informations fournies en phase de due diligence. Dans le cadre des échanges réguliers de l'équipe Dette privée Immobilier avec les arrangeurs et conseils en financement, LBP AM - TFSA porte une attention particulière à ce que les valorisations immobilières intègrent un paragraphe détaillé sur la thématique environnementale.

**La grille complétée est alors transmise aux analystes ISR qui revoient les réponses proposées par la gestion, produisent la note GREaT et rédigent l'avis.**

## MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE ISR ET D'IMPACT DES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'économie sociale et solidaire (ESS) désigne un ensemble de structures organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. La réponse aux besoins environnementaux et sociaux est au cœur de la raison d'être de ces entreprises. Leurs activités contribuent souvent au développement des territoires, en améliorant l'accès à l'habitat et au logement pour les populations fragiles, en encourageant l'insertion par l'emploi, en favorisant la revitalisation de zones rurales ou en promouvant les circuits courts de consommation. De taille généralement relativement modeste, elles ne sont pas cotées sur les marchés financiers mais peuvent faire appel aux investisseurs afin de développer leurs activités, via les fonds solidaires.

Pour guider la sélection des structures, LBP AM a mis en place une grille d'analyse adaptée à l'ESS, constituée de deux volets:

# 1

**ANALYSE D'IMPACT**  
l'entreprise solidaire, qui couvre principalement les enjeux suivants:

- **Qualité** de la réponse apportée au besoin social
- **Population** des bénéficiaires concernés
- **Transparence** sur l'utilisation des fonds

# 2

**ANALYSE DES POLITIQUES ET PRATIQUES DE DURABILITÉ**  
de l'entreprise solidaire,

**selon les quatre piliers GREaT**

- **Ressources:** intégration stratégique de la qualité de la gestion des ressources humaines et la diversité, pratiques de l'entreprise en matière de recyclage, de gestion des déchets et éventuelle contribution positive que le projet solidaire peut avoir en matière de biodiversité.
- **Transition Énergétique:** démarche et objectif d'atténuation du réchauffement climatique.
- **Territoires:** pilier central dans l'analyse des organismes solidaires, pour apprécier la pertinence du projet au regard de ses parties prenantes tels que les fournisseurs, les clients, la société civile et les communautés locales, emploi et ancrage territorial.

# 2.2 Intégration des enjeux de durabilité dans les processus de gestion

## Méthodologie d'investissement durable de LBP AM - TFSA

LBP AM et sa filiale TFSA s'engagent à suivre la Réglementation SFDR définissant une société comme un « investissement durable » si les 3 conditions suivantes sont remplies :

### 1

L'activité ou les politiques de l'entreprise investie **contribuent de manière positive à un objectif environnemental ou social**

Afin d'évaluer la contribution d'un émetteur à un objectif environnemental ou social, différents critères sont pris en compte selon les activités et les objectifs de l'entreprise.

- Pour une « **entreprise vertueuse** », le score GREaT de l'émetteur doit être inférieur à 3/10 (1/10 étant la meilleure note), avec une couverture minimale exigée de 33 %.
- Concernant les entreprises dites à **Solution Environnementale**, au moins 20 % du CA de l'émetteur doit être généré sur des activités « vertes » selon le référentiel du label Greenfin.
- Pour une entreprise à **Impact Positif**, le suivi de méthodologies qualitatives propriétaires de LBP AM - TFSA permettent d'évaluer ce critère.
- LBP AM - TFSA investit aussi dans les entreprises en transition. Pour les entreprises en **transition climatique**, LBP AM s'assure que l'émetteur une trajectoire carbone approuvée **SBTi**, étayée par des engagements court-terme couvrant plus de 70 % (>) des émissions sur les scopes 1&2. Finalement, une note supérieure ou égale à 5 selon la méthodologie propriétaire BIRD doit être obtenue par les entreprises en transition biodiversité. Ce dernier ne peut être appliqué seulement dans le cas où l'entreprise opère dans un secteur jugé matériel pour la biodiversité.

### 2

L'entreprise investie ne cause **pas de préjudice important** à aucun objectif environnemental ou social

- Le respect de cette condition s'appuie premièrement sur le **suivi de la méthodologie de politique d'exclusion**.
- Deuxièmement, le contrôle de ces potentiels préjudices passe par l'application de **filtres quantitatifs définis par la méthodologie quantitative propriétaire GREaT**, ainsi que, de manière ad hoc, un **filtre de controverse**. Afin de remplir cette condition, l'entreprise investie doit avoir un score GREaT inférieur à 8/10 (10 étant la plus mauvaise note), et doit respecter les principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, analysé par le filtre controverse intégrant des données MSCI, Moody's ESG et le PAI 11 SFDR sur l'absence de processus et de mécanismes de conformité.

### 3

L'entreprise investie applique des pratiques de **bonne gouvernance**

- Finalement, la qualité de gouvernance de l'émetteur est analysée au travers du **score GREaT**. Le respect de ce critère est évalué par une note gouvernance qualitative du score GREaT supérieure ou égale à 5.5 (10 étant la meilleure note), ou d'une note gouvernance quantitative du score GREaT inférieur à 6/10 (10 étant la pire note).

L'ensemble des critères et seuils appliqués sont précisés dans un document méthodologique disponible sur le site internet des sociétés de gestion du groupe :

Méthodologie investissements durables 

Toqueville Finance

LBP AM

## 2.2.1 Les démarches de gestion ISR

**Près de 100 % des fonds ouverts gérés par LBP AM et sa filiale TFSA intègrent un socle commun de critères de durabilité dans leur processus de gestion.**

### EXCLUSIONS

Les fonds suivent les politiques d'exclusion validées par le comité dédié, qui décide de l'exclusion de sociétés exposées à des controverses majeures et de sociétés opérant dans des secteurs sensibles (armes controversées, tabac, jeux d'argent, charbon thermique, pétrole et gaz), en application de ses politiques. Ces dernières sont exigeantes et régulièrement actualisées.

### Politique d'exclusion sectorielle sur le charbon

Depuis 2019, LBP AM - TFSA s'est engagée à exclure progressivement les sociétés minières et de production d'électricité ayant des plans d'expansion liés au charbon, et non engagées à en sortir d'ici 2030 pour les pays de l'OCDE et 2040 pour le reste du monde. Cet engagement s'est durci en 2021 pour l'étendre aux émetteurs fournissant des services en amont et en aval, qui génèrent au moins 20 % de leurs chiffres d'affaires avec le charbon. Les données proviennent de la Urgewald's Global Coal Exit List et du fournisseur Trucost.

### Politique d'exclusion sectorielle pétrole et gaz

Cette politique vise à atteindre d'ici 2030 une allocation sectorielle 100 % alignée sur une trajectoire de transition énergétique permettant d'atteindre l'objectif Net Zero d'ici 2050, et inclut un point d'étape en 2025 afin d'apprécier l'évolution de l'allocation face à l'ambition 2030.

Elle se décompose en 3 leviers :

- une politique d'exclusion ;
- une politique d'engagement ;
- une politique d'analyse et de sélection.

La politique d'exclusion vise notamment l'exploitation d'hydrocarbures non-conventionnels selon la définition extensive de ces ressources proposée par le comité scientifique de l'observatoire de la finance durable et détaillée ci-après :

- pétrole issu de sables bitumeux et pétroles extra-lourds ;
- gaz et pétrole de schistes ;
- gaz et pétrole issus de la zone Arctique : projets ou activités ayant lieu dans des régions objet d'une glaciation temporaire ou pluriannuelle de l'eau de mer ;
- gaz et pétrole très profonds : activité offshore d'exploration ou production ayant lieu à une profondeur de plus de 1000 M.

Pour en savoir plus [↗](#)

**Politique pétrole et gaz**

**Politique charbon**

**Politique d'exclusion**

## INTÉGRATION DES ENJEUX DE DURABILITÉ DANS LES ANALYSES

Les processus de gestion intègrent pleinement les analyses financières et ISR, faisant partie intégrante des décisions d'investissement et de la construction des portefeuilles. Les décisions d'investissement des gérants se basent sur les résultats de ces recherches exhaustives:

contexte économique, niveaux des marchés, qualité financière et ESG des entreprises, des émetteurs ainsi que des secteurs, valorisation... Les gérants établissent leurs choix, sélectionnent et pondèrent les valeurs selon leur appréciation du couple qualité ISR / performance financière, avec une vue de long terme.

## SÉLECTIVITÉ CONFORME AU LABEL ISR

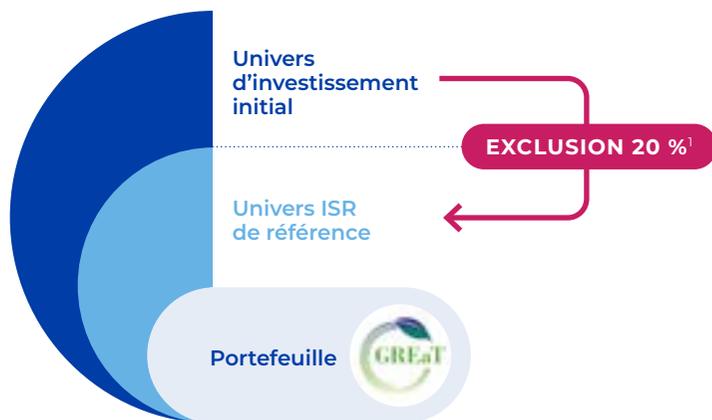
La décision de LBP AM - TFSA de labelliser ISR l'ensemble de leurs fonds ouverts a créé un cadre exigeant qui définit des principes engageants pour le gérant (seuils quantitatifs à suivre, obligations de transparence sur ses pratiques et reporting). Le respect de ces règles et la qualité du processus de gestion sont vérifiés lors d'un audit sur site par un tiers accrédité tous les trois ans.

Conformément au référentiel du label ISR, un univers d'investissement est défini pour chaque fonds en cohérence avec la stratégie d'investissement et contrôlé par le labellisateur. Un taux de sélectivité de 20% est appliqué à cet univers, selon les deux méthodologies utilisées par le label ISR: la méthode dite d'exclusion et la méthode dite de la note moyenne.



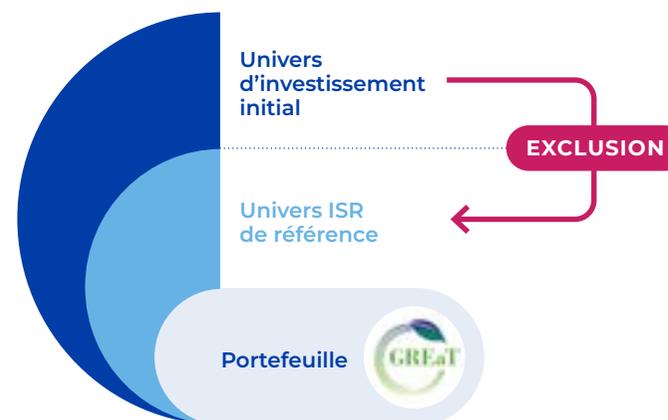
## Méthode d'exclusion

Exclusion de l'univers d'investissement de 20 % des entreprises / émetteurs les moins bien notés selon GREaT, et des titres figurant sur la liste des exclusions issue du comité d'exclusion.



## Méthode de la note moyenne

La Note GREaT moyenne du portefeuille doit être meilleure que la Note GREaT de l'univers ISR de référence, intégrant la liste des exclusions issue du comité d'exclusion.

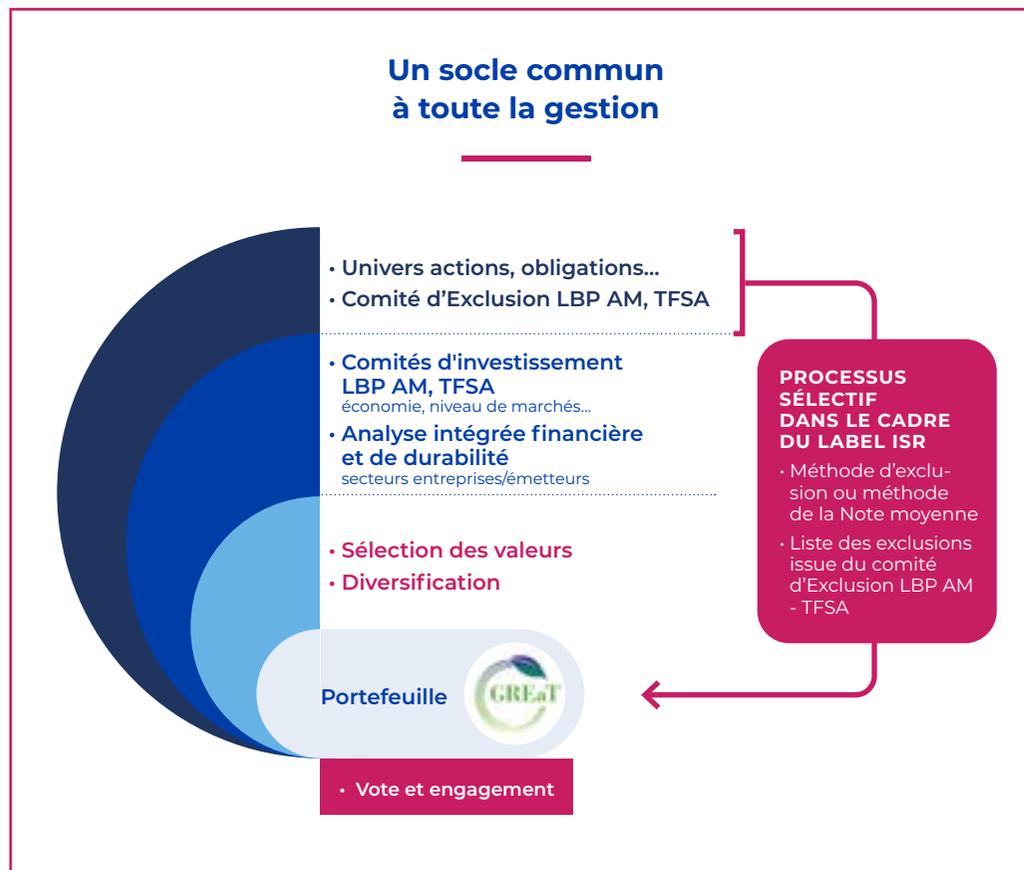


- Note GREaT portefeuille meilleure que Note GREaT univers ISR
- Exclusions issues du comité d'Exclusion LBP AM - TFSA

1. Liste des exclusions réglementaires, sectorielles et normatives issue du comité d'Exclusion LBP AM - TFSA + Élimination des valeurs ayant les moins bonnes Notes GREaT

Depuis octobre 2020, la nouvelle version du label ISR français impose aux gérants le suivi de deux indicateurs en supplément du cadre existant. Ces indicateurs doivent avoir des taux de couverture importants (90 % pour le premier et 70 % pour le second) et leur valeur sur les fonds concernés doit être meilleure que celle de l'univers ISR de référence.

Les fonds LBP AM et TFSA appliquent aujourd'hui tous cette version.





# Focus

## La sélection ISR dans les fonds d'actifs réels et de dette privée infrastructure, immobilier, corporate

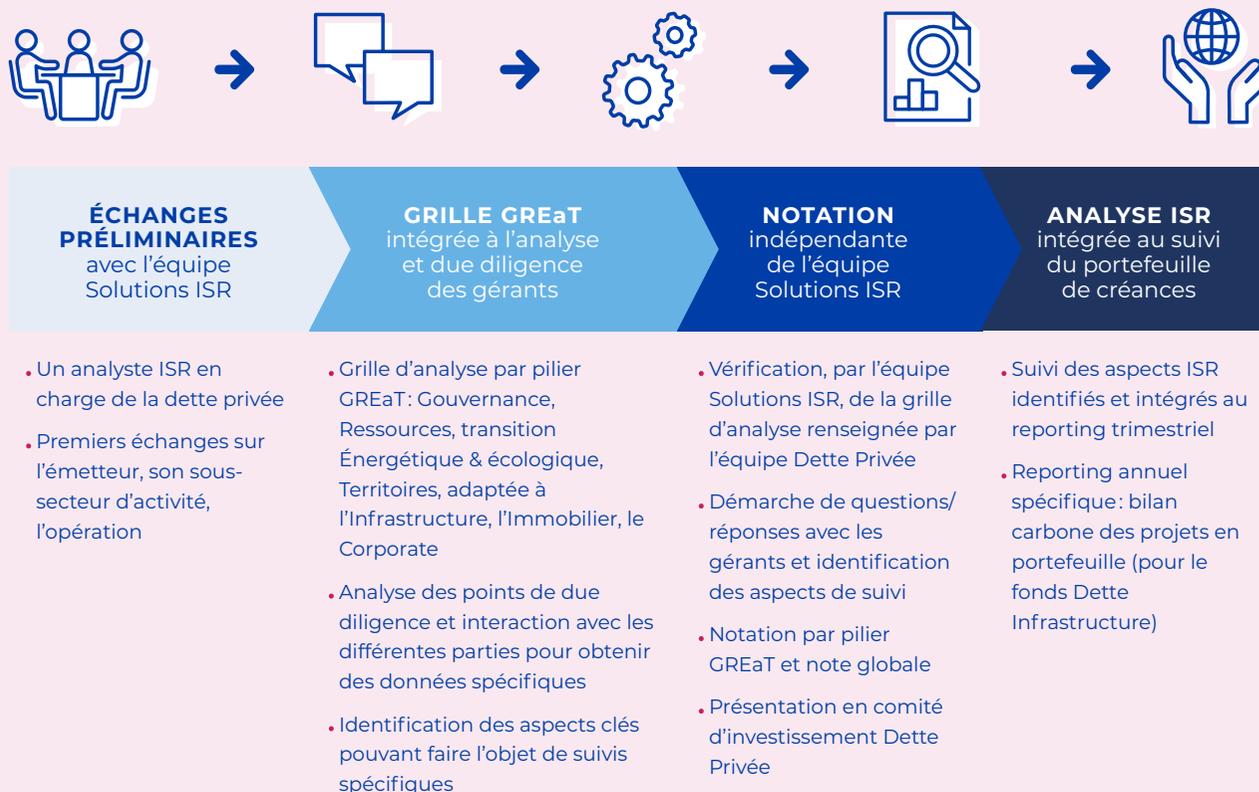
Contrairement à l'ensemble des autres fonds de LBP AM, il est impossible d'appliquer les règles de sélectivité fixées dans le label ISR public pour les fonds d'Actifs réels et de Dette privée. L'investissement est réalisé de manière ciblée sur certains projets, et non à partir d'un large univers d'émetteurs.

**Le processus d'investissement de Dette privée Infrastructure, Immobilier, Corporate intègre systématiquement des critères ESG dans l'analyse et la décision d'investissement, selon un processus qui a été construit sur-mesure. L'analyse ESG est formalisée dans un avis puis présentée lors du comité d'investissement, au même titre que les analyses réalisées par les équipes de risques et de conformité. Cet avis intervient dans la décision finale d'investir ou non, sans toutefois avoir un caractère bloquant. Par ailleurs, les politiques d'exclusion de LBP AM s'appliquent sur ces fonds et peuvent être complétées d'exclusions supplémentaires spécifiques (par exemple refus de financer des sites d'armement ou d'extraction minière).**

### Investissement durable – notation GREaT

Les fonds de dette corporate et de dette privée infrastructure classés Article 9 suivent une méthodologie d'investissement durable. Ainsi, des notes de seuils sont appliquées à ces fonds lors de leur notation GREaT: les notes relatives aux piliers de « gouvernance responsable » et « Gestion durable des ressources » doivent être inférieures ou égales à 7 afin que le fonds puisse être ensuite considéré comme un investissement durable.

### Fonds d'Actifs réels et de Dette privée



## SÉLECTION THÉMATIQUE

En complément, LBP AM - TFSA renforce la démarche ISR à travers sa gamme de **fonds thématiques** afin de rechercher un impact plus fort à travers l'investissement via :

### → L'investissement dans des entreprises commercialisant des produits et services à forte valeur sociétale

En complément de l'analyse ISR basée sur GREaT, l'encours de ces fonds thématique, souvent art 9, est principalement fléché vers les entreprises identifiées comme des « entreprises-solutions », aux principaux défis environnementaux. Ces dernières sont identifiées à partir de référentiels tiers, tels que la taxonomie des actifs durables du label français Greenfin ou la taxonomie européenne.

### → L'investissement solidaire

La démarche solidaire du Groupe permet aux clients de participer directement au financement de projets ou d'entreprises à forte utilité environnementale ou sociale. Les fonds solidaires visent à participer au financement de projets d'entreprises de l'ESS et / ou d'associations à forte utilité sociale et environnementale, soit par un don (partage des revenus ou des frais de gestion), soit par un investissement à hauteur de 5 à 10 % de leur encours notamment à travers la **Gamme de partage** de LBP AM - TFSA.

#### • Tocqueville Silver Age ISR

Ce fonds investit dans la Silver Economie. L'association soutenue à travers ce fonds est Siel Bleu, choisie pour son objectif de favoriser la santé et le bien-être des personnes les plus fragiles, en aidant au maintien de leur autonomie, à la promotion de l'inclusion et à la lutte contre la sédentarité et l'isolement.

#### • LBP AM SRI Human Rights

Ce fonds met en œuvre une stratégie ISR centrée sur les Droits humains en partenariat avec la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH), qui agit pour la promotion des Droits humains et la mise en œuvre d'une conduite responsable par les entreprises et les États.

#### • LBP AM ISR Actions Environnement

Ce fonds, spécialisé dans la transition énergétique, sélectionne des entreprises issues de secteurs durables promus par l'ONU dans le cadre de l'Agenda 2030. Dans ce cadre, le programme Nature 2050 a été choisi pour sa mission de défense de l'environnement naturel, de restauration de la biodiversité et de sa gestion pérenne. 50 projets sont actuellement soutenus sur le territoire français.

#### • LBP AM ISR Actions France

Ce fonds investit dans les actions françaises pour accompagner les entrepreneurs à travers des sociétés qualifiées de « leaders structurels » ou des Groupes en devenir. Le Fonds de dotation du Louvre a été sélectionné car il soutient de nombreuses missions d'intérêt général pour rendre l'art, la culture et l'Histoire accessibles au plus grand nombre sur l'ensemble du territoire français.

#### • LBP AM ISR Actions Solidaire

Ce fonds concilie la gestion ISR et l'investissement solidaire dans quatre domaines d'investissement prioritaires : éducation, santé, environnement, solidarité. Il détient des titres d'entreprises agréées « Entreprises solidaires d'utilité publique », parmi lesquelles Habitat & Humanisme qui œuvre pour la construction, l'acquisition et la rénovation de logements à destination de personnes en difficulté.



# Focus

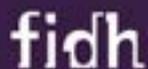
## L'investissement solidaire pour soutenir des projets d'entreprises de l'ESS ou des associations à forte utilité sociale et environnementale

Les fonds solidaires de LBP AM soutiennent les organismes suivants:



### L'ASSOCIATION POUR LE DROIT À L'INITIATIVE ÉCONOMIQUE,

(ADIE), qui agit sur le territoire métropolitain en faveur de personnes défavorisées afin de leur faciliter l'accès au crédit pour créer leur entreprise.



### LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE POUR LES DROITS HUMAINS,

ONG internationale de défense des Droits humains (civils, politiques, économiques, sociaux et culturels). LBP AM - TFSA soutient cette association par le biais du partenariat entre la FIDH et le fonds LBP AM SRI HUMAN RIGHTS, dont la stratégie ISR est centrée sur les Droits humains.



### FRANCE ACTIVE INVESTISSEMENT,

société d'investissement solidaire qui accompagne les entrepreneurs engagés en faveur de l'emploi, des territoires, du social, de l'écologie, etc.



### HABITAT ET HUMANISME,

foncière qui permet aux familles et aux personnes seules, en difficulté, d'accéder à un logement décent et de bénéficier d'un accompagnement de proximité pour recréer le lien social. TERRE DE LIENS, foncière qui vise à préserver les terres agricoles, faciliter l'accès des paysans à la terre et développer l'agriculture biologique et paysanne.



### L'UNION FRANÇAISE POUR LE SAUVETAGE DE L'ENFANCE,

association de solidarité et d'éducation qui agit auprès des enfants en situation de fragilité.

## 2.2.2 La répartition de nos encours

**La segmentation des encours gérés par LBP AM - TFSA permet de mesurer l'étendue des démarches de finance durable au sein de la gestion.**

### ENCOURS RESPONSABLES

À la fin décembre 2023, environ 81 % des encours de LBP AM - TFSA sont gérés de manière responsable, soit 47,1 milliards d'euros. Ces encours prennent en compte des critères de durabilité dans l'analyse financière et la construction des portefeuilles. Cette intégration est systématique et traçable pour la majorité de la gamme de fonds ouverts. Il s'agit des encours des fonds qui ont obtenu le label ISR et des fonds dont la démarche ISR est considérée comme équivalente au cahier des charges du label (v2).

*« La gestion ISR représente 34,3 milliards d'euros d'encours En leur sein, près de 100% des encours de fonds ouverts éligibles bénéficient du label ISR. »*

Les encours responsables non catégorisés ISR viennent soit de fonds ouverts pour lesquels il est difficile d'intégrer de manière systématique les critères ISR; soit de fonds à formule lancés avant la décision de passer au 100 % ISR et dont il est impossible de

modifier le processus; soit de fonds dédiés ou de mandats pour lesquels le client n'a pas souhaité que ces critères soient intégrés.

### ENCOURS LABELLISÉS

Pour apporter transparence et garantie aux clients sur les engagements pris en matière de gestion responsable, **LBP AM et TFSA ont choisi de s'appuyer sur les référentiels de place: label ISR public, label Greenfin, label Finansol ou label Toward Sustainability.** L'obtention d'un label nécessite le contrôle des processus de gestion de chaque fonds par un tiers de confiance, à savoir un organisme accrédité pour ce faire, tel que EY pour le label ISR.

**Montant en € des encours** des fonds et mandats discrétionnaires classés art. 8 ou art. 9 selon SFDR sur l'ensemble des encours gérés par la SGP:

**43 319 M€**

**Pourcentage des encours** des fonds et mandats discrétionnaires classés art. 8 ou art. 9 selon SFDR sur l'ensemble des encours gérés par la SGP:

**74 %**

**Ensemble des fonds et des mandats** classés art. 8 ou art. 9 selon SFDR et gérés par la SGP:

**164**

### Encours labellisés



### Labels de finance durable

Labels	Nombre de fonds labellisés	Encours (milliards d'euros)
 FONDS LABELLISÉS ISR	118	33,6
 - Dont fonds labellisés Finansol	4	0,3
 - Dont fonds labellisés Greenfin	2	0,8
 - Dont fonds labellisés TS	1	1,5
 FONDS LABELLISÉS FRANCE RELANCE (NON ISR)	4	0,4

2. Ces encours incluent notamment les fonds suivants: LBP AM INFLATION FLEXIBLE, LBP AM 3 MOIS, TOCQUEVILLE GOLD, TOCQUEVILLE OLYMPE PATRIMOINE, TOCQUEVILLE VIE GENERATION. La liste complète des encours responsables non catégorisés ISR peut être trouvée en annexe p.125.



# Focus

## La classification des fonds selon le règlement SFDR

**Le règlement européen SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est l'une des réglementations clés dans le domaine de la finance durable.**

Ce texte a pour objet de donner plus de transparence et d'homogénéité dans la communication en matière de durabilité des produits financiers. Il impose, notamment, de classer les produits financiers en trois catégories :

- Produits sans objectif de durabilité (**article 6**)
- Produits qui font la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales (**article 8**)
- Produits dont l'objectif est d'avoir une incidence positive sur l'environnement et la société (**article 9**)

S'ajoute à cette classification l'obligation de communiquer à la fois sur les risques de durabilité pesant sur les investissements et sur l'impact des investissements sur l'environnement et la société. C'est le concept de double-matérialité.



La Commission Européenne a lancé une consultation fin 2023 sur la révision du règlement SFDR, 3 ans après son entrée en vigueur. Un des principaux sujets auxquels s'attaque la Commission Européenne au travers de sa consultation, est une clarification de la classification des fonds avec un vocabulaire plus accessible pour faciliter :

- son application
- son articulation entre les réglementations au niveau mondial
- la rationalisation des obligations de reporting



## 2.2.3 Labels et récompenses

Identité	Labels
<p>ISR PUBLIC</p>	Lancé en 2016, ce label indique que l'OPC labellisé répond à un cahier des charges précis, intégrant à la gestion financière, des critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance), exigeant non seulement la transparence et la qualité de la gestion ISR mais demandant aussi aux fonds de publier l'impact concret de leur gestion ISR sur l'environnement ou la société par exemple. Une nouvelle version du label ISR entre en vigueur le 1er mars 2024 et comportera des exigences renforcées pour les fonds, notamment en matière de lutte contre le changement climatique.
<p>LABEL GREENFIN</p>	Jun 2019, création du label Greenfin par le ministère de la Transition écologique et solidaire, pour mobiliser l'épargne au bénéfice de la transition énergétique et écologique. Il remplace le label TEEC.
<p>LABEL FINANSOL</p>	Distingue depuis 1997 les placements d'épargne solidaire. Il garantit le financement d'activités à forte utilité sociale et environnementale et atteste de l'engagement de l'intermédiaire financier à communiquer une information fiable sur le placement labellisé et les activités financées.
<p>LABEL TOWARDS SUSTAINABILITY</p>	Garantie aux placements labellisés un niveau minimal de durabilité mesuré par la norme de qualité Towards Sustainability stipulant un ensemble d'exigences à respecter par le fonds (exclusions, impacts ESG positifs, transparence et responsabilité lors des engagements)

Identité	Récompense
<p>Prix Entreprises &amp; Finance Durables L'Agefi</p>	À l'occasion des Grands Prix de L'Agefi 2023, <b>LBP AM - TFSA reçoit le « Prix de la finance durable »</b> dans la catégorie « Société de gestion » récompensant les engagements environnementaux, sociaux et de gouvernance, en cohérence avec la politique RSE et la stratégie ISR du Groupe. Parmi les réalisations notables, la publication de la nouvelle politique biodiversité, la nouvelle feuille de route RSE à 2025 et le renouvellement des engagements en faveur de la préservation de l'environnement et du climat. À titre d'exemple, LBP AM - TFSA a rejoint l'initiative « Net Zero Asset Management » pour la décarbonation des portefeuilles et l'alliance « Glasgow Financial Alliance for Net Zero » en faveur de la standardisation des plans de transition.

# Tableau de la gamme de fonds articles 8 et 9

GAMME DE FONDS OUVERTS*	SFDR	LABEL ISR SAUF EXCEPTIONS	EXCLUSIONS									SÉLECTION DANS LE CADRE DU LABEL ISR (EXCLUSION OU NOTE MOYENNE) SAUF EXCEPTIONS	VOTE ET ENGAGEMENT
			RÉGLEMENTAIRES		NORMATIVES	SECTORIELLES							
			Armes controversées et non conventionnelles	Matières premières agricoles	Pacte Mondial ; Principes de l'OCDE	Charbon	Pétrole et gaz	Tabac	Jeux d'argent	Bio-diversité	Lutte contre la déforestation		
<b>ACTIONS</b>													
Fonds France/Euro/Europe	8	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Actions Environnement et Biodiversité	9	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Actions Chine	8	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Actions Amérique	8	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Smart Beta France, Euro, Europe, Asie, Émergents + États-Unis	8	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
<b>MULTIACTIFS</b>													
Diversifié	8	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	NA
Actions internationales	8	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	NA
Multigestion/fonds externes	8	si besoin	●	●	si besoin						●	NA	
Solidaire	8	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	NA

\*Liste exhaustive des fonds de LBP AM et TFSA en section 4.1.11, p. 125.

GAMME DE FONDS OUVERTS*	SFDR	LABEL ISR SAUF EXCEPTIONS	EXCLUSIONS									SÉLECTION DANS LE CADRE DU LABEL ISR SAUF EXCEPTIONS	VOTE ET ENGAGEMENT	
			RÉGLEMENTAIRES		NORMATIVES	SECTORIELLES								
			Armes controversées et non conventionnelles	Matières premières agricoles	Pacte Mondial; Principes de l'OCDE	Charbon	Pétrole et gaz	Tabac	Jeux d'argent	Bio-diversité	Lutte contre la déforestation			
<b>OBLIGATIONS</b>														
Crédit/Crossover	8	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	Engagement
Obligations convertibles	8	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●
Souverain Europe	8	●	NA	●	●								●	
Souverain Autres	8	non éligible	NA	●	●								NA	
Inflation	8	non éligible	NA	●	●								NA	
Aggregate	8	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	Engagement
Monétaire	8	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	
Absolute Return obligataire	8	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	Engagement

\*Liste exhaustive des fonds de LBP AM et TFSA en section 4.1.11, p. 125.

# 2.3 Dialogue et engagement avec les entreprises

## 2.3.1 Engagement des entreprises

**LBP AM - TFSA est convaincu qu'aux côtés d'autres parties prenantes (les salariés eux-mêmes, les syndicats, la société civile, les ONG, etc.), les investisseurs responsables ont un rôle à jouer dans l'accompagnement des entreprises dans leur trajectoire vers des pratiques durables.**

C'est pourquoi la politique d'engagement actionnarial de LBP AM - TFSA constitue l'un des leviers de mise en œuvre de l'action d'investisseur responsable du Groupe, complétant les autres leviers que sont la sélection ESG, l'exclusion et l'investissement thématique.

Les objectifs, les principes, les modalités d'action, les priorités et les attentes en termes d'engagement sont décrites publiquement dans la politique d'engagement et la politique de vote de LBP AM - TFSA. Ces documents sont élaborés et actualisés tous les ans, après un bilan d'activité, sur proposition de l'équipe Solutions ISR en articulation avec l'ensemble des autres contributeurs et parties-prenantes à ces processus : gérants, analystes, juristes, fonctions commerciales, conformité. Ils sont validés par la direction générale et toute la chaîne de management en Comités dédiés.

### **DIALOGUE ACTIONNARIAL, VIA LE DIALOGUE ESG ET L'ENGAGEMENT ESG**

**Le dialogue actionnarial que LBP AM - TFSA engage avec les sociétés, vise un double objectif :**

- **via les dialogues ESG :** mieux comprendre les politiques et pratiques des sociétés afin de renforcer les analyses menées par les équipes. Ce dialogue avec les émetteurs vise à collecter des informations complémentaires ou affiner la compréhension des éléments publiés en matière de durabilité,
- **via l'engagement ESG :** le Groupe cherche à la fois à encourager l'intégration des enjeux du développement durable dans la stratégie des entreprises, la formalisation de politiques robustes contribuant à la prévention des risques ESG, et leurs mises en œuvre dans les pratiques opérationnelles des sociétés et le renforcement de la transparence des sociétés quant aux politiques, objectifs et résultats ESG.

La politique d'engagement de LBP AM et TFSA s'appuie, à l'instar des autres leviers ISR du Groupe, sur les quatre piliers de la méthode propriétaire d'analyse, GREaT, pour établir les thématiques clés de dialogue et d'engagement auprès des sociétés investies. Cette politique décrit également les modalités d'identification des sociétés à engager et les modalités usuelles de tenue de cet engagement et d'escalade potentielle en l'absence de résultats. La politique d'engagement actionnarial de LBP AM et TFSA s'articule également autour de leurs politiques ISR thématiques, qui décrivent plus en détail leurs objectifs, principes, modalités d'action, priorités et attentes sur ces thématiques :

**Pour en savoir plus** 

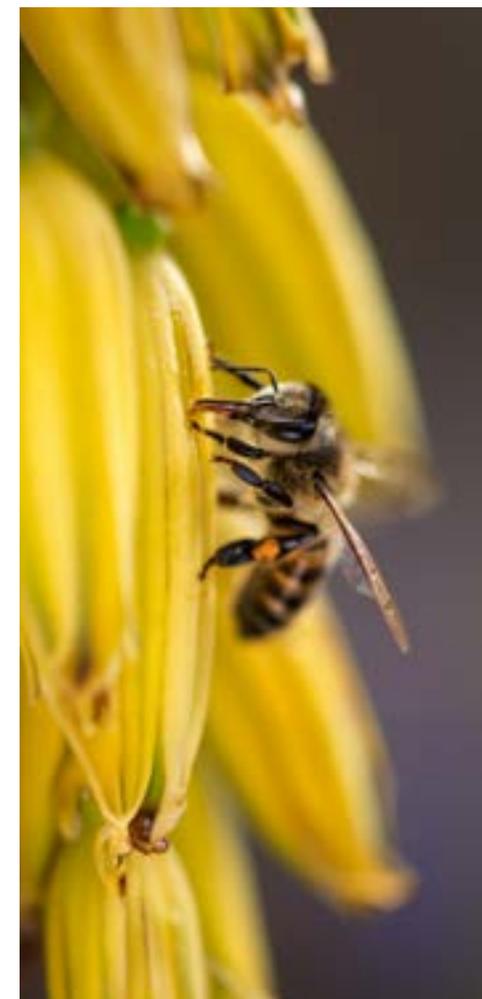
**Politique de vote - gouvernance**

**Politique biodiversité**

**Politique charbon**

**Politique pétrole et gaz**

**Politique Droits humains**





## DIALOGUE ET ENGAGEMENT EN BILATÉRAL; ENGAGEMENT COLLABORATIF

Afin de déployer les pratiques d'engagement et de dialogue, les analystes des équipes « Analyse Fondamentale et Durable » et « Solutions ISR », ainsi que les gérants de portefeuilles échangent régulièrement. LBP AM - TFSA a fait le choix stratégique de ne pas externaliser sa démarche d'engagement.

LBP AM et TFSA échangent régulièrement avec le management des sociétés, ainsi que les équipes en charge de la RSE dans lesquelles elles investissent. Ces échanges peuvent notamment s'effectuer dans le cadre des assemblées générales et de la gestion des controverses et sont réalisés selon deux modalités, parfois combinées :

→ **Le dialogue et l'engagement en bilatéral** avec le management des sociétés investies, en particulier à l'occasion des rendez-vous émetteurs. LBP AM - TFSA peut solliciter des rendez-vous auprès d'entreprises pour évoquer des thématiques particulières, en application des politiques du Groupe. Les équipes peuvent également être spontanément sollicitées par les sociétés pour apporter des retours sur des thématiques définies par ces dernières, par exemple dans le cadre de la préparation des assemblées générales. LBP AM profite de ces sollicitations pour présenter ses attentes en termes de bonnes pratiques de gouvernance.

→ **L'engagement collaboratif**, mené avec d'autres investisseurs sur un enjeu partagé. LBP AM - TFSA adhère à des initiatives conjointes lorsqu'elles s'inscrivent dans le cadre de ses politiques ISR. Ces initiatives peuvent compléter utilement la démarche initiée au niveau bilatéral, en mutualisant des éléments de recherche, en apportant aux entreprises des signaux cohérents quant aux attentes des investisseurs responsables, et afin d'exercer une influence plus significative auprès des sociétés. LBP AM - TFSA peut s'impliquer dans un rôle de soutien ou de pilotage de ces initiatives.

Le lancement d'une campagne d'engagement est proposé par l'équipe Solutions ISR et validé par le comité finance durable de LBP AM.



En 2023, LBP AM - TFSA a effectué

**98**

engagements en bilatéral et

**84**

engagements collaboratifs.

En 2023, LBP AM - TFSA a mené

**439**

échanges ESG avec

**261**

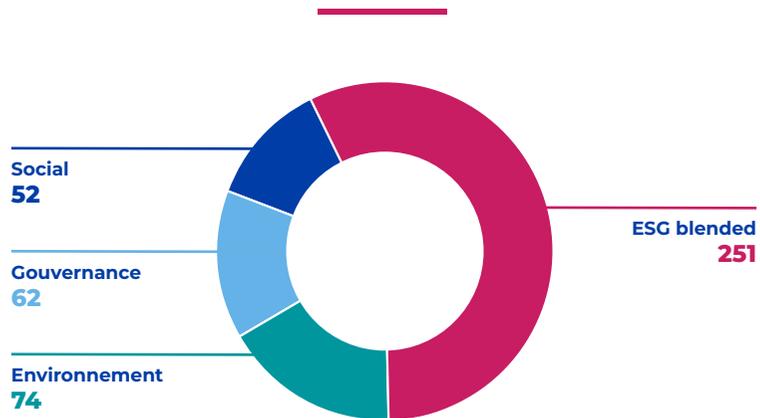
entreprises distinctes

dans 25 pays, majoritairement en France et en Europe.

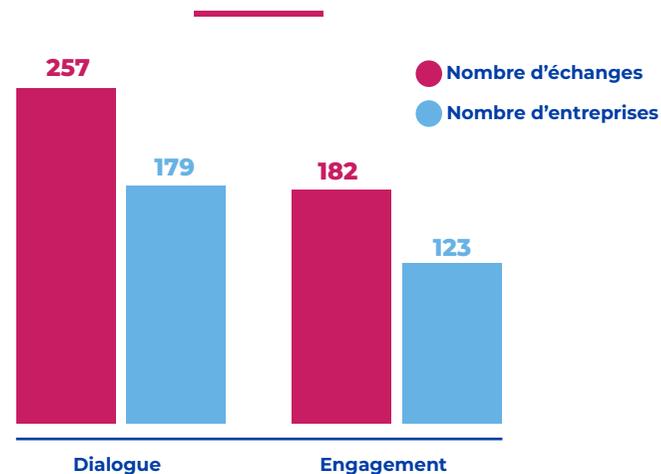
Parmi ces 439 échanges :

- **257 dialogues ESG** avec 179 entreprises,
- **182 engagements ESG** menés avec 123 entreprises.

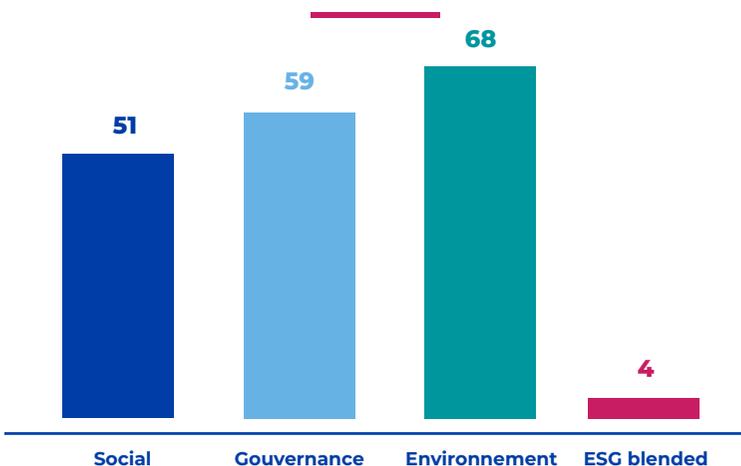
### Répartition thématique des échanges ESG conduits par LBP AM - TFSA en 2023



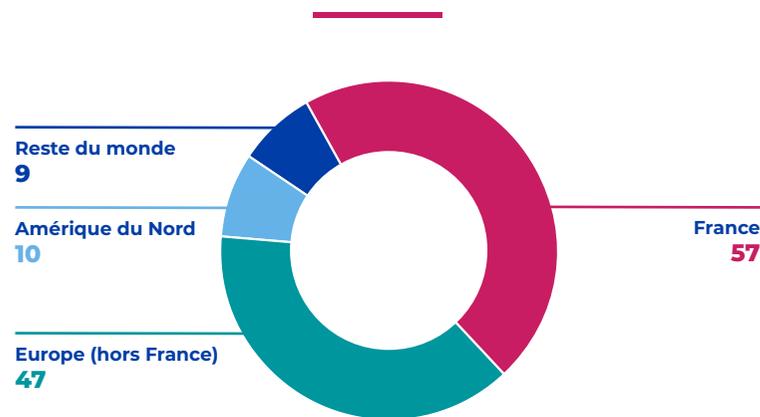
### Nombre d'engagements et de dialogues ESG effectués par LBP AM - TFSA en 2022



### Engagements 2023 conduits par LBP AM - TFSA Répartition par thématiques ESG



### Entreprises engagées en 2023 par LBP AM - TFSA Répartition par zone géographique



## Témoignage d'Alvaro Ruiz-Navajas



### ENGAGEMENT AVEC DANONE

#### Pour une clarification des objectifs fixés sur le plan environnemental

Afin de déployer les pratiques d'engagement et de dialogue, les gérants de portefeuilles échangent régulièrement avec le management et/ou les équipes spécialisées des sociétés dans lesquelles le LBP AM - TFSA investit.

Dans le cadre de la gestion du fonds Tocqueville biodiversité ISR Alvaro Ruiz-Navajas, gérant de Portefeuille actions sur des thématiques environnementales, a engagé des discussions en face-à-face à deux reprises avec différents collaborateurs de Danone sur les sujets environnementaux, et notamment sur les pratiques liées à la biodiversité.

L'engagement de LBP AM et TFSA en faveur de la protection de la biodiversité repose sur un engagement actif et spécifique à cet enjeu afin d'inciter les entreprises investies à maîtriser leurs impacts sur la biodiversité et leurs dépendances au capital naturel. Ainsi, Alvaro Ruiz-Navajas a recommandé à l'entreprise de renforcer la transparence quant aux actions menées sur les sujets environnementaux et plus particulièrement les concernant les pressions que l'entreprise exerce sur la biodiversité :

- 1 Biodiversité :** Compréhension des modes de production liés à aux produits d'origine animale, les pratiques d'agriculture régénératrice, ou encore l'impact des activités sur la déforestation et les risques associés.
- 2 Utilisation des ressources en eau :** Précisions sur les efforts menés sur la consommation d'eau dans les chaînes de production, et à la gestion de la ressource dans les zones de stress hydrique.
- 3 Emballages :** Clarification des objectifs et actions associées à la politique d'emballage, notamment au niveau de la sensibilisation des consommateurs aux pratiques de recyclage, et proposition de nouvelles actions.

LBP AM - TFSA a pour ambition de poursuivre ces discussions au cours de l'année 2024.



**Alvaro Ruiz-Navajas,**

Gérant de portefeuille actions thématiques  
chez Tocqueville Finance

## Témoignage de Camille Bisconte de Saint-Julien et Stéphane Nières-Tavernier



### ENGAGEMENT AVEC UNE ENTREPRISE DISTRIBUANT DES LOGICIELS ET SERVICES INFORMATIQUES,

#### Pour une meilleure inclusion du respect des Droits humains dans les chaînes de valeur

Le Groupe LBP AM déploie tout au long de ses activités d'investissement, des mesures visant à prévenir et atténuer les éventuels impacts Droits humains qui pourraient découler des activités des émetteurs en portefeuille. Ces mesures se matérialisent notamment par un suivi attentif des controverses, mais également des ressources externes (rapports d'ONG, plateformes spécialisées comme le Business and Human Rights Resource Center...).

Dans ce cadre, LBP AM - TFSA a notamment identifié au sein d'un rapport d'ONG une problématique concernant l'une de ses participations: l'utilisation de systèmes informatiques à des fins de violation des Droits humains dans le coup d'état et la répression menés en Birmanie depuis 2021. LBP AM - TFSA a mené en 2023 des engagements bilatéraux avec cette entreprise, pour mieux évaluer la controverse puis amener au renforcement des pratiques de diligence raisonnable et de respect des Droits humains.

Une collaboration entre l'équipe Solutions ISR et la gestion des actifs a été mise en place pour mener ces engagements: Stéphane Nières-Tavernier, gérant de plusieurs fonds actions européennes large cap et co-responsable de l'équipe de gestion tech globale, avec Camille Bisconte de Saint Julien, analyste sociale au sein de l'équipe Solutions ISR, experte en conformité Droits humains.

Stéphane a apporté son expertise technique sur les sujets suivants:

- la technologie impliquée dans ces controverses (logiciel de Conception Assistée par Ordinateur distribué sur un support physique facilitant les copies)
- les activités de l'entreprise (vente de logiciels de conception 3D pour le secteur de l'armement, aéronautique et automobile)
- la distribution duale entre vente directe et parfois indirecte dans certaines parties du monde ou pour certains types de clients
- les liens de l'entreprise qui ont pu mener à cette violation (exigences de grands clients comme la Chine de ne pas devoir acheter une version numérisée du logiciel)

Parallèlement, Camille Bisconte de Saint Julien a interrogé et engagé l'entreprise sur les actions correctives nécessaires à la remédiation des impacts négatifs et des risques saillants en matière de Droits humains. Ces discussions conjointes ont permis d'affiner

l'analyse du rôle de l'entreprise dans la controverse afin de déterminer précisément les efforts (techniques) à mener en priorité pour éviter une propagation des logiciels lors d'une nouvelle répression (obsolescence programmée sur les versions physiques du logiciel, distribution des versions numérisées uniquement...)

Ainsi, la collaboration étroite entre les équipes de gestion et Solutions ISR a permis au LBP AM - TFSA de mener efficacement cet engagement bilatéral et de rappeler à l'entreprise, de manière ciblée, le niveau d'effort à fournir sur l'ensemble de sa chaîne de valeur pour respecter les Droits humains.



**Stéphane Nières-Tavernier,**  
gérant de portefeuilles actions européennes large cap et co-responsable de l'équipe de gestion tech globale



**Camille Bisconte de Saint-Julien,**  
Analyste sociale & Droits humains

## ENGAGEMENTS RÉALISÉS DANS LE CADRE DES POLITIQUES ISR THÉMATIQUES

### Biodiversité

LBP AM - TFSA a effectué **29 engagements sur la thématique**. 7 engagements ont été menés notamment en matière de gestion des risques de déforestation sur les secteurs exposés à l'exploitation des principales commodités à risque (huile de palme, soja, bétail et ses dérivés, caoutchouc, bois et cacao).

### Climat

Concernant le climat, **47 engagements ont été menés**. Dans le cadre de la mise en place de sa politique pétrole et gaz et du déploiement dans sa politique de vote des principes relatifs au say-on-climate, LBP AM - TFSA a encouragé les entreprises à soumettre au vote des actionnaires leur plan de transition énergétique. Dès lors que LBP AM - TFSA s'est opposé à un say-on-climate, les raisons de ce vote ont été transmises à l'entreprise dans un objectif d'accompagnement de mise en place des meilleures pratiques environnementales.

### Gouvernance

Moment fort de l'activité d'engagement actionnarial, la saison des assemblées générales est l'occasion d'échanger avec les entreprises investies afin d'expliquer les principes de vote de LBP AM - TFSA, les raisons des oppositions à certaines résolutions soumises au vote des actionnaires et les évolutions qui pourraient être souhaitables en matière de gouvernance tout particulièrement. Ceci passe, notamment, par la définition d'une liste d'entreprises à qui les principes de vote et les raisons des oppositions sont systématiquement communiqués, dans l'objectif de promouvoir les bonnes pratiques de gouvernance. Sur la thématique de la gouvernance, **61 engagements ont été réalisés, dont 54 se sont tenus dans le cadre des AG**.

### Droits humains

En 2023, LBP AM - TFSA a conduit **54 engagements portant sur les Droits humains avec 40 entreprises**. S'inscrivant dans le cadre de la Politique Droits humains de LBP AM - TFSA qui a été publiée début 2024, ces engagements ont notamment porté sur les risques et atteintes potentielles sur le droit à la santé, les conditions de travail, le droit à un environnement sain (polluants éternels), les risques liés aux opérations en zones de conflit et la mise en œuvre d'une diligence renforcée, ou encore la gestion des chaînes d'approvisionnement et le travail forcé.



## EXEMPLES DE CAMPAGNES D'ENGAGEMENT COLLABORATIF AUXQUELLES LBP AM ET TFSA ONT PARTICIPÉ EN 2022



### GOVERNANCE RESPONSABLE

L'initiative Club des 30% français a été créée en novembre 2020 afin de promouvoir la diversité des genres au sein des instances dirigeantes du SBF 120. LBP AM - TFSA est membre fondateur de l'initiative française. En 2023, LBP AM - TFSA a prolongé un dialogue, initié en 2021, avec Carrefour. L'objectif de ce dialogue est d'encourager l'entreprise à améliorer la transparence de leurs actions visant à favoriser l'inclusion des femmes dans les postes à responsabilités. Les échanges permettent d'identifier la culture de l'entreprise sur ces sujets, les initiatives mises en place en termes de parité H/F et d'exprimer les éléments à améliorer afin d'accompagner l'entreprise dans l'intégration des femmes au sein des équipes dirigeantes. Chaque année, le club 30 % produit un rapport d'activité. Celui de 2023 est disponible [via ce lien](#).



### GESTION DURABLE DES RESSOURCES

Le réseau international d'investisseurs Farm Animal Investment Risk & Return (FAIRR) encourage les industriels de l'agroalimentaire à améliorer leurs pratiques en termes de bien-être animal et de nutrition. Le réseau mène plusieurs actions d'engagement ciblées comme ne mettant pas en place les bonnes pratiques afférentes à ces sujets afin de les sensibiliser et de les accompagner dans la conduite du changement. En 2023, LBP AM - TFSA a participé aux campagnes d'engagement collaboratives sur les thématiques aquaculture durable & déchets/pollution et a engagé avec 2 entreprises au titre de ces campagnes.

LBP AM - TFSA a également participé en 2023 à des campagnes d'engagement coordonnées par le CERES. Cette initiative rassemble des investisseurs internationaux qui souhaitent contribuer à la lutte contre la déforestation, principalement liée à l'élevage et à la culture de palmiers à huile et de soja. Chaque année depuis 2020, LBP

AM - TFSA engage au moins une société productrice de matières premières agricoles sur la thématique de la déforestation afin de l'encourager à se fixer un objectif daté de fin du recours à la déforestation et à la conversion des terres agricoles en implémentant un plan d'action suivi grâce à des indicateurs.

En 2023, LBP AM - TFSA a participé à une campagne d'engagement organisée par le Carbon Disclosure Project (CDP) intitulée la « Non Disclosure Campaign ». Cette initiative vise à améliorer la transparence environnementale des sociétés en portefeuille sur les thématiques du climat, de l'eau et des forêts. Au titre de cette campagne, LBP AM - TFSA s'est engagé avec 3 entreprises, par le biais de lettres individuelles, pour les pousser à divulguer davantage d'indicateurs. Chaque année, le CDP produit un rapport d'activité présentant les résultats de cette campagne d'engagement. [Le rapport 2023 est disponible ici](#).



### TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

LBP AM - TFSA a soutenu la campagne d'engagement organisée par le Carbon Disclosure Project (CDP) intitulée la « Science-Based Targets Campaign » (SBTi). L'initiative Science Based Targets (SBTi) est un organisme mondial qui certifie les objectifs de réduction des émissions de GES des entreprises en fonction des dernières données scientifiques sur le climat. L'objectif de la SBTi est d'inciter les entreprises du monde entier à soutenir l'économie mondiale afin de réduire de moitié les émissions avant 2030 et de parvenir à Net Zero émissions avant 2050.

La campagne d'engagement du CDP vise à encourager les entreprises à s'engager auprès de la Science Based Targets initiative. En s'engageant auprès de la SBTi, les entreprises prennent des objectifs de décarbonation validés par la science et alignés sur le scénario limitant le réchauffement climatique à 1.5°C.



## TERRITOIRES

### **Travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement:**

L'Alliance des investisseurs pour les Droits humains (« The Investor Alliance for Human Rights » ou « IAHR ») est une plateforme d'action collective pour l'investissement responsable fondé sur le respect des droits fondamentaux de l'Homme. Il s'agit d'une initiative à but non lucratif fondée sur l'adhésion et axée sur la responsabilité des investisseurs en matière de respect des Droits humains. L'Alliance organise plusieurs Groupes de travail ainsi que des engagements collaboratifs, en partenariat avec des parties prenantes externes, en faveur du renforcement des conduites responsables des entreprises en matière de Droits humains. LBP AM - TFSA participe notamment au Groupe de travail de l'IAHR sur le travail forcé des Ouïghours dans les chaînes d'approvisionnement du secteur automobile. L'objectif de ce Groupe est d'engager les entreprises du secteur afin d'évaluer la capacité des entreprises à adopter une stratégie permettant de réduire, sur le long-terme, le risque de dépendance à des matériaux issus du travail forcé et à augmenter la transparence sur la gestion des chaînes d'approvisionnement. Dans ce cadre, LBP AM mène un engagement auprès de Mercedes-Benz et de Stellantis.

### **Vie privée et liberté d'expression dans le secteur des technologies de l'information:**

LBP AM - TFSA participe aussi à l'engagement collectif coorganisé par Ranking Digital Rights (RDR), programme de recherche indépendant qui évalue les politiques et les pratiques des entreprises technologiques et de télécommunications sur les Droits humains, notamment sur le respect de la vie privée et la liberté d'expression. Sur la base des résultats de leurs recherches, les investisseurs s'engagent auprès des entreprises évaluées afin de discuter de leurs impacts et de promouvoir de meilleures pratiques en matière de respect des Droits humains. LBP AM - TFSA mène un engagement auprès d'Orange.

### **Droits fondamentaux des travailleurs et risques d'impacts liés aux clients:**

UNI Global Union est une fédération syndicale internationale des industries de services. Travaillant plus spécifiquement sur le secteur des soins et des maisons de retraite, l'UNI Global Union est à l'initiative d'une coalition ayant pour objectif d'engager les entreprises du secteur afin de promouvoir le renforcement des pratiques, notamment en matière de traitement des personnes âgées et de conditions de travail. En 2022, le Groupe LBP AM est devenu signataire de la Déclaration des investisseurs sur les attentes à l'égard du secteur des maisons de retraite, document formalisant les objectifs de la coalition. Dans ce cadre, la société de gestion

participe à un dialogue approfondi avec Clariane (ex-Korian), afin de les accompagner dans l'adoption d'indicateurs (KPI) pertinents sur le respect des droits fondamentaux des patients et les conditions de travail dans leurs établissements. En 2023, Clariane a obtenu le statut de société à mission et a lancé le programme « At your side », qui formalise cinq nouveaux engagements sociaux pour l'entreprise et 10 initiatives liées.

### **Risques liés aux opérations et matériaux issus de zones affectées par le conflit ou à haut-risque:**

LBP AM - TFSA a rejoint l'initiative Investor Engagement in Conflict-Affected and High-Risk Areas, organisée par PeaceNexus, Investor Alliance for Human Rights et Heartland Initiative. Dans un cadre géopolitique où les conflits mondiaux se multiplient, les entreprises sont amenées à opérer dans des contextes de plus en plus complexes et contraints. Les standards internationaux sur la conduite responsable des entreprises en zones de conflit se renforcent et offrent aux investisseurs la possibilité d'évaluer et d'inciter les entreprises à adopter des pratiques de plus en plus fortes et transparentes. En engageant des entreprises sélectionnées dans le domaine des technologies de l'information et des énergies renouvelables, l'initiative vise à challenger et inciter les entreprises à adopter un ensemble de mesures et de procédures permettant de réduire effectivement les risques d'impacts

négatifs sur les Droits humains et sur la dynamique de conflit liés à leurs opérations dans ces zones. En 2023, LBP AM - TFSA a également engagé, à titre individuel, cinq entreprises françaises déployant toujours des activités en Russie. L'objectif de cet engagement était d'évaluer la capacité des entreprises à mettre en œuvre une diligence renforcée conforme aux attentes des UNGP, à adopter des mesures permettant de protéger les travailleurs et les communautés, ainsi que pour éviter toute contribution à des impacts négatifs sur les Droits humains en relation avec le conflit.

### **Discrimination et impact sociétal des produits et services:**

LBP AM - TFSA participe à une initiative collaborative sur les entreprises du secteur pharmaceutique, organisé par la fondation Access to Medicine. Créée en 2004 et basée aux Pays-Bas, la Fondation Access to Medicine évalue les entreprises du secteur pharmaceutique sur leur capacité à favoriser l'accès aux médicaments et aux soins, notamment pour les populations les plus vulnérables, via la recherche et le développement, les politiques tarifaires ou encore les politiques de propriété intellectuelle. Effectuant un classement des plus grandes entreprises du secteur tous les deux ans, la Fondation regroupe les investisseurs afin de les engager et de les inciter à renforcer leurs pratiques et à améliorer l'accès à leurs produits mondialement.

## 2.3.2 politique de vote

**LBP AM - TFSA exercent leurs droits de vote selon les principes fixés dans sa Politique de vote 2023**, qui s'appuie sur la philosophie GREaT.

La politique de vote de LBP AM - TFSA ambitionne ainsi de favoriser la mise en place des **meilleures pratiques en termes de gouvernement d'entreprise et d'éthique des affaires et encourage la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux au sein des entreprises.**

**Ainsi, LBP AM - TFSA peut soutenir des résolutions non agréées par le conseil** dont elle estime que la mise en œuvre est susceptible de contribuer à une amélioration des pratiques ESG (Environnementales, Sociales ou de Gouvernance) au sein de l'entreprise, y compris en participant à leurs dépôts à l'ordre du jour.

Sur demande particulière de ses clients, LBP AM - TFSA a également été amenée à exercer les droits de vote pour le compte de mandats et de fonds dédiés, en appliquant les politiques de votes dédiées de ces clients institutionnels. Ces votes ne sont pas comptabilisés dans les statistiques présentées ci-après.

### PÉRIMÈTRE

**LBP AM et TFSA participent aux assemblées générales des entreprises en fonction :**

- **du poids de LBP AM et TFSA dans la prise de décision :** ce critère conduit à déterminer un seuil en pourcentage de détention du capital de l'émetteur ;
- **de la couverture des encours actions sous gestion :** ce critère doit garantir que les seuils fixés permettent de retenir un nombre de sociétés assez important pour couvrir largement les encours détenus dans les portefeuilles ; **du coût lié à l'exercice des droits de vote**, qui peut influencer sur les niveaux des seuils soit de détention minimale du capital d'un émetteur, soit de détention par les OPC.

Ce périmètre de vote augmente de façon régulière et représente en 2023 environ : 98 % des investissements en actions et 53 % des assemblées générales sur lesquelles LBP AM et TFSA ont pu exercer leurs droits de vote.

**LBP AM - TFSA s'est fixé un objectif ambitieux de 100% des AG votées à 2025.**

La saison des assemblées générales est l'occasion pour LBP AM et TFSA d'engager un dialogue avec les sociétés investies, d'expliquer aux entreprises les principes de vote de LBP AM et de TFSA, les raisons des oppositions à certaines résolutions soumises au vote des actionnaires et les évolutions qui pourraient être souhaitables, en matière de gouvernance notamment. Ceci passe, notamment, par la définition d'une liste d'entreprises à qui les principes de vote et les raisons des oppositions sont systématiquement communiqués, dans l'objectif de promouvoir les bonnes pratiques de gouvernance.



### KPIS

**L'exercice des droits de vote de LBP AM - TFSA en 2023**

- LBP AM - TFSA a exercé son droit de vote sur environ

**15 519** résolutions, auprès de

**914** sociétés, réparties dans

**33** pays, au cours de

**1 001** assemblées générales

- En 2023, LBP AM - TFSA a émis au moins un vote contestataire à

**86%** des AG sur lesquelles elles ont exprimé leur droit de vote, représentant

**4 617** votes en désaccord avec la société – soit

**29,8%** du total des votes exprimés. Ce taux est relativement élevé en comparaison des autres sociétés de gestion en France (le taux moyen de désaccord se situe légèrement en dessous de 20%, selon les enquêtes réalisées chaque année par l'Association Française de la Gestion auprès de ses membres), témoignant de l'exigence de la politique de vote.



## Focus

### Principaux motifs de désaccords lors des assemblées générales

#### → Les rémunérations:

46,1% de vote contre les résolutions portant sur les rémunérations des dirigeants et des administrateurs et 42,2% sur les plans de rémunération à long-terme. Les principaux motifs d'opposition sont le manque de modération (montant supérieur au seuil défini par LBP AM - TFSA), un niveau de transparence insuffisant, le manque d'exigence sur les critères de performance, des plans de rémunération de long terme jugés comme présentant une orientation trop court-termisme.

#### → Les autorisations d'opérations sur capital:

37% de votes contre ces résolutions. LBP AM - TFSA s'est opposé aux autorisations non spécifiques pour les augmentations de capital réservées à une catégorie d'investisseurs, considérées comme mauvaise pratique étant donné qu'elles ne permettent pas à tous les actionnaires de participer à l'opération, et aux autorisations utilisables en période d'offre publique pouvant constituer des dispositifs « anti-OPA ».

- Bien qu'encore rares, notamment en Europe, les résolutions dites « externes », c'est-à-dire non proposées par le Conseil de la société mais par des actionnaires, sont en augmentation et témoignent d'un fort engagement des actionnaires dans la gouvernance des sociétés. LBP AM - TFSA s'est exprimé sur 499 résolutions externes et a soutenu 76% de ces résolutions. Ce fort pourcentage de soutien envers les résolutions externes témoigne de l'engagement de LBP AM - TFSA en faveur du progrès social, environnemental et de gouvernance sur des sujets variés: élection des membres du conseil, droits des actionnaires, enjeux environnementaux et sociaux, actionnariat salarié, etc.



## Focus

### Exemples de résolutions externes soutenues par LBP AM - TFSA en 2023

#### → Transition énergétique:

des actionnaires ont déposé en 2023 des résolutions incitant les groupes pétroliers et gaziers à aligner leurs activités avec l'Accord de Paris, et pour cela à accélérer la décarbonation de leurs activités (moins d'investissements dans le pétrole et le gaz, davantage de développements dans les énergies renouvelables). C'était le cas notamment en Europe chez **Shell Plc et BP**.

#### → Harcèlement sexuel:

des investisseurs ont déposé des résolutions aux assemblées générales de certaines sociétés américaines (par exemple, chez **Comcast Corporation et Apple Inc.**), pour demander aux entreprises de publier des rapports sur l'efficacité de leurs politiques contre le harcèlement sexuel. Ces résolutions encouragent les sociétés à mettre en place des politiques solides de prévention contre le harcèlement sexuel.

#### → Indépendance du président du conseil:

LBP AM - TFSA a soutenu une résolution déposée par des actionnaires à l'assemblée générale 2023 **d'Oracle Corporation** afin d'élire un président indépendant dans le contexte où le rapport de rémunération du dirigeant avait fait l'office d'un niveau de contestation significatif, sans réponse appropriée du conseil. L'indépendance d'un président du conseil d'administration permet de renforcer le rôle de surveillance des administrateurs.



### → AG 2023 - TOTALENERGIES

## DÉPÔTS DE RÉOLUTIONS

**Depuis 2018, la politique de vote de LBP AM - TFSA permet de participer au dépôt de résolutions portant sur les sujets ESG. LBP AM - TFSA a ainsi exercé sa faculté de dépôts à plusieurs reprises.**

Cinq résolutions ont été déposées et portées à l'ordre du jour des AG de :

- TotalEnergies en 2020 (sur le thème du climat, résolution dite « say-on-climate ») et en 2023 (détail ci-après)
- Ipsos en 2022 (sur un sujet de gouvernance)
- Engie en 2023 (détail ci-après)

Trois autres résolutions climatiques ont été déposées puis retirées par suite d'engagements fructueux lors des AG de Engie en 2021 ainsi que HSBC et TotalEnergies en 2022. **Le retrait de ces résolutions témoigne de l'influence que le dépôt de résolutions exerce sur les entreprises, favorisant l'aboutissement positif des démarches d'engagement actionnarial.**

LBP AM - TFSA a intensifié cette année encore son engagement auprès de TotalEnergies, lequel avait déjà porté ses fruits en 2022 en amenant la société à s'engager à soumettre annuellement sa stratégie climat au vote consultatif de l'AG et à développer la transparence sur la stratégie climat. Si ces éléments ont largement été déployés, LBP AM - TFSA a cependant regretté l'absence de définition et communication subséquente sur de cible holistique claire de réduction absolue des émissions de GES de scope 3 à moyen terme de la compagnie, couvrant en particulier le gaz.

LBP AM - TFSA a donc poursuivi sa démarche d'engagement avec TotalEnergies, notamment en participant au dépôt d'une résolution consultative sur l'opportunité pour la société d'aligner ses objectifs de réduction de GES (sur le scope 3 à 2030) avec l'Accord de Paris sur le climat. Le dépôt de cette résolution par des investisseurs européens, assistés par l'association hollandaise FollowThis, a obtenu l'adhésion de 30,4% de la base actionnariale de TotalEnergies - un large taux de soutien. L'entreprise a indiqué que ce vote n'influencerait toutefois pas sa stratégie. Cette résolution est disponible sur le lien suivant :

Pour en savoir plus [🔗](#)

Projet résolution climat



### → AG 2023 - ENGIE

En 2022/2023, LBP AM - TFSA a participé à une campagne d'engagement collaborative, animée par le Forum de l'Investissement Responsable, visant à inciter la société à renforcer la complétude de son plan de transition et le soumettre de nouveau au vote des actionnaires. La coalition d'investisseurs a noté de véritables progrès réalisés par Engie au cours de l'année 2022, avec notamment la validation de plusieurs objectifs carbone par l'initiative SBTi comme étant en ligne avec une trajectoire sensiblement inférieure à 2°C mais souhaitait cependant que l'entreprise augmente la transparence de son plan de transition.

La coalition a ainsi adressé une lettre au président du conseil d'Engie et mené un engagement afin d'échanger sur des sujets communs à ceux traités à travers l'initiative Climate Action 100+, complétés par d'autres enjeux plus spécifiques. Dans la continuité de cette campagne d'engagement,

LBP AM - TFSA a, avec 15 autres investisseurs, co-déposé une résolution avec comme double objectif :

- de signaler qu'un nombre croissant d'investisseurs souhaite voir l'entreprise proposer régulièrement un vote consultatif Say-on-Climate;
- d'obtenir suffisamment d'informations pour permettre d'évaluer cette stratégie avec un scénario à 1,5°C sur l'ensemble de son périmètre de responsabilité (scope 1, 2 et 3).

**L'engagement a conduit à une amélioration significative du niveau de transparence et pédagogie de la société sur son plan de transition pré-AG. La société s'est également engagée à mettre en place un Say On Climate ponctuel sur le plan de transition de la société, mais pas un vote régulier sur son exécution. La résolution a été soutenue par 24,38% des actionnaires et le conseil d'Engie s'est engagé à poursuivre le dialogue constructif avec ses actionnaires et plusieurs rdvs ont eu lieu depuis, s'inscrivant dans CA100+.**

## 2.3.3 Les actions de plaidoyer de LBP AM et TFSA

**LBP AM - TFSA échange avec les pouvoirs publics, régulateurs financiers ou organisation professionnelle sur les thématiques durables, notamment par la réponse à des consultations en amont de la publication de nouvelles réglementations, par la participation à des Groupes de travail et des activités de plaidoyer. À ce titre, en 2023, LBP AM - TFSA a conduit les actions de plaidoyer sur les enjeux suivants:**

### → Revue du label Greenfin

LBP AM - TFSA a participé à un comité ad hoc mis en place par le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) en vue de l'accompagner dans ses réflexions sur la revue du référentiel du label Greenfin.

### → SFDR:

**LBP AM - TFSA** a participé activement aux réflexions sur la réglementation SFDR, notamment à:

- **la révision du Règlement délégué SFDR**, en répondant directement à la consultation de **l'ESMA** mais également par le biais de **l'AFG, d'Eurosif** et de discussion bilatérale avec l'AMF.

- **la définition des investissements durables**, par contribution à la rédaction d'une note de position **AFG**.

- **la révision du Règlement de niveau 1 SFDR**, en répondant directement à la consultation de la **Commission Européenne** mais également par le biais du **Groupe CDC, LBP, l'AFG et Eurosif**, dans l'objectif de:

- Soutenir la définition de standards minimums, plus à même de protéger les investisseurs que le régime actuel de transparence pure
- simplifier et clarifier l'information pour les investisseurs de détails
- limiter les risques de divergence d'interprétation dans l'application par les participants de marché
- renforcer l'harmonisation entre les différentes réglementations

### → Référence ESG dans les noms

**des fonds: LBP AM - TFSA** a répondu à la consultation de l'ESMA sur des orientations relatives aux références ESG dans les noms des fonds. Par exemple, l'ESMA a annoncé que les fonds utilisant les termes « impact »

ou « transition » doivent avoir l'intention de générer un impact social ou environnemental positif et mesurable en plus d'un rendement financier ou sont sur la voie d'une transition sociale ou environnementale claire et mesurable. La consultation fait également état de la mise en place d'exclusion obligatoire.

### → Corporate Sustainability Due Diligence Directive (CSDDD):

LBP AM - TFSA a signé une déclaration en faveur d'un alignement de la directive européenne sur le devoir de vigilance en matière de développement durable sur les Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les Droits de l'Homme et sur les lignes directrices de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

- **CSRD:** LBP AM - TFSA, soumise à cette réglementation européenne depuis janvier 2024, a adressé aux côtés d'autres acteurs et notamment par l'intermédiaire **d'Eurosif, les PRI, l'UNEP FI, l'IGCC et l'EFAMA** un courrier à la Commission Européenne appelant à maintenir le niveau d'ambition de la recommandation de **l'EFRAG** pour les normes ESRs de CSRD.

### → Taxonomie biodiversité:

LBP AM - TFSA a contribué à la réponse du **Groupe CDC** à la consultation de **la Commission Européenne** sur les actes délégués biodiversité de la taxonomie.

## Témoignage

« La revue du Label ISR »

En 2022, LBP AM - TFSA avait publié une première réponse à la consultation sur la révision du label ISR français. LBP AM - TFSA a pleinement souscrit au constat de la nécessité de revoir le référentiel, en particulier concernant son niveau d'exigence, avec l'objectif que le label soit un repère pour les investisseurs, repère plus que nécessaire avec l'entrée en application d'une réglementation européenne parfois confuse et portant malheureusement de réels risques de contournement. LBP AM - TFSA s'est également activement engagé dans un Groupe de travail sur la revue du label

visant à proposer des critères d'exigences relatifs au suivi des controverses et à l'engagement. En 2023, à la suite de la publication du projet de cahier des charges, LBP AM - TFSA a poursuivi son engagement afin de porter ses propositions plus techniques auprès des pouvoirs publics, notamment via la **FIR, l'AFG** mais également directement auprès de la **DGT** et à **Matignon**. **LBP AM - TFSA a notamment contribué à l'évolution méthodologique relative à la sélectivité en matière de transition, identifiée comme un obstacle majeur au déploiement de cette V3.**



**Helena Charrier,**  
Responsable  
Solutions ISR

→ **Call on action sur la réduction du plastique:**

LBP AM - TFSA a soutenu une **déclaration** appelant les entreprises ayant un usage intensif d'emballages en plastique à une action urgente pour réduire de manière absolue l'utilisation du plastique, mais également à s'attaquer à l'utilisation de produits chimiques dangereux dans les chaînes de valeur - obstacles à l'amélioration de la circularité - en s'engageant à identifier et à éliminer l'utilisation de substances dangereuses dans les produits et les emballages.

→ **La promotion des say-on-climate**

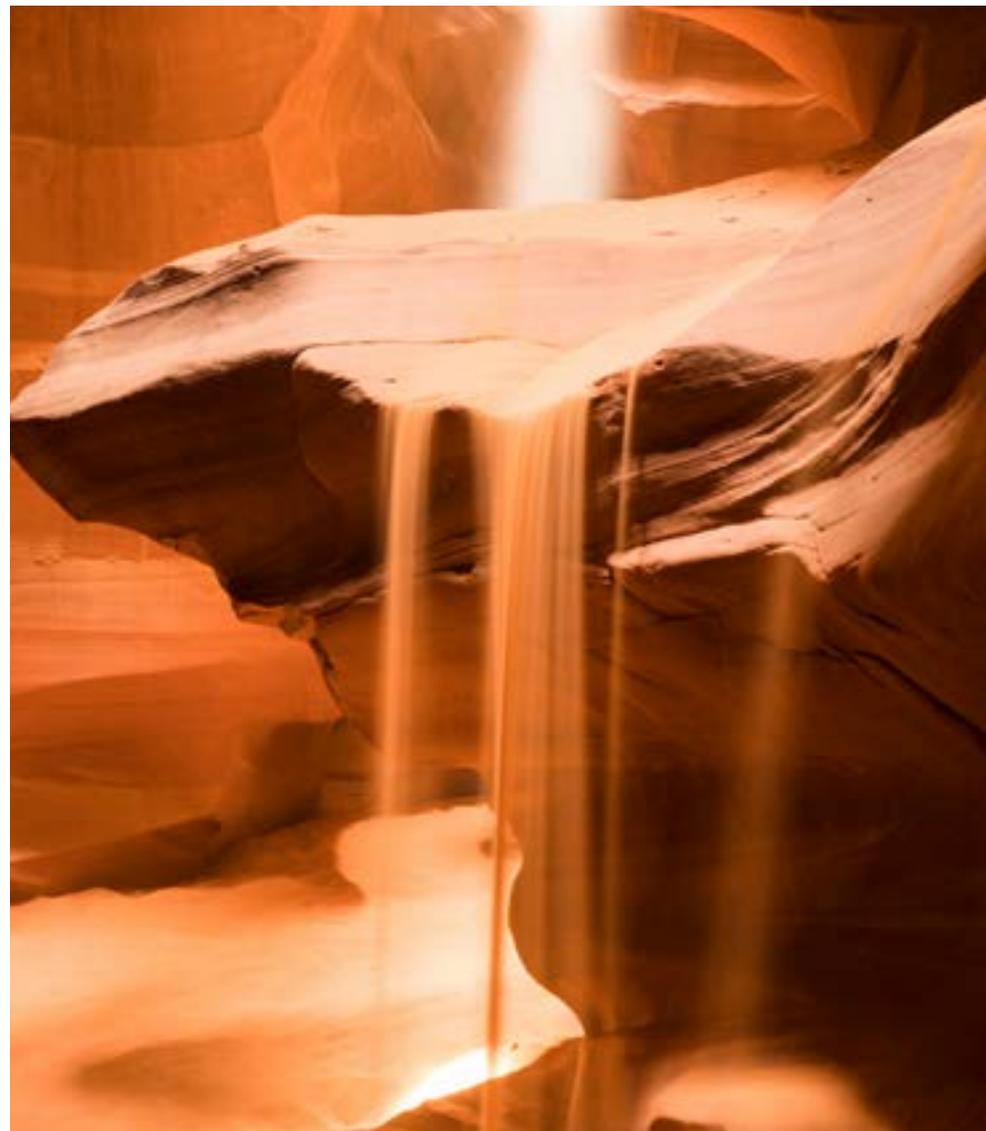
par la publication d'une **Tribune**, coordonnée par le FIR, réaffirmant que le niveau d'exigence des engagements des entreprises demeure insuffisant au regard de l'objectif de limitation du réchauffement planétaire à 1,5 °C. Cette tribune appelle les sociétés à mettre en place des résolutions sur leurs plans de transition, en y apportant le degré de transparence nécessaire via notamment la publication d'objectifs de baisse des émissions absolues sur les scopes 1, 2 et 3 à court, moyen et long terme et des actions visant à permettre l'atteinte de ces objectifs. Les pouvoirs publics sont également appelés à poser un cadre légal clair visant à généraliser le say-on-climate ainsi que, au nom du droit à l'information des investisseurs, harmoniser son contenu et faciliter les initiatives actionnariales.

→ **Gouvernance climat:**

LBP AM - TFSA a participé à un Groupe de travail dirigé par l'**IFD** sur la gouvernance climat qui visait à élaborer **un rapport** sur les modalités d'intégration de « l'action climat » dans les entreprises. Le rapport dresse un état des lieux des pratiques de gouvernance en matière de climat et formule dix propositions, notamment relatives à l'organisation des Conseils d'administration, aux compétences et formation des administrateurs, et au dialogue avec les actionnaires et aux politiques de rémunération.

→ **ONU corruption call on action:**

LBP AM - TFSA s'est joint à la signature d'un **« call-on-action from business to government »** du UN Global Compact sur la lutte anti-corruption. Le call-on-action vise à encourager les actions de lutte contre la corruption dans le cadre du 20e anniversaire de la convention des Nations Unies contre la corruption. Il a présenté lors de la CoSP10 à la Convention des Nations unies contre la corruption, organisée par les États-Unis à Atlanta en décembre 2023.



## 2.4 Gestion des risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance

### Prise en compte de la double matérialité

LBP AM - TFSA considère que la prise en compte des risques de durabilité et la réduction des impacts négatifs de ses investissements sur les facteurs de durabilité sont intrinsèquement liées. Un impact négatif mal maîtrisé peut se matérialiser par un risque de durabilité accru, aussi la réduction des impacts négatifs des investissements est une composante essentielle pour prévenir les risques de durabilité. De ce fait, LBP AM - TFSA ne cloisonne pas son traitement de la gestion des risques climatiques de celui de la prise en compte et la réduction des principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

La politique d'analyse et la gestion des risques de durabilité associés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance repose sur un ensemble d'outils, de politiques et de procédures complémentaires.

### 2.4.1 Cadre d'identification et évaluation des risques

#### NOTATION ISR

La méthodologie de notation ESG propriétaire GREaT intègre des indicateurs relatifs aux différentes catégories de risques de durabilité comme les risques liés au changement climatique, aux enjeux de gouvernance et au respect des Droits humains. Sont ainsi considérés :

- **Les risques réglementaires**, captés par le critère « Éthique des affaires » qui évalue les dispositifs de contrôle interne mis en place chez les émetteurs;
- **Les risques opérationnels**, captés par le pilier « Gestion durable des Ressources » qui s'intéresse notamment à la qualité de la gestion des ressources humaines (formation, maîtrise du turnover, etc.) et à la mise en place de systèmes solides de management environnemental, tous deux facteurs de réduction du risque opérationnel;

→ **Les risques stratégiques**, qui concernent l'alignement de la stratégie des entreprises avec les tendances de long terme, particulièrement avec les piliers « Transition Énergétique » et « Développement des Territoires »;

→ **Les risques climatiques**, que sont les risques physiques qui couvrent les dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques; et les risques de transition qui résultent des effets de la mise en place d'un modèle économique bas-carbone, suite à un changement de réglementation, à l'émergence de nouvelles technologies « disruptives », etc. Ces risques sont analysés dans le pilier « Transition Énergétique ».

Cette analyse est appliquée de manière systématique et les indicateurs sous-jacents, fournis par MSCj ESG et Moody's ESG, sont adaptés aux spécificités géographiques, sectorielles et de taille de capitalisation des entreprises considérées.

Les notes GREaT sont mises à jour sur une base semestrielle et peuvent faire l'objet de mises à jour ponctuelles lorsqu'un risque spécifique est identifié. La méthodologie de notation fait quant à elle l'objet d'une revue a minima annuelle. L'outil de notation GREaT est décrit plus en détail dans la section 2.1, p. 29.

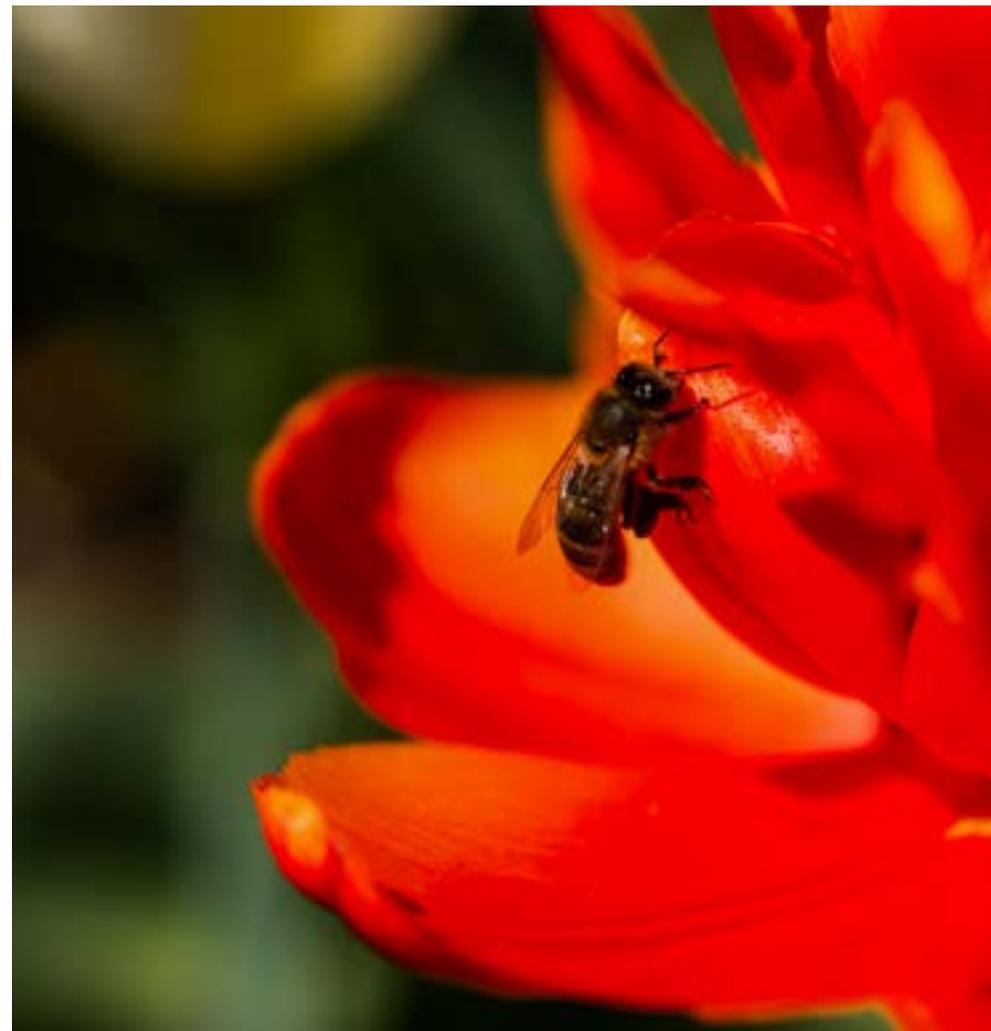
## ANALYSE FINANCIÈRE

L'intégration qualitative dans l'analyse financière de considérations ESG vise à identifier les forces et faiblesses des entreprises en lien avec les enjeux de durabilité. Pour chaque émetteur analysé, les gérants et analystes identifient les enjeux de durabilité matériels, c'est-à-dire susceptibles d'avoir un impact significatif sur la qualité de crédit ou la valorisation de l'émetteur. Cette analyse prend en compte l'exposition des sociétés aux enjeux matériels identifiés et l'horizon de temps sur lequel ils pourraient se matérialiser, le niveau d'intégration de ces enjeux par les entreprises dans leur stratégie ainsi que la mobilisation des moyens humains, financiers et techniques pour y faire face. Ces analyses se traduisent par l'attribution d'une note de matérialité, mise à disposition de l'ensemble des gérants dans l'outil d'analyse financière pour les accompagner dans leurs décisions d'investissement.

Les notes sont mises à jour au gré des nouvelles informations disponibles et des échanges avec les sociétés concernées ou analystes externes.

## ANALYSE NORMATIVE

L'analyse normative réalisée dans le cadre de la politique d'exclusion vise à identifier les entreprises risquant de causer, contribuer ou d'être liées à des risques ou impacts critiques sur les personnes et l'environnement, ou de violer les normes internationales suivantes: le Pacte mondial des Nations Unies, les Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les Droits de l'Homme, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle vise notamment à apprécier le lien entre l'entreprise et l'impact, les mesures de remédiation mises en œuvre par l'entreprise, la diligence raisonnable mise en œuvre par l'entreprise.



## 2.4.2 Cadre de gestion des risques

### RÈGLES D'INTÉGRATION DES NOTES ESG DANS L'ALLOCATION

Les notes ESG établies sur la base de la méthodologie GREaT sont au cœur du processus de sélection ISR des titres en portefeuilles, reposant sur l'exclusion des entreprises les plus mal notées ou sur la surpondération des mieux notées. Ainsi, l'approche ESG appliquée pour sélectionner les titres en portefeuilles tend à disqualifier les émetteurs les plus exposés et à favoriser ceux qui maîtrisent le mieux leur exposition aux risques de durabilité. Le processus est décrit dans la section 2.1, p. 29.

### POLITIQUE D'EXCLUSION

LBP AM applique une politique d'exclusion afin de limiter son exposition aux émetteurs les plus à risques ou causant de graves préjudices aux objectifs de durabilité. Cette politique comprend des exclusions relatives à des activités controversées au sein des secteurs des énergies fossiles (charbon thermique, pétrole et gaz), des jeux d'argent, le tabac ainsi que les principaux secteurs exposés aux risques liés à la déforestation ou à la dégradation de la biodiversité. Elle comprend également des exclusions normatives, basées sur le Pacte Mondial des Nations Unies et les Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les Droits de l'Homme, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les standards internationaux en matière de Droits humains et d'environnement, et vise à réduire

l'exposition aux risques et aux impacts critiques sur les Droits humains, l'environnement ou la bonne gouvernance.

Les arbitrages ainsi que le suivi de l'application de la politique d'exclusion sont assurés par le Comité GREaT, placé sous la présidence de la direction des gestions et réunissant les responsables de pôles de gestion, la direction des risques et l'équipe Solutions ISR. La direction de risques possède par ailleurs un droit de veto et de saisine du Directoire de LBP AM pour arbitrage. Le processus est décrit dans la section 2.1, p. 29.

### POLITIQUE D'ENGAGEMENT ET DE VOTE

Si les deux dispositifs précités visent à réduire rapidement et directement l'exposition des sociétés de gestion aux risques, la politique d'engagement et de vote de LBP AM vise à atténuer la source des risques – jugés de moindre ampleur ou moindre imminence, par une action proactive visant à encourager les entreprises investies à améliorer la gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance auxquels elles sont exposées. La politique est décrite p. 61 et ses résultats dans la section 2.3, p. 53.

### POLITIQUES THÉMATIQUES

Des politiques thématiques dédiées visent à préciser le traitement spécifique des principaux enjeux de durabilité, de manière transverse à ces trois dispositifs. Ces politiques sont co-construites par les experts de l'équipe Solutions et les équipes de gestion et de recherche, sont soumises à la validation du Comité Finance Durable qui valide les hypothèses et choix opérés et s'assure de la cohérence de cette politique avec la stratégie ESG globale de la société de gestion. Ces politiques définissent les critères de notation, de mise en place d'actions d'engagement visant les entreprises à risques et d'exclusions pour les plus exposées. LBP AM - TFSa sont ainsi dotées de politiques relatives au climat, à la biodiversité, au charbon, pétrole et aux gaz, et au respect des traités fondamentaux en matière de Droits humains (Pacte Mondial des Nations Unies, Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les Droits de l'Homme, Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales). Ces politiques sont mises à jour périodiquement, sur la base d'une évaluation annuelle de l'opportunité d'une actualisation. Les méthodologies et résultats de ces deux premières politiques sont précisés en section 3.1, p. 72 et 3.2, p. 97.

### CADRE CONVENTIONNEL DE GESTION DES RISQUES

Enfin, la Direction des Risques, en charge de l'application du cadre conventionnel de gestion des risques, est directement impliquée dans la validation et la supervision de l'application des dispositifs précités: participation à l'élaboration ou validation des politiques, contrôle des modèles de notation ISR, participation au comité d'exclusion, contrôles pré et post trade sur le respect des listes d'exclusion et des objectifs ESG de chaque fonds.

La Direction des Risques a également mis en place un outil de suivi des risques climatiques auxquels est exposé LBP AM à travers ses investissements agrégés et au sein de ses portefeuilles. Cette analyse est basée sur les 6 scénarii du NFGS complétés par deux scénarii du GIEC<sup>1</sup>: 4°C SSP3-70 et 5°C SSP5-8.5. Pour chacun de ces scénarii, une estimation de la dépréciation des encours est réalisée en intégrant les effets de la transition énergétique (scope 1, 2 et 3) ainsi que les impacts des aléas physiques (chroniques ou aigus). Les résultats font l'objet d'une revue mensuelle par la Direction des Risques ainsi qu'une revue trimestrielle au sein du comité des risques auquel participent les membres du Directoire. Enfin, cet outil a permis de dresser une liste d'émetteurs qui font l'objet d'un suivi plus rapproché, en particulier en matière d'engagement d'actionnaire. Un focus sur cet outil est présenté en section 3.3.1, p. 87.

<sup>1</sup> Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat



# Focus

## Gestion des risques liés aux Droits humains par la mise en œuvre de diligences raisonnables

### MISE EN ŒUVRE D'UNE DILIGENCE RAISONNABLE CONFORME AUX ATTENTES DES PRINCIPES DIRECTEURS DES NATIONS UNIES SUR LES ENTREPRISES ET LES DROITS DE L'HOMME ET AUX PRINCIPES DIRECTEURS DE L'OCDE À DESTINATION DES ENTREPRISES MULTINATIONALES

#### **LBP AM - TFSA a rejoint l'initiative Advance, menée par les United Nations Principles for Responsible Investment (UNPRI),**

dans laquelle les investisseurs à obtenir des avancées en matière de gestion des risques Droits humains et des résultats positifs pour les personnes par le biais de l'engagement. Dans ce cadre, LBP AM participe aux deux Groupes de travail sur le secteur des énergies renouvelables et minières et mène un engagement auprès de EDP et d'ArcelorMittal. Parmi les axes de progrès envisagés, ont compte notamment :

- le renforcement des mesures de traçabilité dans les chaînes d'approvisionnement
- des mesures d'identification des risques liés à certaines géographies ou à certains matériaux / produits
- le renforcement des procédures de gestion des risques de santé et sécurité

#### **LBP AM - TFSA est un membre actif de la Coalition contre le travail forcé et le travail des enfants, organisée par le Forum de l'Investissement Responsable (FIR) et Ressources humaines sans frontière (RHSF).**

Cette coalition vise à soutenir la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants partout dans le monde. La coalition se mobilise pour que l'exercice du devoir de vigilance contribue effectivement à réduire les risques pour les personnes et ce grâce à un dialogue constructif entamé avec les entreprises. Dans ce cadre, les entreprises engagées sont évaluées sur la base d'une grille d'analyse coconstruite par les investisseurs et RHSF. L'objectif est de souligner les points de renforcement possible des entreprises sur ces deux enjeux et de les accompagner dans la mise en œuvre des meilleures pratiques.

À titre d'exemple, dans le cadre de cette coalition, LBP AM - TFSA a engagé L'Oréal. Les investisseurs participant à cet engagement ont identifié un axe d'amélioration pour l'entreprise en matière de transparence et de reporting. En 2024, L'Oréal a publié un nouveau rapport Droits humains, qui permet de mieux tenir compte du niveau de compréhension de l'enjeu au sein de l'entreprise, des mesures dont le Groupe dispose pour prévenir et atténuer les risques dans sa chaîne de valeur, mais également de certaines actions correctives mises-en œuvre par L'Oréal.



# Focus

## Gestion des risques liés aux Droits humains par la mise en œuvre de diligences raisonnables

### GESTION DES CONTROVERSES ET PRÉVENTION DES RISQUES D'ATTEINTES SÉVÈRES

Conformément à sa politique d'exclusion normative, **LBP AM peut échanger avec les entreprises, pour donner suite à une controverse ou bien lorsque ces entreprises présentent un risque inacceptable de causer, contribuer ou d'être liées à des impacts particulièrement critiques sur les Droits humains ou l'environnement.** Ce dialogue se différencie du dialogue régulier avec les entreprises, dans la mesure où il vise à adresser un impact qui se serait déjà matérialisé, par exemple par la mise en place de mesures de remédiation et contrôle de risques pour prévenir la récurrence d'un impact négatif, ou bien à accompagner les entreprises concernées dans la démarche de cessation et de remédiation des potentiels impacts négatifs à venir.

À titre d'exemple, en juillet 2023, **le Comité GREaT a analysé 19 entreprises du secteur de la chimie.** Ces entreprises présentaient un risque élevé de violation des normes éthiques fondamentales de LBP AM, notamment du fait de leur production de composés chimiques,

les per-et polyfluoroalkylées (PFAS), généralement appelés « polluants éternels ». Pouvant être nocifs pour la santé et l'environnement, les PFAS ont pour caractéristique principale leur chaîne inaltérable et bioaccumulable: indestructibles dans la nature et dans les organismes, ces composés peuvent entraîner des conséquences environnementales et sanitaires critiques. LBP AM a donc entamé une diligence renforcée afin d'examiner les mesures mises en œuvre pour réduire le risque d'impact sur les personnes et sur l'environnement, lié à la production et à l'utilisation de polluants éternels, ainsi que les politiques et stratégies de remédiation des impacts d'ores et déjà causés par ces produits.

#### LBP AM - TFSA a identifié les attentes envers ces entreprises, notamment qu'elles s'engagent à :

- 1** faire cesser et à remédier à l'impact sur les personnes et l'environnement de ces molécules,
- 2** à consulter les parties prenantes affectées et à communiquer de manière transparente sur leur progression,
- 3** à élaborer et à mettre en œuvre

une politique robuste en matière de santé et sécurité pour les travailleurs présents sur leurs chaînes de production et en matière de développement responsable des produits chimiques (« Safety by design »).

#### En fonction des résultats obtenus par les entreprises au cours de la diligence renforcée, LBP AM - TFSA a mis en place une stratégie adaptée :

- 7 entreprises, les moins avancées et présentant le moins d'engagement vers un arrêt total de la production des PFAS et présentant des perspectives d'évolution faibles, ont été exclues.
- 6 entreprises, peu avancées mais pour lesquelles une amélioration semble possible sur le long-terme, ont vu leur note ISR dégradée et ont été placées en liste de surveillance normative.
- Enfin, 6 entreprises, disposant d'un engagement plus fort pour l'arrêt de la production des polluants éternels ou d'une stratégie plus claire de remédiation, ont également été placées en liste de surveillance normative et font l'objet d'un engagement renforcé, individuel ou collectif, afin de les soutenir dans leur démarche et de les guider pour renforcer leur stratégie de remédiation.

Afin de faciliter les démarches d'engagement et de renforcer son effet de levier auprès des entreprises concernées, **LBP AM - TFSA a rejoint la Investor Initiative on Hazardous Chemicals, portée par ChemSec.** Cette initiative regroupe 54 investisseurs et plus de 10 trillions de dollars d'encours sous gestion. Signataires d'une lettre envoyée à 50 entreprises parmi les plus grands producteurs et utilisateurs mondiaux de PFAS, LBP AM - TFSA engagent par ce biais trois entreprises du secteur de la chimie, afin de les inciter à planifier leur sortie progressive des PFAS et à plus de transparence sur la gestion des risques et impacts liés à la production et à l'utilisation de ces substances.

À travers cette démarche, LBP AM - TFSA agit directement auprès des entreprises pour une chimie plus responsable et respectueuse des personnes et de l'environnement, mais également pour réduire durablement le risque de controverses liées à ces enjeux.

## 3<sup>e</sup> PARTIE

---

# FOCUS ENVIRONNEMENT

Sur l'ensemble de nos gestions, nous déployons une politique environnementale pour accompagner la transition énergétique de l'économie réelle, assurer une bonne gestion des risques climatiques et contribuer à la préservation du vivant.

Notre gamme environnementale, investie dans des actifs verts, permet à nos clients de contribuer directement à la protection de l'environnement.

Dans ce chapitre, nous présentons en détail nos politiques climat et biodiversité et leur renforcement en 2023.

# 3.1 La politique climat

**Les activités d'investissement de LBP AM et de sa filiale TFSA sont concernées par les enjeux climatiques à deux titres :**

- **La gestion des portefeuilles a un impact sur le climat**, par exemple à travers le choix de financer ou non des projets fossiles, l'influence de nos votes aux assemblées générales, ou l'offre de produits verts pour nos clients.
- **Le changement climatique a des effets sur les Hommes, les écosystèmes et la vie économique** qui affectent nos portefeuilles, par exemple à travers les risques accrus de catastrophes naturelles qui vont toucher les entreprises, les nouvelles réglementations qui vont les obliger à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, etc.



**La politique climatique de LBP AM - TFSA vise à adresser l'urgence climatique, dans ces deux dimensions. Celle-ci s'appuie sur 4 leviers :**

1

**Réduire l'exposition**  
aux actifs fortement carbonés

2

**Optimiser le choix des entreprises et des secteurs**  
en portefeuille pour réduire les risques climatiques

3

**Engager et accompagner les sociétés investies**  
dans leur transition

4

**Renforcer les investissements dans les entreprises et projets**  
qui apportent des solutions en faveur de la transition énergétique.

Ces quatre leviers doivent conjointement, permettre à LBP AM et TFSA de piloter la décarbonation et transition progressive de leurs encours, sur une trajectoire compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris. C'est tout le sens de leur engagement au sein de la Net Zero Asset Managers Initiative.



### 3.1.1 Une stratégie pour atteindre la neutralité carbone

**En 2023, le Groupe International d'Experts sur le Climat (GIEC) a publié le rapport de synthèse du sixième cycle d'évaluation (AR6), qui rappelle que pour atteindre l'objectif de limiter l'élévation de la température moyenne à 1,5°C en 2050, les émissions mondiales nettes de GES devront diminuer de 84 % d'ici 2050.**

Consacré aux nécessaires actions d'atténuation, il décrit une série de mesures politiques, technologiques, financières, comportementales et dessine une transformation profonde de la société, vers des modes de consommation durables et résilients, des innovations technologiques à faible intensité carbone et des systèmes d'utilisation des terres bien gérés et en limitant le recours aux technologies de capture et de stockage du carbone. C'est la Transition Énergétique et Écologique.

LBP AM a rejoint la Net Zero Asset Manager Initiative (NZAMi), en 2021 afin d'inscrire sa gestion dans une trajectoire compatible avec l'objectif de l'Accord de Paris. Dans ce cadre, en 2022, **LBP AM - TFSA a ainsi défini une trajectoire de décarbonation très ambitieuse de ses investissements pour assurer vers la neutralité carbone de ses portefeuilles à horizon 2050, incluant les fonds ouverts et dédiés. Elle a défini, pour premier point d'étape, l'objectif d'aligner 80 % de ses encours totaux d'ici 2030 sur une trajectoire carbone compatible avec l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris, puis 100 % en 2040<sup>1</sup>.**

La mise en œuvre de cette ambition de transition écologique sur l'ensemble des portefeuilles s'appuie notamment sur une politique systématique et transparente de gestion de ses allocations dans les énergies fossiles (politiques sectorielles sur le charbon thermique, le pétrole et le gaz).



**1 objectif:**

**80 %**

**de ses encours totaux**

seront alignés sur une cible de décarbonation compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris dès 2030.

1. La Banque Postale Asset Management – The Net Zero Asset Managers initiative

**Concrètement, dès 2030, l'objectif de 80 % des encours totaux alignés se traduit en une cible d'investissement de 90 % des encours éligibles<sup>1</sup> de LBP AM - TFSA dans des sociétés dont les trajectoires de décarbonation auront été validées par l'initiative Science-Based Targets (SBTi) comme compatibles avec les scénarii de réduction d'émissions nécessaires pour atteindre les objectifs climatiques de l'Accord de Paris.**

Selon la SBTi, « les objectifs basés sur la science montrent aux organisations combien et à quelle vitesse elles doivent réduire leurs émissions de GES pour prévenir les pires effets du changement climatique ».

Ce choix est fondé sur la robustesse du processus de validation des objectifs par un tiers externe que constitue la SBTi, sa cohérence avec la science du climat la plus récente, et le souci d'appliquer l'engagement qu'ont pris LBP AM - TFSA en rejoignant la NZAMI de « **Donner la priorité à la réalisation des réductions d'émissions de l'économie réelle dans les secteurs et entreprises dans lesquels nous investissons** ».

Cette méthodologie de pilotage de la transition, dénommée SBTi-Portfolio Coverage, invite en effet à accompagner la transition des sociétés financées<sup>1</sup> en les incitant à se doter de plan de transition comportant des objectifs de décarbonation exigeants. Selon l'étude du CDP conduite en 2022 sur les résultats de la campagne « SBTi targets », les entreprises de SBTi réduisent leurs émissions de GES par 12 % par an, en ligne avec les trajectoires de réduction des émissions globales exprimées dans le sixième rapport d'évaluation du GIEC 2022.

Cette méthode couvre aujourd'hui les classes d'actifs suivantes: les actions et les obligations cotées. Ces classes d'actifs disposent à la fois des méthodologies d'évaluation de l'alignement développées par la SBTi et d'une qualité et couverture de données permettant d'assurer une évaluation de la performance climatique des portefeuilles. La méthodologie est évolutive et englobera à terme un plus grand nombre de classes d'actifs.

**Pour définir sa trajectoire, LBP AM - TFSA procède de la manière suivante:**

- **Appréciation du « point de départ »,** c'est-à-dire la performance climatique des portefeuilles fin 2021, par l'évaluation des trajectoires de décarbonation à moyen et long terme des émetteurs ainsi que par une analyse des progrès des entreprises par rapport à leurs objectifs de réduction de GES;
- **Appréciation de plusieurs facteurs d'évolution** de cette performance à moyen terme: la disponibilité des méthodes et des données sur les différentes classes d'actifs gérées, le degré d'influence plus ou moins important de LBP AM - TFSA en tant que gestionnaire d'actifs, les dynamiques de décarbonation régionales, la taille des émetteurs, et l'évolution des allocations stratégique pour qu'elle puisse être appréciée à 2030.

LBP AM - TFSA est en train de développer une méthodologie de déclinaison de l'objectif d'alignement Net Zero au niveau de ses fonds. La mise à jour des objectifs de la NZAMI est réalisée tous les 5 ans, et l'évolution de la méthodologie utilisée par LBP AM - TFSA sera réalisée en fonction de l'évolution des encours des produits, du niveau d'avancement de l'économie réelle, et des besoins des clients de LBP AM et TFSA.

Du fait de l'expérience de son équipe en la matière, LBP AM participe à des initiatives telles que Net Zero Asset Managers, IIGCC, GFANZ, Eurosif, et l'IFD visant améliorer les approches d'établissement et de suivi des objectifs Net Zero des institutions financières.

<sup>1</sup> - La Banque Postale Asset Management – The Net Zero Asset Managers initiative



## Focus

### Comment constituer un portefeuille actions monde sur une trajectoire de décarbonation alignée à l'Accord de Paris ?

La trajectoire d'alignement de LBP AM se traduit également dans son offre de produits. Ainsi LBP AM a mis en place une gestion Actions Monde, pour un client assureur européen, dotée également d'une trajectoire de décarbonation vers la neutralité carbone.

Face à la difficulté de constituer un univers représentatif 100 % aligné sur l'Accord de Paris compatible avec les autres objectifs de gestion du client, LBP AM a travaillé avec lui sur les réponses court terme à mettre en place et les jalons de trajectoire Net Zero.

Construire un portefeuille global sous un prisme trajectoire Net Zero nécessite d'obtenir et de traiter un grand nombre de données de la part d'entreprises sur leur performance climatique.

La construction de ce type de portefeuille passe donc nécessairement par l'acquisition de bases de données sur la performance climatique des sociétés, leur intégration dans des dispositifs d'évaluation de la durabilité, le développement de politiques sectorielles et d'outils d'analyse propriétaires de l'alignement des sociétés.

Demande initiale du client	Réponses et jalons posés par LBP
→ Un fonds action Monde avec une tracking error faible	→ Une tracking error de 3% par rapport à un indice MSCI Monde
→ Construction d'un portefeuille 100 % aligné sur les Accords de Paris	→ 2023 : 100% de taux de durabilité → 2024 : 55 % du portefeuille aligné Accords de Paris → 2030 : 80% du portefeuille aligné Accords de Paris → 2040 : 100% du portefeuille aligné Accords de Paris → Une trajectoire qui correspond aujourd'hui à l'alignement moyen de l'ensemble des encours de LBP AM

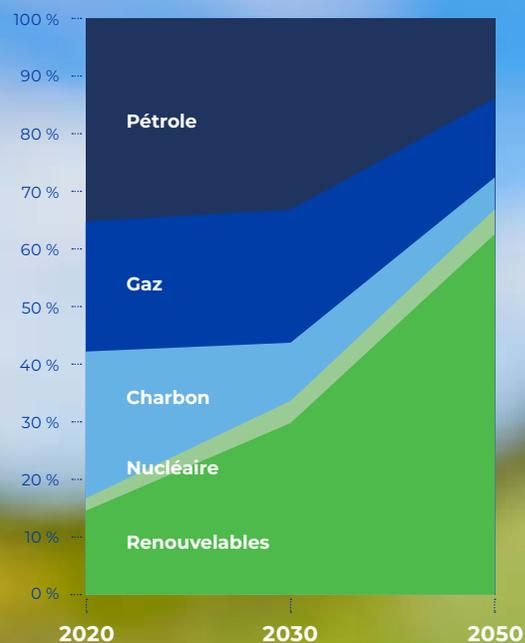
### 3.1.2 Réduire l'exposition de LBP AM - TFSA actifs fortement carbonés

**Le scénario climatique de référence prévoit une rapide et profonde décarbonation du système énergétique.**

Dans la mesure où deux-tiers des émissions mondiales de GES sont liées à l'énergie, dans le scénario P2 du GIEC, la part des énergies renouvelables dans la production mondiale d'énergie primaire croît d'environ 15 % en 2020 à 29 % en 2030, pour atteindre 60 % en 2050. Dans le même temps, la part des énergies fossiles décroît d'environ 83 % en 2020 à 67 % en 2030, pour finir à 33 % en 2050. La part du charbon dans l'approvisionnement mondial d'énergie primaire est celle qui diminue le plus fortement, suivie par le pétrole et le gaz.

**Le mix énergétique défini par le GIEC nous permet de construire notre politique sectorielle.**

#### Évolution de l'offre mondiale d'énergie primaire dans les scénarii P1 et P2<sup>1</sup>



1 - Source: GIEC

## LA POLITIQUE SUR LE CHARBON THERMIQUE

Parmi toutes les ressources fossiles, le charbon thermique a un impact climatique particulièrement négatif, et est largement substituable par d'autres énergies, d'où son déclin rapide et fort dans les scénarii de transition énergétique.

### Politique de LBP AM - TFSA

- porte sur les émetteurs des secteurs de l'extraction minière et de la production d'électricité, ainsi que les fournisseurs de services générant des revenus à partir du charbon thermique;
- a pour finalité de les inciter à éliminer le charbon thermique de leur activité dans le respect des délais préconisés par la science (avant 2030 pour les pays de l'OCDE, avant 2040 pour le reste du monde, selon les travaux de l'expert Climate Analytics).

**Pour ce faire, cette politique repose sur la combinaison de critères formels d'exclusion et d'engagement, assortis d'une échéance.**



### Maintenir

Émetteur dont la date de sortie du charbon est alignée avec le calendrier de Climate Analytics. LBP AM - TFSA analyse la communication publique des émetteurs pour voir si un engagement de sortie du charbon conforme à la science a été pris.

Il est également demandé que les actifs soient décommissionnés et non vendus et que les enjeux sociaux liés à la fermeture des actifs soient pris en compte selon le principe de transition juste.



### Engager

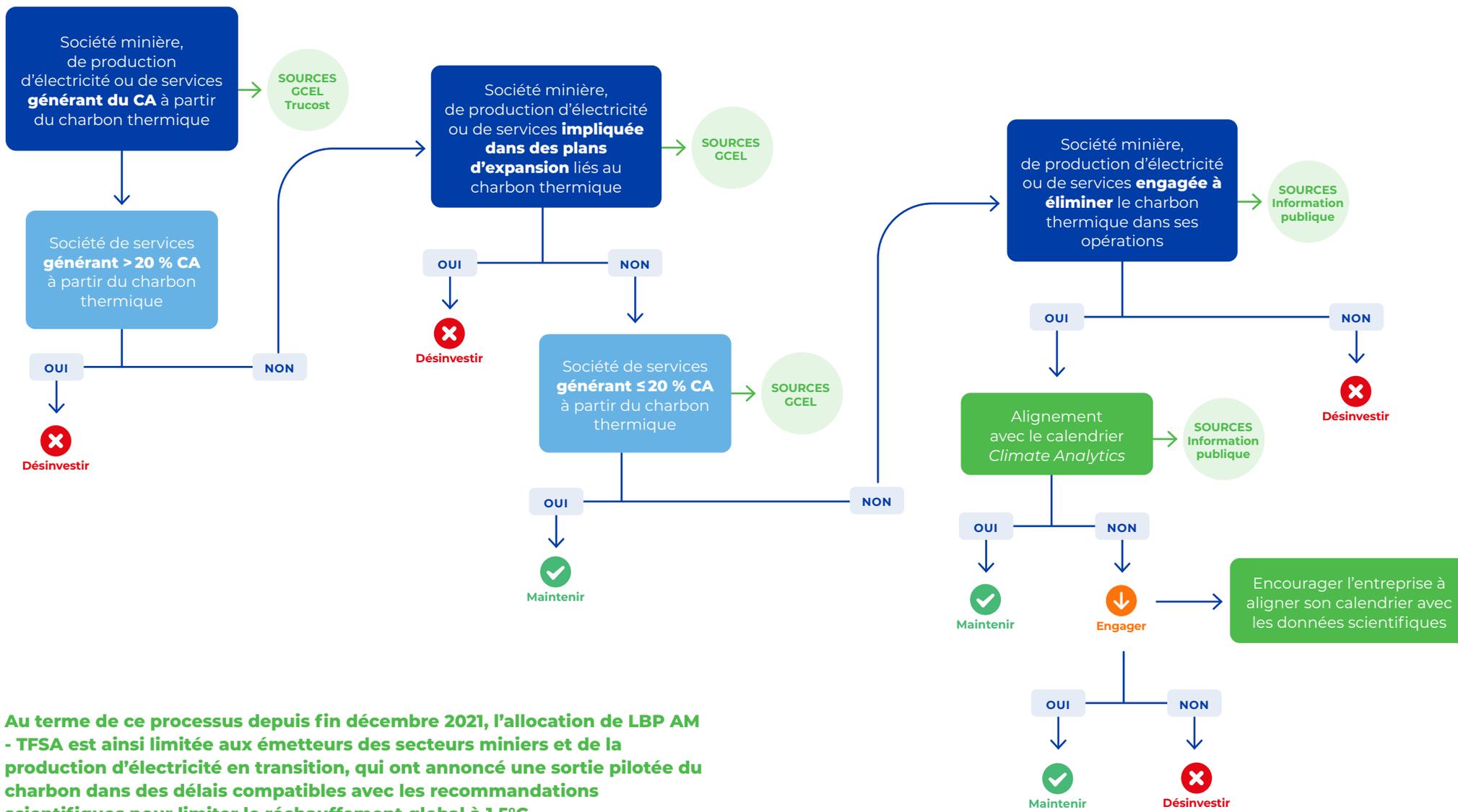
Émetteur ayant communiqué sur une sortie du charbon mais sans calendrier clair. Le cas échéant, engagement ouvert au T1 de l'année N pour les inciter à réviser leur stratégie et l'aligner avec la science. Le cas échéant, LBP AM - TFSA demande de communiquer un plan détaillé justifiant la robustesse de leur nouvelle stratégie. LBP AM et sa filiale TFSA statue sur le maintien ou le désinvestissement du titre au 31/12 au plus tard.



### Désinvestir

- Société minière ou producteur d'électricité impliqué dans le développement de nouveaux projets. L'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris sur le climat implique l'arrêt du développement de nouvelles centrales thermiques sans CCS et la fermeture progressive des centrales actuelles. LBP AM - TFSA identifie les émetteurs impliqués dans de tels projets en s'appuyant sur la Global Coal Exit List de l'ONG Urgewald et exclue systématiquement tout émetteur y figurant.
- Société minière ou producteur d'électricité émetteurs n'ayant pas communiqué sur leurs engagements à sortir du charbon (à l'issue de la période d'engagement).
- Société de services générant au moins 20% de leur chiffre d'affaires. LBP AM - TFSA s'appuie sur la recherche de Trucost pour les identifier.

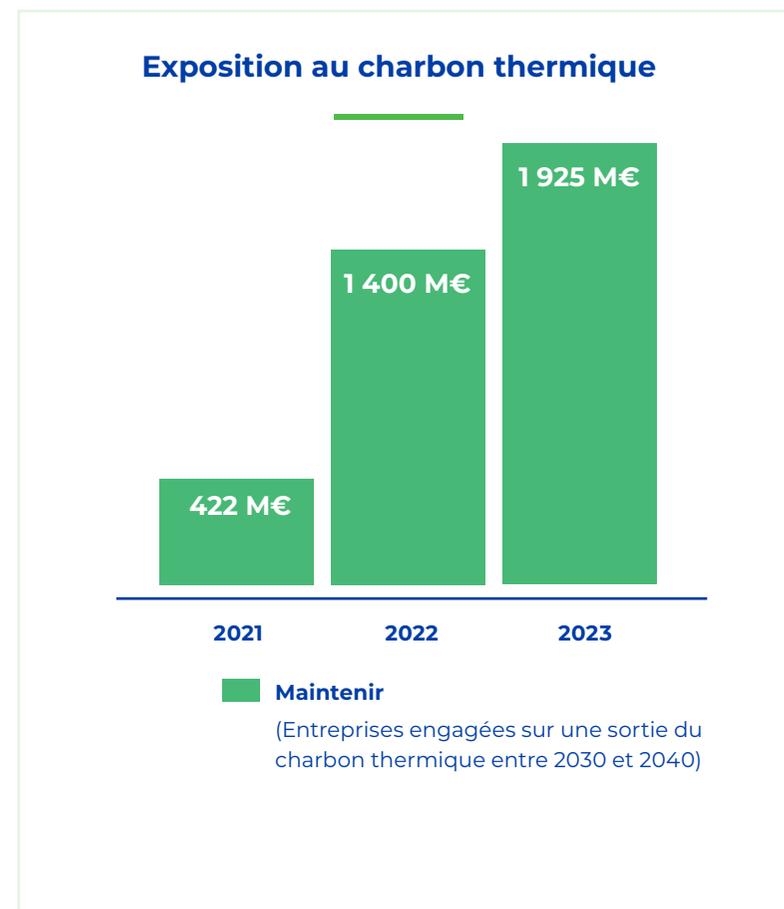
## Politique d'exclusion du charbon



Au terme de ce processus depuis fin décembre 2021, l'allocation de LBP AM - TFSA est ainsi limitée aux émetteurs des secteurs miniers et de la production d'électricité en transition, qui ont annoncé une sortie pilotée du charbon dans des délais compatibles avec les recommandations scientifiques pour limiter le réchauffement global à 1,5°C.

L'exposition totale de LBP AM et de sa filiale TFSA à des entreprises elles-mêmes exposées au charbon thermique s'élevait ainsi à 1,92 milliard d'euros au 31 décembre 2023, avec 100 % d'encours dans des émetteurs à maintenir car engagés dans une trajectoire explicite de sortie du charbon. Au 31 décembre 2022, cette exposition s'élevait à environ 1,4 milliard d'euros, et en 2021 à 422 millions d'euros.

L'identification des entreprises exposées au charbon thermique est effectuée en utilisant une base de données de S&P Trucost pour identifier les entreprises générant des revenus à partir de cette ressource, puis la Global Coal Exit List de l'ONG allemande Urgewald qui permet d'identifier les sociétés minières ou productrices d'électricité impliquées dans des nouveaux projets d'expansion, et les sociétés de services générant au moins 20 % de leur chiffre d'affaires en lien avec le charbon thermique. La base de données S&P Trucost en question n'est pas accessible librement et LBP AM - TFSA n'a pas identifié de risques de double comptage.



## LA POLITIQUE SUR LE SECTEUR PÉTROLIER ET GAZIER

Afin de contenir la hausse des températures à 1,5° C à l'horizon 2100, les scénarii énergétiques proposés par le GIEC et par l'AIE<sup>1</sup> pour respecter le budget carbone mondial imposé par l'objectif 1,5°C tout en assurant une croissance économique continue et la sécurité énergétique, prévoient des réductions soutenues, dès 2020, des émissions du secteur Pétrole et gaz, sur toute la chaîne d'approvisionnement, depuis la production jusqu'à la consommation.

**C'est la transition énergétique, des énergies fossiles vers les énergies décarbonées, assortie de mesures d'efficacité énergétique dans tous les secteurs consommateurs de ces énergies.**

Ainsi, d'après le GIEC, la consommation mondiale de pétrole et de gaz doit diminuer de 60 % et 45 % respectivement entre 2019 et 2050 (60 % et 70 % respectivement sans CCS<sup>2</sup>).

D'après l'AIE, l'efficacité énergétique annuelle s'améliore de 4 % par an jusqu'en 2030 et la consommation de pétrole décline dès 2019, et de près de -75 % entre 2020 et 2050 ; tandis que celle de gaz diminue au milieu des années 2020 avant de décliner, de -55 % entre 2020 et 2050. Cette trajectoire de demande pétrolière et gazière implique qu'il n'est pas nécessaire d'explorer pour découvrir de nouvelles ressources et qu'il n'y a pas besoin de nouveaux champs au-delà de ceux dont le développement est déjà approuvé en 2021.

Dans ce contexte, entrée en vigueur en septembre 2022, la politique sectorielle de LBP AM - TFSA sur les investissements dans les entreprises et dans les sociétés-projet opérant (activités d'exploration, exploitation, traitement, transport, raffinage, distribution, directement ou comme partenaire ou actionnaire) dans le secteur du pétrole et du gaz, définit les principes applicables par les sociétés de gestion pour :

- **Favoriser et accompagner la transition énergétique** ordonnée et juste de l'économie réelle, nécessaire à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris,
- **Contribuer à la gestion des risques financiers climatiques** – risques de transition, risques juridiques et risques physiques - pour les portefeuilles de LBP AM.

*Cette politique doit permettre d'obtenir, d'ici 2030, une allocation sectorielle 100 % alignée sur une trajectoire de transition énergétique afin d'atteindre l'objectif Net Zéro d'ici 2050.*

1. Agence internationale de l'énergie  
2. Carbon Capture and Storage (Captage et Stockage du Carbone)

Pour atteindre cette cible, ces 3 leviers d'action sont mobilisés:

1

### UNE POLITIQUE D'EXCLUSION

**Selon les recommandations de l'AMF, LBP AM - TFSA a défini des seuils d'exclusion des investissements pour les émetteurs qui n'ont pas engagé leur transition énergétique, ou exploitent les ressources les plus dommageables à l'environnement.**

Concrètement, cela signifie que LBP AM - TFSA:

- exclut les entreprises dont le chiffre d'affaires est exposé à plus de 20 % aux énergies non conventionnelles (gaz de schistes, pétrole issu des sables bitumineux et pétrole lourd, forages marins très profonds, ressources issues de la zone Arctique) et dans les projets dédiés à ces énergies;
- exclut les entreprises du secteur qui n'ont pas engagé leur transition énergétique;
- exclut les nouveaux projets dans les énergies fossiles;
- ne refinance aucun projet existant dans ces énergies dont le mix énergétique n'est pas aligné avec celui préconisé par le scénario Net Zero de l'AIE;

2

### UNE POLITIQUE D'ENGAGEMENT

**LBP AM - TFSA développe un dialogue actionnarial exigeant avec les entreprises pétrolières et gazières pour les accompagner dans leur transition énergétique.**

LBP AM - TFSA demande aux entreprises:

- D'adopter une stratégie de transition alignée sur un scénario 1,5°C, reposant sur des objectifs de réduction des émissions de GES exhaustifs, transparents et alignés avec l'objectif de neutralité carbone mondiale à 2050;
- De réorienter leur modèle d'affaires vers les énergies et services décarbonés, notamment la fin de l'exploration et du développement de nouveaux champs, avec un point d'étape en 2025. À partir de cette date, l'arrêt des investissements d'exploration de nouvelles réserves pétrolières et gazières ainsi que l'approbation du développement de nouveaux champs pétroliers et gaziers, deviendront un critère de cession au cas par cas des portefeuilles.

LBP AM - TFSA exige également une transparence sur l'exposition de la société aux risques climatiques et une stratégie de transition énergétique permettant de les maîtriser; une vigilance particulière quant au développement des énergies non conventionnelles; une gouvernance claire et cohérente ainsi qu'une politique d'influence favorable à la transition énergétique.

3

### UNE POLITIQUE D'ANALYSE ET DE SÉLECTION

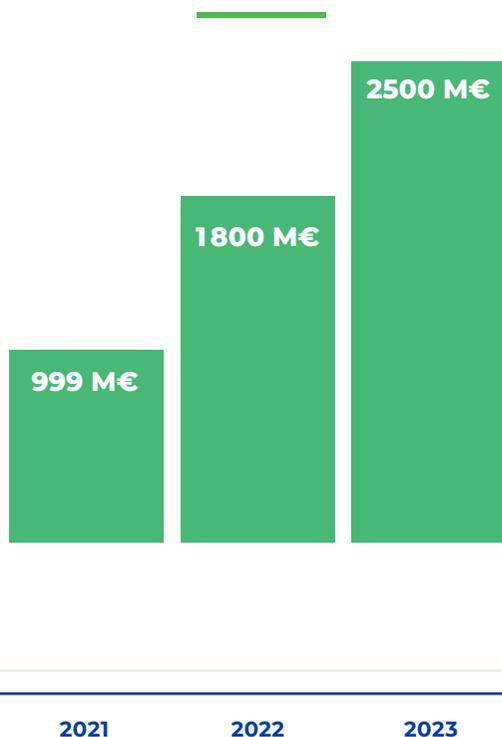
**LBP AM - TFSA analyse tout investissement dans les projets et entreprises du secteur au regard de son niveau d'alignement avec la transition énergétique.**

LBP AM - TFSA fonde ses analyses sur son modèle de notation propriétaire comportant une trentaine de critères, alimentent la sélection de ses investissements.

Pour en savoir plus 

Politique sur le pétrole et le gaz

### Exposition au pétrole & gaz



**Au 31 décembre 2023, l'exposition de LBP AM - TFSA aux émetteurs du secteur pétrolier et gazier s'élevait à 2,5 milliards d'euros. Ces expositions étant largement en action, cela permet d'avoir une posture proactive en matière de dialogue actionnarial avec les acteurs du secteur.**

Cette identification des entreprises exposées au pétrole et au gaz est réalisée en utilisant les données fournies par S&P Trucost, permettant d'identifier les sociétés en fonction du pourcentage de chiffre d'affaires généré à partir de l'extraction et/ou de la production d'énergies fossiles non conventionnelles. Dans la mesure où les sociétés ayant une exposition aux énergies non conventionnelles sont très généralement exposées aux énergies conventionnelles, LBP AM - TFSA en a donc déduit son exposition totale au pétrole et au gaz.





### 3.1.3 Optimiser le choix des entreprises et des secteurs en portefeuille pour réduire les risques climatiques

**L'amélioration du profil climatique des portefeuilles de LBP AM et de sa filiale TFSA passe par la mise en place d'indicateurs de pilotage. Deux données relatives aux enjeux climatiques sont intégrées de manière systématique dans la gestion ou le suivi des investissements: la notation du pilier Transition Énergétique et économique et la mesure des émissions de GES pour tous les titres en portefeuille. En outre, LBP AM - TFSA suit l'exposition de l'ensemble de ses portefeuilles aux risques climatique et le niveau de leur alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris.**

#### **INTÉGRATION TRANSVERSALE DE LA PERFORMANCE CLIMATIQUES DES PORTEFEUILLES VIA LE SCORING GREAT**

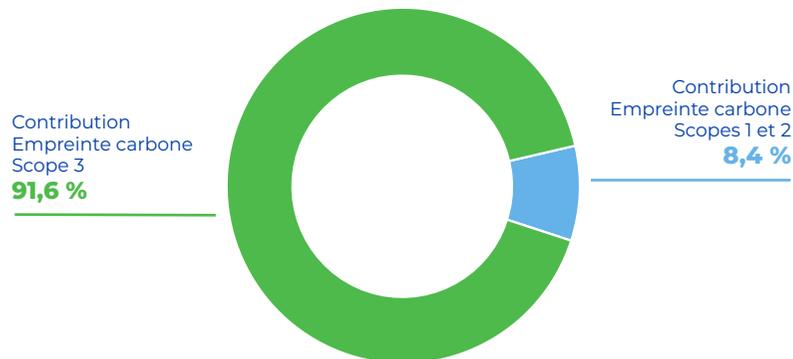
L'analyse climatique de LBP AM - TFSA se fonde sur le pilier E de sa méthodologie GREaT, qui traduit la qualité de la stratégie climatique de chaque émetteur dans l'univers d'investissement. La note de ce pilier impacte directement la note GREaT d'un émetteur, cette dernière étant utilisée pour la labellisation ISR de ses portefeuilles. Cette note systématique permet d'évaluer la robustesse de la stratégie climatique des émetteurs en portant un regard critique sur leurs opérations, produits et services. La construction de cette note repose sur une dizaine d'indicateurs collectés auprès des agences de notation spécialisées.

## MESURE D'EMPREINTE CARBONE DES INVESTISSEMENTS

**L’empreinte carbone des investissements, exprimée en intensité carbone, correspond aux émissions de GES des entreprises, exprimées en tonnes équivalent CO<sub>2</sub>, rapportées aux montants investis. Elle est disponible dans les outils de suivi des investissements pour les équipes de gestion, et communiquée annuellement dans le reporting de chaque fonds labellisé ISR.**

Au 31 décembre 2023<sup>1</sup>, l’empreinte carbone de LBP AM et de sa filiale TFSA est de 706 tonnes de CO<sub>2</sub> par million d’euros investis, pour l’ensemble des scopes 1, 2 et 3. Pour les scopes 1 et 2, l’empreinte carbone est de 59 tonnes CO<sub>2</sub> par million d’euros investis, une empreinte carbone qui reste stable sur ce scope. Ce calcul est basé sur une information disponible pour 87 % des émetteurs en portefeuille pour les scopes 1 et 2 et de 74 % pour le scope 3.

### Répartition de l’empreinte carbone attribuable à nos investissements



1. Le périmètre de calcul de l’empreinte carbone a été modifié à la suite du retrait des fonds obligataires non éligibles à ce calcul. Bien que le numérateur soit resté relativement constant, le dénominateur a considérablement diminué, expliquant ainsi l’augmentation de l’empreinte carbone.

## Méthodologie appliquée

**Pour mesurer le volume d’émissions de GES (scopes 1+2+3) de chaque émetteur en portefeuille, LBP AM - TFSA se base sur les données fournies par MSCI. Les émissions du scope 3 sont intégrées afin d’avoir une vue d’ensemble de l’entreprise et de sa chaîne de valeur, en dépit des limitations liées à la qualité de l’information communiquée sur ce scope.**

Pour les émissions de GES, MSCI utilise trois méthodes différentes, à partir :

- **des informations communiquées** par les entreprises elles-mêmes;
- **du modèle de production d’énergie** (méthodologie réservée aux producteurs d’électricité en utilisant le mix énergétique);
- **d’une modélisation** réalisée par secteur d’activité. Cette approche est privilégiée pour les entreprises qui ne publient aucune information sur leurs émissions de GES.

À partir des émissions de chaque entreprise investie, LBP AM - TFSA calcule la quote-part de ces émissions attribuable à ses portefeuilles, en proportion de son niveau de détention dans la structure financière de ces entreprises. Ces tonnes d’émissions « attribuables » à LBP AM ou TFSA sont ensuite ramenées à un million d’euros investis, afin de permettre la comparaison entre portefeuilles et dans le temps.

## ALIGNEMENT DES PORTEFEUILLES AVEC LES OBJECTIFS DE L'ACCORD DE PARIS

La méthodologie aujourd'hui utilisée par LBP AM est la « Science-Based Targets - Portfolio Coverage » (SBT-PC) qui vise à augmenter la proportion d'encours placée dans les émetteurs engagés sur une trajectoire décarbonation et ayant validé leur objectif comme étant aligné sur les scénarii climatiques auprès d'un organisme indépendant (l'initiative SBT par exemple). Selon cette méthode de place, si une société a émis un objectif de décarbonation validé par la SBTi, tout encours investi dans cette société est considéré comme aligné.

**L'analyse Net Zero provient de données et d'évaluations externes, que LBP AM achète à CDP via une base de données intitulée CDP Temperature Ratings. Elle regroupe l'intégralité des données SBTi et agrège les déclarations des sociétés ayant répondu à leur questionnaire de prise en compte du changement climatique annuel.** Ainsi, la totalité des données utilisées dans l'analyse du taux d'alignement Net Zero sont des données déclarées par les sociétés, dans le cadre de leur objectif SBTi ou lors du reporting annuel auprès de CDP.

### Suivi du niveau d'alignement

Le niveau d'alignement de chaque fonds est désormais une valeur pouvant être suivie par chaque gérant sur la plateforme de gestion ISR, GREaT 360. Une évaluation agrégée est également réalisée sur une base régulière, notamment à l'attention des instances de gouvernance et actionnaires de LBP AM.

**Ainsi, au 31/12/2023, les portefeuilles de LBP AM et TFSA ont atteint 55% d'alignement Net Zero sur son périmètre d'application.**

Il existe cependant des limites méthodologiques quant au périmètre d'application de la méthodologie SBTi (présentée section 3.1.5 p 93), notamment pour les classes d'actifs et les secteurs d'activité qui ne disposent pas de méthodologie d'évaluation SBT. En outre, il convient de relever des difficultés dans le déploiement de cet objectif dont notamment :

- La faible prévisibilité des trajectoires de décarbonation des entreprises;
- Une complexité accrue de cette prévisibilité selon le type, la taille et la zone géographique des émetteurs, en lien notamment avec le cadre réglementaire local applicable en matière de formalisation de plan de transition;
- Le contrôle limité sur les résultats de l'activité d'engagement actionnarial;
- Les difficultés à anticiper l'évolution de l'allocation stratégique des encours sous gestion à horizon 2030;
- Les enjeux de convergence associés aux opérations de croissance externes de la société de gestion.

## LA GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES

**Le risque climatique est considéré par les Banquiers Centraux comme un risque systémique, pouvant influencer la stabilité du système financier à l'échelle mondiale.**

Certaines banques centrales (ex. Banque Centrale Européenne, Banque de France) ont lancé des programmes visant à développer et améliorer des approches d'évaluation des risques climatiques. Les méthodologies d'évaluation des effets du changement climatique et de la transition énergétique, sont encore récentes mais permettent d'apprécier les principales expositions des portefeuilles aux risques physiques, c'est-à-dire aux effets négatifs de la modification du climat, et aux risques de transition, c'est-à-dire à des mesures politiques et de changement d'appétence des consommateurs pour lutter contre le réchauffement.





# Focus

## La gestion des risques climatiques

**LBP AM et TFSA assurent l'analyse et le suivi des risques climatiques des émetteurs par les éléments suivants:**

- **La méthodologie de notation ESG** propriétaire GREaT intègre les risques climatiques dans son pilier « Transition Énergétique » sur la base d'indicateurs fournis par MSCI ESG et Moody's ESG. Pour les fonds d'actifs réels et privés, l'indicateur est calculé sur la base d'une grille d'analyse propriétaire dont les données sont obtenues directement auprès des entreprises.
- **L'analyse de matérialité ESG**, intégrée dans l'analyse financière réalisée par les équipes de recherche et de gestion, étudie de manière qualitative les risques physiques et de transition lorsque cela est considéré matériel pour l'émetteur.
- **Des indicateurs de mesure ad hoc**, appliqués à l'ensemble des investissements de LBP AM - TFSA.

**Avec un cadre de gestion des risques revu de manière annuelle, la gestion des risques physiques, de transition ou de controverse liés aux enjeux climatiques est assurée par plusieurs éléments de la stratégie d'investissement déployée par LBP AM - TFSA:**

- **la sélection des titres basée sur les notes ESG GREaT** à travers des stratégies best-in-class ou best-in-universe. L'application de ces stratégies de manière contraignante dans la gestion des fonds tend à sous-pondérer les émetteurs les plus exposés;
- **en sus, l'analyse qualitative** réalisée par les équipes de recherche et de gestion permet aux gérants d'identifier les émetteurs les plus exposés afin de prendre des décisions d'investissement en conséquence dans une approche d'intégration ESG;

- **la stratégie de transition des portefeuilles** déployée dans le cadre de l'engagement de LBP AM - TFSA auprès de la Net Zero Asset Managers Initiative (NZAMI). Cette stratégie vise l'alignement des investissements de la société sur une trajectoire 1,5°C, en prenant comme référence le scénario P2 du GIEC. Cette ambition s'est matérialisée en 2022 par un engagement de la société à atteindre un alignement « net 0 » pour 80% des encours sous gestion à horizon 2030;

**Pour en savoir plus**

**Stratégie Net Zero**

- **les politiques d'exclusions sectorielles** sur le charbon, le pétrole et le gaz permettent de contrôler l'exposition de la société à ces secteurs fortement exposés aux risques de transition et de réputation. L'objectif sociétal de cette démarche est d'éviter d'accentuer les effets de verrouillage des économies régionales et des sociétés investies dans les énergies fossiles. L'objectif financier est le cas échéant, en fonction du coût d'exploitation des actifs et du positionnement dans la chaîne de valeurs, d'éviter d'accroître le risque d'actifs ensablés ou de déclin d'activités commerciales

émissions qui résulteraient d'une transition énergétique réussie, telle que préconisée par le GIEC.

**Pour en savoir plus**

**Politique Charbon**

**Politique pétrole et le gaz**

- **La politique d'engagement et de vote** intègre plusieurs éléments participant à la gestion du risque climatique des portefeuilles. En accord avec son ambition de transition, LBP AM mène une politique d'engagement active auprès des entreprises pour les inciter à initier ou accélérer la transition de leur modèle d'affaires, notamment par le biais de la formalisation de plan de transition robustes
- **Évaluation des risques climatiques des portefeuilles** grâce au déploiement d'un outil de pilotage transversal climat, qui permet l'analyse des risques à différentes échelles et sous des angles distincts, notamment par: la quantification du risque, l'analyse de scénarii, la décomposition du risque par portefeuille, ou encore l'identification des principaux contributeurs.



# Focus

## Création d'un outil de pilotage transversal du risque climat

**En 2023, un outil de pilotage des risques climatiques a été développé par la direction des risques, dans le but de quantifier et suivre ces risques en fournissant une analyse et une décomposition des risques associées au changement climatique. Elle renforce la capacité de LBP AM et de TFSA à évaluer les risques climatiques dans leurs activités et portefeuilles, en offrant une vision de ces risques à plusieurs niveaux de granularité (global, portefeuille et émetteur), et selon différents critères de**



**1 Quantification du risque:** Sur la base de l'utilisation des indicateurs de risque MSCI, LBP AM - TFSA estime le risque climatique sur une base mensuelle afin de suivre l'évolution de l'exposition de ses encours. Cette approche permet de synthétiser le risque par un indicateur global d'exposition appelé Climate Risk. Celui-ci est obtenu par la somme de différents risques comprenant: le risque physique, le risque de transition, le risque politique et l'opportunité technologique. Au-delà de l'évaluation globale à l'échelle de LBP AM et TFSA, chacun de ces risques peut être étudié individuellement afin d'obtenir un raffinement de l'analyse par typologie de risque, et d'identifier les risques les plus matériels en fonction du portefeuille, du secteur ou de l'émetteur concerné.

**2 Analyse de scenarii:** L'analyse des scenarii s'appuie sur un scénario central Net Zéro à 2050 établi par le réseau NGFS qui inclut d'autres scenarii de stress jusqu'à 3 degrés, et est complétée par ceux du GIEC allant jusqu'à 5°.

L'intégration de ces scenarii permet d'appréhender de manière exhaustive les potentiels risques de transition climatique.

**3 Décomposition du risque par portefeuilles:** L'identification et la décomposition du risque par portefeuille incluent la prise en compte des particularités géographiques (par pays) ou stratégiques (par portefeuille) ainsi que des différents niveaux d'exposition aux aléas physiques (aléas aigus ou aléas chroniques). Cette approche permet l'identification des émissions associées aux portefeuilles de LBP AM - TFSA (détaillée dans la méthodologie de mesure de l'empreinte carbone des investissements) et la comparaison du risque estimé pour LBP AM par rapport à celui des principaux indices de référence (CAC 40, EM ESG, STOXX50, MSCI WRLD, S&P...).

**4 Identification des principaux contributeurs:** La vision détaillée de l'exposition aux risques climatiques par émetteur permet de déterminer au sein d'un portefeuille ou d'un secteur, les sociétés se distinguant par leurs risques élevés (ou

faibles), afin de mieux piloter les décisions en matière d'engagement.



# Évaluation des risques physiques

Pour l'analyse ci-dessous, LBP AM - TFSA fait recours au fournisseur MSCI ESG en raison de la transparence et la granularité de cette méthodologie.

## MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE

La méthode MSCI permet de déterminer la valeur actualisée des coûts supportés par un émetteur en cas de dommages physiques sur ses actifs résultant d'événements météorologiques aigus (cyclones, canicules, tsunamis, inondations etc.) et/ou chroniques (élévation du niveau de la mer, sécheresse, chaleurs et vagues de froid extrêmes, fortes précipitations, chutes de neige importantes, vents violents etc.), en faisant l'hypothèse que les aléas climatiques continueront sur la même tendance. Les coûts liés à la baisse des revenus induite par l'interruption de l'activité consécutivement à de tels événements météorologiques sont également pris en compte dans l'évaluation.

**Les risques chroniques** se manifestent principalement par la réduction de la productivité ou de la disponibilité des employés, ainsi que l'interruption temporaire de la production et sont modélisés par extrapolation des données historiques.

**Les risques aigus** sont modélisés en utilisant des modèles climatiques similaires à ceux utilisés par le secteur de l'assurance et de la réassurance, pour estimer les coûts matériels directs ou indirects à partir des coûts recensés pour les catastrophes passées.

La matérialité estimée des risques physiques est fonction de trois facteurs:

- la vulnérabilité aux aléas climatiques des actifs d'un émetteur donné, qui estime les impacts matériels directs (dommages, destruction) ou indirects (interruption temporaire de la production liée, par exemple, à l'incapacité des salariés à rejoindre le site...);
- l'exposition géographique des activités, des ressources et des salariés rattachés à un émetteur donné;
- la probabilité d'occurrence de l'évènement climatique.

LBP AM et sa filiale TFSA calculent la quote-part des coûts associés aux différents risques climatiques attribuables à ses investissements, puis additionnent les coûts par catégorie de risques pour estimer leur poids par rapport à la valorisation totale du portefeuille.

**Coût du risque climatique en % des actifs éligibles couverts**

$$= \frac{\text{Coût total des risques}}{\text{Actifs éligibles couverts}}$$

## RÉSULTATS DE L'ANALYSE

Cette méthode permet d'évaluer ce risque à

**-2,5 %**

de la valeur des encours.

Cette analyse se base sur une information fournie par MSCI ESG sur plus de

**82 %**

des encours investis dans des actifs éligibles à la mesure.



# Évaluation des risques de transition

Pour l'analyse ci-dessous, LBP AM - TFSA a recours au fournisseur MSCI ESG, en raison de la transparence et la granularité de cette méthodologie.

## MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE

Les risques de transition sont ceux que pourraient notamment engendrer les différentes politiques mises en place par les États et les organisations internationales, pour assurer une transition permettant d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Pour évaluer les risques politiques, MSCI ESG utilise comme point de départ les engagements pris par les États en 2015 pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre à un horizon 2100 afin d'estimer la part de réduction des émissions de GES qui devrait être réalisée par chaque secteur au sein de chaque pays. Il attribue ensuite une trajectoire de réduction d'émission à chaque entreprise en fonction de son implantation géographique et de sa part de marché. Enfin, la multiplication de la réduction requise de GES par un prix estimé du CO<sub>2</sub> permet de calculer un coût final.

## RÉSULTATS DE L'ANALYSE

**L'impact du risque de transition sur le niveau d'encours est estimé à**

**-10,19 %**

**Au global, l'impact des risques climatiques est évalué à hauteur de**

**-10,87 %**

**de la valeur des portefeuilles, et se décompose comme suit :**

- Risque politique lié à l'évolution de la réglementation (risque de transition) : -10,19%
- Risque physique lié aux aléas climatiques : -2,54%
- Opportunités technologiques grâce aux revenus générés par des activités bas carbone et la détention de brevets liés à la réduction de gaz à effet de serre : 1,86%

**En effet, ces risques sont en partie compensés par les opportunités vertes (green opportunités) qui vont émerger des investissements réalisés dans les entreprises « apporteuses de solutions » à la transition énergétique, selon la méthodologie de MSCI**

**ESG.** Ces résultats sont basés sur une information disponible pour plus de 82 % des encours investis dans des actifs éligibles à la mesure.

Une revue méthodologique a été effectuée et peut expliquer des écarts d'amplitudes, entre les exercices, sur les grandeurs observées. De ce fait, LBP AM ne présente pas une information historique sur cet indicateur, dont la comparaison serait peu pertinente.



### 3.1.4 Renforcer les investissements dans les entreprises qui apportent des solutions en faveur de la transition énergétique

#### ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE: BILAN

Au 31/12/2023,

**4,37**

**Mds Euros d'encours** (fonds actions) étaient exposés à des titres et des projets apportant des solutions en faveur de la transition énergétique, via leur offre de produits et services, tels qu'identifiés par la taxonomie définie par le label d'État Greenfin.

En outre, pour favoriser les investissements durables, le règlement Taxonomie (règlement (UE) 2020/852) établit un système de classification commun à l'Union européenne permettant d'identifier les activités économiques considérées comme durables. Une activité économique est considérée comme « éligible », c'est-à-dire susceptible d'apporter une contribution substantielle à chaque objectif environnemental européen, si elle est incluse dans la liste évolutive des activités figurant dans les actes délégués de ce règlement. Une activité économique

éligible ne respecte pas nécessairement les critères techniques permettant de considérer qu'elle est alignée avec la taxonomie européenne. La répartition détaillée des encours concernant les activités éligibles aux critères techniques du règlement (UE) 2020/852 « Taxonomie » est présentée dans le tableau partie 4.1.5 'Taxonomie européenne et combustibles fossiles', p. 108.

La progression de l'alignement des encours sur une taxonomie durable dans la gestion globale de LBP AM - TFSA constitue un enjeu au long court de sa stratégie climatique car la transition énergétique est portée par ces entreprises qui apportent des solutions d'énergies renouvelables, de bâtiments verts et efficacité énergétique, de valorisation des déchets et économie circulaire, de mobilité durable, d'agriculture biologique et durable, de smart grids et technologies de l'information bas carbone. Cet effort se matérialise par la création de fonds thématiques dédiés, cotés et non cotés.



## STRATÉGIES DÉDIÉES AU FINANCEMENT DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

**LBP AM - TFSA gère et commercialise trois fonds dont la transition énergétique et la protection de l'environnement sont au cœur de la stratégie d'investissement : LBP AM ISR Actions Environnement, LBP AM ISR Global Climate Change et LBP AM Infrastructure Debt Climate Impact Fund.**

### LBP AM ISR Actions Environnement

Labellisé ISR, ce fonds a également obtenu le label Greenfin créé par le ministère de la Transition écologique. Il permet aux clients de contribuer à la décarbonation de l'économie, tout en s'exposant aux performances des marchés actions européens. Les entreprises dans lesquelles le fonds investit doivent en effet répondre à une double exigence :

- **appartenir à l'une des six thématiques environnementales identifiées** (services et solutions environnementaux, énergies renouvelables, économie circulaire, transports et mobilités durables, bâtiments verts, agriculture et alimentation soutenables), dont la correspondance est assurée avec la nomenclature du label Greenfin ;
- **obtenir une évaluation considérée comme positive** au regard des quatre axes de la méthodologie d'analyse ISR GREaT.

### LBP AM ISR Global Climate Change

**Ce fonds labellisé ISR est la déclinaison mondiale du précédent.** Les entreprises dans lesquelles le fonds investit doivent répondre à une double exigence : appartenir à l'une des six thématiques environnementales (agriculture et alimentation soutenables, bâtiments verts, économie circulaire, énergies renouvelables, services et solutions environnementaux, transports et mobilités durables) ; et obtenir une évaluation considérée comme positive au regard des quatre axes de la méthodologie d'analyse ISR GREaT de LBP AM - TFSA.

### LBP AM Infrastructure Debt Climate Impact Fund

LBP AM et sa filiale TFSA ont structuré en septembre 2023 une nouvelle stratégie à impact dont la thèse est de « contribuer à l'atteinte de l'objectif de l'Accord de Paris de limiter le réchauffement global à au moins 2°C en finançant des infrastructures qui 1) contribuent substantiellement à l'atténuation du changement climatique ou 2) s'engagent à décarboner substantiellement leur activité ».

Ce fonds, classé article 9 selon la réglementation SFDR, propose aux investisseurs institutionnels des financements de dette senior en Europe continentale et vise à contribuer à la transition énergétique, en ciblant trois secteurs :

- **les énergies renouvelables** (panneaux solaires, éoliennes et économie circulaire) ;
- **les transports électriques** (transports en commun, mobilités douces et transports ferroviaires) ;
- **l'efficacité énergétique** (Smart Grids, stockage et compteurs intelligents, pompes à chaleur, bâtiments économes en énergie).

*Les entreprises dont une partie des activités relève des énergies fossiles ou de la filière nucléaire sont **obligatoirement écartées.***



## Focus

### LBP AM Infrastructure Debt Climate Impact Fund, un fonds à impact

**Le caractère « à impact » du fonds a été validé par la grille d'évaluation de l'impact des stratégies, développée en interne par LBP AM - TFSA, permettant de valider la conformité de la stratégie avec les référentiels reconnus de l'investissement à impact tels que ceux du GIIN (Operating Principles for Impact Management) et du FIR-France Invest (définition de la finance à impact). LBP AM - TFSA est ainsi assuré d'être aligné avec les meilleures pratiques en matière de formulation de son intentionnalité, additionnalité et mesurabilité.**

Pour compléter la sélectivité forte induite par la politique d'investissement, chaque dossier fait l'objet d'un scoring d'impact établi par son outil propriétaire afin de rendre compte de la contribution de chaque investissement à l'intentionnalité du fonds. Développé sur la base des cinq dimensions de l'impact du think-tank Impact Frontiers, ce score s'échelonne de 1 (pour un investissement contribuant de manière très positive à la thèse d'impact) à 10 (pour un investissement contribuant de manière très négative à la thèse d'impact).

Une mesure d'impact objective est réalisée par Carbone 4, au niveau des actifs et du portefeuille, sur la base de 3 indicateurs:

- **la « part verte »**, c'est-à-dire le pourcentage d'alignement de chaque actif et du portefeuille avec la nouvelle Taxonomie Européenne. Le fonds s'est fixé l'objectif d'un minimum de 70 % de part verte dans son portefeuille;
- **l'empreinte carbone**, calculée en équivalent de tonnes de CO<sub>2</sub> évitées;
- **l'alignement des températures**, contrôlé avec l'outil CIARA, développé par Carbone 4 et sponsorisé par LBP AM - TFSA.

La stratégie donnera lieu à un rapport d'impact dans lequel seront communiqués des indicateurs de performance relatifs aux émissions de CO<sub>2</sub> évitées, la température induite du portefeuille ainsi que le score d'impact.



### 3.1.5 Accompagner les sociétés investies dans la transition

#### UNE POLITIQUE D'ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA TRANSITION

**Le dialogue avec les émetteurs est une composante à part entière de la stratégie climatique de LBP AM - TFSA, dans la mesure où cette démarche peut permettre :**

- **d'obtenir des compléments d'information** sur le plan de transition d'un émetteur ;
- **d'influer sur celui-ci afin d'accentuer l'alignement de sa stratégie climat** avec l'Accord de Paris, en particulier pour les encourager à définir, atteindre et déployer leurs objectifs de décarbonation à tous les niveaux : activités, scopes de GES et horizons ;
- **et, in fine, d'améliorer la gestion de nos risques** liés au climat.

**Il s'exerce via différents leviers :**

- **l'exercice des votes** en assemblée générale, par exemple en soutien aux résolutions en faveur d'un rehaussement de l'intégration stratégique des enjeux climatique ;
- **l'engagement individuel**, pour la définition de plans de transition robustes et notamment la mise en œuvre de la politique charbon et la politique pétrole et gaz de LBP AM - TFSA ;
- **l'engagement collaboratif**, utilisé pour atteindre les mêmes objectifs.

#### **LBP AM et sa filiale TFSA encouragent les entreprises à :**

- Formaliser des plans de transition robustes, permettant de déployer une stratégie de transition transparente et crédible, afin d'aligner dans la durée leurs activités et pratiques sur un scénario permettant de plafonner le réchauffement à 1,5°C.
- Consulter régulièrement leurs actionnaires sur ce plan de transition et sur son exécution, en particulier par le biais de résolutions climatiques dédiées soumises au vote en assemblée générale, communément appelées résolutions « Say-on-Climat » (expliquées p65). Elles permettent aux actionnaires de se prononcer spécifiquement sur la stratégie et les objectifs de transition énergétique des sociétés, et sur son exécution au cours d'un exercice.
- Évaluer, réduire et reporter son exposition aux risques climatiques physiques et de transition, en particulier en appliquant le cadre de reporting de la TCFD.

## MISE EN ŒUVRE EN 2023 LE SAY-ON-CLIMATE, UNE AVANCÉE POUR LA DÉMOCRATIE ACTIONNAIRIALE ET POUR LE CLIMAT

**LBP AM et sa filiale TFSA ont activement appliqué la politique de vote sur les résolutions relatives à la validation des plans de transition (Say-on-Climate), avec l'objectif d'inciter les sociétés investies à développer des plans de transitions permettant de s'aligner sur les objectifs de l'Accord de Paris.**

Les plans de transition/stratégies environnementales soumis au vote ont fait l'objet d'une attention particulière, portant prioritairement sur :

- La présence d'objectifs précis de réduction des émissions de gaz à effet de serre à court et à long termes sur un périmètre pertinent;
- Leur niveau d'ambition, au regard de l'enjeu d'alignement avec la trajectoire donnée par l'Accord de Paris sur le climat;
- L'engagement du conseil d'administration à consulter les actionnaires de manière régulière (au moins tous les trois ans) sur ces objectifs et stratégies, compte tenu des évolutions rapides de l'environnement réglementaire, technologique et politique;
- La mise en place, dans la rémunération variable des dirigeants, de critères alignés sur les objectifs climat et environnementaux annoncés par l'entreprise.

**En 2023, LBP AM - TFSA a eu l'occasion de se prononcer formellement sur 15 résolutions Say-on-Climate.** Parmi elles, LBP AM s'est opposé à **6 résolutions** dont les plans ne respectaient pas les critères définis dans sa politique de vote. LBP AM - TFSA est opposé à l'ensemble des résolutions Say-on-Climate des sociétés pétrolières, gazières et minières pour lesquelles elles ont voté.

**LBP AM - TFSA s'est opposé à 6 résolutions dont les plans ne respectaient pas les critères définis dans sa politique de vote.**

Les raisons de ces votes négatifs ont été transmises à l'entreprise dans un objectif d'accompagnement de mise en place des meilleures pratiques environnementales.



## SOUTIEN A LA CAMPAGNE « SCIENCE-BASED TARGETD CAMPAIGN (SBTi) »

LBP AM et sa filiale TFSA ont soutenu la campagne d'engagement organisée par le Carbon Disclosure Project (CDP) intitulée la "Science-Based Targets Campaign" (SBTi), visant à encourager les entreprises à s'engager auprès de la SBTi, pour prendre des objectifs de décarbonation validés par la science et alignés sur le scénario limitant le réchauffement climatique à 1.5°C.

**47 engagements ont été menés en 2023 par LBP AM - TFSA sur la présence et qualité des plans de transition.**



## L'ENGAGEMENT AVEC TOTALENERGIES : POUR UN REHAUSSEMENT DE L'AMBITION DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

**LBP AM et sa filiale TFSA ont intensifié cette année encore leur engagement auprès de TotalEnergies, lequel avait déjà porté ses fruits en 2022** en amenant la société à s'engager à soumettre annuellement sa stratégie climat au vote consultatif de l'AG et à développer la transparence de la stratégie climat, notamment sur :

- 1** Les objectifs de réduction, en valeur absolue et relative, des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur les Scopes 1, 2, 3 à court (2025) et moyen (2030) terme, couvrant l'ensemble de ses activités,
- 2** L'évolution du mix énergétique et des volumes de production cibles à ces échéances,
- 3** Les plans d'investissement à court et moyen termes ventilés par activité économique et par orientation entre maintenance et développement des actifs de la Société,

**4** La contribution éventuelle des volumes de GES capturés pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES de la Société

**5** Les travaux engagés par la Société avec des tiers pour évaluer la pertinence de ses objectifs au regard de la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

Malgré ces avancées en termes de transparence, LBP AM - TFSA a cependant regretté le manque de communication subséquente, au sein du premier point, sur des cibles holistiques claires de réduction absolue des émissions de GES de scope 3 à moyen terme de la compagnie, couvrant en particulier le gaz. LBP AM - TFSA a poursuivi sa démarche d'engagement I avec TotalEnergies en 2023, notamment en participant au dépôt d'une résolution consultative, sur l'opportunité pour la société d'aligner ses objectifs de réduction de GES (sur le scope 3 à 2030), avec l'Accord de Paris sur le climat. Le dépôt de cette résolution

par des investisseurs européens, assistés par l'association hollandaise FollowThis, a obtenu l'adhésion de 30,4% de la base actionnariale de TotalEnergies - un large taux de soutien.

L'entreprise a indiqué que ce vote n'influencerait toutefois pas sa stratégie. Cette résolution est disponible sur le lien suivant.

Pour en savoir plus [🔗](#)

[Projet Résolution Climat](#)





## L'ENGAGEMENT AVEC ENGIE : POUR UNE TRANSPARENCE ACCRUE SUR LE PLAN DE TRANSITION

**LBP AM - TFSA avec 15 autres investisseurs ont adressé une lettre au président du conseil d'Engie et mené un engagement afin d'échanger sur des sujets communs à ceux traités à travers l'initiative Climate Action 100+, complétés par d'autres enjeux plus spécifiques. Dans la continuité de cette campagne d'engagement, le Groupe LBP AM a, avec 15 autres investisseurs, co-déposé une résolution avec comme double objectif:**

- de signaler qu'un nombre croissant d'investisseurs souhaite voir l'entreprise proposer régulièrement un vote consultatif Say-on-Climate (présenté p. 65);
- d'obtenir suffisamment d'informations pour permettre d'évaluer cette stratégie avec un scénario à 1,5°C sur l'ensemble de son périmètre de responsabilité (scope 1, 2 et 3).

En parallèle ce dépôt de résolution, LBP AM a mené une deuxième action d'engagement en participant à l'inscription d'un point à l'ordre du jour lors de l'AG 2023, concernant les indicateurs permettant de suivre la stratégie climat du Groupe. Cette action a conduit à un échange lors de l'Assemblée Générale entre les équipes de direction et ses actionnaires sur des sujets variés: l'avenir du nucléaire belge, les perspectives de développement dans l'hydrogène vert et le biométhane ou

le marché du CO<sub>2</sub>. Ce dialogue s'est montré constructif puisque le conseil d'administration s'est engagé à améliorer le dialogue actionnarial sur le sujet, mettant en lumière une démocratie actionnariale saine entre le Conseil d'administration et les actionnaires d'Engie.



**Carrefour**

## L'ENGAGEMENT AVEC CARREFOUR

**LBP AM - TFSA a participé à l'inscription d'un point à l'ordre du jour de l'assemblée générale 2023 de Carrefour en observant que le périmètre de l'objectif de réduction des émissions de scope 3, ainsi que le reporting de ces émissions, étaient trop limités. Afin de permettre aux actionnaires de juger de l'évolution et de la réalité de la réduction des émissions de gaz à effet de serre du groupe Carrefour, il a été demandé au Conseil d'administration de préciser:**

- 1** Pourquoi les données des émissions indirectes Scope 3 n'étaient pas publiées dans le Document d'enregistrement universel, audité (alors qu'elles sont présentées dans le questionnaire externe et public du CDP);
- 2** Le choix de ne pas prendre d'engagement sur les franchises dans la stratégie de réduction des émissions Scope 3

**Le Conseil d'administration a pris en compte ces demandes en s'engageant, lors l'assemblée générale, à compléter le reporting des émissions et à établir un plan d'action concernant les émissions des magasins franchisés, à partir de 2024.**

Le conseil d'administration avait également proposé aux actionnaires de Carrefour de s'exprimer sur une résolution qui reprenait un projet de résolution présenté par 3 actionnaires demandant un avis sur la quantification de plusieurs leviers d'actions sur le scope 3 du groupe. Cette dernière a été soutenue par LBP AM - TFSA et a été approuvée par les actionnaires à 93%, soulignant l'intérêt des actionnaires à obtenir plus de détail sur la stratégie climatique de l'entreprise.

Par ailleurs, en application de sa politique biodiversité, LBP AM - TFSA mène des actions afin de contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par le cadre de Kunming-Montréal afin de limiter et renverser la perte de biodiversité. LBP AM et sa filiale TFSA ont notamment lancé un fonds d'investissement en 2022 sur la thématique biodiversité, fonds au sein duquel Carrefour est inclus pour ses engagements en matière de transition alimentaire et son travail pour le réemploi du packaging à travers ses initiatives de vrac notamment; plaçant l'entreprise parmi les leaders de son secteur. Toutefois, la stratégie environnementale reste perfectible et LBP AM - TFSA a souhaité obtenir davantage d'information sur la lutte de Carrefour contre la déforestation dans sa chaîne d'approvisionnement pour le bœuf sourcé au Brésil par le biais d'une question posée à l'écrit et à l'oral lors de l'Assemblée Générale 2023 de Carrefour. Cet échange a été l'occasion d'initier un dialogue avec l'entreprise sur l'enjeu crucial de la biodiversité, étroitement articulé avec l'objectif de réduction du changement climatique.

LBP AM - TFSA a également soutenu la "Science-Based Targets Campaign", qui vise à encourager plus de mille entreprises entre octobre 2022 et octobre 2023 afin que ces dernières s'engagent auprès de la Science Based Targets initiative. En s'engageant auprès de la SBTi, les entreprises prennent des objectifs de décarbonation validés par la science et alignés sur le scénario limitant le réchauffement climatique à 1.5°C.

## 3.2 La politique biodiversité

Il est urgent de résorber cette perte de biodiversité pour maintenir un monde viable à 2030. C'est l'objet de la Convention sur la Biodiversité Biologique des Nations Unies et de sa conférence des parties (COP) à l'échelle internationale, mais aussi de politiques européennes et nationales. C'est également un objectif poursuivi dans le cadre des principes directeurs de l'OCDE à l'attention des multinationales et d'initiatives du secteur financier telles que la Finance For Biodiversity Pledge, dont LBP AM et TFSA sont signataires.

Depuis 2021, LBP AM - TFSA est signataire du Finance for Biodiversity Pledge<sup>1</sup> aux côtés de sa maison-mère La Banque Postale. Via cette initiative internationale, participe activement à différents Groupes de travail dans le cadre de la signature du « Finance for Biodiversity Pledge », qui fait naturellement partie de la feuille de route de La Banque Postale Asset Management.

Des réflexions sont menées aux côtés d'autres investisseurs sur les sujets suivants:

- **mesurer** son impact sur la biodiversité;
- **fixer des objectifs** pour diminuer cet impact: Plus précisément: LBP AM - TFSA au sein d'un groupe de travail étudie l'établissement d'objectifs quantitatifs associés à 2030 sur la biodiversité, avec pour ambition de fixer des objectifs pour diminuer cet impact avant fin 2024;
- **engager le dialogue** avec les entreprises investies sur le sujet de la biodiversité;
- **rapporter publiquement les actions** menées par l'entreprise.



1. IBPES Global Assessment Report, 2019.  
2. Rapport Planète Vivante, WWF, 2022

**La politique biodiversité présente l'engagement de LBP AM et TFSA à systématiquement intégrer l'enjeu de la préservation de la biodiversité dans sa politique d'investissement. LBP AM et TFSA souhaitent mobiliser l'ensemble des leviers d'action dont ils disposent pour aligner leur action sur le Cadre Mondial de la Biodiversité pour l'Après-2020<sup>3</sup>, qui guide l'action en faveur de la protection du vivant à l'échelle internationale.**

**En particulier, LBP AM - TFSA s'attache à :**

- Sensibiliser et accompagner les entreprises ayant une forte incidence ou dépendance à la biodiversité dans la mise en place d'un plan de maîtrise de leurs risques et impacts sur la biodiversité;
- Exclure des acteurs ayant une incidence trop conséquente sur la biodiversité sans mise en place d'un plan de remédiation;
- Intégrer des points de données sur la biodiversité dans les outils d'aide à la décision d'investissement;
- Appliquer dans son propre fonctionnement des actions favorables à la protection de la biodiversité.

En 2023, LBP AM a travaillé au renforcement de sa politique en développant un cadre relatif à des enjeux spécifiques en matière de biodiversité, tels que l'eau, les déchets, l'économie circulaire, les pesticides et la déforestation.

Les mesures mises en place contribuent à 19 des 23 actions cibles définies dans le Cadre Mondial pour la Biodiversité de Kunming-Montréal. Celles-ci sont aussi l'un des vecteurs clés de la mise en œuvre de l'engagement de LBP AM - TFSA auprès du Finance for Biodiversity Pledge.

**Pour en savoir plus** 

**Politique biodiversité**



3. [www.unep.org/fr/resources/cadre-mondial-de-la-biodiversite-de-kunming-montreal](http://www.unep.org/fr/resources/cadre-mondial-de-la-biodiversite-de-kunming-montreal)

## 3.2.1 La politique d'exclusion et sa mise en œuvre

### **LBP AM - TFSA s'engage à exclure les sociétés ayant une incidence conséquente sur la biodiversité, et qui ne mettent pas en place de plans de remédiation.**

La liste d'exclusion « Biodiversité » est constituée à l'issue de deux étapes: une analyse quantitative reposant sur 3 critères permettant d'identifier les sociétés ayant un fort impact sur la biodiversité, puis une analyse qualitative des politiques et pratiques de ces sociétés (cf détails des critères en page 17 du document "politique biodiversité"). Des politiques d'exclusion thématiques (déforestation, pesticides) et d'exclusion géographique spécifique aux actifs réels permettent de façonner les actions et engagements du Groupe en faveur de la protection de la biodiversité.

### **EN PRATIQUE:**

- **L'exclusion Biodiversité:**  
Pour les entreprises appartenant à des secteurs à fort enjeu vis-à-vis de la nature (fort impact potentiel et forte dépendance); tels que déterminés grâce à la base de référence ENCORE ; il est attendu des entreprises ayant une empreinte sur la biodiversité significativement supérieure à celle de leurs pairs qu'elles aient mis en place des politiques et actions leur permettant de gérer et réduire leur impact sur la nature afin de démontrer leur transition vers des modes de production ayant une incidence moindre sur le vivant. Le cas échéant, son exclusion de l'univers d'investissement pourra être actée.

## Déforestation

- **L'exclusion déforestation:**
  - **Puits de carbone:** les forêts jouent un rôle important de captation du CO<sub>2</sub>, indispensable pour limiter le dérèglement climatique.
  - **Raisons de la déforestation:** élevage, soja, exploitation forestière, huile de palme, industrie (mines, barrages, etc.).
  - **Pression médiatique** particulièrement forte suite aux incendies de l'été 2019 en Amazonie, mais aussi en Asie et en Afrique.
  - **Risques de dégradation de la situation** liés à la politique du gouvernement Bolsonaro. Exemple: décision en février 2020 d'autoriser les activités minières dans les territoires réservés aux Amérindiens.
  - **Risques en matière de Droits humains:** déplacement de populations indigènes.

## Mise en œuvre de la stratégie ISR de LBP AM - TFSA

- Identifications des entreprises ayant un fort impact sur la déforestation sans mesures correctives
- Sources: ONGs, CDP, MSCI...

### Exploitants et négociants

Proposition: Exclusion, sauf si le groupe a mis en place une politique de prévention de la déforestation alignée avec l'Accountability Framework et appuyée de certifications externes (RSPO, RTRS, FSC...)

#### **Motivation:**

- Responsabilité directe dans la déforestation
- Risque de controverse

### Industriels / transformateurs

Proposition: Exclusion, sauf si le groupe a mis en place une politique de prévention de la déforestation alignée avec l'Accountability Framework et appuyée de certifications externes (RSPO, RTRS, FSC...)

#### **Motivation:**

- Risque d'image important (B-to-C)
- Levier important pour faire changer les pratiques des exploitants et négociants

## 3.2.2 La politique de sélection et ses outils

**LBP AM et TFSA intègre de manière systématique la biodiversité dans la gestion de ses fonds ISR par le biais de son système de notation propriétaire d'investissement GREaT, qui irrigue la sélection des investissements de l'ensemble des fonds de la gamme ouverte de LBP AM - TFSA qui suivent les critères du label français ISR. Elle est analysée dans le pilier « Gestion Durable des Ressources » au sein d'un critère « Biodiversité et Eau » constitué d'indicateurs de 2 fournisseurs de données permettant de noter les pratiques d'une entreprise sur son utilisation des sols, de l'eau et de son impact sur la biodiversité.**

En outre, LBP AM - TFSA suit l'empreinte biodiversité de ses portefeuilles. Cette dernière est calculée grâce à la méthodologie d'empreinte sur la base de données Biodiversity Impact Analytics powered by the Global Biodiversity Score™ (BIA-GBS) créée par CDC Biodiversité et Carbon 4 Finance.

### EN PRATIQUE:

Le Global Biodiversity Score évalue l'impact des activités d'une entreprise sur la biodiversité au regard de 4 des 5 pressions définies par la Plateforme Intergouvernementale Scientifique et Politique sur la Biodiversité (IPBES):

- artificialisation des sols;
- surexploitation des ressources naturelles;
- pollution;
- changement climatique.

L'outil estime ces pressions sur la base de données financières ou opérationnelles, en décomposant les entrants ayant servi à réaliser le chiffre d'affaires de l'entreprise

considérée. Des données sur les pressions rapportées directement par les entreprises peuvent aussi être utilisées, comme l'empreinte carbone. Le modèle est basé sur des estimations, alimenté par le modèle GLOBIO et la base EXIOBASE.

L'impact est exprimé en MSA.km<sup>2</sup>. La MSA (Mean Species Abundance) est une métrique reconnue par la communauté scientifique comme une des métriques permettant d'agréger différents types d'impacts sur la biodiversité afin d'évaluer l'intégrité des écosystèmes en mesurant l'abondance

**1 MSA.km<sup>2</sup>**

**perdu**

**équivalent à la  
bétonnisation totale de**

**1 km<sup>2</sup>**

**d'espace naturel vierge.**

moyenne des espèces en un lieu donné.

**Afin d'obtenir une mesure unique globale, des transformations mathématiques sont nécessaires:**

- **Une remise à l'échelle est effectuée.**  
Les impacts terrestres sont rapportés à la surface totale du biome terrestre. De la même façon, les impacts aquatiques sont eux rapportés à la surface totale du biome aquatique (lacs, rivières, cours d'eau).
- **Les impacts statiques sont traités comme un amortissement** au fil des années afin d'être agrégés avec les impacts dynamiques.

Ces transformations donnent lieu à une métrique unique, le msa.ppb qui est exprimée par 1 milliard d'euros investi. Ces métriques peuvent se décliner sur 2 biomes, terrestre et aquatique d'eau douce, et 2 notions temporelles, les impacts statiques c'est-à-dire l'accumulation de la dégradation engendrée par les activités de l'entreprise sur les 50 années antérieures et les impacts dynamiques qui correspondent à la dégradation engendrée sur l'année considérée, reflet du modèle d'affaires actuel de l'entreprise étudiée.

Cette mesure d'empreinte permet de rendre compte des impacts des entreprises investies par la société de gestion et de le prendre en compte dans le processus d'investissement, afin de tendre vers une réduction de cette empreinte. Il est ainsi utilisé dans le cadre de la gestion du fonds dédié à la Biodiversité (Tocqueville Biodiversity ISR) pour orienter la pondération des entreprises en portefeuille.

Cette méthodologie d'empreinte peut être consultée et pilotée dans l'ensemble des fonds de la gamme LBP AM - TFSA.

1. Périmètre: ensemble des encours en actions cotées, obligations d'entreprises, et souverains





# Focus

## Création d'un indicateur « Biodiversité » propriétaire : BIRD

**En 2023, LBP AM et TFSA ont développé un scoring Biodiversité pour évaluer de manière holistique la qualité de la gestion de l'enjeu biodiversité.**

Applicable aux entreprises de tous secteurs, l'indicateur permet notamment d'évaluer si l'entreprise :

- Met en place une surveillance au niveau du conseil d'administration et/ou responsabilité au niveau de la direction exécutive pour les questions liées à la biodiversité;
- A pris des engagements publics ou rejoint une initiative liée à la biodiversité;
- A évalué ses impacts dans l'ensemble de sa chaîne de valeur;
- A mis en œuvre des actions afin d'atteindre ses objectifs dans l'année écoulée;

- Utilise et divulgue des indicateurs de performance afin de suivre ses impacts sur la biodiversité;
- Divulgue de l'information relative à sa gestion du sujet biodiversité dans de la documentation publique;
- Gère des enjeux spécifiques relatifs aux pressions qu'elle exerce sur la biodiversité : eau, déchets, déforestation, zones de biodiversité sensibles, chaîne d'approvisionnement.

Cet indicateur peut être employé dans la sélection de fonds thématiques et plus largement la sélection d'investissements durables au sens SFDR.

Les composantes de l'indicateur peuvent également contribuer à l'identification de points de progrès pouvant alimenter l'engagement actionnarial.



### LANCEMENT ET GESTION D'UN PRODUIT DÉDIÉ

En novembre 2021, et afin de contribuer à l'atténuation de la perte de biodiversité, LBP AM - TFSA a lancé un fonds actions internationales Tocqueville Biodiversity ISR permettant de financer des entreprises leader de leurs secteurs en termes de durabilité de leurs pratiques vis-à-vis de la biodiversité; et des entreprises proposant des produits et services permettant la réduction des impacts sur la biodiversité. En particulier, les pressions :

- **« changement d'utilisation des terres et des mers »** est adressée au travers de l'investissement dans le secteur agricole en favorisant l'agriculture régénérative ou l'aquaculture durable;
- **« surexploitation des ressources »** est adressée par la promotion d'une économie circulaire qui réduit l'utilisation de ressources animales et végétales en sortant des modes de production linéaires répandus dans l'économie actuelle.
- **« pollution »** en investissant dans des stratégies de dépollution ou des solutions alternatives à des activités polluantes



# Focus

## Le gestion des risques liés à la biodiversité

**L'analyse et le suivi des risques liés à la biodiversité sont assurés par les éléments suivants :**

- **La méthodologie de notation ESG** propriétaire GREaT intègre des indicateurs couvrant les enjeux de biodiversité. Ces indicateurs sont répartis au sein des critères « Biodiversité et Eau » et « Pollution et Déchets » contenus dans le pilier « gestion durable des Ressources », ainsi qu'au sein du pilier « Transition Energétique ». Pour les fonds d'actifs réels et privés, l'indicateur est calculé sur la base d'une grille d'analyse propriétaire dont les données sont obtenues directement auprès des entreprises.
- **L'analyse de matérialité ESG**, intégrée dans l'analyse financière réalisée par les équipes de recherche et de gestion, étudie de manière qualitative les risques physiques et de transition lorsque cela est considéré matériel pour l'émetteur.
- **La politique thématique biodiversité** s'appuie sur une mesure des risques et dépendances à la biodiversité. L'outil utilisé est les résultats de l'analyse sont précisés ci-dessous.

Pour analyser et mesurer les risques et dépendances de ses investissements à la biodiversité, LBP AM/TFSA utilise la base ENCORE qui mesure les services

écosystémiques nécessaires à la bonne réalisation d'une activité selon 5 degrés de matérialité différents allant de Very Low à Very High. Ces niveaux de matérialité sont transposés sur une échelle quantitative permettant de calculer une moyenne de la matérialité du portefeuille pour chaque service écosystémique. LBP AM/TFSA a mesuré la dépendance de ses expositions sectorielles aux principaux services écosystémiques au 31 décembre 2022, le résultat a été transposé dans le tableau ci-dessous.

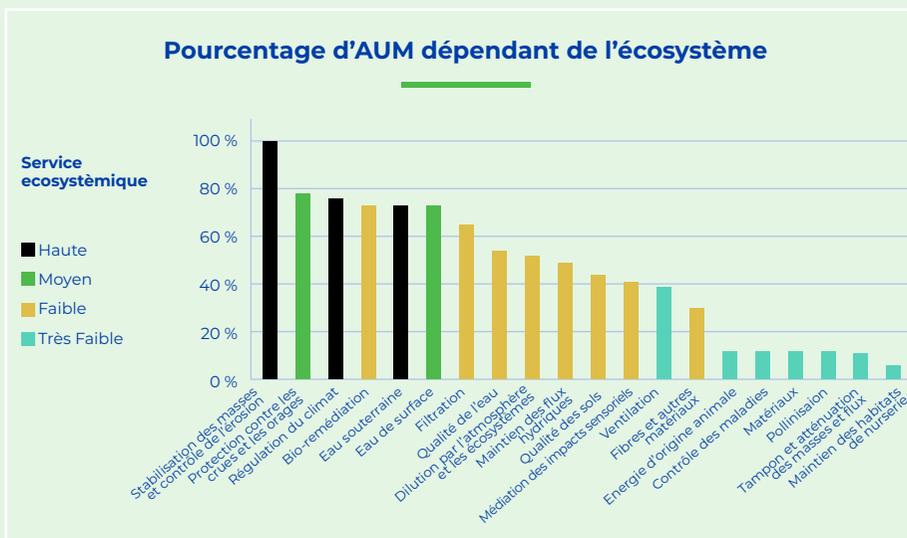
**La maîtrise des risques liés à la biodiversité est assurée par plusieurs éléments de la stratégie d'investissement déployée par LBP AM/TFSA :**

- **La sélection des titres basée sur les notes ESG GREaT** à travers des stratégies best-in-class ou best-in-universe. L'application de ces stratégies de manière contraignante dans la gestion des fonds tend à sous-pondérer les émetteurs les plus exposés.

• **La politique d'exclusion** lié à la biodiversité et sa composante dédiée à la déforestation, visant les entreprises exploitantes et/ou négociantes directement impliquées dans la déforestation et n'ayant pas mis en place une politique solide de prévention des risques. Les entreprises de négoce, de l'agro-alimentaire, les exploitations forestières et les industries extractives/pétrolières font l'objet d'une attention particulière dans la mesure du fait de leur responsabilité directe dans la réduction des surfaces forestières.

• **La politique d'engagement et de vote**, qui vise à accompagner les entreprises sur le chemin d'une meilleure compréhension et prise en compte des enjeux liés à la biodiversité. LBPAM-TFSA a adopté une approche sectorielle afin d'optimiser l'efficacité de cette démarche. Un secteur est sélectionné pour une période de 2 à 3 ans, au cours de laquelle la société accompagne les entreprises jugées prioritaires compte tenu de leur positionnement et de l'encours qu'elles représentent dans les portefeuilles du Groupe.

**Pourcentage d'AUM dépendant de l'écosystème**



### 3.2.3 La politique d'engagement et son déploiement

**Un dialogue avec les entreprises investies est mis en place par LBP AM - TFSA afin de les inciter à réduire leurs impacts sur la biodiversité et contrôler leurs dépendances au capital naturel. Cette politique s'articule autour d'une pluralité d'engagements collaboratifs adressant des thématiques ciblées –telles que la publication des plans d'action des entreprises– et d'engagements bilatéraux avec des sociétés dont le changement de pratiques peut représenter un enjeu significatif.**

#### EN PRATIQUE:

- **L'engagement actionnarial:** au travers duquel il est possible de promouvoir de bonnes pratiques et encourager le suivi de standards de référence sur des sujets à fort impact en lien avec les 5 pressions de l'IPBES afin de réduire la contribution à ces pressions (cf p. 28 de la politique Biodiversité afin d'accéder aux correspondances entre les différentes thématiques d'engagements collaboratifs et les pressions telles que définies par l'IPBES). Les engagements individuels ont pour objectif l'établissement d'une stratégie globale de la part de l'entreprise avec laquelle le dialogue est ouvert allant de l'évaluation de ses impacts, dépendances et risques; à la fixation d'objectifs et à la mise en œuvre d'un plan d'action afin d'atteindre ces objectifs. La stratégie d'engagement de LBP AM - TFSA se décline aussi en fonction d'enjeux liés à des secteurs spécifiques, ainsi qu'à des entreprises. Des dialogues sont ainsi mis en place dans le cas où les sociétés investies sont attendues sur des enjeux importants liés à la biodiversité, tels que la déforestation, l'usage des pesticides, ou la gestion des ressources en eau, ou encore l'économie circulaire.
- **Le vote en Assemblée Générale et l'intégration de la biodiversité dans les objectifs climatiques Say-on-Climat,** présenté en partie 3.1.5 p. 93. LBP AM et TFSA encouragent les sociétés cotées ayant une activité fortement émettrice de gaz à effet de serre et ayant un fort impact sur la biodiversité à soumettre au vote des actionnaires des résolutions « Say-on-Climate » ou « Say-on-Nature ».

#### ENGAGEMENTS RÉALISÉS EN 2023

**En 2023, LBP AM - TFSA a effectué 29 engagements sur les thématiques liés à la biodiversité.** 7 engagements ont été menés notamment en matière de gestion des risques de déforestation sur les secteurs exposés à l'exploitation des principales commodités à risque (huile de palme, soja, bétail et ses dérivés, caoutchouc, bois et cacao).

#### EN PRATIQUE:

En 2023, LBP AM - TFSA a mené différents engagements collaboratifs avec d'autres investisseurs sur des enjeux partagés:

- Le réseau international d'investisseurs Farm Animal Investment Risk & Return (FAIRR) encourage les industriels de l'agroalimentaire à améliorer leurs pratiques en termes de bien-être animal et de nutrition. Le réseau mène plusieurs actions d'engagement ciblées comme ne mettant pas en place les bonnes pratiques afférentes à ces sujets afin de les sensibiliser et de les accompagner dans la conduite du changement. En 2023, LBP AM - TFSA a participé aux campagnes d'engagement collaboratives sur les thématiques aquaculture durable & déchets/pollution et a engagé avec 2 entreprises au titre de ces campagnes.
- LBP AM - TFSA a également participé en 2023 à des campagnes d'engagement coordonnées par le CERES. Cette initiative rassemble des investisseurs internationaux

qui souhaitent contribuer à la lutte contre la déforestation, principalement liée à l'élevage et à la culture de palmiers à huile et de soja. Chaque année depuis 2020, LBP AM - TFSA engage au moins une société productrice de matières premières agricoles sur la thématique de la déforestation afin de l'encourager à se fixer un objectif daté de fin du recours à la déforestation et à la conversion des terres agricoles en implémentant un plan d'action suivi grâce à des indicateurs.

- En 2023, LBP AM a participé à une campagne d'engagement organisée par le Carbon Disclosure Project (CDP) intitulée la « Non Disclosure Campaign ». Cette initiative vise à améliorer la transparence environnementale des sociétés en portefeuille sur les thématiques du climat, de l'eau et des forêts. Au titre de cette campagne, LBP AM s'est engagé avec 3 entreprises, par le biais de lettres individuelles, pour les pousser à divulguer davantage d'indicateurs

**Pour en savoir plus** 

**Rapport d'activité de la campagne d'engagement CDP**

### 3.2.4 La politique de plaidoyer

---

LBP AM et sa filiale TFSA s'engagent à soutenir des initiatives réglementaires qui visent à renforcer l'action des entreprises, y compris financières, en faveur de la biodiversité, en répondant à des consultations sur des cadres comme la TNFD (Taskforce on Nature-related Financial Disclosures) ou les standards de l'EFRAG (European Financial Reporting Advisory Group) en matière de

reporting de durabilité et sur des réglementations comme celle concernant la déforestation importée en Union Européenne. LBP AM - TFSA a soutenu le texte rédigé par les PRI, l'UNEP-FI et La Finance for Biodiversity Foundation en amont de la COP 15 soulignant l'importance des institutions financières dans l'atteinte des objectifs de préservation et restauration de la biodiversité.



## 4<sup>e</sup> PARTIE

# DES CLÉS POUR COMPRENDRE

**Ce chapitre présente toutes les informations nécessaires** pour visualiser l'articulation de la politique d'investissement responsable de LBP AM et de sa filiale TFSA avec les cadres de reportings réglementaires.

# 4.1 Informations issues des dispositions de l'article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat

## 4.1.1 Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

**Depuis 2018, LBP AM et sa filiale TFSA ont fait le choix d'adopter une démarche 100% ISR.**

Ainsi, la démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance s'appuie sur une politique ISR transversale, qui inclut : la méthodologie d'analyse GacREaT, un engagement actionnarial en faveur de la durabilité, des exclusions transparentes et des politiques thématiques holistiques pour irriguer une gamme de fonds engagée. Le détail de l'intégration de la démarche ESG dans la stratégie d'investissement de LBP AM peut être consulté en partie 1.1 p. 8.

À ce titre, LBP AM et TFSA ont obtenu le label ISR public français pour tous les fonds ouverts éligibles afin de garantir un engagement de sélectivité et de transparence à ses clients, ainsi que d'intégrer l'ISR à tous ses processus de gestion et ce pour toutes les équipes (partie 1.1.1 p. 8).

De plus, l'adhésion de LBP AM - TFSA à diverses initiatives de place leur permet d'être acteur du développement de l'ISR, du développement des standards de demain en matière de gestion ISR ou encore d'initiatives collaboratives de pointe en matière d'engagement actionnarial. Les initiatives auxquelles LBP AM - TFSA adhèrent se trouvent en partie 1.3.3 p. 20.

## 4.1.2 Moyens internes déployés par l'entité

Afin de déployer et développer l'approche de gestion ISR, LBP AM et TFSA s'appuient sur : Solutions ISR une équipe de spécialistes, une équipe de Recherche développant une analyse fondamentale intégrant les risques de durabilité, ainsi que des gérants et analystes-gérants spécialistes de la gestion ISR.

La description des ressources internes mobilisées par LBP AM - TFSA dans le développement de cette stratégie peut être consultée en partie 2.3.1 p 53.

### 4.1.3 Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

---

**Le pilotage, la définition et la mise en œuvre de la politique d'investissement responsable relèvent, chez LBP AM et TFSA, d'une gouvernance transversale portée au plus haut niveau par le Directoire. Cette politique est notamment pilotée par trois comités dédiés, eux-mêmes composés de membres ayant une longue expérience en gestion d'actifs, et plus particulièrement en gestion ISR: le comité finance durable, le comité d'exclusion et le comité de gouvernance. En partie 1.2 du rapport (p. 11) sont décrits les différents mécanismes de gouvernance mis en place, ainsi que les connaissances, compétences et**

#### **expériences de ses membres.**

De plus, depuis 2021, l'ensemble des salariés de LBP AM ont un objectif commun sur les performances globales de l'entreprise, au sein desquelles sont définis plusieurs critères en lien avec la feuille de route stratégique sur l'ISR et la RSE. Parallèlement, chaque salarié a également un objectif extra financier spécifique en rapport avec les enjeux de son métier. Ces éléments peuvent être consultés en partie 1.2.2 p. 14.

### 4.1.4 Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

---

LBP AM et sa filiale Tocqueville Finance considèrent que le vote aux assemblées générales fait pleinement partie du processus de gestion, et exercent leurs droits de vote selon les principes fixés dans leur Politique de vote. Elle expose le périmètre et la procédure de vote aux assemblées générales d'actionnaires ainsi que les critères selon lesquels sont approuvées ou rejetées les résolutions soumises au vote des actionnaires. Le bilan des actions menées en 2023 en matière de vote peut être consulté en partie 2.3 p. 53.

La politique d'engagement actionnarial de LBP AM - TFSA constitue l'un des leviers de mise en œuvre des actions d'investisseur responsable de la société de gestion,

complétant les autres leviers que sont la sélection ESC, l'exclusion et l'investissement thématique, dont les objectifs et le bilan des actions menées en 2023 se retrouvent dans la partie 2.3 p. 53.

La section 2.3.1 p. 53 décrit ainsi les engagements réalisés et des exemples d'engagements réalisés avec trois entreprises: Danone (p. 56), Carrefour (p. 96), ainsi qu'avec une entreprise distribuant des logiciels et services informatiques (p. 57).

## 4.1.5 Taxonomie européenne et combustibles fossiles

		Ratio réglementaire (obligatoire) basé sur les publications des contreparties <sup>1</sup>	Ratio volontaire (optionnel) reflétant des estimations du niveau d'alignement des contreparties <sup>2</sup>
		0010	0020
Part des expositions sur des activités économiques éligibles à la taxinomie	0020	17,95%	N/D
Part des expositions sur des activités économiques non éligibles à la taxinomie	0030	82,05%	N/D
Part des expositions sur des administrations centrales, des banques centrales ou des émetteurs supranationaux	0040	13,05%	N/D
Part total des produits dérivés	0050	36,92%	N/D
Part des expositions sur des entreprises qui ne sont pas tenues des informations non financières en vertu de l'article 19 bis ou de l'article 29 bis de la directive 2013/34/UE	0060	0,14%	N/D

<sup>1</sup> Conformément aux explications fournies par la Commission Européenne dans son projet de notice du 2 février 2022 (question 18), les institutions financières utilisent les informations les plus récentes publiées par leurs contreparties pour déterminer le niveau d'éligibilité ou d'alignement de leurs encours sur la Taxonomie Européenne des activités durables. Les entités assujetties à l'instruction 2022-I-24 fournissent cette information dans la colonne « Ratio réglementaire ».

<sup>2</sup> Elles peuvent également publier à titre volontaire des ratios complémentaires reflétant des estimations de ce niveau d'alignement. Les entités assujetties à l'instruction 2022-I-24 peuvent fournir cette information dans la colonne « Ratio volontaire ». Conformément à l'article 7.7 du règlement délégué (UE) 2021/2178, les entreprises financières peuvent notamment utiliser des estimations pour évaluer l'alignement sur la taxinomie de leurs expositions sur les entreprises non soumis aux obligations de publications des articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE, si elles sont en mesure de démontrer le respect de tous les critères énoncés à l'article 3 du règlement (UE) 2020/852, à l'exception du critère énoncé à l'article 3, point b), dudit règlement.

## 4.1.6 Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, sa stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du code de l'environnement

**LBP AM et sa filiale TFSA ont défini une trajectoire de décarbonation de leurs investissements pour assurer la neutralité carbone de leurs portefeuilles à horizon 2050, incluant les fonds ouverts et dédiés, et en définissant, pour premier point d'étape, l'objectif d'aligner 80 % de ses encours totaux d'ici 2030 sur une trajectoire carbone compatible avec l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris, puis 100 % en 2040.**

Concrètement, dès 2030, l'objectif de 80 % des encours totaux alignés se traduit en une cible d'investissement dans des sociétés dont les trajectoires de décarbonation auront été validées par la SBTi comme compatibles avec les scénarii de réduction d'émissions nécessaires pour atteindre les objectifs climatiques de l'Accord de Paris.

Pour établir les objectifs de décarbonation à horizon 2050 avec un point d'étape à 2030, LBP AM - TFSA a utilisé la méthodologie de

l'initiative Science-Based Targets – Financial Institutions dite SBTi-Portfolio Coverage. Le choix d'établir une telle stratégie découle de la robustesse du processus de validation des objectifs par un tiers externe que constitue la SBTi, sa cohérence avec la science du climat la plus récente, et le souci d'appliquer l'engagement qu'a pris LBP AM en rejoignant la NZAMI. La mise à jour des objectifs de la NZAMI est réalisée tous les 5 ans, et l'évolution sera réalisée en fonction de l'évolution des encours des produits, du niveau d'avancement de l'économie réelle, et des besoins des clients de LBP AM et TFSA.

**Afin de définir sa trajectoire, LBP AM - TFSA a premièrement défini la performance climatique des portefeuilles par l'évaluation des trajectoires de décarbonation à moyen et long terme des émetteurs ainsi que par une analyse des progrès des entreprises par rapport à leurs objectifs de réduction de GES.**

Le niveau d'alignement de chaque fonds est désormais une valeur pouvant être suivie par chaque gérant sur la plateforme de gestion ISR, GREaT 360. Une évaluation agrégée est également réalisée sur une base régulière, notamment à l'attention des instances de gouvernance et actionnaires de LBP AM - TFSA. Une méthodologie de déclinaison de l'objectif d'alignement Net Zero au niveau des fonds gérés est en développement.

Dans un second temps, un ou plusieurs facteurs d'évolution ont été intégrés à la performance évaluée initialement afin d'apprécier la performance des portefeuilles à 2030.

LBP AM - TFSA est en train de développer une méthodologie de déclinaison de l'objectif d'alignement Net Zero au niveau de ses fonds (également prévue par la NZAMI une fois tous les cinq ans ou en cas de changement de profil d'investissement).

Le détail de la stratégie peut être consulté en partie 3.1.1 p. 73.

#### 4.1.7 Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. L'entité fournit une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, en précisant le périmètre de la chaîne de valeur retenu, qui comprend des objectifs fixés à horizon 2030, puis tous les cinq ans, sur les éléments suivants

Les mesures prises dans le cadre de la stratégie biodiversité de LBP AM et de sa filiale TFSA contribuent à 19 des 23 actions cibles définies dans le Cadre Mondial pour la Biodiversité de Kunming-Montréal, inscrivant LBP AM et TFSA, à leur échelle, au cœur des actions à déployer par les gouvernements, les acteurs privés, et les citoyens pour préserver la nature.

En premier lieu, LBP AM - TFSA s'engage à exclure les sociétés ayant une incidence conséquente sur la biodiversité, et qui ne mettent pas en place de plans de remédiation. La liste d'exclusion « Biodiversité » est constituée à l'issue de deux étapes : une analyse quantitative reposant sur 3 critères permettant d'identifier les sociétés ayant un fort impact sur la biodiversité, puis une analyse qualitative des politiques et pratiques de ces sociétés. La déclinaison pratique, ainsi que les différentes politiques d'exclusions peuvent être consultées en partie 3.2 p. 97.

Lors de prise de décision d'investissement, la biodiversité est systématiquement intégrée au sein du système de notation propriétaire d'investissement, GREaT., l'empreinte biodiversité des portefeuilles est calculée grâce à la méthodologie d'empreinte sur la base de données Biodiversity Impact Analytics powered by the Global Biodiversity Score™ (BIA-GBS), permettant d'évaluer l'impact des activités d'une entreprise sur la biodiversité au regard de 4 des 5 pressions définies par la Plateforme Intergouvernementale Scientifique et Politique sur la Biodiversité (IPBES). Une description détaillée des différents leviers de déploiement de la politique biodiversité de LBP AM - TFSA ainsi que les actions associées sont décrites en partie 3.2 p. 97.

D'autre part, un dialogue avec les entreprises investies est mis en place par LBP AM - TFSA afin de les inciter à réduire leurs impacts sur la biodiversité et contrôler leurs dépendances au capital naturel. Cette politique s'articule autour d'une pluralité d'engagements collaboratifs adressant des thématiques ciblées –telles que la publication des plans d'action des entreprises– et d'engagements bilatéraux avec des sociétés dont le changement de pratiques peut représenter un enjeu significatif. LBP AM - TFSA engage aussi à l'intégration de la biodiversité lors de vote en Assemblée Générale, par l'intégration de la biodiversité lors de résolutions « Say-on-Climate » ou « Say-on-Nature ». Le détail de la politique d'engagement et son déploiement est décrit en partie 3.2 p.97.



## 4.1.8 Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques, notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité

**Par la mise en place d'un processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques, LBP AM - TFSA assure l'analyse des risques climatiques des émetteurs par**

- **sa méthodologie de notation ESG quantitative, qui intègre systématiquement cette dimension**
- **une analyse de matérialité ESG qualitative, qui permet de déterminer lorsque ces risques présentent un risque de durabilité pour les investissements**
- **des indicateurs de mesure ad hoc appliqués à l'ensemble des investissements de LBP AM - TFSA. Ce processus est décrit en partie 2.4 p. 66.**

Cette analyse permet ainsi un suivi et une gestion des risques physiques, de transition ou de controverse liés aux enjeux climatiques de ces émetteurs. Celui-ci est assuré par plusieurs éléments de la stratégie d'investissement déployée par LBP AM - TFSA :

- **une sélection des titres basée sur les notes ESG GREaT couplée à une analyse qualitative,**
- **une stratégie de transition des portefeuilles,**
- **une articulation des diverses politiques d'investissement propres à LBP AM - TFSA (politique d'exclusion sectorielles, politique d'engagement, ainsi qu'une évaluation des risques climatiques par portefeuilles.**

En 2023, LBP AM a développé un outil interne de pilotage transversal des risques qui lui permet d'apporter une granularité supplémentaire dans le pilotage et la gestion des risques de ces émetteurs. L'outil permet notamment l'évaluation de différents scénarii climatiques ou de décomposer le risque par portefeuille. L'ensemble des caractéristiques de l'outil est décrit en section 3.1.3 p. 83.

De plus, les risques physiques (risques chroniques et risques aigus) et de transition sont évalués en s'appuyant sur les données et la méthodologie d'évaluation de MSCI ESG. Le détail de ces méthodes et les résultats liés à ces analyses pour l'année 2023 peuvent être consultés en partie 3.1.3 p. 83 à 83.

Un cadre de gestion de l'enjeu de biodiversité est aussi assuré grâce à la création de l'outil propriétaire « BIRD ». Celui-ci est applicable aux entreprises de tout secteur et permet notamment (partie 3.2, p. 97) :

- **D'assurer une surveillance au niveau du conseil d'administration et/ou responsabilité au niveau de la direction exécutive pour les questions liées à la biodiversité;**
- **Évaluer la bonne utilisation et divulgation des indicateurs de performance afin de suivre ses impacts sur la biodiversité;**
- **Gérer des enjeux spécifiques relatifs aux pressions qu'elle exerce sur la biodiversité: eau, déchets, déforestation, zones de biodiversité sensibles, chaîne d'approvisionnement.**

Finalement, LBP AM s'engage à réaliser une évaluation des risques Droits humains de ses portefeuilles et d'identifier les risques les plus « saillants », c'est-à-dire ceux ayant un impact particulièrement négatif sur les personnes, par leur gravité, leur ampleur ou leur faible remédiabilité. Cette évaluation a pour objectif de prioriser les actions de prévention et d'atténuation de LBP AM et TFSA en matière de Droits humains et d'axer en priorité leurs actions de prévention et d'atténuation sur les risques, secteurs ou géographies présentant des risques d'impacts particulièrement saillants. En pratique, l'identification et l'évaluation de ces risques permettent ensuite de mettre en œuvre des actions de prévention et d'atténuation, comme présenté en partie 2.3 p. 53.

## 4.1.9 Indicateurs quantitatifs issus de l'article D. 533-16-1 du code monétaire et financier (Annexe D)

DÉTAIL ET NUMÉRO D'INDICATEUR / D'ALINÉA	MÉTRIQUE	INDICATEUR CHIFFRÉ		
		GROUPE LBP AM	LBP AM	TOCQUEVILLE FINANCE
<b>1. INFORMATIONS RELATIVES À LA DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ</b>				
→ 1.c. Part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité	→ En % des encours	81%	N/D	N/D
<b>2. INFORMATIONS RELATIVES AUX MOYENS INTERNES DÉPLOYÉS PAR L'ENTITÉ</b>				
→ 2.a. Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la stratégie d'investissement en les rapportant aux encours totaux gérés ou détenus par l'entité. La description inclut tout ou partie des indicateurs suivants : part, en pourcentage, des équivalents temps plein correspondants ; part, en pourcentage, et montant, en euros, des budgets consacrés aux données environnementales, sociales et de qualité de gouvernance ; montant des investissements dans la recherche ; recours à des prestataires externes et fournisseurs de données	→ Part en % des ETP concernés sur le total ETP	14%	N/P	N/P
	→ Part en % des budgets dédiés sur le total budget de l'institution financière	11,77%	N/P	N/P
	→ Montants en € des budgets dédiés	1 322 972 €	N/P	N/P
	→ Montant des investissements dans la recherche [2]	504 000 €	N/P	N/P
	→ Nombre de prestataires externes et de fournisseurs de données sollicités	8	N/P	N/P

DÉTAIL ET NUMÉRO D'INDICATEUR / D'ALINÉA	MÉTRIQUE	INDICATEUR CHIFFRÉ		
		GRUPE LBP AM	LBP AM	TOCQUEVILLE FINANCE
<b>4. INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉMETTEURS OU VIS-À-VIS DES SOCIÉTÉS DE GESTION AINSI QUE SUR SA MISE EN ŒUVRE</b>				
→ 4.c. Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre, qui peut notamment inclure la part des entreprises avec laquelle l'entité a initié un dialogue, les thématiques couvertes et les actions de suivi de cette stratégie	→ Part en % des entreprises concernées par un dialogue sur l'ensemble des entreprises concernées par la thématique couverte	18%, soit 439 échanges ESG réalisés avec 302 entreprises, dont: - 257 dialogues ESG avec 179 entreprises - 182 engagements ESG avec 123 entreprises - 29 engagements sur la thématique biodiversité et 7 engagements en matière de gestion des risques de déforestation - 47 engagements sur la thématique du climat et des plans de transition - 61 engagements sur la thématique gouvernance - 54 engagements sur les Droits humain avec 40 entreprises	N/D	N/D
→ 4.d. Bilan de la politique de vote, en particulier relatif aux dépôts et votes en assemblée générale de résolutions sur les enjeux environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance	→ Nombre total de dépôts sur les enjeux ESG	2	N/P	N/P
	→ Nombre total de votes sur les enjeux ESG	15 519	N/P	N/P
	→ Nombre de dépôts sur les enjeux environnementaux	2	N/P	N/P
	→ Nombre de votes sur les enjeux environnementaux	89	N/P	N/P
	→ Nombre de dépôts sur les enjeux sociaux	0	N/P	N/P
	→ Nombre de votes sur les enjeux sociaux	207	N/P	N/P
	→ Nombre de dépôts sur les enjeux de qualité de gouvernance	0	N/P	N/P
	→ Nombre de votes sur les enjeux de qualité de gouvernance	15 223	N/P	N/P
	→ % total de dépôts sur les enjeux ESG sur le total des dépôts réalisés	100%	N/P	N/P
	→ % total de votes (oui/non) sur les enjeux ESG sur le total des votes réalisés	100%	N/P	N/P
	→ % de dépôts sur les enjeux environnementaux sur le total des dépôts réalisés	100%	N/P	N/P
	→ % de votes sur les enjeux environnementaux sur le total des votes réalisés	0,60%	N/P	N/P
	→ % de dépôts sur les enjeux sociaux sur le total des dépôts réalisés	0%	N/P	N/P
	→ % de votes sur les enjeux sociaux sur le total des votes réalisés	1,30%	N/P	N/P
→ % de dépôts sur les enjeux de qualité de gouvernance sur le total des dépôts réalisés	0%	N/P	N/P	
→ % de votes sur les enjeux de qualité de gouvernance sur le total des votes réalisés	98,10%	N/P	N/P	

DÉTAIL ET NUMÉRO D'INDICATEUR / D'ALINÉA	MÉTRIQUE	INDICATEUR CHIFFRÉ		
		GRUPE LBP AM	LBP AM	TOCQUEVILLE FINANCE
<b>5. INFORMATIONS RELATIVES À LA TAXONOMIE EUROPÉENNE ET AUX COMBUSTIBLES FOSSILES</b>				
→ 5.b. Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 de ce règlement. [1]	[1] → Part des encours en %	7%	N/D	N/D
<b>6. INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE LIMITATION DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE PRÉVUS PAR L'ACCORD DE PARIS</b>				
→ 6.a. Un objectif quantitatif à horizon 2030, revu tous les cinq ans jusqu'à horizon 2050. La révision de cet objectif doit s'effectuer au plus tard cinq ans avant son échéance. L'objectif comprend les émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes en valeur absolue ou valeur d'intensité par rapport à un scénario de référence et une année de référence. Il peut être exprimé par la mesure de l'augmentation de température implicite ou par le volume d'émissions de gaz à effet de serre	→ Objectif quantitatif à l'horizon 2030 exprimé en volume d'émissions de GES (si applicable)	80 % d'encours alignés Net Zero à 2030 et 90 % d'alignement de l'encours du périmètre éligible Net Zero	N/P	N/P
	→ Unité de mesure de l'objectif quantitatif à l'horizon 2030	% d'encours alignés Net Zero	N/P	N/P
	→ Montant des encours (€) couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en volume d'émissions de GES	46,4 Mds€ au 31/12/2023 Soit 80% de l'actif total de 58Mds€	N/P	N/P
	→ Part des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en volume d'émissions de GES sur le total d'encours (%)	80%	N/P	N/P
	→ Objectif quantitatif à l'horizon 2030 exprimé en termes de hausse de température implicite (si applicable)	-	N/P	N/P
	→ Montant des encours (€) couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en termes de hausse de température implicite	-	N/P	N/P
	→ Part des encours couverts par l'objectif quantitatif d'alignement exprimé en termes de hausse de température implicite sur le total d'encours (%)	-	N/P	N/P

[2] Tout investissement dans la recherche pour lutter contre le risque de changement climatique.

DÉTAIL ET NUMÉRO D'INDICATEUR / D'ALINÉA	MÉTRIQUE	INDICATEUR CHIFFRÉ		
		GRUPE LBP AM	LBP AM	TOCQUEVILLE FINANCE
<b>6. INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE LIMITATION DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE PRÉVUS PAR L'ACCORD DE PARIS</b>				
→ 6.b Lorsque l'entité utilise une méthodologie interne, des éléments sur celle-ci pour évaluer l'alignement de la stratégie d'investissement avec l'Accord de Paris ou la stratégie nationale bas-carbone:	→ Utilisation d'une méthodologie interne? (oui/non)	NON	N/P	N/P
→ 6.b.ii. Le niveau de couverture au niveau du portefeuille; (le niveau de couverture entre classes d'actifs est à préciser au sein du rapport)	→ Niveau de couverture du portefeuille en %	80%	N/P	N/P
→ 6.b.iii. L'horizon de temps retenu pour l'évaluation;	→ Horizon temporel de l'évaluation (Date)	2030	N/P	N/P
→ 6.c. Une quantification des résultats à l'aide d'au moins un indicateur (si plusieurs indicateurs utilisés, ajouter autant de colonnes que d'indicateurs utilisés)	→ "Métrique libre (en cohérence avec l'objectif mentionné au 6.a., si applicable)", valeur numérique en %	55% d'actifs alignés	N/P	N/P
	→ Description de la métrique libre (texte)	La méthodologie aujourd'hui utilisée est la SBT-PC Science-Based Targets - Portfolio Coverage qui vise à augmenter la proportion d'encours placée dans les émetteurs engagés pour la décarbonisation et ayant validé leur objectif auprès d'un organisme indépendant, ex l'initiative SBT. Selon cette méthode de place, si une société a émis un objectif de décarbonation validé par la SBTi, tout encours investi dans cette société est considéré comme aligné.	N/P	N/P
	→ Unité de mesure de la métrique libre	% d'encours alignés Net Zero Couverture: classes d'actifs cotées	N/P	N/P

DÉTAIL ET NUMÉRO D'INDICATEUR / D'ALINÉA	MÉTRIQUE	INDICATEUR CHIFFRÉ		
		GROUPE LBP AM	LBP AM	TOCQUEVILLE FINANCE
<b>6. INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE LIMITATION DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE PRÉVUS PAR L'ACCORD DE PARIS</b>				
→ 6.f. Les changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris, et notamment les politiques mises en place en vue d'une sortie progressive du charbon et des hydrocarbures non conventionnels en précisant le calendrier de sortie retenu ainsi que la part des encours totaux gérés ou détenus par l'entité couverte par ces politiques	→ <b>Charbon : % des encours totaux gérés ou détenus par l'entité</b>	3,50%	N/D	N/D
	→ <b>Hydrocarbures non conventionnels : % des encours totaux gérés ou détenus par l'entité</b>	4%	N/D	N/D
	→ <b>Avez-vous mis en place un calendrier de sortie progressive du charbon ? (oui/non)</b>	Oui, depuis 2019, LBP AM et TFSA s'est engagé à exclure progressivement les sociétés minières et de production d'électricité ayant des plans d'expansion liés au charbon, et non engagées à en sortir d'ici 2030 pour les pays de l'OCDE et 2040 pour le reste du monde. Cet engagement s'est durci en 2021 pour l'étendre aux émetteurs fournissant des services en amont et en aval, qui génèrent au moins 20 % de leurs chiffres d'affaires avec le charbon. Les données proviennent de la Urgewald's Global Coal Exit List et du fournisseur Trucost	Oui, depuis 2019, LBP AM s'est engagé à exclure progressivement les sociétés minières et de production d'électricité ayant des plans d'expansion liés au charbon, et non engagées à en sortir d'ici 2030 pour les pays de l'OCDE et 2040 pour le reste du monde. Cet engagement s'est durci en 2021 pour l'étendre aux émetteurs fournissant des services en amont et en aval, qui génèrent au moins 20 % de leurs chiffres d'affaires avec le charbon. Les données proviennent de la Urgewald's Global Coal Exit List et du fournisseur Trucost	Oui, depuis 2019, TFSA s'est engagé à exclure progressivement les sociétés minières et de production d'électricité ayant des plans d'expansion liés au charbon, et non engagées à en sortir d'ici 2030 pour les pays de l'OCDE et 2040 pour le reste du monde. Cet engagement s'est durci en 2021 pour l'étendre aux émetteurs fournissant des services en amont et en aval, qui génèrent au moins 20 % de leurs chiffres d'affaires avec le charbon. Les données proviennent de la Urgewald's Global Coal Exit List et du fournisseur Trucost
	→ <b>Indiquez la date de sortie définitive du charbon retenue par votre politique (Date)</b>	2030 pour les pays de l'OCDE et 2040 pour le reste du monde	2030 pour les pays de l'OCDE et 2040 pour le reste du monde	2030 pour les pays de l'OCDE et 2040 pour le reste du monde

DÉTAIL ET NUMÉRO D'INDICATEUR / D'ALINÉA	MÉTRIQUE	INDICATEUR CHIFFRÉ		
		GRUPE LBP AM	LBP AM	TOCQUEVILLE FINANCE
<b>7. INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ</b>				
→ 7. c. La mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité, et, le cas échéant, la manière dont cet indicateur permet de mesurer le respect des objectifs internationaux liés à la biodiversité.	→ Métrique libre (MSA.ppb*/Md€ investis)	58MSA.ppb*/Md€ investis	N/P	N/P
	→ Description succincte de la métrique (texte)	<p>La base de données Biodiversity Impact Analytics powered by the Global Biodiversity Score™ (BIA-GBS) créée par CDC Biodiversité et Carbon 4 Finance propose une mesure d'empreinte équivalente à l'empreinte carbone sur le volet de la biodiversité. Il évalue l'impact des activités d'une entreprise sur la biodiversité au regard de 4 des 5 pressions définies par la Plateforme Intergouvernementale Scientifique et Politique sur la Biodiversité; à savoir:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Changement d'utilisation des terres et des mers;</li> <li>• Surexploitation des Ressources Naturelles;</li> <li>• Pollution</li> <li>• Changement Climatique.</li> </ul> <p>Cet impact est exprimé en MSA.km². La MSA (Mean Species Abundance) est une métrique reconnue par la communauté scientifique comme une des métriques permettant d'agréger différents types d'impacts sur la biodiversité afin d'évaluer l'intégrité des écosystèmes en mesurant l'abondance moyenne des espèces en un lieu donné.</p> <p>La métrique porte sur les biomes aquatique et terrestre; et est exprimée selon deux temporalités: l'empreinte statique; le stock et l'empreinte dynamique; le flux. Une mesure unique calculée par agrégation des 4 mesures aquatiques statique; aquatique dynamique; terrestre statique et terrestre dynamique par remise à l'échelle est exprimée en MSA.ppb*. Cette mesure unique permet de tenir compte de l'ensemble des impacts actuels et passés sur les 2 biomes considérés.</p> <p>Cette mesure d'empreinte permet de rendre compte des impacts sur la biodiversité estimés des sociétés investies par la société de gestion. Cet indicateur reposant sur des estimations, il n'est pas directement utilisable pour piloter, seul, le respect des objectifs du Cadre de Kunming Montreal. C'est pourquoi il lui est préféré l'usage de plusieurs typologies d'indicateurs plus spécifiques, synthétisés dans la politique biodiversité de LBP AM.</p>	N/P	N/P
	→ Unité de mesure de la métrique libre (texte)	MSA.ppb*	N/P	N/P
	→ Montant des encours (€) couverts par l'indicateur d'empreinte biodiversité	41 Mds€	N/P	N/P
	→ Part des encours couverts par l'indicateur d'empreinte biodiversité sur le total des encours (%)	70%	N/P	N/P

## 4.1.10 Plan d'amélioration continue

Annexe E - Table de correspondance avec les dispositions de l'article D. 533-16-1 du code monétaire et financier incluant les éventuels plans d'amélioration

L'information prévue est-elle présentée au sein du rapport, le cas contraire une explication est-elle fournie?	Indiquer les parties et les pages du rapport qui traitent du sujet	Si l'information n'est pas présentée: explication narrative des raisons de l'omission avec présentation du plan d'amélioration			
		Raison de l'omission	Explication narrative de la raison de l'omission	Plan d'amélioration	Échéance (année) prévue pour présenter l'information prévue
0010	0020	0030	0040	0050	0060

### 4°: Stratégie d'engagement auprès des émetteurs

Périmètre des entreprises concernées par la stratégie d'engagement.	0110	Information présentée	Partie 2.3.2, p. 61				
Présentation de la politique de vote et bilan.	0120	Information présentée	Partie 2.3.2, p. 61				
Bilan de la stratégie d'engagement mise en œuvre, qui peut notamment inclure la part des entreprises avec laquelle l'entité a initié un dialogue, les thématiques couvertes et les actions de suivi de cette stratégie.	0130	Information présentée	Partie 2.3.1, p. 53				
Bilan de la politique de vote, en particulier relatif aux dépôts et votes en assemblée générale de résolutions sur les enjeux environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.	0140	Information présentée	Partie 2.3.2, p. 61				
Décisions prises en matière de stratégie d'investissement, notamment en matière de désengagement sectoriel.	0150	Présence d'information sur l'absence d'informations	Partie 2.2.1, p. 42	Autre	L'année 2023 est une année de transition pour LBP AM et sa filiale TFSA, le rapprochement avec LFDE étant en cours.	Des travaux de convergence des politiques sectorielles sont en cours.	2025

**Note: Dans le cas où l'entité publie un rapport spécifique relatif à sa politique d'engagement actionnarial, ces informations peuvent y être incorporées en faisant référence au présent article.**

L'information prévue est-elle présentée au sein du rapport, le cas contraire une explication est-elle fournie ?	Indiquer les parties et les pages du rapport qui traitent du sujet	Si l'information n'est pas présentée: explication narrative des raisons de l'omission avec présentation du plan d'amélioration			
		Raison de l'omission	Explication narrative de la raison de l'omission	Plan d'amélioration	Échéance (année) prévue pour présenter l'information prévue
0010	0020	0030	0040	0050	0060

**6°: Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris relatifs à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et, le cas échéant, pour les produits financiers dont les investissements sous-jacents sont entièrement réalisés sur le territoire français, sa stratégie nationale bas-carbone mentionnée à l'article L. 222-1 B du code de l'environnement (en cohérence avec le d) du 2 de l'article 4 du Règlement Disclosure - SFDR).**

<p>Un objectif quantitatif à horizon 2030, revu tous les cinq ans jusqu'à horizon 2050. La révision de cet objectif doit s'effectuer au plus tard cinq ans avant son échéance. L'objectif comprend les émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes en valeur absolue ou valeur d'intensité par rapport à un scénario de référence et une année de référence. Il peut être exprimé par la mesure de l'augmentation de température implicite ou par le volume d'émissions de gaz à effet de serre</p>	<p>0190</p>	<p>Information absente sans explication</p>		<p>Absence des données</p>	<p>Jusqu'à l'année 2023, LBP AM - TFSA a défini une trajectoire de décarbonation de ses portefeuilles à horizon 2050, incluant les fonds ouverts et dédiés, en définissant, pour premier point d'étape, l'objectif d'aligner 80 % de ses encours totaux d'ici 2030 sur une trajectoire carbone compatible avec l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris, puis 100 % en 2040.</p> <p>La méthodologie Portfolio Coverage n'est pas assortie d'un standard pour en assurer la transposition, via des méthodologies de simulation, à une expression de l'objectif d'encours alignés sous la forme d'une métrique carbone agrégée.</p>	<p>LBP AM - TFSA n'avait pas adopté l'interprétation récemment communiquée en 2024 de cet indicateur. L'objectif sera de déterminer une échelle de temps plus fine, afin de rendre compte d'un objectif quantitatif revu tous les 5 ans à horizon 2050. LBP AM et TFSA mettent en place une veille active sur le développement méthodologique de l'initiative afin de pouvoir intégrer, lorsque possible, une transposition de la métrique en empreinte ou température.</p>	
--	-------------	---	--	----------------------------	--	---	--

		L'information prévue est-elle présentée au sein du rapport, le cas contraire une explication est-elle fournie ?	Indiquer les parties et les pages du rapport qui traitent du sujet	Si l'information n'est pas présentée: explication narrative des raisons de l'omission avec présentation du plan d'amélioration			
				Raison de l'omission	Explication narrative de la raison de l'omission	Plan d'amélioration	Échéance (année) prévue pour présenter l'information prévue
		0010	0020	0030	0040	0050	0060
Lorsque l'entité utilise une méthodologie interne, des éléments sur celle-ci pour évaluer l'alignement de la stratégie d'investissement avec l'Accord de Paris ou la stratégie nationale bas-carbone	0200	Présence d'explication(s) sur l'absence d'informations	Partie 3.1.3 p. 83	Information non pertinente (pas de méthodologie interne)			N/D
Une quantification des résultats à l'aide d'au moins un indicateur.	0210	Information présentée	Partie 3.1.2, p. 76				
Pour les entités gérant des fonds indiciels, l'information sur l'utilisation des indices de référence "transition climatique" et "Accord de Paris" de l'Union définis par le règlement (UE) 2019/2089 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019.	0220			Information non pertinente pour l'entité (pas de fonds indiciels)			
Le rôle et l'usage de l'évaluation dans la stratégie d'investissement, et notamment la complémentarité entre la méthodologie d'évaluation retenue et les autres indicateurs sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance utilisés plus largement dans la stratégie d'investissement.	0230	Information présentée	Partie 3.1.2, p. 76				

	L'information prévue est-elle présentée au sein du rapport, le cas contraire une explication est-elle fournie ?	Indiquer les parties et les pages du rapport qui traitent du sujet	Si l'information n'est pas présentée: explication narrative des raisons de l'omission avec présentation du plan d'amélioration				
			Raison de l'omission	Explication narrative de la raison de l'omission	Plan d'amélioration	Échéance (année) prévue pour présenter l'information prévue	
	0010	0020	0030	0040	0050	0060	
Les changements intervenus au sein de la stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris, et politique mise en place en vue d'une sortie progressive du charbon et hydrocarbures non-conventionnels en précisant le calendrier de sortie retenu et la part des encours totaux gérés ou détenus couverte par ces politiques.	0240	Information présentée	Partie 3.1.2, p. 76				
Les éventuelles actions de suivi des résultats et des changements intervenus.	0250	Information présentée	Partie 3.1.3 p. 83				
La fréquence de l'évaluation, les dates prévisionnelles de mise à jour et les facteurs d'évolution pertinents retenus	0260	Information présentée	Partie 3.1.1 p. 73				

L'information prévue est-elle présentée au sein du rapport, le cas contraire une explication est-elle fournie ?	Indiquer les parties et les pages du rapport qui traitent du sujet	Si l'information n'est pas présentée: explication narrative des raisons de l'omission avec présentation du plan d'amélioration			
		Raison de l'omission	Explication narrative de la raison de l'omission	Plan d'amélioration	Échéance (année) prévue pour présenter l'information prévue
0010	0020	0030	0040	0050	0060

**7°: Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. L'entité fournit une stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité, en précisant le périmètre de la chaîne de valeur retenu, qui comprend des objectifs fixés à horizon 2030, puis tous les cinq ans, sur les éléments suivants.**

Mesure du respect des objectifs figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée en 1992.	0270	Présence d'explication(s) sur l'absence d'informations	Partie 3.2.1 p.99	Absence des données	LBP AM - TFSA a cartographié la contribution de sa politique aux objectifs de la CBD. Cette dimension ne peut toutefois pas être mesurée. En termes de mesure, un indicateur Biodiversité propriétaire appelé « BRID » permet d'évaluer de manière holistique et qualitative la qualité de la gestion de l'enjeu biodiversité.	Veille active sur le développement de méthodologies d'évaluation quantitative d'impact biodiversité, notamment par la participation à des initiatives de place telles que Finance for Biodiversity Pledge, ou encore par la collaboration avec l'IFD.	Veille continue
Analyse de contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité définis par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.	0280	Information présentée	Partie 2.2, p. 41				
La mention de l'appui sur un indicateur d'empreinte biodiversité et, le cas échéant, la manière dont cet indicateur permet de mesurer le respect des objectifs internationaux liés à la biodiversité.	0290	Information présentée	Partie 2.2, p. 41				

L'information prévue est-elle présentée au sein du rapport, le cas contraire une explication est-elle fournie?	Indiquer les parties et les pages du rapport qui traitent du sujet	Si l'information n'est pas présentée: explication narrative des raisons de l'omission avec présentation du plan d'amélioration			
		Raison de l'omission	Explication narrative de la raison de l'omission	Plan d'amélioration	Échéance (année) prévue pour présenter l'information prévue
0010	0020	0030	0040	0050	0060

**8°: Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques. En cohérence avec l'article 3 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, la publication d'informations sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques comprend notamment les risques physiques, de transition et de responsabilité liés au changement climatique et à la biodiversité et, en particulier.**

Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG, la manière dont les risques sont intégrés au cadre conventionnel de gestion des risques de l'entité, et la manière dont ce processus répond aux recommandations des autorités européennes de surveillance du système européen de surveillance financière.	0300	Information présentée	Partie 3.1.3 p. 83				
Une description des principaux risques ESG pris en compte et analysés, qui comprend pour chacun des risques une caractérisation, une segmentation, une indication des secteurs économiques et zones géographiques concernés par ces risques, une explicitation des critères utilisés.	0310	Information présentée	Partie 3.1.3 p. 83				
Une indication de la fréquence de la revue du cadre de gestion des risques.	0320	Information présentée	Partie 3.1 p. 72				
Un plan d'action visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance pris en compte.	0330	Information présentée	Partie 1.2 p. 11				

		L'information prévue est-elle présentée au sein du rapport, le cas contraire une explication est-elle fournie ?	Indiquer les parties et les pages du rapport qui traitent du sujet	Si l'information n'est pas présentée: explication narrative des raisons de l'omission avec présentation du plan d'amélioration			
				Raison de l'omission	Explication narrative de la raison de l'omission	Plan d'amélioration	Échéance (année) prévue pour présenter l'information prévue
		0010	0020	0030	0040	0050	0060
<p><b>Une estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques ESG identifiés et de la proportion des actifs exposés, et l'horizon de temps associé à ces impacts au niveau de l'entité et des actifs concernés, comprenant l'impact sur la valorisation du portefeuille. Dans le cas où une déclaration d'ordre qualitatif est publiée, l'entité décrit les difficultés rencontrées et les mesures envisagées pour apprécier quantitativement l'impact financier de ces risques.</b></p>	0340	Présence d'explication(s) sur l'absence d'informations	Partie 3.1.2 p. 76	Absence de données	Les estimations quantitatives sont faites sur le volet climatique, cependant l'analyse des risques en place ne permet pas la quantification monétaire sur les sujets de risques liés à la biodiversité et Droits humains, à cause des difficultés méthodologiques pour traduire ces risques en valeur monétaire, et pour agréger les valeurs de manière homogène.	Veille active permettant d'assurer un suivi des avancées méthodologiques et d'identifier meilleures pratiques dans ce domaine.	Veille continue
<p><b>Une indication de l'évolution des choix méthodologiques et des résultats.</b></p>	0350	Information présentée	Partie 3.2.2 p. 100				

## 4.1.11 Liste des produits financiers classifiés Articles 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

Liste des fonds gérés par LBP AM et sa filiale TFSA:

LIBELLÉ FONDS	SFDR	APPROCHE
AeAM Dutch Mortgage Fund	8	Encours ESG
AeAM Dutch Mortgage Fund 2	8	Encours ESG
AEGON EUROPEAN HIGH YIELD BOND FUND	8	Encours ESG
AEGON LEVEN - EQUITY LBP AM	8	Encours ISR
AEGON STRATEGIC GLOBAL BOND FUND I ACC EUR (HEDGED)	8	Encours ESG
ARCELOR 6 MONÉTAIRE	8	Encours ISR
ASSUREURS - CAISSE DES DÉPÔTS RELANCE DURABLE FRANCE - LBP AM COMPARTIMENT TOCQUEVILLE FINANCE	8	Encours ESG
ASSUREURS - CAISSE DES DÉPÔTS RELANCE DURABLE FRANCE - LBP AM DETTE PRIVÉE	8	Encours ESG
AUXIA ASSISTANCE LBP AM	8	Encours ESG
CAPREVAL LBP AM	8	Encours ESG
CARREFOUR PRUDENCE SOLIDAIRE	8	Encours ESG
CMAV LBP AM	8	Encours ESG
CNP LBP AM ABSOLUTE RETURN	8	Encours ESG
CNP LBP AM ISR ACTIONS EURO	9	Encours ISR
CNP TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR	8	Encours ISR
DECISIEL ISR ACTIONS	8	Encours ISR
DECISIEL ISR ACTIONS 70	8	Encours ISR
DECISIEL ISR ACTIONS 70 SOLIDAIRE	8	Encours ISR
DECISIEL ISR DIVERSIFIE	8	Encours ISR
DECISIEL ISR MONÉTAIRE	8	Encours ISR
DECISIEL ISR OBLIGATAIRE	8	Encours ISR

LIBELLÉ FONDS	SFDR	APPROCHE
DYNAMIQUE AL CROISSANCE	8	Encours ESG
ÉCUREUIL RETRAITE 5 ACTION EURO	8	Encours ESG
ERAFP ACTIONS EURO VIII	8	Encours ISR
ERAFP Actions Sm France III	8	Encours ESG
FEDERIS ISR ACTIONS US	8	Encours ISR
FEDERIS ISR EURO	8	Encours ISR
FEDERIS ISR FRANCE	8	Encours ISR
FGV - ACTIONS EUROPE LM	8	Encours ESG
FONDATION MH HANDICAP	8	Encours ESG
FONDS NOV SANTÉ ACTIONS COTÉES ASSUREURS - CAISSE DES DÉPÔTS RELANCE DURABLE FRANCE	8	Encours ESG
HOLDING MH	8	Encours ESG
IMMO DIVERSIFICATION A	8	Encours ISR
LA POSTE ISR ACTIONS 100	8	Encours ISR
LA POSTE ISR ACTIONS 30	8	Encours ISR
LA POSTE ISR ACTIONS 70 SOLIDAIRE	8	Encours ISR
LA POSTE ISR ALLOCATION FLEXIBLE	8	Encours ISR
LA POSTE ISR MONÉTAIRE	8	Encours ISR
LA POSTE ISR OBLIGATIONS	8	Encours ISR
LBP AM 3 MOIS	8	Encours ESG
LBP AM 80 PEA HORIZON DÉCEMBRE 2025	8	Encours ESG
LBP AM 90 HORIZON DÉCEMBRE 2027	8	Encours ISR

LIBELLÉ FONDS	SFDR	APPROCHE
LBP AM 90 HORIZON DÉCEMBRE 2028	8	Encours ISR
LBP AM 90 HORIZON JUILLET 2027	8	Encours ISR
LBP AM 90 HORIZON JUILLET 2028	8	Encours ISR
LBP AM 90 HORIZON MARS 2028	8	Encours ISR
LBP AM ACTIONS PEA ÉMERGENTS	8	Encours ESG
LBP AM ACTIONS PEA US	8	Encours ESG
LBP AM APOLLINE CONVERTIBLES INTERNATIONALES	8	Encours ESG
LBP AM CAVAMAC CONVERTIBLES	8	Encours ESG
LBP AM DIVERSIFIE MT	8	Encours ESG
LBP AM EUROPEAN RESPONSIBLE INFRASTRUCTURE DEBT FUND	8	Encours ESG
LBP AM INFLATION FLEXIBLE	8	Encours ISR
LBP AM INFRASTRUCTURE DEBT CLIMATE IMPACT FUND	9	Encours ESG
LBP AM ISR ABSOLUTE RETURN CONVERTIBLES	8	Encours ISR
LBP AM ISR ABSOLUTE RETURN CREDIT	8	Encours ISR
LBP AM ISR Absolute Return Taux	8	Encours ISR
LBP AM ISR ACTIONS 80	8	Encours ISR
LBP AM ISR ACTIONS AMÉRIQUE	8	Encours ISR
LBP AM ISR ACTIONS ASIE	8	Encours ISR
LBP AM ISR ACTIONS CROISSANCE CHINE	8	Encours ISR
LBP AM ISR ACTIONS DIVERSIFIE	8	Encours ISR
LBP AM ISR ACTIONS DIVIDENDES EURO	8	Encours ISR
LBP AM ISR ACTIONS ÉMERGENTS	8	Encours ISR
LBP AM ISR ACTIONS EURO FOCUS ÉMERGENT	8	Encours ISR
LBP AM ISR ACTIONS EURO LARGE CAP	8	Encours ISR

LIBELLÉ FONDS	SFDR	APPROCHE
LBP AM ISR ACTIONS EURO MIN VOL	8	Encours ISR
LBP AM ISR ACTIONS EUROMONDE	8	Encours ISR
LBP AM ISR ACTIONS EUROPE	8	Encours ISR
LBP AM ISR ACTIONS EUROPE 50	8	Encours ISR
LBP AM ISR ACTIONS EUROPE MONDE	8	Encours ISR
LBP AM ISR ACTIONS EX-EURO	8	Encours ISR
LBP AM ISR ACTIONS FOCUS EURO	8	Encours ISR
LBP AM ISR ACTIONS FOCUS EUROPE	8	Encours ISR
LBP AM ISR ACTIONS FOCUS FRANCE	8	Encours ISR
LBP AM ISR ACTIONS FRANCE	8	Encours ISR
LBP AM ISR ACTIONS HORIZON	8	Encours ISR
LBP AM ISR ACTIONS JAPON	8	Encours ISR
LBP AM ISR ACTIONS MONDE	8	Encours ISR
LBP AM ISR ACTIONS SMALL CAP EURO	8	Encours ISR
LBP AM ISR ACTIONS SOLIDAIRE	8	Encours ISR
LBP AM ISR ACTIONS US	8	Encours ISR
LBP AM ISR ACTIONS USA 500	8	Encours ISR
LBP AM ISR AVENIR ÉPARGNE	8	Encours ISR
LBP AM ISR AVENIR EURO	8	Encours ISR
LBP AM ISR BONDS FLEXIBLE	8	Encours ISR
LBP AM ISR CONVERTIBLES EUROPE	8	Encours ISR
LBP AM ISR CONVERTIBLES MONDE	8	Encours ISR
LBP AM ISR CONVERTIBLES OPPORTUNITÉS	8	Encours ISR
LBP AM ISR DETTES FINANCIÈRES FLEXIBLE	8	Encours ISR

LIBELLÉ FONDS	SFDR	APPROCHE
LBP AM ISR DIVERSIFIE	8	Encours ISR
LBP AM ISR DIVERSIFIE PLUS	8	Encours ISR
LBP AM ISR MULTI ACTIONS ÉMERGENTS	8	Encours ISR
LBP AM ISR MULTI ACTIONS EURO	8	Encours ISR
LBP AM ISR MULTI ACTIONS MONDE	8	Encours ISR
LBP AM ISR MULTI ACTIONS POTENTIEL	8	Encours ISR
LBP AM ISR OBLI FÉVRIER 2029	8	Encours ISR
LBP AM ISR OBLI JUILLET 2026	8	Encours ISR
LBP AM ISR OBLI MARS 2028	8	Encours ISR
LBP AM ISR OBLI NOVEMBRE 2028	8	Encours ISR
LBP AM ISR PRO ACTIONS EURO	8	Encours ISR
LBP AM ISR PRO ALTO	8	Encours ISR
LBP AM ISR PRO RENDEMENT GLOBAL	8	Encours ISR
LBP AM ISR PROFIL 25	8	Encours ISR
LBP AM ISR PROFIL 50	8	Encours ISR
LBP AM ISR PROTECT 80-85 MAI 2028	8	Encours ISR
LBP AM ISR PROTECT 80-85 SEPTEMBRE 2028	8	Encours ISR
LBP AM ISR STRATEGIE PEA 1	8	Encours ISR
LBP AM ISR STRATEGIE PEA 2	8	Encours ISR
LBP AM ISR TAUX	8	Encours ISR
LBP AM ISR TOTAL RETURN CREDIT	8	Encours ISR
LBP AM MID CAP SENIOR DEBT	9	Encours ESG
LBP AM RESPONSABLE ACTIONS EURO	8	Encours ISR
LBP AM RETRAITE PROTEGEE 85	8	Encours ISR

LIBELLÉ FONDS	SFDR	APPROCHE
LBP AM SRI HUMAN RIGHTS	8	Encours ISR
LBP AM TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - COMPARTIMENT INFRASTRUCTURE TE	8	Encours ESG
LBP AM VOIE LACTEE	8	Encours ISR
MANDAT UNMI	8	Encours ESG
MH AGIRC-ARRCO FG	8	Encours ISR
MH AGIRC-ARRCO FS	8	Encours ISR
MH AGIRC-ARRCO RT	8	Encours ISR
MH INNOVATION SANTÉ	8	Encours ESG
MH TOCQUEVILLE CONVICTIONS ISR	8	Encours ISR
MHP AG LBP AM	8	Encours ISR
MHP EDITION LBP AM	8	Encours ESG
MHP PERE LBP AM	8	Encours ESG
MHRS AG LBP AM	8	Encours ESG
MHRS MICHELIN LBP AM	8	Encours ESG
MHRS SOCGEN LBP AM	8	Encours ESG
MONTPARNASSE DEBT FUND 2 - COMPARTIMENT INFRASTRUCTURE	8	Encours ESG
MONTPARNASSE DEBT FUND 2 - COMPARTIMENT REAL ESTATE	8	Encours ESG
MUTUELLE ALLASSO	8	Encours ESG
MUTUELLE MH LBP AM	8	Encours ESG
QUATREM LBP AM	8	Encours ESG
ROPS - OBLIGATIONS CONVERTIBLES EUROPE 1	8	Encours ESG
SOREA ISR ACTIONS EURO	8	Encours ISR

LIBELLÉ FONDS	SFDR	APPROCHE
SOREA ISR CROISSANCE	8	Encours ISR
SOREA ISR DYNAMIQUE ET SOLIDAIRE	8	Encours ISR
SOREA ISR MONÉTAIRE	8	Encours ISR
SOREA ISR OBLIGATIONS	8	Encours ISR
SOREA OBLIGATIONS	8	Encours ISR
TOCQUEVILLE BIODIVERSITY ISR	9	Encours ISR
TOCQUEVILLE CROISSANCE EURO ISR	8	Encours ISR
TOCQUEVILLE CROISSANCE EUROPE ISR	8	Encours ISR
TOCQUEVILLE DIVIDENDE ISR	8	Encours ISR
TOCQUEVILLE ENVIRONNEMENT ISR	9	Encours ISR
TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR	8	Encours ISR
TOCQUEVILLE FINANCE ISR	8	Encours ISR
TOCQUEVILLE FOCUS CROISSANCE EUROPE ISR	8	Encours ISR
TOCQUEVILLE FRANCE ISR	8	Encours ISR

LIBELLÉ FONDS	SFDR	APPROCHE
TOCQUEVILLE GLOBAL CLIMATE CHANGE ISR	9	Encours ISR
TOCQUEVILLE GLOBAL TECH ISR	8	Encours ISR
TOCQUEVILLE MEGATRENDS ISR	8	Encours ISR
TOCQUEVILLE MID CAP EURO ISR	8	Encours ISR
TOCQUEVILLE PME	8	Encours ESG
TOCQUEVILLE SILVER AGE ISR	8	Encours ISR
TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR	8	Encours ISR
TOCQUEVILLE TECHNOLOGY ISR	8	Encours ISR
TOCQUEVILLE VALUE AMÉRIQUE ISR	8	Encours ISR
TOCQUEVILLE VALUE EURO ISR	8	Encours ISR
TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR	8	Encours ISR
TONI ACTIONS ISR 100	8	Encours ISR
TUTELAIRE ACTIONS ISR	9	Encours ISR
VIVACCIO ISR ACTIONS	8	Encours ISR

# 4.2 Informations issues des dispositions de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019

## 4.2.1 Introduction

**LBP AM (LEI: 9695005YEKXREPY54B44) prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de LBP AM et de sa filiale, à savoir Tocqueville Finance (LEI: 969500LQ9LBGQZMTVX93)**

La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

L'identification, la hiérarchisation et la gestion des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité reposent sur un ensemble d'outils, de politiques et de procédures complémentaires.

Elle repose en premier lieu sur des politiques transversales aux SGP, destinées à traiter chaque thématique de manière holistique. Ces politiques précisent, sur chaque thématique de durabilité dont elles sont l'objet, le traitement à apporter en matière de règles d'exclusion, de sélection, d'engagement et de vote et se traduisent ainsi en actes de gestion. Des informations complémentaires sur l'élaboration et l'impact de ces politiques transversales sont disponibles à la section « Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité » ci-dessous.

En complément de ces politiques, l'application des exigences du label ISR français relatives à la sélection des titres à l'ensemble des fonds ouverts éligibles, sur la base des notes ESG établies par la méthodologie propriétaire GREaT, permet une prise en compte holistique des impacts négatifs des investissements sur les facteurs de durabilité. Il convient de noter que cette approche n'est pas destinée à dresser des objectifs

quantitatifs indépendants sur chaque thématique de durabilité qui seraient établis existante. Cette notation agrégée vise en effet à donner aux gérants une information sur la performance ESG générale des entreprises, dans l'optique de respecter les critères d'exclusion ou d'amélioration de note du portefeuille fixés par le label ISR français. Ainsi, les entreprises causant des impacts négatifs significatifs auront tenance à être exclues ou sous pondérées dans les portefeuilles labélisés. Des informations complémentaires sur la méthodologie de notation GREaT sont disponibles à la section « Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité » ci-dessous.

Enfin, les fonds en gestion titres vifs ayant obtenu le label ISR français sont dotés de deux indicateurs de performance ESG renforçant la prise en compte des principales incidences négatives des décisions d'investissement.

Des informations complémentaires sur ces indicateurs sont disponibles à la section « Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité » ci-dessous.

La section « Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité » ci-dessous fournit une quantification des principales incidences négatives des décisions d'investissement de LBP AM - TFSA sur la base des indicateurs définis dans le règlement délégué au RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Le tableau présente également l'impact des différentes politiques et outils mentionnés ci-dessus sur chacun des indicateurs. Des précisions sur les hypothèses et les choix opérés pour le calcul des indicateurs sont données en en-tête du tableau.

## 4.2.2 Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

LBP AM - TFSA a fait le choix de distinguer les actifs listés des actifs réels et cotés compte-tenu de la nature sensiblement différente des actifs considérés. Ainsi, pour chaque indicateur, LBP AM - TFSA a produit un reporting pour les actifs listés d'une et un reporting pour les actifs réels et privés d'autre part. Les encours considérés sont les suivants :

- Actifs listés : 58 milliards d'euros ;
- Actifs réels et privés – infrastructure et corporate : 2,5 milliards d'euros ;
- Actifs réels et privés – immobilier : 1,3 milliards d'euros.

S'agissant des données relatives aux actifs listés, LBP AM et TFSA ont appelé à plusieurs fournisseurs pour le calcul des indicateurs d'incidences négatives : Clarity AI, ISS ESG, London Stock Exchange, Moody's ESG, MSCI. Les données fournies sont en parties constituées de données estimées mais LBP AM - TFSA n'a pas été en mesure d'avoir une répartition entre les données reportées par les entreprises et les données estimées pour cet exercice. S'agissant des données manquantes, et sauf mention contraire dans la colonne « explications », LBP AM - TFSA a fait le choix méthodologique de remplacer les valeurs manquantes de l'actif éligible par la moyenne observée sur les actifs couverts, à l'exception des calculs portant sur l'exposition de l'encours total. Les titres non éligibles sont considérés comme n'ayant pas d'impact (i.e. 0). Cette approche peut impliquer une surestimation ou une sous-estimation de la valeur de l'indicateur.

Une autre approche envisagée aurait consisté à attribuer une valeur nulle aux données manquantes, ce qui aurait impliqué une sous-estimation systématique et potentiellement significative des impacts négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

Les valeurs affichées sont donc à considérer avec prudence, leur qualité devrait progresser avec l'amélioration du reporting des émetteurs.

À des fins de transparence, LBP AM - TFSA fournit la part de l'actif éligible ainsi que la couverture sur l'actif éligible afin que le lecteur puisse reconstruire la valeur sur le périmètre des données disponibles. S'agissant des données relatives aux actifs de dette privée, LBP AM - TFSA a cherché à obtenir l'information directement auprès des contreparties. Cependant, la collecte des données pour les investissements déjà contractualisés est rendue difficile par le fait que les contreparties n'ont pas d'obligation contractuelle de fournir l'information. LBP AM - TFSA fournit ses meilleurs efforts pour intégrer un reporting systématique dans ses nouveaux contrats de financement. Pour cette catégorie d'actifs, LBP AM - TFSA a fait le choix de calculer les PAIs uniquement à partir des données disponibles et de ne pas faire d'estimation sur les données manquantes, le faible nombre de données disponibles et la forte spécificité de chaque investissement ne rendant pas possible la réalisation d'estimations pertinentes. Les PAIs sont donc exprimés sur l'actif couvert.

Le tableau suivant résume la liste des PAI suivi par LBP AM - TFSA:

APPLICATION	THÈME	INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ	NUMÉRO PAI
Investissement dans des sociétés	<b>Émissions de gaz à effet de serre</b>	Émissions de GES (niveaux 1, 2, 3)	1
		Empreinte carbone	2
		Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	3
		Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	4
		Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	5
		Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	6
	<b>Biodiversité</b>	Activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles sur le plan de la biodiversité	7
	<b>Eau</b>	Rejets dans l'eau	8
	<b>Déchets</b>	Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	9
	<b>Les questions sociales et de personnel</b>	Violations des principes du Pacte Mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	10
		Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	11
		Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	12
		Mixité au sein des organes de gouvernance	13
		Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	14
Investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux	<b>Environnement</b>	Intensité de GES	15
	<b>Social</b>	Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	16
Investissements dans des actifs immobiliers	<b>Combustibles fossiles</b>	Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	17
	<b>Efficacité énergétique</b>	Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	18

## 4.2.3 Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique

Annexe G – Description des principales incidences sur les facteurs de durabilité (Annexe 1 du règlement (UE) 2022/1288)  
Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

Tableau 1.1

	INCIDENCE 2022	INCIDENCE 2023	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
<b>Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement</b>				
<b>Émissions de gaz à effet de serre</b>				
<b>1. Émissions de GES</b>				
<b>Émissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub></b>	1 925 525 TCO <sub>2</sub> éq	1 794 261 TCO <sub>2</sub> éq	Actif éligible: 74%, Couverture sur actif éligible : 94% (1 683 132 TCO <sub>2</sub> éq calculés)	<p><b>Stratégie net 0:</b> déployée dans le cadre de l'engagement de LBP AM - TFSA auprès de la Net Zero Asset Managers Initiative (NZAMI). Cette stratégie vise l'alignement des investissements de la société sur une trajectoire 1,5°C, en prenant comme référence le scénario P2 du GIEC. Cette ambition s'est matérialisée en 2022 par un engagement de la société à atteindre un alignement « net 0 » pour 80% des encours sous gestion à horizon 2030.</p> <p><b>Engagement actionnarial:</b> en accord avec son ambition de transition, LBP AM - TFSA mène une politique d'engagement active auprès des entreprises pour les inciter à initier ou accélérer la transition de leur modèle d'affaires. Afin d'atteindre ses objectifs, LBP AM - TFSA encourage les entreprises à: Formaliser des plans de transition robustes, permettant de déployer une stratégie de transition transparente et crédible, afin d'aligner dans la durée leurs activités et pratiques sur un scénario permettant de plafonner le réchauffement à 1,5°C. Consulter régulièrement leurs actionnaires sur ce plan de transition et sur son exécution, en particulier par le biais de résolutions climatiques dédiées soumises au vote en assemblée générale, communément appelées résolutions « Say-on-Climat ». Elles permettent aux actionnaires de se prononcer spécifiquement sur la stratégie et les objectifs de transition énergétique des sociétés, et sur son exécution au cours d'un exercice. Évalue, réduise et reporte son exposition aux risques climatiques physiques et de transition, en particulier en appliquant le cadre de reporting de la TCFD. Ces attentes sont applicables à tous les secteurs et sont déployées avec une attention et priorisation particulière sur les secteurs dit « à enjeu ». Elles sont ainsi articulées et déclinées dans deux politiques sectorielles: le pétrole et le gaz ainsi que le charbon. En application de cette politique, LBP AM - TFSA a participé à la "Science-Based Targets Campaign", organisée par le Carbon Disclosure Project (CDP) et ciblant plus d'un millier d'entreprises en vue d'obtenir un engagement de leur part sur la transition de leur activité auprès de la Science-Based Target Initiative. Par ailleurs, LBP AM encourage activement la soumission par les entreprises de leurs stratégies climat au vote des actionnaires pour lesquelles elle a établi des exigences spécifiques (renvoi politique de vote Say-on-Climat). Lorsque cela apparaît nécessaire, LBP AM et TFSA peuvent également participer au dépôt de résolutions. Ainsi, LBP AM et TFSA ont déposé et porté à l'ordre du jour de l'AG de TotalEnergies une résolution « Say-on-Climat » en 2020, ont déposé trois résolutions climatiques, retirées par suite d'engagements satisfaisants des entreprises, lors des AG de Engie en 2021 et de HSBC et TotalEnergies en 2022. Enfin, LBP AM et TFSA ont déposé une nouvelle résolution à l'assemblée générale 2023 d'Engie.</p> <p><b>Politique de vote:</b> le soutien de LBP AM et de TFSA aux plans climats soumis au vote des actionnaires est conditionné par les éléments suivants: le plan contient des objectifs précis de réduction des émissions des GES à court et à long terme; le plan est aligné avec la trajectoire donnée par l'Accord de Paris sur le climat; la rémunération variable des dirigeants intègre des critères extra-financiers alignés sur les objectifs annoncés. Le conseil d'administration s'engage à consulter les actionnaires de manière régulière (au moins tous les 3 ans). Note ESG des émetteurs utilisée pour la sélection des titres en portefeuille: la note attribuée aux émetteurs sur la base de la méthodologie d'analyse propriétaire GREaT intègre un critère relatif à leurs procédures pour mesurer et réduire leurs émissions carbone sur toute leur chaîne de valeur.</p>

	INCIDENCE 2022	INCIDENCE 2023	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
Émissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub>	525 091 TCO <sub>2</sub> éq	570 926 TCO <sub>2</sub> éq	Actif éligible: 74%, couverture actif éligible: 94% (535 565 TCO <sub>2</sub> éq calculés)	<p><b>Stratégie net 0:</b> déployée dans le cadre de l'engagement de LBP AM - TFSA auprès de la Net Zero Asset Managers Initiative (NZAMI). Cette stratégie vise l'alignement des investissements de la société sur une trajectoire 1,5°C, en prenant comme référence le scénario P2 du GIEC. Cette ambition s'est matérialisée en 2022 par un engagement de la société à atteindre un alignement « net 0 » pour 80% des encours sous gestion à horizon 2030.</p> <p><b>Engagement actionnarial:</b> en accord avec son ambition de transition, LBP AM - TFSA mène une politique d'engagement active auprès des entreprises pour les inciter à initier ou accélérer la transition de leur modèle d'affaires. Afin d'atteindre ses objectifs, LBP AM - TFSA encourage les entreprises à: Formaliser des plans de transition robustes, permettant de déployer une stratégie de transition transparente et crédible, afin d'aligner dans la durée leurs activités et pratiques sur un scénario permettant de plafonner le réchauffement à 1,5°C. Consulter régulièrement leurs actionnaires sur ce plan de transition et sur son exécution, en particulier par le biais de résolutions climatiques dédiées soumises au vote en assemblée générale, communément appelées résolutions « Say-on-Climate ». Elles permettent aux actionnaires de se prononcer spécifiquement sur la stratégie et les objectifs de transition énergétique des sociétés, et sur son exécution au cours d'un exercice. Évalue, réduise et reporte son exposition aux risques climatiques physiques et de transition, en particulier en appliquant le cadre de reporting de la TCFD.</p> <p>Ces attentes sont applicables à tous les secteurs et sont déployées avec une attention et priorisation particulière sur les secteurs dit « à enjeux ». Elles sont ainsi articulées et déclinées dans deux politiques sectorielles: le pétrole et le gaz ainsi que le charbon. En application de cette politique, LBP AM - TFSA a participé à la "Science-Based Targets Campaign", organisée par le Carbon Disclosure Project (CDP) et ciblant plus d'un milliard d'entreprises en vue d'obtenir un engagement de leur part sur la transition de leur activité auprès de la Science-Based Target Initiative.</p> <p>Par ailleurs, LBP AM - TFSA encourage activement la soumission par les entreprises de leurs stratégies climat au vote des actionnaires pour lesquelles elle a établi des exigences spécifiques (renvoi politique de vote Say-on-Climate). Lorsque cela apparaît nécessaire, LBP AM - TFSA peut également participer au dépôt de résolutions. Ainsi, LBP AM - TFSA a déposé et porté à l'ordre du jour de l'AG de TotalEnergies une résolution « Say-on-Climate » en 2020, a déposé trois résolutions climatiques, retirées par suite d'engagements satisfaisants des entreprises, lors des AG de Engie en 2021 et de HSBC et TotalEnergies en 2022 Enfin, LBP AM et TFSA ont déposé une nouvelle résolution à l'assemblée générale 2023 d'Engie.</p> <p><b>Note ESG des émetteurs utilisée pour la sélection des titres en portefeuille:</b> la note attribuée aux émetteurs sur la base de la méthodologie d'analyse propriétaire GREaT intègre un critère relatif à leurs procédures pour mesurer et réduire leurs émissions carbonées sur toute leur chaîne de valeur.</p> <p><b>Indicateur de mesure - intégration ESG:</b> l'empreinte carbone du fonds sur l'ensemble des émissions (scope 1, 2 et 3) est calculée pour chaque fonds et mise à disposition des gérants.</p>

	INCIDENCE 2022	INCIDENCE 2023	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
Émissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub>	26 775 184 TCO <sub>2</sub> éq	25 807 323 TCO <sub>2</sub> éq	Actif éligible: 74% Couverture sur l'actif éligible: 88%	<p><b>Stratégie net 0:</b> déployée dans le cadre de l'engagement de LBP AM - TFSA auprès de la Net Zero Asset Managers Initiative (NZAMI). Cette stratégie vise l'alignement des investissements de la société sur une trajectoire 1,5°C, en prenant comme référence le scénario P2 du GIEC. Cette ambition s'est matérialisée en 2023 par un engagement de la société à atteindre un alignement « net 0 » pour 80% des encours sous gestion à horizon 2030.</p> <p><b>Engagement actionnarial:</b> En accord avec son ambition de transition, LBP AM - TFSA mène une politique d'engagement active auprès des entreprises pour les inciter à initier ou accélérer la transition de leur modèle d'affaires. Afin d'atteindre ses objectifs, LBP AM - TFSA encourage les entreprises à: Formaliser des plans de transition robustes, permettant de déployer une stratégie de transition transparente et crédible, afin d'aligner dans la durée leurs activités et pratiques sur un scénario permettant de plafonner le réchauffement à 1,5°C.</p> <p>Consulter régulièrement leurs actionnaires sur ce plan de transition et sur son exécution, en particulier par le biais de résolutions climatiques dédiées soumises au vote en assemblée générale, communément appelées résolutions « Say-on-Climate ». Elles permettent aux actionnaires de se prononcer spécifiquement sur la stratégie et les objectifs de transition énergétique des sociétés, et sur son exécution au cours d'un exercice. Évalue, réduise et reporte son exposition aux risques climatiques physiques et de transition, en particulier en appliquant le cadre de reporting de la TCFD. Ces attentes sont applicables à tous les secteurs et sont déployées avec une attention et priorisation particulière sur les secteurs dit « à enjeux ». Elles sont ainsi articulées et déclinées dans deux politiques sectorielles: le pétrole et le gaz ainsi que le charbon. En application de cette politique, LBP AM - TFSA a participé à la "Science-Based Targets Campaign", organisée par le Carbon Disclosure Project (CDP) et ciblant plus d'un millier d'entreprises en vue d'obtenir un engagement de leur part sur la transition de leur activité auprès de la Science-Based Target Initiative. Par ailleurs, LBP AM - TFSA encourage activement la soumission par les entreprises de leurs stratégies climat au vote des actionnaires pour lesquelles elle a établi des exigences spécifiques (renvoi politique de vote Say-on-Climate). Lorsque cela apparaît nécessaire, LBP AM et TFSA peuvent également participer au dépôt de résolutions. Ainsi, LBP AM et TFSA ont déposé et porté à l'ordre du jour de l'AG de TotalEnergies une résolution « Say-on-Climate » en 2020, a déposé trois résolutions climatiques, retirées par suite d'engagements satisfaisants des entreprises, lors des AG de Engie en 2021 et de HSBC et TotalEnergies en 2022. Enfin, LBP AM et TFSA ont déposé une nouvelle résolution à l'assemblée générale 2023 d'Engie.</p>

	INCIDENCE 2022	INCIDENCE 2023	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
<b>2. Empreinte carbone</b>				
<b>Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub> par millions d'euros investis</b>	467 TCO <sub>2</sub> éq par M€ investi	520 TCO <sub>2</sub> éq par M€ investi	Actif éligible: 74%  Couverture sur l'actif éligible: 88%  La couverture de l'indicateur a fortement augmenté (72% en N-1), ce qui explique en partie cette hausse de l'empreinte carbone	<b>Stratégie net 0:</b> déployée dans le cadre de l'engagement de LBP AM - TFSA auprès de la Net Zero Asset Managers Initiative (NZAMI). Cette stratégie vise l'alignement des investissements de la société sur une trajectoire 1,5°C, en prenant comme référence le scénario P2 du GIEC. Cette ambition s'est matérialisée en 2022 par un engagement de la société à atteindre un alignement « net 0 » pour 80% des encours sous gestion à horizon 2030 Indicateur de performance appliqué à certains fonds: certains fonds ayant obtenu le label ISR français sont dotés d'un indicateur de performance mesurant les émissions de CO <sub>2</sub> attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO <sub>2</sub> par millions d'euros investis et couvre les émissions de scope 1 et 2. Le fonds doit obtenir un meilleur score que son indice de référence ou son univers d'analyse ESG défini pour appliquer les critères de sélectivité du label ISR français. L'utilisation de cet indicateur est indiquée dans l'annexe SFDR au prospectus des fonds concernés. Indicateur de mesure - intégration ESG: l'empreinte carbone du fonds sur l'ensemble des émissions (scopes 1, 2 et 3) est calculée pour chaque fonds et mise à disposition des gérants
<b>3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements</b>				
<b>Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements en tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub> par millions d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements</b>	1190 TCO <sub>2</sub> éq par M€ de CA	1122 TCO <sub>2</sub> éq par M€ investi	Actif éligible: 74%  Couverture sur l'actif éligible: 90%	<b>Stratégie net 0:</b> déployée dans le cadre de l'engagement de LBP AM - TFSA auprès de la Net Zero Asset Managers Initiative (NZAMI). Cette stratégie vise l'alignement des investissements de la société sur une trajectoire 1,5°C, en prenant comme référence le scénario P2 du GIEC. Cette ambition s'est matérialisée en 2022 par un engagement de la société à atteindre un alignement « net 0 » pour 80% des encours sous gestion à horizon 2030.  <b>Engagement actionnarial:</b> en accord avec son ambition de transition, LBP AM - TFSA mène une politique d'engagement active auprès des entreprises pour les inciter à initier ou accélérer la transition de leur modèle d'affaires.  <b>Afin d'atteindre ses objectifs, LBP AM - TFSA encourage les entreprises à:</b> Formaliser des plans de transition robustes, permettant de déployer une stratégie de transition transparente et crédible, afin d'aligner dans la durée leurs activités et pratiques sur un scénario permettant de plafonner le réchauffement à 1,5°C. Consulter régulièrement leurs actionnaires sur ce plan de transition et sur son exécution, en particulier par le biais de résolutions climatiques dédiées soumises au vote en assemblée générale, communément appelées résolutions « Say-on-Climate ». Elles permettent aux actionnaires de se prononcer spécifiquement sur la stratégie et les objectifs de transition énergétique des sociétés, et sur son exécution au cours d'un exercice. Évalue, réduit et reporte son exposition aux risques climatiques physiques et de transition, en particulier en appliquant le cadre de reporting de la TCFD. Ces attentes sont applicables à tous les secteurs et sont déployées avec une attention et priorisation particulière sur les secteurs dit « à enjeux ». Elles sont ainsi articulées et déclinées dans deux politiques sectorielles: le pétrole et le gaz ainsi que le charbon. En application de cette politique, LBP AM et TFSA ont participé à la "Science-Based Targets Campaign", organisée par le Carbon Disclosure Project (CDP) et ciblant plus d'un millier d'entreprises en vue d'obtenir un engagement de leur part sur la transition de leur activité auprès de la Science-Based Target Initiative. Par ailleurs, LBP AM - TFSA encourage activement la soumission par les entreprises de leurs stratégies climat au vote des actionnaires pour lesquelles elle a établi des exigences spécifiques (renvoi politique de vote Say-on-Climate) Lorsque cela apparaît nécessaire, LBP AM et TFSA peuvent également participer au dépôt de résolutions. Ainsi, LBP AM et TFSA ont déposé et porté à l'ordre du jour de l'AG de TotalEnergies une résolution « Say-on-Climate » en 2020, a déposé trois résolutions climatiques, retirées par suite d'engagements satisfaisants des entreprises, lors des AG de Engie en 2021 et de HSBC et Total s en 2022. Enfin, LBP AM et TFSA ont déposé une nouvelle résolution à l'assemblée générale 2023 d'Engie.  <b>Indicateur de mesure - intégration ESG:</b> l'intensité carbone du fonds sur l'ensemble des émissions (scopes 1, 2 et 3) est calculée pour chaque fonds et mise à disposition des gérants.

INCIDENCE 2022	INCIDENCE 2023	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
<b>4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles</b>			
<p><b>Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles</b></p>	<p>5%</p>	<p>Montant investi dans le charbon : 1 925 076 286€</p> <p>Montant investi dans le pétrole et gaz : 2 156 841 865€</p> <p>La variation à la hausse s'explique par deux facteurs méthodologiques : %:</p> <p>Augmentation de la part d'action dans l'AUM total (vs obligatoire notamment souverain)</p> <p>Usage d'un nouveau fournisseur de données, Clarity, qui augmente fortement la part des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (+616 455 778€) par rapport au précédent fournisseur</p>	<p><b>Politique d'exclusion - Charbon:</b> exclusion des émetteurs des secteurs miniers et de la production d'électricité qui ne sont pas engagés sur une sortie du charbon dans des délais compatibles avec les recommandations du GIEC pour limiter le réchauffement global à 1,5°C. Sur le reste de la chaîne de valeur (fournisseurs de services en amont et en aval), exclusion des émetteurs qui génèrent plus de 20% de leur chiffre d'affaires en lien avec le charbon thermique.</p> <p><b>Politique d'exclusion - Pétrole et gaz:</b> exclusion des entreprises du secteur ne démontrant pas d'engagement stratégique minimum vers une transition énergétique, au regard des trajectoires d'évolution des émissions établies par le scénario NZ2050. La politique sectorielle de LBP AM et TFSA établit également une liste d'exclusion des sociétés intervenant dans l'exploration, la production, le stockage et la distribution de pétrole et de gaz qui sont exposés de manière significative aux énergies non conventionnelles (20% du CA).</p> <p><b>Stratégie net 0:</b> déployée dans le cadre de l'engagement de LBP AM - TFSA auprès de la Net Zero Asset Managers Initiative (NZAMI). Cette stratégie vise l'alignement des investissements de la société sur une trajectoire 1,5°C, en prenant comme référence le scénario P2 du GIEC. Cette ambition s'est matérialisée en 2022 par un engagement de la société à atteindre un alignement « net 0 » pour 80% des encours sous gestion à horizon 2030, couvrant notamment les secteurs des combustibles fossiles pour lesquels l'objectif est fixé à 100% d'alignement à cette échéance.</p> <p><b>Engagement actionnarial – Charbon:</b> LBP AM et TFSA engagent les entreprises ayant formalisé un engagement de sortie du charbon thermique lorsque celui-ci n'est pas aligné avec les recommandations scientifiques afin de les inciter à revoir l'échéancier de leur plan. Le maintien du titre en portefeuille est décidé à l'issue de l'année civile.</p> <p><b>Engagement actionnarial – Pétrole et gaz:</b> en accord avec sa stratégie net 0, LBP AM - TFSA mène une politique d'engagement actionnarial exigeant avec les entreprises du secteur pétrolier visant l'établissement et la publication de stratégies de transition énergétique vers la neutralité carbone claires, crédibles et alignées avec les scénarii climatiques et énergétiques permettant de plafonner le réchauffement à 1,5°C, en ayant recours en priorité à des moyens permanents, les plus rapidement disponibles et les moins coûteux. Les stratégies doivent porter sur tous les scopes d'émissions et doivent notamment adapter le pilotage des investissements (capex, M&amp;A) à l'enjeu de concentrer les investissements dans les champs existants et les moins émissifs. L'objectif est d'éviter d'accroître le risque d'actifs ensablés ou de déclin d'activités régionales et des sociétés investies dans les énergies fossiles, et le cas échéant, en fonction du coût d'exploitation des actifs et du positionnement dans la chaîne de valeurs, d'éviter d'accroître le risque d'actifs ensablés ou de déclin d'activités commerciales émissives qui résulteraient d'une transition énergétique réussie, telle que préconisée par le GIEC. Elle devra également permettre de maîtriser les risques physiques liés issus du changement climatique, les risques pour la biodiversité issus de leurs opérations et les risques sociaux de leur stratégie. Dans le cadre de cette stratégie, LBP AM et TFSA ont déposé et porté à l'ordre du jour de l'AG de TotalEnergies une résolution « Say-on-Climate » en 2020, une seconde à l'AG de 2022, retirée par suite d'engagements satisfaisants de la part de l'entreprise. Enfin, LBP AM et TFSA ont déposé une nouvelle résolution à l'assemblée générale 2023 de TotalEnergies.</p> <p><b>Politique de vote:</b> les soutiens de LBP AM et de TFSA aux plans climats soumis au vote des actionnaires sont conditionnés par les éléments suivants: le plan contient des objectifs précis de réduction des émissions des GES à court et à long terme; le plan est aligné avec la trajectoire donnée par l'Accord de Paris sur le climat; la rémunération variable des dirigeants intègre des critères extra-financiers alignés sur les objectifs annoncés; le conseil d'administration s'engage à consulter les actionnaires de manière régulière (au moins tous les 3 ans)</p>

	INCIDENCE 2022	INCIDENCE 2023	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
<b>5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable</b>				
<b>Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie</b>	Énergie consommée: 63,5%	Énergie consommée: 59%	Actif éligible: 74% Couverture sur l'actif éligible: 65%  La valeur présentée est calculée sur l'actif éligible couvert uniquement (i.e. pas d'estimation sur les valeurs manquantes)	<b>Note ESG des émetteurs utilisée pour la sélection des titres en portefeuille:</b> la note attribuée aux émetteurs sur la base de la méthodologie d'analyse propriétaire GREaT intègre un critère relatif à leur stratégie relative à la consommation d'énergie et aux émissions dues à leur consommation d'énergie. Sont notamment considérées: les choix et évolutions technologiques; l'utilisation d'énergies renouvelables; la gestion des émissions atmosphériques liées à la consommation d'énergie.
<b>6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique</b>				
<b>Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique</b>	Secteur B: 1,3 GWh par M€ de CA Secteur C: 0,5 GWh par M€ de CA Secteur D: 3,8 GWh par M€ de CA Secteur E: 3,0 GWh par M€ de CA Secteur F: 0,2 GWh par M€ de CA Secteur G: 0,2 GWh par M€ de CA Secteur H: 0,8 GWh par M€ de CA	Secteur A: 0,27 GWh par M€ de CA Secteur B: 1,1 GWh par M€ de CA Secteur C: 0,9 GWh par M€ de CA Secteur D: 2,3 GWh par M€ de CA Secteur E: 2,0 GWh par M€ de CA Secteur F: 2,4 GWh par M€ de CA Secteur G: 0,1 GWh par M€ de CA Secteur H: 0,8 GWh par M€ de CA	Secteur A: encours éligible 0,0%, couverture 100,0% Secteur B: encours éligible 0,5%, couverture 94,9% Secteur C: encours éligible 34,4%, couverture 97,5% Secteur D: encours éligible 3,4%, couverture 98,1% Secteur E: encours éligible 0,9%, couverture 93,9% Secteur F: encours éligible 1,6%, couverture 98,8% Secteur G: encours éligible 2,0%, couverture 86,8% Secteur H: encours éligible 1,2%, couverture 93,8%	<b>Note ESG des émetteurs utilisée pour la sélection des titres en portefeuille:</b> la note attribuée aux émetteurs sur la base de la méthodologie d'analyse propriétaire GREaT intègre un critère relatif à leurs politiques d'investissements dans les technologies bas-carbone et dans l'efficacité énergétique de leurs infrastructures.

	INCIDENCE 2022	INCIDENCE 2023	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
<b>Biodiversité</b>				
<b>7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité</b>				
Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	39%	49,5%	<p>Actif éligible: 74% de l'AuM global</p> <p>Couverture sur actif éligible: 95%.</p> <p>Les données utilisées proviennent de Moody's ESG et sont entièrement constituées d'estimations.</p> <p>Les actifs non couverts sont considérés comme n'ayant pas d'activité avec une incidence négative sur les zones sensibles sur le plan de la biodiversité.</p>	<p><b>Politique d'exclusion:</b> Exclusion des entreprises ayant un impact négatif significatif sur la biodiversité, selon l'analyse de la société de gestion, et n'ayant pas mis en place une politique interne ou un plan d'actions de nature à réduire cet impact négatif. Exclusion des acteurs ayant fait l'objet de controverses relatives à un fort impact sur la déforestation et n'ayant pas pris d'engagement sur des mesures correctives.</p> <p><b>Engagement actionnarial:</b> LBP AM et TFSA déploient une politique d'engagement pour inciter les entreprises à identifier et contrôler leurs impacts sur la biodiversité. Cette stratégie d'engagement vise en priorité les secteurs identifiés à fort enjeu, et se décline à travers des initiatives individuelles ou collectives aux côtés d'ONG ou d'associations. Ces démarches d'engagement actionnarial encouragent notamment les entreprises à: identifier leurs impacts et dépendances liés à la biodiversité et aux services écosystémiques et effectuer un reporting selon le cadre de la TNFD et de la CSRD; déployer une politique efficace de gestion des risques définissant des objectifs et modalités de protection-restauration-limitation de l'impact de leurs activités sur la nature, et notamment mettre en place des plans de circularité et de réduction du plastique à usage unique; suivre la démarche des Science Based Targets for Nature afin de contribuer à l'atteinte des objectifs du Cadre Mondial pour la Biodiversité de la Convention pour la Diversité Biologique. La liste exhaustive des engagements collaboratifs sur la thématique auxquels participe LBP AM - TFSA est disponible sur le site internet des sociétés de gestion. LBP AM - TFSA a en 2023 ainsi rejoint l'initiative Nature Action 100 copilotée par le CERES et l'IGCC (Institutional Investors Group on Climate Change).</p> <p><b>Note ESG des émetteurs utilisée pour la sélection des titres en portefeuille:</b> la note attribuée aux émetteurs sur la base de la méthodologie d'analyse propriétaire GREaT intègre un critère relatif à l'impact de leurs activités sur les écosystèmes fragiles. Sont notamment considérés les politiques de protection de la biodiversité et d'utilisation des sols mises en place par les entreprises.</p>
<b>Eau</b>				
<b>8. Rejets dans l'eau</b>				
Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0.39 tonnes par M€ investi	0.81 tonnes par M€ investi	<p>Valeur calculée sur l'actif éligible couvert</p> <p>Actif éligible: 74% de l'AuM global</p> <p>Couverture sur l'actif éligible: 13%</p> <p>Les données utilisées proviennent de Moody's ESG et sont constituées de données reportées par les entreprises uniquement.</p> <p>La couverture faible de l'indicateur ciblant majoritairement les émetteurs les plus polluants, rend hasardeux l'analyse.</p>	<p><b>Engagement actionnarial:</b> LBP AM et TFSA déploient une politique d'engagement pour inciter les entreprises à mieux identifier et contrôler les pressions que leurs activités font peser sur les ressources en eau douce et en eau de mer. Cette politique se décline à travers des initiatives individuelles ou collectives aux côtés d'ONG ou d'associations.</p> <p><b>Note ESG des émetteurs utilisée pour la sélection des titres en portefeuille:</b> la note attribuée aux émetteurs sur la base de la méthodologie d'analyse propriétaire GREaT intègre un critère relatif à la consommation d'eau liée à leurs activités, le stress hydrique dans leur zone d'activité et leurs politiques de gestion des risques et opportunités liées à l'eau.</p>

	INCIDENCE 2022	INCIDENCE 2023	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
<b>Déchets</b>				
<b>9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs</b>				
<b>Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée</b>	8,94 tonnes par M€ investi	7,8 tonnes par M€ investi	Valeur calculée sur l'actif éligible couvert Actif éligible: 74% de l'AuM global Couverture sur l'actif éligible: 13% Les données utilisées proviennent de Moody's ESG et sont constituées de données reportées par les entreprises uniquement  La couverture faible de l'indicateur ciblant majoritairement les émetteurs les plus polluants, rend hasardeux l'analyse	N/D

	INCIDENCE 2022	INCIDENCE 2023	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
<b>Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption</b>				
<b>Les questions sociales et de personnel</b>				
<b>10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales</b>				
Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %)	3%	3%	<p>Actif éligible: 74% de l'AuM global</p> <p>Couverture sur l'actif éligible: 96%</p> <p>Les actifs éligibles non couverts sont considérés comme « neutres » (i.e. pas de violation observée)</p>	<p><b>Exclusion:</b> exclusion des entreprises risquant de causer, de contribuer ou d'être liées à un impact sévère sur les Droits humains, l'environnement ou les principes de bonne gouvernance et/ou violant de manière grave, répétée et sans remédiation les normes internationales en matière de Droits humains, environnement et bonne gouvernance, et pour lesquelles LBP AM a évalué que l'exclusion s'agissait du meilleur effet de levier pour réduire le risque de violations continues et futures des normes, notamment des UNGPs et des Principes directeurs de l'OCDE.</p> <p><b>Engagement actionnarial:</b> politique d'engagement visant en priorité 1) les entreprises ayant un impact grave ou risquant d'impacter gravement les Droits humains ou l'environnement, 2) les entreprises exposées à des risques identifiés comme saillant au niveau du groupe LBP AM, 3) le renforcement de la diligence raisonnable en matière de Droits humains et d'environnement au sein des entreprises, en tenant compte des détentions en capital du LBP AM - TFSA et du poids que ces entreprises représentent dans les investissements totaux du Groupe. Ces engagements, qui peuvent être bilatéraux ou collectifs, ont pour objectif le renforcement des pratiques des entreprises en matière de diligence raisonnable et de respect des Droits humains Les attentes du LBP AM - TFSA s'appuient sur les éléments suivants, déclinés aux enjeux propres de l'entreprise: la mise en œuvre d'une diligence raisonnable en matière de Droits humains, conforme aux attentes des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme et aux Principes directeurs de l'OCDE sur les entreprises multinationales; l'identification, la prévention, l'atténuation et la remédiation des risques saillants propres au secteur dans lequel opère l'entreprise; la remédiation des impacts négatifs; et la consultation des parties prenantes et des personnes affectées par les activités de l'entreprise ou de leurs représentants légitimes.</p> <p><b>Note ESG des émetteurs utilisée pour la sélection des titres en portefeuille:</b> la note attribuée aux émetteurs sur la base de la méthodologie d'analyse propriétaire GREaT intègre un certain nombre d'indicateurs relatifs à la mise en œuvre d'une diligence raisonnable, notamment l'existence d'une politique Droits humains au sein de l'entreprise, incluant un engagement explicite envers les UNGPs et les Principes directeurs de l'OCDE, l'existence et la mise en œuvre d'une politique de diligence raisonnable dans les chaînes d'approvisionnement...</p>

	INCIDENCE 2022	INCIDENCE 2023	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
<b>T1. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales</b>				
Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	2,6%	2,8%	Actif éligible: 74% de l'AuM global Couverture sur l'actif éligible: 96%  Les actifs éligibles non couverts sont considérés comme « neutres » (i.e. pas de violation observée)	<p><b>Exclusion:</b> exclusion des entreprises risquant de causer, de contribuer ou d'être liées à un impact sévère sur les Droits humains, l'environnement ou les principes de bonne gouvernance et/ou violant de manière grave, répétée et sans remédiation les normes internationales en matière de Droits humains, environnement et bonne gouvernance, et pour lesquelles LBP AM - TFSA a évalué que l'exclusion s'agissait du meilleur effet de levier pour réduire le risque de violations continues et futures des normes, notamment des UNGPs et des Principes directeurs de l'OCDE.</p> <p><b>Engagement actionnarial:</b> politique d'engagement visant en priorité 1) les entreprises ayant un impact grave ou risquant d'impacter gravement les Droits humains ou l'environnement, 2) les entreprises exposées à des risques identifiés comme saillant au niveau du groupe LBP AM, 3) le renforcement de la diligence raisonnable en matière de Droits humains et d'environnement au sein des entreprises, en tenant compte des détentions en capital du LBP AM et du poids que ces entreprises représentent dans les investissements totaux du Groupe. Ces engagements, qui peuvent être bilatéraux ou collectifs, ont pour objectif le renforcement des pratiques des entreprises en matière de diligence raisonnable et de respect des Droits humains. Les attentes du LBP AM - TFSA s'appuient sur les éléments suivants, déclinés aux enjeux propres de l'entreprise: la mise en œuvre d'une diligence raisonnable en matière de Droits humains, conforme aux attentes des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme et aux Principes directeurs de l'OCDE sur les entreprises multinationales; l'identification, la prévention, l'atténuation et la remédiation des risques saillants propres au secteur dans lequel opère l'entreprise; la remédiation des impacts négatifs; et la consultation des parties prenantes et des personnes affectées par les activités de l'entreprise ou de leurs représentants légitimes.</p> <p><b>Note ESG des émetteurs utilisée pour la sélection des titres en portefeuille:</b> la note attribuée aux émetteurs sur la base de la méthodologie d'analyse propriétaire GREaT intègre un certain nombre d'indicateurs relatifs à la mise en œuvre d'une diligence raisonnable, notamment l'existence d'une politique Droits humains au sein de l'entreprise, incluant un engagement explicite envers les UNGPs et les Principes directeurs de l'OCDE, l'existence et la mise en œuvre d'une politique de diligence raisonnable dans les chaînes d'approvisionnement...</p> <p><b>Indicateur de performance appliqué à certains fonds:</b> certains fonds ayant obtenu le label ISR français sont dotés d'un indicateur de performance mesurant la part des investissements dans des entreprises signataires du Pacte Mondial des Nation Unies. Le fonds doit obtenir un meilleur score que son indice de référence ou son univers d'analyse ESG défini pour appliquer les critères de sélectivité du label ISR français. L'utilisation de cet indicateur est indiquée dans l'annexe SFDR au prospectus des fonds concernés.</p>

	INCIDENCE 2022	INCIDENCE 2023	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
<b>12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé</b>				
<b>Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements</b>	4,17%	11,7%	<p>Actif éligible: 74%</p> <p>Couverture: 5% du périmètre éligible</p> <p>Compte-tenu de la très faible couverture des données, LBP AM - TFSA n'a pas fait d'estimations sur les actifs éligibles non couverts, la moyenne exprimée est celle observée sur l'actif couvert.</p> <p>Les données fournies par les providers de données ont fortement varié entre 2023 et 2024 afin de gagner en précision, cela explique la forte variation entre N-1 et N</p>	<p><b>Note ESG des émetteurs utilisée pour la sélection des titres en portefeuille:</b> la note attribuée aux émetteurs sur la base de la méthodologie d'analyse propriétaire GREaT intègre un critère relatif à leur politique de prévention des discriminations sur le lieu de travail. Sont notamment considérées les politiques de promotion de l'égalité des genres, de protection et de support des femmes enceintes, d'intégration des personnes vulnérables.</p>
<b>13. Mixité au sein des organes de gouvernance</b>				
<b>Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres</b>	40,2%	40,2%	<p>Actif éligible: 74%</p> <p>Couverture: 95% du périmètre éligible</p> <p>Compte-tenu de la très faible couverture des données, LBP AM - TFSA n'a pas fait d'estimations sur les actifs éligibles non couverts, la moyenne exprimée est celle observée sur l'actif couvert.</p>	<p><b>Engagement actionnarial:</b> LBP AM - TFSA participe à l'initiative d'engagement collaborative du 30 % Club France Investor Group, créé en novembre 2020 afin de promouvoir la diversité des genres au sein des instances dirigeantes du SBF 120. LBP AM - TFSA est membre fondateur de l'initiative française. L'objectif de la coalition est d'encourager l'entreprise à favoriser l'inclusion des femmes dans les postes à responsabilités. Il est attendu des entreprises qu'elles fassent preuve de transparence en ce qui concerne les procédures utilisées pour trouver et nommer de nouveaux membres au niveau de l'équipe de direction, et qu'elles expliquent comment ce processus garantit la diversité au sein des équipes de direction. Il est également demandé aux entreprises de fournir des informations sur la manière dont la diversité se matérialise à tous les niveaux de responsabilité de l'entreprise. LBP AM - TFSA attend aussi des preuves d'une culture d'engagement en faveur de la diversité de genre.</p> <p><b>Politique de vote:</b> LBP AM - TFSA conditionne son soutien à l'élection de candidats masculins aux conseils d'administration des entreprises à une représentativité des femmes au moins égale à 40%.</p> <p><b>Note ESG des émetteurs utilisée pour la sélection des titres en portefeuille:</b> la note attribuée aux émetteurs sur la base de la méthodologie d'analyse propriétaire GREaT intègre un critère relatif à leurs politiques de rémunération, d'intéressement, de formation et d'incitation de leurs salariés.</p>

	INCIDENCE 2022	INCIDENCE 2023	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
<b>14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)</b>				
<b>Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées</b>	0%	0%	Actif éligible: 74% de l'AuM Couverture sur l'actif éligible: 100%	<b>Exclusion:</b> exclusion des entreprises qui produisent, développent, utilisent, stockent, commercialisent, distribuent, des armes controversées ou des composants essentiels et dédiés de ces armes, quelle que soit la part représentée par ces armes controversées dans le chiffre d'affaires des entreprises. L'identification des armes controversées est basée sur la Convention d'Oslo (ou convention sur les armes à sous-munition), le traité d'Ottawa (ou Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel), la Convention sur l'interdiction des armes biologiques, la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ainsi que les protocoles II et IV de la Convention sur certaines armes classiques visant les armes à laser aveuglants et les armes incendiaires. Cette politique vise à assurer une exposition nulle à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques).

Tableau 2.1

	INCIDENCE 2022	INCIDENCE 2023	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
<b>Émissions</b>				
<b>4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone</b>				
Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris (en %)	34%	30%	Actif éligible: 74% de l'AuM Couverture sur l'actif éligible: 99%	<p><b>Stratégie net 0:</b> déployée dans le cadre de l'engagement de LBP AM - TFSA auprès de la Net Zero Asset Managers Initiative (NZAMI). Cette stratégie vise l'alignement des investissements de la société sur une trajectoire 1,5°C, en prenant comme référence le scénario P2 du GIEC. Cette ambition s'est matérialisée en 2022 par un engagement de la société à atteindre un alignement « net 0 » pour 80% des encours sous gestion à horizon 2030.</p> <p><b>Engagement actionnarial:</b> en accord avec son ambition de transition, LBP AM - TFSA mène une politique d'engagement active auprès des entreprises pour les inciter à initier ou accélérer la transition de leur modèle d'affaires. Afin d'atteindre ses objectifs, LBP AM - TFSA encourage les entreprises à: Formaliser des plans de transition robustes, permettant de déployer une stratégie de transition transparente et crédible, afin d'aligner dans la durée leurs activités et pratiques sur un scénario permettant de plafonner le réchauffement à 1,5°C. Consulter régulièrement leurs actionnaires sur ce plan de transition et sur son exécution, en particulier par le biais de résolutions climatiques dédiées soumises au vote en assemblée générale, communément appelées résolutions « Say-on-Climat ». Elles permettent aux actionnaires de se prononcer spécifiquement sur la stratégie et les objectifs de transition énergétique des sociétés, et sur son exécution au cours d'un exercice. Évalue, réduit et reporte son exposition aux risques climatiques physiques et de transition, en particulier en appliquant le cadre de reporting de la TCFD. Ces attentes sont applicables à tous les secteurs et sont déployées avec une attention et priorisation particulière sur les secteurs dit « à enjeux ». Elles sont ainsi articulées et déclinées dans deux politiques sectorielles: le pétrole et le gaz ainsi que le charbon. En application de cette politique, LBP AM et TFSA ont participé à la "Science-Based Targets Campaign", organisée par le Carbon Disclosure Project (CDP) et ciblant plus d'un milliard d'entreprises en vue d'obtenir un engagement de leur part sur la transition de leur activité auprès de la Science-Based Target Initiative. Par ailleurs, LBP AM et TFSA encouragent activement la soumission par les entreprises de leurs stratégies climat au vote des actionnaires pour lesquelles elle a établi des exigences spécifiques (renvoi politique de vote Say-on-Climat)</p> <p>Lorsque cela apparaît nécessaire, LBP AM et TFSA peuvent également participer au dépôt de résolutions. Ainsi, LBP AM et TFSA ont déposé et porté à l'ordre du jour de l'AG de TotalEnergies une résolution « Say-on-Climat » en 2020, a déposé trois résolutions climatiques, retirées par suite d'engagements satisfaisants des entreprises, lors des AG de Engie en 2021 et de HSBC et TotalEnergies en 2022. Enfin, LBP AM et TFSA ont déposé deux nouvelles résolutions aux assemblées générales 2023 de TotalEnergies et d'Engie.</p> <p><b>Note ESG des émetteurs utilisée pour la sélection des titres en portefeuille:</b> la note attribuée aux émetteurs sur la base de la méthodologie d'analyse propriétaire GREaT intègre un critère relatif à leurs procédures pour mesurer et réduire leurs émissions carbonées sur toute leur chaîne de valeur. Indicateur de performance appliqué à certains fonds: certains fonds ayant obtenu le label ISR français sont dotés d'un indicateur de performance mesurant la part des entreprises investies dont les objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre sont validés par la Science Based Targets Initiative (SBTI). Le fonds doit obtenir un meilleur score que son indice de référence ou son univers d'analyse ESG défini pour appliquer les critères de sélectivité du label ISR français. L'utilisation de cet indicateur est indiquée dans l'annexe SFDR au prospectus des fonds concernés.</p>

Tableau 3.1

	INCIDENCE 2022	INCIDENCE 2023	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
Questions sociales et de personnel				
<b>3. Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies</b>				
Nombre de jours de travail perdus pour cause de blessures, accidents, décès ou maladies dans les concernées, en moyenne pondérée	0,2 jours par M€ investi	0,1 jours par M€ investi	Actif éligible: 74%	<b>Note ESG des émetteurs utilisée pour la sélection des titres en portefeuille:</b> la note attribuée aux émetteurs sur la base de la méthodologie d'analyse propriétaire GREaT intègre un critère relatif au risque d'accidents de santé et sécurité susceptibles d'entraîner des perturbations de la production des litiges et des responsabilités.

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux

Tableau 1.2

	INCIDENCE 2022	INCIDENCE 2023	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
Environnement				
<b>15. Intensité de GES</b>				
Intensité de GES des pays d'investissement en tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub> par millions d'euros de produits intérieur brut	Ramené à l'encours global: 39,7 tCO <sub>2</sub> eq/M€ PIB Ramené à l'encours éligible: 214,2 tCO <sub>2</sub> eq/M€ PIB	Ramené à l'encours global: 25,8 tCO <sub>2</sub> eq/M€ PIB Ramené à l'encours éligible: 243 tCO <sub>2</sub> eq/M€ PIB	Encours éligible: 10,64% de l'encours global Couverture encours éligible: 100%	Pour les produits financiers dont la gestion est assurée par LBP AM - TFSA, la note ESG attribuée à chaque État en portefeuille intègre des critères évaluant les politiques et pratiques de l'État, adoptées et mises en œuvre afin d'atténuer le réchauffement climatique. Les pratiques de l'État en matière d'atténuation prennent en compte la capacité à stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique, en conformité avec l'objectif à long-terme fixé par l'Accord de Paris en matière de limitation de la hausse des températures. Ces critères intègrent notamment un indicateur d'intensité du CO <sub>2</sub> du PIB. Pour les produits financiers dont la gestion est déléguée à Ostrum Asset Management, le délégataire mesure l'intensité des GES de ses investissements en émetteurs souverains.

	INCIDENCE 2022	INCIDENCE 2023	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
<b>Social</b>				
<b>16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales</b>				
<b>Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national</b>	0	0	Encours éligible: 10,64% de l'encours global Couverture encours éligible: 100%	<p>Pour les produits financiers dont la gestion est assurée par LBP AM - TFSA, la note ESG attribuée à chaque État en portefeuille intègre des critères évaluant la mesure dans laquelle les lois et pratiques d'un État permettent d'assurer le respect et la protection des Droits humains fondamentaux. Plus précisément, ces critères évaluent si les lois et pratiques des États permettent d'assurer le respect du droit à la vie, à la vie privée et à l'intégrité physique des individus, les libertés civiles, les droits fondamentaux des travailleurs, ainsi que les principes de non-discrimination et de lutte contre la violence faite aux femmes et aux personnes des communautés LGBTQI+.</p> <p>Pour les produits financiers dont la gestion est déléguée à Ostrum Asset Management, le délégataire exclu les émetteurs pour lesquels sont avérées des controverses sévères aux principes défendus par les standards internationaux communément établis (Nations Unies, OCDE), portant gravement atteinte: Aux Droits de l'Homme, Aux Droits du Travail, À la préservation de l'environnement Et à l'éthique des affaires. Via un comité dédié, les émetteurs identifiés peuvent être placés sur la liste d'exclusion « Worst Offenders » (émetteurs exclus) ou sur la « Watch List » (émetteurs non exclus mais sous surveillance).</p>
<b>Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national</b>	0%	0%	Encours éligible: 10,64% de l'encours global Couverture encours éligible: 100%	<p>Pour les produits financiers dont la gestion est assurée par LBP AM - TFSA, la note ESG attribuée à chaque État en portefeuille intègre des critères évaluant la mesure dans laquelle les lois et pratiques d'un État permettent d'assurer le respect et la protection des Droits humains fondamentaux. Plus précisément, ces critères évaluent si les lois et pratiques des États permettent d'assurer le respect du droit à la vie, à la vie privée et à l'intégrité physique des individus, les libertés civiles, les droits fondamentaux des travailleurs, ainsi que les principes de non-discrimination et de lutte contre la violence faite aux femmes et aux personnes des communautés LGBTQI+.</p> <p>Pour les produits financiers dont la gestion est déléguée à Ostrum Asset Management, le délégataire exclu les émetteurs pour lesquels sont avérées des controverses sévères aux principes défendus par les standards internationaux communément établis (Nations Unies, OCDE), portant gravement atteinte: Aux Droits de l'Homme, Aux Droits du Travail, À la préservation de l'environnement Et à l'éthique des affaires. Via un comité dédié, les émetteurs identifiés peuvent être placés sur la liste d'exclusion « Worst Offenders » (émetteurs exclus) ou sur la « Watch List » (émetteurs non exclus mais sous surveillance).</p>

Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers

	INCIDENCE 2022	INCIDENCE 2023	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
<b>Combustibles fossiles</b>				
<b>17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers</b>				
<b>Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles</b>	0%	0%	Actif éligible: 100% de l'AuM Couverture sur l'actif éligible: 100% La valeur présentée est calculée sur l'actif éligible couvert uniquement (i.e. pas d'estimation sur les valeurs manquantes)	LBP AM - TFSA n'est pas exposé aux fossiles sur ses actifs immobiliers existants, et la politique pétrole et gaz appliquée empêchera tout nouvel investissement.
<b>Efficacité énergétique</b>				
<b>18. Expositions à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique</b>				
<b>Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique</b>	59%	59%	Actif éligible: 100% de l'AuM Couverture sur l'actif éligible: 26% La valeur présentée est calculée sur l'actif éligible couvert uniquement (i.e. pas d'estimation sur les valeurs manquantes)	Un Diagnostic de Performance Énergétique (« DPE ») est systématiquement établi pour les investissements en France. S'agissant des autres pays d'investissement (Europe), LBP AM - TFSA encourage la réalisation de tels diagnostics. Par ailleurs, LBP AM prévoit de faire évoluer sa grille de notation ESG pour améliorer la collecte d'informations relatives à la performance énergétique des bâtiments.

Tableau 2.3

	INCIDENCE 2022	INCIDENCE 2023	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
<b>Émissions de gaz à effet de serre</b>				
<b>18. Émissions de GES</b>				
<b>Émissions de GES de niveau 1 générées par des actifs immobiliers en tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub></b>	27 765 TCO <sub>2</sub> éq	N/D		<p><b>Stratégie net 0:</b> les investissements dans les actifs réels et privés sont intégrés à la stratégie net 0 mentionnée ci-dessus, pour les actifs méthodologiquement éligibles. Engagement actionnarial: la politique d'engagement précisée pour les actifs listés est déclinée pour tenir compte des spécificités de ces classes d'actifs. Les équipes de gestion de dette privée dialoguent avec les contreparties en phase de due diligence pour collecter des informations et approfondir leur compréhension quant à leurs pratiques ESG. Par ailleurs, dans le cadre de certaines stratégies, ils peuvent être amenés à négocier l'adossement d'indicateurs d'impact aux contrats de prêts pour inciter les emprunteurs à améliorer leurs pratiques sur les enjeux environnementaux et sociaux les plus matériels. Pour certains investissements en cours de déploiement, LBP AM - TFSA négocie ainsi l'intégration d'indicateurs portant sur la mesure et la réduction de l'empreinte carbone couvrant les trois scopes d'émissions de CO<sub>2</sub>. Cela permettra à LBP AM de soutenir la collecte de données et d'inciter les contreparties à réduire leurs impacts négatifs liés aux émissions carbonées.</p> <p>Note ESG des émetteurs utilisée pour l'évaluation des projets d'investissement: la note attribuée aux émetteurs sur la base de la méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, adaptée aux spécificités des classes d'actifs considérées, intègre un critère relatif aux initiatives mises en place pour mesurer et réduire leurs émissions carbonées.</p>
<b>Émissions de GES de niveau 2 générées par des actifs immobiliers en tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub></b>	2 772 TCO <sub>2</sub> éq	N/D		<p><b>Stratégie net 0:</b> les investissements dans les actifs réels et privés sont intégrés à la stratégie net 0 mentionnée ci-dessus. Note ESG des émetteurs utilisée pour l'évaluation des projets d'investissement: la note attribuée aux émetteurs sur la base de la méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, adaptée aux spécificités des classes d'actifs considérées, intègre un critère relatif aux initiatives mises en place pour mesurer et réduire leurs émissions carbonées. Engagement actionnarial: la politique d'engagement précisée pour les actifs listés est déclinée pour tenir compte des spécificités de ces classes d'actifs. Les équipes de gestion de dette privée dialoguent avec les contreparties en phase de due diligence pour collecter des informations et approfondir leur compréhension quant à leurs pratiques ESG. Par ailleurs, dans le cadre de certaines stratégies, ils peuvent être amenés à négocier l'adossement d'indicateurs d'impact aux contrats de prêts pour inciter les emprunteurs à améliorer leurs pratiques sur les enjeux environnementaux et sociaux les plus matériels. Pour certains investissements en cours de déploiement, LBP AM - TFSA négocie l'intégration d'indicateurs portant sur la mesure et la réduction de l'empreinte carbone couvrant les trois scopes d'émissions de CO<sub>2</sub>. Cela permettra à LBP AM - TFSA de soutenir la collecte de données et d'inciter les contreparties à réduire leurs impacts négatifs liés aux émissions carbonées.</p>

	INCIDENCE 2022	INCIDENCE 2023	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
Émissions de GES de niveau 3 générées par des actifs immobiliers en tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub>	15 282 TCO <sub>2</sub> éq	N/D		<p><b>Stratégie net 0:</b> les investissements dans les actifs réels et privés sont intégrés à la stratégie net 0 mentionnée ci-dessus. Note ESG des émetteurs utilisée pour l'évaluation des projets d'investissement: la note attribuée aux émetteurs sur la base de la méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, adaptée aux spécificités des classes d'actifs considérées, intègre un critère relatif aux initiatives mises en place pour mesurer et réduire leurs émissions carbone. Engagement actionnarial: la politique d'engagement précisée pour les actifs listés est déclinée pour tenir compte des spécificités de ces classes d'actifs. Les équipes de gestion de dette privée dialoguent avec les contreparties en phase de due diligence pour collecter des informations et approfondir leur compréhension quant à leurs pratiques ESG. Par ailleurs, dans le cadre de certaines stratégies, ils peuvent être amenés à négocier l'adossement d'indicateurs d'impact aux contrats de prêts pour inciter les emprunteurs à améliorer leurs pratiques sur les enjeux environnementaux et sociaux les plus matériels. Pour certains investissements en cours de déploiement, LBP AM - TFSA négocie l'intégration d'indicateurs portant sur la mesure et la réduction de l'empreinte carbone couvrant les trois scopes d'émissions de CO<sub>2</sub>. Cela permettra à LBP AM - TFSA de soutenir la collecte de données et d'inciter les contreparties à réduire leurs impacts négatifs liés aux émissions carbone.</p>
Total des émissions de GES générées par des actifs immobiliers en tonnes d'équivalents CO <sub>2</sub>	45 819 TCO <sub>2</sub> éq			Somme des 3 ci-dessus

N/D : Non disponible (la donnée n'est pas calculée)

## 4.2.4 Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

### L'identification, la hiérarchisation et la gestion des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité repose sur un ensemble d'outils, de politiques et de procédures complémentaires.

Elle est notamment réalisée au sein de politiques transversales destinées à traiter chaque thématique de durabilité de manière holistique, en définissant le traitement à apporter en matière de règles d'exclusion, de sélection, d'engagement et de vote. Ces politiques sont coconstruites par les experts ISR et les équipes de gestion et de recherche. Chaque politique fait l'objet d'une validation formelle par le Comité Finance Durable composé entre autres du Directoire de LBP AM, des responsables des équipes de gestion et d'analyse, de Solutions ISR et de la direction des risques. Le comité GREaT, composé des responsables des équipes de gestion et d'analyse, de Solutions ISR et de la direction des risques, en supervise la bonne application par les différentes équipes concernées.

LBP AM - TFSA est ainsi doté de politiques sur les thématiques suivantes:

- Charbon thermique, mise à jour en avril 2021,
- Pétrole et gaz, validée en juin 2022,
- Biodiversité, couvrant également les impacts négatifs liés à la pollution et aux déchets, validée en décembre 2023,
- Politique d'exclusion, dont la mise à jour a été publiée en mai 2023
- Concernant les Droits humains, LBP AM - TFSA applique une politique normative actualisée en mai 2023 et une politique globale a été publiée en mars 2024.

Ces politiques sont disponibles sur les sites internet des sociétés de gestion du LBP AM - TFSA. Ces politiques se déclinent au sein de politiques d'exclusions, de vote et d'engagement actionnarial appliquées de manière transversale à l'ensemble du LBP AM - TFSA et impactent les stratégies de sélection des titres. Une description plus précise de l'application de ces politiques pour la gestion des impacts négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité est disponible dans le tableau des indicateurs ci-dessus, au sein de la colonne « Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante ». Les politiques ainsi que les rapports de vote et d'engagement actionnarial sont disponibles sur les sites internet des sociétés de gestion du LBP AM - TFSA.

Pour certaines thématiques comme les armes controversées, le tabac et les jeux d'argent, LBP AM - TFSA estime que seules des politiques d'exclusion permettent de limiter les impacts négatifs liés à d'éventuels investissements dans ces secteurs. Ces politiques sont disponibles sur les sites internet des sociétés de gestion du Groupe\*.

Par ailleurs, l'application des exigences du label ISR français relatives à la sélection des titres à l'ensemble des fonds ouverts éligibles, sur la base des notes ESG établies par la méthodologie propriétaire GREaT, permet une prise en compte holistique des impacts négatifs des investissements sur les facteurs de durabilité.

### Cette approche permet de couvrir un large spectre d'impacts négatifs relatifs :

- Aux émissions de gaz à effet de serre;
- Aux pressions sur la biodiversité, l'eau et les ressources marines;
- À la pollution et la gestion des déchets;
- Au respect de la diversité et de l'égalité des genres;
- Aux Droits humains et conditions de travail.

Il convient de noter que cette approche n'est pas destinée à dresser des critères spécifiques pour lesquels des objectifs quantitatifs sur chaque thématique de durabilité seraient établis ex ante. Elle vise plutôt à donner aux

gérants une information sur la performance ESG générale des entreprises, synthétisée dans une note définie selon l'algorithme quantitatif systématique AGIR qui peut être complétée de manière qualitative, dans l'optique de respecter les critères d'exclusion ou d'amélioration de note du portefeuille fixés par le label ISR français. Ainsi, les entreprises causant des impacts négatifs significatifs auront tenance à être exclues ou sous pondérées dans les portefeuilles labélisés. Le cadre d'analyse quantitatif systématique AGIR n'est pas appliqué aux actifs réels et de dette privée Infrastructure, Immobilière et Corporate. Il est en effet impossible d'appliquer à ces actifs les règles de sélectivité fixées dans le label ISR, l'investissement étant réalisé de manière ciblée sur certains projets et non à partir d'un large univers d'émetteurs. Pour autant, la philosophie de la méthodologie GREaT a été transposée à ces catégories d'actifs, et l'analyse ESG est considérée au même titre que les analyses de risque et de conformité par le Comité d'investissement. Aussi, les PAI mentionnés ci-dessus sont également pris en compte dans les décisions d'investissement.

## 4.2.5 Politique d'engagement

**LBP AM - TFSA a fait le choix stratégique d'une implication active auprès des entreprises qu'il accompagne financièrement à travers leurs décisions d'investissement, afin de les encourager à une démarche de progrès continus dans la gestion des enjeux du développement durable.**

La politique d'engagement de LBP AM - TFSA couvre un spectre large des enjeux de durabilité, permettant ainsi de contribuer à l'effort de réduction des impacts négatifs sur le climat et l'environnement (incluant notamment les enjeux relatifs à la biodiversité, la pollution et les déchets), sur les Droits humains fondamentaux ainsi que s'agissant de la bonne gouvernance des entreprises.

Les principaux objectifs, le périmètre, et les modalités usuelles de conduite des procédures des engagements sont formalisés dans la politique globale d'engagement, complétée par les politiques thématiques ESG, qui précisent et déclinent les attendus techniques sur des enjeux et secteurs spécifiques. Ces différentes politiques sont disponibles sur les sites internet des sociétés du LBP AM - TFSA\*.

La politique d'engagement du LBP AM - TFSA est portée à l'échelle des sociétés de gestion LBP AM et TFSA. Ainsi, toutes les entreprises investies dans les portefeuilles du LBP AM - TFSA sont susceptibles d'être engagées sur les sujets ESG. Toutes les actions d'engagement sont menées au nom du LBP AM - TFSA pour le compte de ses clients particuliers et professionnels.

### L'identification des sociétés à engager tient compte de plusieurs facteurs:

- Le poids de LBP AM - TFSA au capital de la société, qui détermine en partie son pouvoir d'influence;
- Le poids que l'investissement dans la société représente pour LBP AM - TFSA, qui détermine son niveau d'exposition aux impacts négatifs des sociétés;
- Le degré d'importance et de matérialité d'une controverse ESG;
- L'importance de la thématique d'engagement vis-à-vis du secteur d'activité de l'entreprise (notion de secteur à enjeux/risque au regard d'un enjeu);
- Les opportunités d'engagement qui peuvent se présenter via les initiatives de place.

Concernant les valeurs mobilières, les engagements sont menés à la fois au titre des détentions en actions et en obligations des entreprises, pour l'ensemble des détentions. La politique d'engagement peut également porter sur les actifs réels et privés, déclinée pour tenir compte des spécificités de ces classes d'actifs. Les

équipes de gestion de dette privée (corporate, infrastructure et immobilière) dialoguent avec les contreparties en phase de due diligence pour collecter des informations et approfondir leur compréhension quant à leurs pratiques ESG. Par ailleurs, dans le cadre de certaines stratégies, ils peuvent être amenés à négocier l'adossement d'indicateurs d'impact aux contrats de prêts pour inciter les emprunteurs à améliorer leurs pratiques sur les enjeux environnementaux et sociaux les plus matériels.

Afin de déployer les pratiques d'engagement et de dialogue, les différentes équipes impliquées (analystes, gérants et experts ISR) échangent régulièrement avec le management et/ou les équipes spécialisées des sociétés dans lesquelles LBP AM - TFSA investit. Ces échanges sont réalisés selon deux modalités, parfois combinées que sont l'engagement en bilatéral et l'engagement collaboratif.

Lorsque le dialogue ne porte pas de fruits, LBP AM - TFSA peut utiliser des outils supplémentaires dits « d'escalade ». Ces leviers d'escalade se regroupent en trois catégories:

- Le dialogue renforcé: envoi de courrier à l'entreprise, collaboration avec d'autres investisseurs ou des initiatives de place, opposition motivée à des résolutions soumises par le conseil en assemblée générale;
- Les actions publiques en AG: Pré-déclaration d'une intention de vote à une résolution en assemblée générale, soumission de questions écrites ou orales lors de l'assemblée générale,

dépôt de résolution en assemblée générale;

→ Leviers de gestion interne: dégradation de la note ESG du titre, allègement de la position en portefeuille, mise sous surveillance correspondant à l'interdiction de procéder à de nouveaux investissements et désinvestissement lorsque l'engagement aboutit à un constat d'échec (absence d'actions correctives satisfaisantes, faible ouverture au dialogue etc.)

Une description plus circonstanciée de l'application de la politique d'engagement pour la gestion des impacts négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité est disponible dans le tableau des indicateurs ci-dessus, au sein de la colonne « Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante ».

\*Accès aux différentes politiques mentionnées ci-dessus: LBP AM dans la catégorie « Actualité » — « Publications & Rapports » - [Publications & rapports | LBP AM](#)

## 4.2.6 Références aux normes internationales

### **LBP AM - TFSA accorde une place essentielle aux normes internationales pour la définition de ses politiques thématiques permettant la prise en compte des impacts négatifs de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.**

S'agissant des impacts sur le changement climatique, LBP AM - TFSA vise un alignement sur une trajectoire 1,5°C avec comme référence le scénario P2 du GIEC établi en 2018. Il s'est ainsi engagé à atteindre la neutralité carbone de ses portefeuilles en 2050, avec pour objectif intermédiaire d'atteindre 80% d'encours alignés « net 0 », selon la définition de la Science Based Target initiative (« SBTi »), d'ici 2030, dans le cadre de l'Alliance Net Zero Asset Managers. Ce scénario induit une transformation profonde de la société et implique une réduction significative des missions anthropiques de CO<sub>2</sub> au cours des prochaines décennies. Les émissions mondiales nettes de CO<sub>2</sub> doivent ainsi baisser d'environ 45% en 2030 par rapport à 2010, et être égales à zéro vers 2050, en limitant le recours aux technologies de capture et de stockage du carbone. Afin d'atteindre ses ambitions, LBP AM - TFSA s'est doté de politiques plus spécifiques sur le charbon, pétrole et gaz, adossées au scénario NetZero2050 de l'Agence Internationale de l'Énergie. Ces différents éléments, présentés dans les sections précédentes, permettent de contribuer de manière directe

à la gestion de la quasi-totalité des impacts négatifs mesurés par les indicateurs relatifs aux émissions de GES mentionnés dans le tableau disponible ci-dessus, et de manière plus indirecte à l'indicateur 5. relatif à la part de consommation et de production d'énergie non renouvelable.

Les actions d'engagement menées auprès des entreprises visent notamment la publication d'un plan de transition tel que recommandé par la GFANZ sur la base d'une analyse de l'ensemble des méthodes de place, le déploiement d'un reporting selon le cadre de la Taskforce on Climate Financial Disclosures (« TCFD ») et la mise en conformité de ces éléments avec les futures normes CSRD et la nouvelle version des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

S'agissant de la biodiversité, la politique biodiversité mentionnée dans les sections précédentes est articulée avec le projet de Cadre Mondial de la Biodiversité pour l'après 2020 établi en juillet 2021 par la Convention des Nations unies pour la Diversité Biologique (UN CBD), qui a abouti sur le Cadre Mondial de la biodiversité de Kunming-Montreal en décembre 2022. La politique du LBP AM - TFSA s'inscrit également dans le cadre de la Finance For Biodiversity Pledge dont LBP AM est membre et les actions d'engagement menées auprès des entreprises visent notamment le

déploiement d'un reporting selon le cadre de la Taskforce on Nature related Financial Disclosures (« TNFD ») et la mise en conformité avec les futures normes CSRD. Les différentes actions qui en découlent, précisées dans les sections précédentes, permettent de contribuer à la gestion des impacts négatifs mesurés par l'indicateur 7 relatif aux activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles sur le plan de la biodiversité dans le tableau ci-dessus.

S'agissant des Droits humains, LBP AM - TFSA a défini sa politique en articulation avec les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (« les Principes directeurs »), les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme (« les UNGP ») et les dix Principes du Pacte mondial des Nations Unies (« UNGC »). L'intégration de ces différentes normes au sein des politiques de gestion, de vote et d'engagement est précisée dans les sections précédentes et permet de contribuer à la gestion des impacts négatifs mesurés par les indicateurs 10 et 11 relatifs aux violations des principes du Pacte Mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et à l'absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Enfin, LBP AM met en œuvre une diligence raisonnable au sens des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Celle-ci constitue notamment une exigence et un axe d'analyse fondamentale pour les entreprises dans lesquelles LBP AM et TFSA investissent.

Enfin s'agissant du secteur de l'armement, LBP AM a défini sa politique d'exclusion en articulation avec la Convention d'Oslo (ou convention sur les armes à sous-munition), le traité d'Ottawa (ou Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel), la Convention sur l'interdiction des armes biologiques, la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ainsi que les protocoles II et IV de la Convention sur certaines armes classiques visant les armes à laser aveuglants et les armes incendiaires. Cette politique vise à assurer une exposition nulle à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques), mesurée par l'indicateur 14 du tableau ci-dessus.

# 4.3 Pour en savoir plus

## 4.3.1 Lexique

### AIE

Agence Internationale de l'Énergie

### AFNOR

Association française de normalisation

### AIM/CGE

Asia-Pacific Integrated Model/ Computable General Equilibrium

### ARTICLE 29 LEC

Article de la loi Énergie Climat définissant les informations à publier par les acteurs de marché sur la prise en compte dans la politique d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

### BIA-GBS

Base de données Biodiversity Impact Analytics powered by the Global Biodiversity Score créée par CDC Biodiversité et Carbon 4 Finance pour modéliser l'empreinte d'une entreprise sur la biodiversité.

### COFRAC

Organisme parapublic qui s'assure de la qualité des labellisateurs.

### DCCI

Direction de la Conformité et du Contrôle Interne.

### DNSH

Do No Significant Harm, principe au cœur de la réglementation financière européenne consistant à ne causer aucun préjudice aux 6 objectifs environnementaux européens.

### EFRAG

European Financial Reporting Advisory Group, mandate par la Commission Européenne pour proposer des standards de reporting de durabilité.

### ESG

Environnement, social et de gouvernance.

### GIEC

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

### GREAT

G-Gouvernance responsable, R-gestion durable des Ressources naturelles et humaines, E-transition Énergétique et économique, T- développement des Territoires.

### ISR

Investissement socialement responsable.

### LFDE

La Financière de l'Échiquier

### OPC

Organismes de placements collectifs.

### PORTFOLIO COVERAGE

Méthode de pilotage de l'alignement des portefeuilles financiers sur l'objectif de l'Accord de Paris, normalisée par l'initiative SBTi, par laquelle les acteurs financiers définissent des cibles d'engagement avec leurs émetteurs et contreparties afin que 100 % des entreprises de leurs portefeuilles disposent d'objectifs SBT validés d'ici à 2040, selon une progression linéaire.

### SBTI

Initiative Science Based Targets, partenariat international d'acteurs spécialisés qui permet aux entreprises de s'engager à définir des objectifs clairs et transparents pour réduire leur empreinte carbone, selon un cadre « reposant sur la science climatique », et faire valider leur conformité à ce cadre.

### SFRD

Sustainable Finance Disclosure Regulation, règlement européen définissant des normes de publication d'informations en matière de durabilité des fonds et des sociétés de gestion et établissements de crédit.

### TAXONOMIE

Règlement européen mettant en place une classification et un reporting des activités économiques en utilisant des critères scientifiques, afin d'aider les investisseurs à reconnaître les activités durables, c'est-à-dire contribuant à l'un des 6 objectifs environnementaux de l'UE (atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique, utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, prévention et réduction de la pollution, transition vers une économie circulaire, protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes) sans nuire à aucune autre.

### TFSA

Tocqueville Finance SA

### TNFD

Task Force on Nature Financial Disclosure, initiative volontaire développant des standards de reporting financier associés à la biodiversité

## 4.3.2 Publications et communications relatives à la démarche ISR de LBP AM - TFSA

---

→ LBP AM - TFSA rend public l'ensemble de sa démarche d'investissement responsable et d'engagement. L'objectif est, d'une part, d'assurer une transparence vis-à-vis des investisseurs et parties prenantes; d'autre part, de participer à la transformation de la gestion d'actifs vers une finance durable. Les sociétés de gestion d'actifs ont un rôle à jouer dans le changement des comportements. La pédagogie est un élément clé pour LBP AM et sa filiale TFSA afin que chacun s'approprie les évolutions positives et les réflexions pour une finance plus responsable.

→ Pour communiquer, LBP AM et TFSA utilisent de manière privilégiée son site internet: <https://www.LBPAM.com/fr>. Les informations principales relatives aux politiques et engagements ISR sont regroupées dans la

rubrique « notre expertise en gestion ISR »: [Notre expertise en gestion ISR | LBP AM](#), ainsi que pour TFSA, dans la rubrique « investissement responsable »: [ISR, notre conviction - LFDE - La Financière de l'Échiquier](#)

LBP AM et TFSA sont attentifs à détailler également leurs processus de gestion ISR, et comment l'analyse financière et extra financière est intégrée à la démarche globale des gérants, produits par produits. Ces informations sont accessibles dans la rubrique « Nos expertises | LBP AM » pour LBP AM, et dans la section « Investissement responsable, Notre Offre: ISR, notre offre - LFDE - La Financière de l'Échiquier pour TFSA.

La transparence de la démarche de LBP AM est aussi assurée par la diffusion d'articles sur de nombreux sujets ISR publiés sur le site internet de LBP AM - TFSA et également sur LinkedIn <https://www.linkedin.com/company/LBPAM/>

Le tableau ci-dessous regroupe l'essentiel des publications sur LBP AM et Tocqueville Finance, les démarches et les fonds ISR

TYPE DE DOCUMENT	SOURCE	FORMAT DE PUBLICATION
→ Code de transparence par processus de gestion/fonds	→ Site internet LBP AM, rubrique Publications	Annuelle
→ Rapport Loi Énergie Climat	→ Site internet LBP AM, rubrique Publications	Annuelle
→ Politique de vote	→ Site internet LBP AM, rubrique Publications	Annuelle
→ Rapport Loi Énergie Climat	→ Site internet Tocqueville Finance, rubrique Publication	Annuelle
→ Politique d'engagement ISR	→ Site internet LBP AM et TFSA, rubrique Publications	Ad Hoc
→ Rapport d'engagement ISR	→ Site internet LBP AM, rubrique Publications	Annuelle
→ Politique d'engagement ISR	→ Site internet Tocqueville Finance, rubrique Publications	Ad Hoc
→ Politique d'exclusion	→ Site internet LBP AM, rubrique Publications	Ad Hoc
→ Politique Charbon	→ Site internet LBP AM et TFSA rubrique Publications	Ad Hoc
→ Politique Pétrole & gaz	→ Site internet LBP AM et TFSA rubrique Publications	Ad Hoc
→ Politique Biodiversité	→ Site internet LBP AM et TFSA rubrique Publications	Ad Hoc
→ Politique Droits humains	→ Site internet LBP AM et TFSA rubrique Publications	Ad Hoc
→ Politique de rémunération	→ Site internet LBP AM et TFSA rubrique Publications	Ad Hoc
→ Politique relative aux risques en matière de durabilité	→ Site internet LBP AM et TFSA rubrique Publications	Ad Hoc
→ Politique de gestion des conflits d'intérêts	→ Site internet LBP AM et TFSA, rubrique Publications	Annuelle
→ Reporting ISR par fonds	→ Site internet LBP AM et TFSA, rubrique Nos fonds	Mensuelle
→ Inventaire des fonds	→ Site internet LBP AM et TFSA, rubrique Nos fonds	Trimestrielle
→ Politique Achats Responsables	→ Site internet LBP AM et TFSA rubrique Publications	Ad Hoc
→ Glossaire	→ Site internet LBP AM, rubrique Publications	Ad Hoc



LBPAM 

 TOCQUEVILLE  
Finance